

Patrick LAIGNEAU

Le Syndicat National de l'Environnement



Tome II : 1986-2003

***Les personnels s'engagent pour construire
un véritable service public de l'environnement***

Patrick LAIGNEAU

**Le Syndicat National
de l'Environnement**

Tome II : 1986-2003

*Les personnels s'engagent pour construire
un véritable service public de l'environnement*

© Syndicat national de l'environnement SNE-FSU, 2019

Publié sous licence Creative Commons CC BY-SA 3.0 FR
www.creativecommons.org/licenses/by-sa/3.0/fr/

N° ISBN 978-2-9548482-1-1

A la mémoire de
Xavier Bruny,
Jean-Jacques Caussin,
Claude Dechrise,
Roland Gamet,
François Girard,
Claude Jendrier,
Denis Keller,
Jean-Armel Le Beller,
Francis Lucas,
Octave Martinet,
Gilles Odic,
Helory Sirot,
Georges Stockman.

Remerciements

Je remercie chaleureusement tous les militants du SNE qui m'ont confié les souvenirs de leurs engagements syndicaux et accordé les moyens et le temps nécessaire pour que je puisse les restituer sous la forme de ce récit.

Je remercie tout particulièrement Catherine qui a accepté de me faire part des souvenirs que son compagnon Denis Keller a partagé avec elle avant son décès.

Je remercie Nicolas Hébert pour m'avoir communiqué ses croquis de Jean-Jacques, Denis et Daniel et les photos de la manifestation de 1998 prises par son collègue Sébastien Bernard.

Je remercie Jean-Jacques Maynard et Dominique Dubray qui m'ont accompagné et soutenu avec générosité à chaque étape de cette aventure.

Je remercie le SNE-FSU qui a accepté de me rémunérer afin que ce travail soit compatible avec une vie professionnelle de consultant indépendant.

Je remercie les membres du comité de lecture pour le SNE : Bruno Desjardins, Jean-Pierre Masson, Claudine Zysberg et finalement Didier Chérel et Jean-Luc Girard, qui se sont attelés à une révision minutieuse du manuscrit.

Je remercie Guillaume pour la qualité de son travail de maquettiste et pour sa sympathie.

Je remercie mes parents qui ont réalisé une première relecture de chaque chapitre et une lecture complète du manuscrit final.

Je remercie ma sœur Françoise qui m'a accueilli et soutenu à un moment crucial de cette écriture.

Je remercie Helô, Guilherme et Isabela qui savent combien il est difficile de concilier vie familiale et militantisme même quand cela consiste à rester à la maison devant un ordinateur.

Sommaire

Préface.....	9
Avant-propos.....	13
Erratum et compléments au tome I - Le Conseil supérieur de la pêche	17
Chapitre I - La traversée du désert	23
Chapitre II - Des gardes-chasse découvrent la CFDT.....	35
Chapitre III - Le bonheur est dans le parc	45
Chapitre IV - Pour des services régionaux de l'environnement.....	55
Chapitre V - Sixième congrès : Nouan-le-Fuzelier	75
Chapitre VI - Le plan national pour l'environnement	87
Chapitre VII - Histoires d'eau	105
Chapitre VIII - Création de l'ADEME.....	119
Chapitre IX - Naissance de l'IFEN.....	127
Chapitre X - Des loups et des syndicalistes.....	133
Chapitre XI - Septième congrès : Nouan-le-Fuzelier (bis).....	143
Chapitre XII - Premiers pas des DIREN	157
Chapitre XIII - Gardes-chasse sur le terrain et en Conseil d'État.....	169
Chapitre XIV - Huitième congrès : Thiviers.....	179
Chapitre XV - Une verte au ministère de l'environnement	197
Chapitre XVI - Des corps pour l'environnement	213
Chapitre XVII - Neuvième congrès : Chorges.....	229
Chapitre XVIII - Libéralisme, environnement et réduction du temps de travail..	241
Chapitre XIX - Dixième congrès : Savines.....	255
Chapitre XX - Désaffiliation de la CFDT	267
Épilogue	281
Sigles	283
Congrès et principaux responsables du SNE	287

Préface

Relire la préface de mon prédécesseur écrite fin 2013 pour le tome I de cet ouvrage est étonnant tant ce qui est mis en perspective à ce moment-là et le vécu d'aujourd'hui n'ont quasiment plus de points communs.

Point anecdotique, l'espoir de pouvoir disposer de ce second tome visait l'année 2015. Si j'étais haut-fonctionnaire je vous expliquerais sans sourciller que le second semestre 2019 ne matérialise en fait qu'un léger dérapage dans le temps et avec le concours d'un diagramme approprié je vous ferais apparaître sans coup férir un indicateur de performance tout à fait positif. Et au besoin avec un grand « smiley » souriant pour satisfaire aux impératifs de communication.

Bien sûr je ne suis pas haut-fonctionnaire et le fondement de cet ouvrage reste de poser *les bases d'une histoire institutionnelle de l'environnement du point de vue de ceux qui sont sur le terrain* et de contredire *les vérités officielles réécrites après coup (préface du tome I)*.

Ce tome II engage la poursuite du récit sur cette base intangible. Le pari paraît d'autant mieux réussi que chacun des acteurs découvre et redécouvre des éléments de sa propre histoire.

Certains chapitres sont d'une saveur sans égale, je pense en particulier à celui qui relate l'observation du premier loup faisant irruption en France dans les jumelles des gardes du parc du Mercantour. Non seulement il y a là un témoignage historique exceptionnel mais l'actualité avait voulu que j'en prenne connaissance au moment même où le SNE attaquait Christian Estrosi en justice. Sans cause et sans preuve, il avait en effet affirmé publiquement que les gardes du parc avaient sciemment réintroduit le loup en France.

Mais le récit s'arrête en 2003 et j'entends déjà les trépignements de celles et ceux qui voudraient avoir la suite de l'histoire.

Et si l'histoire a bien continué, malheureusement les témoignages recueillis en 2006 s'arrêtent à cette année 2003, année lors de laquelle le SNE décide de quitter la CFDT. L'année suivante verra se formaliser l'affiliation à la FSU.

Mais la véritable rupture au-delà-même du SNE n'est pas relative à cette structuration syndicale mais bien à la volonté de l'État de ne pas assumer le service public de l'environnement. Paradoxalement et *en même temps* que la dissolution du petit ministère « en charge de l'environnement »

dans le Grand Ministère dit de l'Écologie, c'est le signal que déclenchait le Grenelle de l'environnement.

Cette histoire-là va en fait beaucoup plus loin, c'est celle d'un impératif à marche forcée de mise en œuvre effective des transitions écologique et énergétique sous pression d'un dérèglement climatique qui s'accélère.

Les rares occasions significatives de ce début de XXI^{ème} siècle – Grenelle, COP21 – ont pu laisser des espoirs de politiques globales enfin à la hauteur des enjeux. Aujourd'hui alors que les alarmes scientifiques se font de plus en plus pressantes, aucun mouvement cohérent n'émerge, laissant la place à des velléités d'actions politiques nocives d'un point de vue social et insuffisantes d'un point de vue environnemental.

Impasse démocratique et absence de respect de la population par le gouvernement font émerger des crises épisodiques ne créant aucune perspective d'amorce effective de changements pourtant un peu plus indispensables à chaque jour qui passe.

De fait les lentes évolutions qui étaient en perspective en 2013 se révèlent incompatibles avec la transformation des modes de vie à engager. Un récent ministre d'État en a d'ailleurs justifié sa démission. Restent les questions du flou sur l'avenir de nos sociétés humaines et des seuils d'irréversibilité qui détermineront si un avenir pour tous est possible ou pas.

Face à ces défis l'État affiche que tout doit changer mais fait tout pour que rien ne change en se dépouillant progressivement de ses capacités stratégiques, de soutien concret et de régulation.

Aujourd'hui dans le monde réel seulement dix pour cent des personnels du ministère de l'écologie s'occupent effectivement d'écologie, l'essentiel de leurs moyens d'intervention n'émergeant pas au budget de l'État, moyens maintenant strictement plafonnés et en régression constante.

Pire et quel qu'en soit le contexte, le gouvernement et l'Assemblée nationale en place en 2019 n'assument non seulement pas leur rôle de pilotage des transitions écologique et énergétique mais vident de leurs moyens des pans entiers du service public, le remettant de fait totalement en cause.

Sur le fond l'un des objectifs fondamentaux du SNE et qui reste plus que jamais d'actualité est que les politiques publiques de nature technique (transports, risques, développement durable, etc.), dont ce ministère se veut l'incarnation, soient effectivement conduites pour contribuer à ces transitions et non plus pour les dévoyer ou s'y opposer.

Cette mutation qui s'engage bien trop doucement est certes freinée par l'insuffisance des moyens mais également par l'absence de volonté quant à la réorientation des moyens existants. Ce sont là des inconséquences à corriger,

inconséquences au cœur du combat syndical et plus largement d'un dialogue social à restaurer.

Pour sa part et au sein de la FSU, le SNE plus déterminé que jamais confirme ce pari de l'action collective au sein du service public. Et évoquer ainsi le service public revient à confirmer son rôle de pilote des évolutions et de garant que toutes et tous puissent en bénéficier, quels que soient les errements des gouvernements successifs.

C'est là que se trouve la suite de notre histoire.

Septembre 2019
Le Secrétaire Général du SNE-FSU
Patrick Saint-Léger

Avant-propos

Le premier tome de cet ouvrage sur l'histoire du Syndicat national de l'environnement, publié en 2014, couvre la période de 1973 à 1986. Le second, qui fait l'objet du présent volume, couvre la période de 1986 à 2003, date à laquelle le SNE s'est désaffilié de la CFDT.

J'ai écrit l'ensemble sur la base d'interviews que j'ai réalisées en 2006 auprès de responsables et anciens responsables du SNE, complétées par des documents issus des archives du syndicat. L'écriture du premier tome m'a donc demandé huit ans. Celle du second, cinq ans.

Le travail d'écriture de ce second tome s'est révélé différent du premier. Tandis que je me basais alors essentiellement sur les souvenirs des principaux responsables du syndicat, j'ai eu cette fois à ma disposition les publications régulières du SNE, intitulées « CFDT environnement infos » de 1986 à 2001, puis « Synergie Environnement » à partir de cette date.

Mensuels au début et semestriels à la fin de la période concernée par cet ouvrage, ces bulletins m'ont permis d'avoir directement accès à un grand nombre d'informations sur l'activité du syndicat et de ses différentes branches. Je n'ai pas eu besoin, comme pour le tome I, de reconstituer la trame historique des événements. J'ai dû, en revanche, sélectionner les éléments qui me semblaient les plus importants. Les interviews m'y ont aidé et j'ai retenu en priorité les événements dont se souvenaient les militants.

J'ai organisé le récit pour rendre compte à la fois de l'histoire propre de chaque branche du syndicat et des interactions entre ces branches.

Le processus de construction de la branche chasse faune sauvage, qui a duré une quinzaine d'années, est par exemple décrit dans le détail dans les chapitres II et XV, où le lecteur pourra également découvrir ce qu'était le métier d'un garde-chasse dans les années quatre-vingt et quatre-vingt-dix. Les III et X, quant à eux, évoquent les passions et les luttes de gardes des parcs nationaux impliqués dans l'action syndicale.

J'ai évoqué les échanges et discussions entre ces différentes branches dans les chapitres dédiés à chaque congrès du syndicat et également au moment des événements qui concernaient plus d'une branche, comme par exemple la création des corps de l'environnement.

Ce niveau « interbranche » constitue une des caractéristiques essentielles du SNE, seul syndicat à être présent dans tous les services et établissements en charge des politiques nationales de l'environnement. J'espère avoir réussi à traduire l'importance des réflexions et des discussions transversales qui ont contribué par exemple à la création des DIREN en 1991.

Au travers du parcours de militants issus des différents établissements, j'ai voulu donner un aperçu concret de ce que peut être le travail quotidien sur le terrain des agents chargés du service public de l'environnement. Ce panorama permet de constater l'évolution des métiers et des conditions de travail sur les deux générations que couvrent les deux tomes de l'histoire du SNE-CFDT.

Le Syndicat national de l'environnement a été fondé dans les agences de l'eau en 1973. Le tome I décrit à la fois la mise en place d'un système innovant de gestion de l'eau par bassin-versant et les luttes syndicales qui ont abouti, à la fin des années soixante-dix, à un statut pour les personnels. Au milieu des années quatre-vingt, époque où débute ce second tome, les militants des agences sont les plus nombreux et les plus actifs au sein du SNE.

Dès sa création le syndicat a accueilli des agents du ministère de l'environnement, où une section s'est peu à peu consolidée. Ses membres ont centré leurs activités sur l'appui aux adhérents dont beaucoup étaient contractuels avec des statuts parfois précaires.

Des agents des parcs nationaux ont à leur tour rejoint le SNE à partir de 1975. Le tome I expose comment ils ont obtenu de nettes améliorations de leurs conditions de travail puis, en 1986, le statut de fonctionnaires. Il évoque aussi leurs réflexions et discussions sur les politiques de l'environnement, avec des points de vue souvent divergents de leurs collègues des agences de l'eau.

Quelques techniciens de l'Office national de la chasse (ONC) ont adhéré au SNE en 1978 tandis que les gardes-chasse, de loin les plus nombreux au sein de l'établissement, se mobilisaient dans le cadre de syndicats autonomes. L'un de ces syndicats a rejoint le SNE en 1984 pendant le processus de négociation de la titularisation.

Une nouvelle branche syndicale a été créée en 1981 dans les délégations régionales à l'architecture et à l'environnement (DRAE) où, comme dans le cas des parcs nationaux, les luttes contre la précarité allaient de pair avec une réflexion sur les politiques de l'environnement.

Dans le tome I je n'ai présenté le point de vue du personnel du Conseil supérieur de la pêche (CSP)¹ que de façon superficielle, n'ayant pu interviewer aucun militant issu de cet établissement. Depuis, Jean-Jacques Maynard est parvenu à retrouver le contact de Gilles Odic, agent du CSP et secrétaire général adjoint du syndicat en 1986 et 1987 et lui a fait parvenir le tome I.

Les informations que Gilles a transmises en retour m'ont permis de corriger des inexactitudes et compléter certains éléments de l'histoire du syndicat. Ces contributions sont regroupées dans le chapitre préliminaire « Conseil supérieur de la pêche : compléments et errata au tome I ». Gilles est décédé en juin 2019.

Comme je l'expliquais dans l'avant-propos du tome I, l'histoire du Syndicat national de l'environnement présentée dans cet ouvrage est l'une des histoires possibles entre toutes les histoires qui pourraient être écrites. Elle résulte du choix des personnes interviewées, des questions que je leur ai posées, de la sélection des éléments qui figurent finalement dans le livre et de la façon de les présenter.

J'ai volontairement reconstruit certaines scènes et dialogues pour rendre la lecture plus agréable. J'ai envoyé le manuscrit à l'ensemble des personnes interviewées² afin qu'ils puissent identifier d'éventuelles erreurs d'interprétation.

A la lecture du tome I, certains amis et collègues m'ont interrogé sur l'absence de références bibliographiques et d'indications précises des sources d'information utilisées tout au long de l'ouvrage. J'ai utilisé dans la pratique des informations de nature très différentes.

Les premières sont les souvenirs des militants, recueillis au moyen des interviews. Ces informations m'ont servi de base pour la construction du récit.

Les secondes sont des documents écrits, archives du syndicat, journaux ou livres publiés par ailleurs. Je les ai utilisés en appui pour interpréter les souvenirs et les situer par rapport aux événements de chaque époque. Il serait possible de citer des références précises seulement pour ce

¹ Le Conseil supérieur de la pêche a cessé d'exister en 2007, ses fonctions ayant été reprises par l'Office national de l'eau et des milieux aquatiques (ONEMA) puis par l'Agence française pour la biodiversité en 2017. Celle-ci deviendra l'Office français de la biodiversité (OFB) après fusion avec l'Office national de la chasse et de la faune sauvage (ONCFS) au premier janvier 2020.

² A quelques exceptions près : malheureusement, François Girard, Claude Jendrier et Xavier Bruny sont décédés avant que je n'aie pu leur présenter mon travail.

second type d'information, justement celles qui sont secondaires dans l'esprit d'élaboration de l'ouvrage.

J'invite donc les lecteurs à considérer la « vérité » de ce récit dans son ensemble comme le point de vue des militants et ex-militants du syndicat.

J'invite également ceux qui le désirent à entrer en contact avec moi par l'intermédiaire du SNE-FSU pour toute référence, explication ou complément sur certains éléments du récit.

Des militants du SNE m'ont demandé si je pensais écrire un troisième tome couvrant la période postérieure à 2003. Sachant à présent la charge de travail que représenterait la réalisation de nouvelles interviews, leur dépouillement et le travail d'écriture de chaque chapitre, j'hésite à l'envisager.

Retracer le parcours du syndicat et de ses militants pendant ces quinze dernières années, dans un contexte institutionnel paradoxalement beaucoup plus difficile en dépit de l'importance croissante des sujets liés à l'environnement dans notre société, serait pourtant passionnant.

Erratum et compléments au tome I

–

Le Conseil supérieur de la pêche

Contrairement à ce qui est indiqué dans le tome I (p. 174), la personne qui a arrosé le préfet lors de *l'opération commando à la vallée de Chevreuse* n'était pas Gilles Odic mais un copain aussi grand que lui, doctorant en urbanisme, avec qui il militait à *radio tomate*³. Gilles m'a assuré que ce n'est pas lui non plus qui s'est fait éclater un pétard dans l'oreille dans le bus (même page). Officier des commandos marines, il maîtrisait l'usage des explosifs.

Je présente donc mes excuses à Gilles et aux lecteurs du tome I concernant l'identité des auteurs et victimes de ces gags, dont la mémoire des militants interviewés avait gardé une version différente de celle du principal intéressé.

Afin de combler partiellement une lacune du tome I, je présenterai le Conseil supérieur de la pêche (CSP) à partir du point de vue – une fois n'est pas coutume – de l'administration. Voici ce que l'on peut lire dans un rapport publié par le Sénat en 2003.

L'ancien directeur général du Conseil supérieur de la pêche, M. Gilbert Simon, lors de son audition, a présenté à votre rapporteur, de manière concise, l'évolution historique du CSP.

La loi du 12 juillet 1941 avait créé le Comité central des fédérations départementales de pêche et de pisciculture, chargé de la collecte et de l'utilisation du produit de la taxe piscicole. C'est en 1948 que le Conseil supérieur de la pêche a remplacé formellement cet organisme. Ainsi, le CSP, comme l'Office national de la chasse, a été créé sous le gouvernement de Vichy, à la demande des pêcheurs eux-mêmes qui souhaitaient exercer des prérogatives de puissance publique tout en conservant leur indépendance.

³ Radio associative créée à Paris en 1981, avec l'appui du philosophe et psychanalyste Félix Guattari.

Ainsi, l'origine corporatiste du CSP ne tient pas seulement de l'idéologie de l'époque, celle de la Révolution nationale, autoritaire et antidémocratique, mais plus profondément de la conception qu'avaient les pêcheurs de l'organisation qu'ils concevaient comme leur convenant le mieux.

Le Conseil supérieur de la pêche a été transformé en établissement public à caractère administratif par la loi du 23 mars 1957.

Les secrétaires généraux successifs du Conseil supérieur de la pêche étaient ainsi des « spécialistes » de la pêche mais non des gestionnaires, ce qui n'est pas sans conséquences sur certains aspects qui seront développés par la suite dans le présent rapport d'information.

Quant aux gardes-pêche, il s'agissait d'agents contractuels rémunérés par les présidents des fédérations de pêche. Ils étaient ainsi placés sous la subordination non seulement juridique mais également financière des fédérations.

Une relation de type paternaliste avait fini par s'établir – d'ailleurs conforme aux origines du CSP –, la rémunération du personnel comme l'attribution d'éventuels avantages matériels dépendant de la plus ou moins grande « générosité » des présidents de fédérations.

Cette situation pouvait donner lieu à des pratiques occultes plus ou moins conformes à la légalité, mais les instances dirigeantes du Conseil supérieur de la pêche n'avaient aucun droit de regard sur ces questions et s'en désintéressaient de toute façon.

Dans les années 1970, les conditions de travail au CSP étaient souvent pires encore que dans les autres établissements sous tutelle du ministère de l'environnement. Les agents n'avaient même pas fait grève en 1968 et ceux qui étaient au siège à Paris mangeaient encore dans une cave en 1982. Les vieux fusils étaient déposés à tout vent dans une cave non sécurisée.

Dans ce contexte extrêmement difficile, la mobilisation syndicale a permis des avancées sociales énormes : cantine, formation, accès aux droits syndicaux, semaine de congés supplémentaire, élaboration d'un statut, lutte de tous les instants pour la régularisation des vingt ingénieurs clandestins⁴ du ministère.

⁴ C'est-à-dire travaillant pour le CSP sans faire partie officiellement de ses effectifs, étant embauchés dans le cadre de contrats précaires par des structures extérieures comme par exemple des associations.

Lorsque le SNE-CFDT fait son entrée dans l'établissement et affronte pour la première fois les deux syndicats maison, la CGT et les « autonomes », elle obtient le beau score de vingt-et-un pour cent des voix, se souvient Gilles.

Au prix d'une longue insistance, le SNE-CFDT obtient qu'un Comité technique paritaire (CTP) soit créé au CSP comme dans les autres établissements⁵. Pour arriver à ce résultat, le syndicat en vient à menacer l'administration dans le cas où elle s'obstinerait à refuser d'appliquer la loi.

L'anecdote suivante en dit long sur l'ambiance délétère dans laquelle sont menées les luttes syndicales au CSP au début des années quatre-vingt.

Dans le cadre des discussions sur la fonctionnarisation, Gilles et ses collègues sont réunis au ministère de l'environnement avec le directeur de la qualité de la vie – le préfet Thieblemont – et des présidents de fédérations de pêche. Soudain, le tout puissant président (corse) de l'Union nationale des fédérations de pêche s'adresse à Gilles en vociférant. *Monsieur Odic, nous ne serons pas les cochons de payeurs pour les cochons de raisonneurs que vous êtes !* Il complète en se tournant vers le directeur de la qualité de la vie. *Et vous monsieur le préfet vous direz à Madame Bouchardeau que si elle continue à nous emmerder nous allons la renvoyer à ses chères études !*

Le syndicaliste ne se démonte pas. *Monsieur le préfet, je vous demande explicitement d'inscrire ces déclarations au procès-verbal de la réunion et de le transmettre à Madame la ministre.*

Cet éclat porte ses fruits un peu plus tard et l'inspection des finances est dépêchée pour examiner la gestion du CSP. Son rapport est confidentiel et l'administration refuse que le syndicat y ait accès. Le SNE-CFDT se le procure grâce à des complicités internes. Ses conclusions sont désastreuses pour la gouvernance du CSP. Il y est question d'abus, de népotisme, de prévarication, etc.

Gilles le fait fuiter dans la presse. Seul le « Canard enchaîné » en publie des extraits. Le journal Libération, quant à lui, dénonce le syndicaliste au directeur général du CSP qui le convoque avec menace de poursuite pour vol de document administratif. Heureusement aucune preuve contre lui n'est trouvée. Même s'il n'a pas de suite sur le plan de la justice pénale comme les syndicalistes l'espéraient, ce rapport fait bouger les lignes dans sens prôné par le SNE.

En repensant à cet épisode près de quarante ans plus tard, Gilles mesure tous les risques qu'implique le syndicalisme. *Pour beaucoup c'était plus facile avant de militer. Eh bien non, ça n'a jamais été facile. Ni hier, ni aujourd'hui, ni demain.*

⁵ Voir tome I, p. 183.

À propos du processus de titularisation au CSP et à l'ONC il est écrit dans le tome I (p. 199) que *les présidents de fédérations de pêcheurs et de chasseurs ont exercé une forte pression politique car ils craignaient de perdre le contrôle qu'ils avaient sur les gardes-pêche et les gardes-chasse. Ils sont finalement intervenus auprès d'un ami personnel du Président de la République, lui-même chasseur. De l'aveu même de Mme Bouchardeau, l'ordre d'exclure de la titularisation les agents de l'ONC et du CSP est venu directement de l'Élysée.*

Gilles précise cette information en rappelant que la lutte pour la fonctionnarisation était aussi et surtout une lutte contre les féodalités en exercice dans le monde de la pêche comme dans celui de la chasse. Il souligne également les connivences entre les unions nationales des fédérations de pêche et de chasse et l'ami et conseiller de François Mitterrand chargé des chasses présidentielles François de Grossouvre. C'est à lui que l'on doit la mise hors champ d'application de la loi de fonctionnarisation du CSP et de l'ONC.

*Il n'est pas nécessaire d'espérer pour entreprendre ni de réussir
pour persévérer.*

Guillaume d'Orange

Chapitre I

—

La traversée du désert

Le 14 mars 1986, dans les derniers jours du gouvernement socialiste de Laurent Fabius, la ministre de l'environnement Huguette Bouchardeau signe trois décrets qui marquent la fin des négociations sur la titularisation des personnels du service public de l'environnement. Les principaux établissements publics ont été exclus du processus. Les agences financières de bassin, le Conseil supérieur de la pêche (CSP) et l'Office national de la chasse (ONC) sont inscrits sur la liste dérogatoire les autorisant à employer leur personnel avec des statuts de contractuels.

Pour les militants du Syndicat national de l'environnement le bilan est amer. Leur grand projet de corps des fonctionnaires de l'environnement exerçant dans l'ensemble des services et établissements du ministère vole en éclats.

Seul point positif, de nouveaux corps de fonctionnaires des parcs nationaux sont créés. Les gardes de la Vanoise, des Écrins, des Cévennes, des Pyrénées occidentales, du Mercantour et de Port Cros qui le souhaitent pourront devenir fonctionnaires et enfin travailler dans des conditions à la hauteur de leurs missions de service public. Mais cela concerne à peine plus de trois cents personnes.

À côté de cela, les sept cents gardes-pêche continueront à être gérés de façon archaïque et inégalitaire par le CSP sur le plan des statuts, des salaires, des régimes de retraite ou des conditions de travail. La titularisation représentait un espoir d'échapper à l'autoritarisme, l'arbitraire patronal, la négation des compétences ou le non-respect des droits sociaux et acquis professionnels.

Les mille six cents gardes-chasse employés par l'ONC continueront à exercer les missions de police de l'environnement sans être protégés par le statut de fonctionnaire et à subir les pressions des fédérations de chasseurs.

Dans les six agences de bassin, près de mille contractuels conserveront leur statut âprement négocié par le SNE au cours des années soixante-dix. Ils ont peu à envier aux fonctionnaires, mis à part la possibilité de travailler dans d'autres secteurs de l'administration.

Le ministère de l'environnement lui-même, près de quinze ans après sa création, continuera à faire appel à des corps de fonctionnaires d'autres ministères car il ne disposera toujours pas de personnels qui lui soient propres. Pour beaucoup de ces fonctionnaires, le passage à l'environnement continuera à n'être qu'une étape avant de retourner au plus vite poursuivre une carrière dans le giron de leurs maisons-mères, le plus souvent au ministère de l'agriculture ou à celui de l'équipement.

Les élections législatives de 1986 se déroulent au scrutin proportionnel à un seul tour, ce qui permet à trente-cinq députés du Front national d'être élus, pour un score national légèrement inférieur à dix pour cent. Les candidats écologistes dépassent à peine un pour cent des voix en moyenne nationale, autant qu'en 1981, mais deux fois moins qu'en 1978. Aucun d'eux n'est élu. La droite arrivant en tête, Jacques Chirac devient Premier ministre du gouvernement de cohabitation et nomme Alain Carignon ministre délégué chargé de l'environnement.

Le secrétaire général du SNE, Yves Mérillon, sollicite aussitôt une entrevue. *Le SNE-CFDT lie depuis toujours l'action syndicale traditionnelle à la réflexion-proposition sur la politique de l'environnement*, écrit-il en guise d'introduction. *Les personnels que vous allez avoir à gérer sont en effet, pour beaucoup, des militants des politiques publiques de l'écologie particulièrement motivés*. Un exemplaire du « petit livre vert »⁶ est joint au courrier.

Au même moment Yves annonce à ses collègues qu'il souhaite se retirer de la direction du syndicat. A trente-quatre ans il a déjà un long parcours militant. Depuis ses années d'études d'ingénieur au début des années 1970, il s'est engagé d'abord au PSU puis au SNE. Quand Huguette Bouchardeau, secrétaire nationale du PSU devenue ministre de l'environnement, a pris en main le chantier de titularisation, il a estimé le moment venu de se battre pour la création de corps de fonctionnaires de l'environnement. Il a dépensé une énergie colossale pour essayer de faire aboutir la titularisation, mais le rêve n'est pas devenu réalité. Il souhaite reprendre son travail à l'agence de l'eau Seine-Normandie et se remémore les paroles de son supérieur hiérarchique, en 1982, lorsqu'il avait refusé une promotion parce qu'il venait de s'engager

⁶ Voir Tome I, p. 175. Le petit livre vert peut être téléchargé à l'adresse suivante : <http://www.snfsu.org/?Retour-vers-le-futur-le-livre-vert-de-1985>

comme permanent syndical. *Faites attention M. Mérillon, l'histoire ne repasse pas les plats deux fois.*

Yves explique au bureau national du syndicat qu'avec la fin des nombreuses réunions sur la titularisation, les tâches du secrétaire général seront moins lourdes et que son successeur n'aura peut-être pas besoin d'être permanent syndical. Claude Jendrier, comme secrétaire administratif, pourra parfaitement assurer l'intendance en restant le seul permanent. Yves se tourne vers Jean-Jacques Maynard, devenu secrétaire adjoint du syndicat quelques mois auparavant, au congrès de Vigy. *Si j'ai décidé de passer la main, dit-il, c'est aussi parce que je sais que la relève sera assurée derrière moi.*

Jean-Jacques mesure le défi qui se présente à lui. Tous les efforts du syndicat étaient tournés vers le projet de titularisation qui vient d'échouer pour l'essentiel des personnels de l'environnement. Il faudra trouver un second souffle et une nouvelle stratégie.

Au-delà du secteur de l'environnement, les syndicats ont perdu beaucoup d'adhérents de façon générale. À l'espoir suscité par l'élection de François Mitterrand en 1981 succède à présent une période de désillusion pour nombre de militants.

Jean-Jacques accepte le challenge tout en sachant qu'il devra y consacrer toute son énergie. S'il se lance dans cette aventure, ce n'est pas pour être le dirigeant qui enterrera le syndicat dans lequel il s'est engagé.

Qui est Jean-Jacques Maynard, rapidement promu secrétaire général du Syndicat national de l'environnement SNE-CFDT ? Il n'a fait son entrée au conseil national du SNE que deux ans auparavant et il a été présenté par sa section syndicale comme *un homme jovial, pragmatique, qui dégage une grande présence, s'exprime clairement et avec franchise.*

Candidature au CN
Présentée par la section Agence de Bossin R.M.C. (unanimité)

M. Maynard Jean Jacques

- 28 ans

- marié - 3 enfants

- Agent administratif au Service Comptable de l'Agence

- Adhérent au SNE depuis 1976 (dis la fin de sa période d'essai)

- l'an après, participe à la préparation du congrès de Bierville

- Membre du bureau de section depuis plus de 6 ans

- l'un des piliers de notre section qui a été un des principaux animateurs de la "grève des 5B" en 1979

- Se situe dans le courant majoritaire de la Confédération

Ses camarades apprécient cet homme jovial, pragmatique qui dégage une grande présence, s'exprime clairement et avec franchise.

De plus, sa bonne connaissance de la comptabilité et des budgets est souvent précieuse dans une équipe militante.

Aujourd'hui, après avoir élevé ses enfants, J.J. Maynard a le désir de s'engager plus avant dans le militantisme syndical.

Le Secrétaire

Comme Yves Mérillon et la plupart des militants du SNE Jean-Jacques a été marqué par mai 1968. Au moment des événements il avait quatorze ans et était interne au lycée Jean-Perrin entre Lyon et Saint-Cyr-au-Mont-d'Or. Le lycée était un espace de liberté incroyable où tout était possible.

Quatre années de cette expérience de vie libertaire l'ont profondément marqué. Sur cent vingt élèves de terminale, seulement quatre ont eu le bac du premier coup. Jean-Jacques se trouvait si bien dans cet établissement qu'il a redoublé sa première et sa terminale. Cette période *sous les pavés, la plage* s'est achevée pour lui par une année de service militaire en Allemagne.

Ses parents auraient aimé qu'il reprenne leur petite usine de plastique dans la commune d'Oyonnax, dans l'Ain, mais cette idée ne le motive pas du tout. De toute façon son carnet scolaire lui ferme l'accès à l'IUT de chimie, malgré son bac scientifique obtenu de justesse. Il se retrouve en fac de mathématiques où il a la sensation d'une reprise en main disciplinaire par rapport au lycée et son ambiance post-1968. Début 1976 la fac entre en grève contre la réforme d'Alice Saunier-Seïté, secrétaire d'État aux universités du gouvernement de Raymond Barre, professionnalisant l'université et renforçant la sélection.

Après neuf semaines de grève, Jean-Jacques décide de chercher du travail. Dans le journal, sa mère trouve une petite annonce de l'agence financière de bassin Rhône-Méditerranée-Corse. Le jeune homme ne sait pas de quoi il s'agit mais se renseigne rapidement. Il passe quatre épreuves écrites et obtient le meilleur classement. Probablement, se dit-il alors, grâce à la dissertation qu'il a écrite sur le fleuve Rhône. Il n'a aucune connaissance en biologie, ni sur ce que peut être le service public, mais il a une idée personnelle de ce qu'est l'intérêt général et une certaine facilité pour s'exprimer à l'écrit. S'il a eu son bac scientifique quelques années auparavant, c'est en partie grâce à l'épreuve facultative de philosophie.

L'agence de bassin propose à Jean-Jacques un contrat à durée indéterminée à condition qu'il abandonne ses études, ce qui lui convient plutôt bien. Son poste consiste à suivre les dépenses de fonctionnement de l'agence, dont l'effectif est de cent dix personnes. Le jeune homme a deux agents administratifs « sous ses ordres ». Tout est fait à la main et l'informatique n'est utilisée que pour le calcul des redevances avec des cartes perforées⁷. Une fois passée sa période d'essai de trois mois, il adhère au SNE-CFDT, seul syndicat existant à l'agence.

Les négociations sur le statut du personnel des agences battent leur plein. Jean-Jacques s'y intéresse mais sans s'impliquer vraiment, car son travail quotidien lui demande déjà beaucoup et sa hiérarchie n'est pas disposée à accepter des aménagements. Il participe tout de même à quelques réunions à Paris, suffisantes pour démystifier sa vision de l'État.

⁷ Moyen de stockage des données utilisé avant les bandes magnétiques et mémoires de masse plus performantes.

Il découvre que l'administration ministérielle qu'il imaginait organisée et solide est souvent incohérente, que certains hauts fonctionnaires qu'il imaginait compétents et irréprochables cherchent surtout à fuir leurs responsabilités. Ceci le choque d'autant plus que des règles strictes de déontologie s'appliquent aux agents de la fonction publique, débordant même sur la vie privée. Par exemple, avoir un découvert bancaire non autorisé au Trésor public, où chacun peut alors avoir un compte, est quasiment considéré comme une faute professionnelle et passible du conseil de discipline.

En 1979, le personnel de l'agence de bassin se met en grève contre la décision du directeur de placer une vingtaine de secrétaires en sous-catégorie 5b au moment de la mise en place du nouveau statut⁸. Jean-Jacques s'investit dans la section syndicale puis devient secrétaire de section et entre au conseil national du SNE en 1984. Lorsque le comité technique paritaire ministériel (CTPM) est créé l'année suivante, il accepte d'en faire partie. Ayant sans doute laissé apparaître ses talents de littéraire refoulé, il se voit même confier la fonction de secrétaire-adjoint de cette instance, coresponsable avec l'administration de la rédaction des comptes rendus.

En 1986, pour que Jean-Jacques puisse devenir secrétaire général du syndicat, il faut régler le problème de sa disponibilité. Le directeur considère que lui et son équipe, avec au minimum un mois de retard sur la comptabilité, sont en faute professionnelle permanente. Une solution est finalement trouvée grâce à Pierre Aplincourt, représentant du personnel au conseil d'administration de l'agence, qui fait voter un poste en sureffectif permettant d'embaucher un remplaçant. Jean-Jacques bénéficie d'une décharge syndicale à mi-temps. Pour son autre mi-temps, il est placé à disposition du secrétaire général de l'agence.

Comme prévu Yves reprend son travail à l'agence de bassin Seine-Normandie, où il est nommé chef du service des affaires départementales et administratives. C'est une belle promotion. *L'histoire a passé le plat une seconde fois*, se dit-il. Il est responsable de l'élaboration des premiers contrats départementaux entre l'agence de bassin et les conseils généraux pour le financement de l'alimentation en eau potable et l'assainissement en milieu rural. Ce travail à la fois technique et de négociation avec les acteurs politiques du bassin lui convient parfaitement. Il se retrouve peu après chargé de mission auprès du directeur de l'agence pour coordonner les délégations régionales. Il devient membre du comité de direction de l'agence et cesse donc de participer aux instances du syndicat.

⁸ Voir Tome I, p. 113.

Un mois après sa prise de poste, le ministre Carignon écrit au secrétaire général du SNE. *En réponse à votre lettre du 21 mars 1986, je tiens à vous assurer que je souhaite engager et poursuivre avec votre organisation une large concertation. Je suis d'ailleurs décidé à vous recevoir personnellement dès que mon emploi du temps me le permettra.* En attendant il invite le secrétaire général à prendre contact avec son directeur de cabinet.

Celui-ci reçoit une délégation syndicale peu après. Il donne sa carte de visite puis s'excuse de devoir s'absenter un moment. Jean-Jacques et ses collègues attendent en vain dans le bureau. Le directeur de cabinet ne reviendra pas, les syndicalistes rentrent chez eux et ne sauront jamais ce qu'il s'est passé.

Le SNE demande une réunion du CTPM avant l'été. L'administration refuse, précisant qu'elle ne consultera les syndicats que lorsqu'un groupe de travail concernant l'organisation du ministère aura remis ses conclusions. *L'idée qu'on puisse nous consulter avant, ironise Jean-Jacques, n'a pas l'air d'effleurer nos dirigeants.*

Pas de doute, le mot concertation n'a pas le même sens pour le ministre Carignon que pour ses personnels. Les syndicalistes sont obligés d'aller extorquer la moindre information et, dans la plupart des établissements, les comités techniques paritaires (CTP) ne se réunissent même plus.

L'arrivée du nouveau ministre est suivie d'une chasse aux sorcières particulièrement intense au ministère de l'environnement, avec le départ de nombreux agents jugés trop liés au gouvernement précédent. Le ministre et son cabinet déménagent de l'immeuble de Neuilly, où s'était installé Michel Crépeau et où était restée Huguette Bourchardeau, pour un luxueux hôtel particulier loué avenue Georges Mandel dans le XVI^{ème} arrondissement de Paris. *Cela lui évite de rencontrer son personnel, pense Jean-Jacques. On ne mélange pas les torchons et les serviettes.*

Jean-Jacques Maynard devient officiellement secrétaire général du SNE le premier septembre 1986. Comme l'avait annoncé Yves Mérillon, les tâches du secrétaire général sont devenues plus légères depuis le changement de gouvernement, le dialogue social étant inexistant.

Le militant du CSP Gilles Odic devient secrétaire général adjoint du syndicat. Il avait accompagné Claude Jendrier l'année précédente au congrès de Bordeaux de la confédération CFDT où ils avaient amorcé un rapprochement avec les délégués syndicaux de l'ONF. Gilles se souvient que *c'est une époque où on rêvait encore d'un grand ministère de l'environnement qui aurait pu et dû englober la forêt... Une époque où on parlait service public de l'eau et non de partenariat public-privé...*

Gilles est notamment en charge des relations avec les syndicats de l'équipement, rôle que personne ne veut assumer. Il siège au conseil national de la Fédération générale des transports et de l'équipement (FGTE) de la CFDT à laquelle est affilié le SNE. Grâce à son dynamisme il fait de sa présence dans cette instance une belle tribune environnementale auprès des grands aménageurs.

Pendant l'automne 1986 les militants du Syndicat national de l'environnement assistent à la déconstruction progressive de tous les acquis des années précédentes. Pourtant l'actualité rappelle la nécessité d'un service public de l'environnement fort et efficace. Au printemps, la catastrophe nucléaire de Tchernobyl a montré à quel point l'État français n'était pas préparé à faire face à ce type de situation. Le premier novembre, un incendie se déclare à l'usine Sandoz à Bâle. Vingt tonnes de pesticides se déversent dans le Rhin, emportés par les trombes d'eau des pompiers. La pollution se répand jusqu'à cinq cents kilomètres en aval. Plusieurs centaines de tonnes de cadavres de poissons sont retirées des eaux les jours suivants.

La déconstruction menée par le gouvernement de Jacques Chirac dépasse largement le domaine de l'environnement. Dans l'ensemble de la société, le retour de la droite se traduit par des réductions d'effectifs, des blocages de salaires et une libéralisation tous azimuts. Le projet de loi Devaquet, du nom du ministre délégué chargé de l'enseignement supérieur et de la recherche qui l'a élaboré, propose d'instaurer une sélection à l'entrée de l'université et d'augmenter les droits d'inscription. Plus d'un million d'étudiants et lycéens se mettent en grève.

Dans la nuit du 5 au 6 décembre, après une manifestation à Paris, l'étudiant Malik Oussekin meurt après avoir été frappé par des policiers. Le ministre Devaquet démissionne et son projet de loi est retiré. Alors que le gouvernement donnait jusque-là peu d'importance aux syndicats, tous les ministres sont rapidement priés de réunir les partenaires sociaux. Il faut absolument trouver des interlocuteurs pour éviter qu'une révolution n'éclate dans le pays.

C'est dans ce contexte qu'un CTPM est convoqué le 12 décembre. La délégation du SNE, conduite par Jean-Jacques, commence par rappeler les règles de fonctionnement de cette instance, comme les délais de convocation et l'obligation de donner suite aux décisions du précédent CTPM, plus d'un an auparavant. Le premier point à l'ordre du jour est une information sur les projets de réforme du ministère de l'environnement. Aucun document

préparatoire n'a été envoyé. Le groupe de travail a remis son rapport, qui n'a pas été communiqué aux représentants du personnel. Quant au ministre, il n'a pas encore d'avis établi car il attend celui de son collègue de la fonction publique. Le bilan est maigre pour cette reprise de la concertation.

Au cours de l'année 1987, le moral des militants syndicaux est au plus bas et certains conseils nationaux du SNE ne rassemblent pas plus de huit personnes sur vingt-et-un membres. Au printemps, Claude Dechrisme, conseiller national du syndicat et militant de la section de l'agence de bassin Rhin-Meuse, se donne la mort à la suite de problèmes personnels. Il s'était beaucoup investi dans la rédaction d'un guide sur le thème de l'eau, en partenariat avec l'association de consommateurs ASSECO-CFDT. Certains voyaient déjà en lui un futur secrétaire général du syndicat. Yves fait son éloge, *ton engagement total dans l'action syndicale si souvent ingrate, c'est probablement ce qui te caractérisait le mieux. Cette volonté farouche de faire bouger les choses, de combattre les injustices, de propager nos idées, rares sont les syndicalistes qui l'ont aussi forte que tu l'avais.*

Pendant l'été, Gilles Odic, secrétaire général adjoint du syndicat depuis un an, démissionne. Il était le seul représentant du Conseil supérieur de la pêche dans l'équipe militante du syndicat. Le trésorier fait de même, c'est Claude Jendrier qui prend le relais.

Un CTPM est convoqué en décembre 1987, un an après le précédent. Ni le ministre ni les directeurs d'administration ne prennent la peine de se déplacer et la réunion n'est rien de plus qu'une chambre d'enregistrement. D'ailleurs de l'aveu même de son président, le délégué à la qualité de la vie Jean-François Lorit, ce CTPM ne paraît pas compétent sur grand-chose. *S'il y avait une politique de l'environnement, il serait compétent, comme il n'y en a pas... S'il y avait un vrai ministère de l'environnement, c'est-à-dire un ministère avec ses propres corps de fonctionnaires, il serait compétent, comme il n'y en a pas... Propos connu et ressassé, conclut Jean-Jacques dans son compte rendu pour le journal du SNE, mais on n'en sort décidément pas.*

Contre toute attente, le début de l'année 1988 donnera au SNE l'occasion de remporter quelques maigres victoires.

Dans les agences de bassin comme dans l'ensemble du ministère, l'arrivée du gouvernement Chirac, avec Alain Carignon comme ministre de l'environnement, se traduit par une influence croissante des groupes de pression. Les comités de bassin et les conseils d'administration des agences

préparent le cinquième programme d'intervention. Les représentants des industriels cherchent par tous les moyens à faire baisser les montants de leurs redevances pour pollution de l'eau. Ils argumentent que les industries ne polluent plus. Ils demandent en sous-main la fin des agences de bassin sous prétexte qu'elles ont déjà permis d'atteindre les objectifs pour lesquelles elles avaient été créées en 1964.

En réaction la section syndicale de l'agence Rhône-Méditerranée-Corse lance une campagne pour sensibiliser la population. Des milliers de cartes postales sont envoyées aux députés. Les adhérents du SNE, hésitants quand il s'agit de prendre des responsabilités syndicales, se mobilisent parce qu'ils craignent de voir disparaître leur établissement.

La section de l'agence Seine-Normandie a la chance de compter une juriste dans ses rangs. Claude Bessis dirige une petite cellule technique consacrée à la préparation et au suivi des marchés publics. C'est elle qui a créé cette structure, une première dans les six agences de bassin.

Début 1988, le directeur de l'agence vient la voir.

– Pouvez-vous préparer un marché avec une agence de communication ? Il s'agit du montage d'un spot télévisé pour le vingtième anniversaire des agences financières de bassin.

– Bien sûr. Quel est le montant prévu ?

– Sept millions et demi de francs. Dont quatre et demi seront répartis entre les six agences.

– Je prépare l'appel d'offres ?

– Non, c'est une opération inter-agences et le prestataire a déjà été choisi par le ministère.

– Je ne peux pas. Pour ce montant une mise en concurrence est obligatoire.

– Mais l'ordre vient directement de M. Chambolle.

– Je ne peux pas.

– Comment ça ? Il faut faire vite, le ministre veut que le spot soit diffusé à la fin du mois de mars.

– Alors vous me faites un ordre par écrit pour déroger aux règles et je vous conseille de demander le même à M. Chambolle, qui a intérêt à demander le même à son ministre...

Claude obtient l'accord écrit lui permettant de couvrir sa responsabilité lorsque la Cour des comptes se penchera sur cette opération quelques années plus tard.

Un nouveau directeur est nommé à l'agence Rhône-Méditerranée-Corse dans cette période. Il s'agit de Patrick Guilhaudin, membre du cabinet ministériel d'Alain Carignon.

Cette nomination aurait-elle quelque chose à voir, s'interroge Jean-Jacques, avec la campagne de publicité prévue fin mars, juste avant les élections ? Pierre Aplincourt, qui représente le personnel au conseil d'administration de l'agence, l'informe que le nouveau directeur vient de convoquer une réunion extraordinaire du conseil d'administration pour le 25 février afin de voter le crédit de neuf cent mille francs correspondant à sa quote-part du financement de la campagne nationale.

- Je vais intervenir au conseil d'administration pour dénoncer ça, déclare Pierre.

Jean-Jacques se demande jusqu'où son collègue est prêt à aller.

- Tu vas demander aux administrateurs, en présence du directeur, de ne pas voter ce crédit car c'est une publicité électorale pour Carignon ?

- Tout ce que je peux faire c'est dénoncer la précipitation avec laquelle cette opération a été montée. Je vais aussi leur dire qu'il me semble y avoir deux poids deux mesures. D'un côté le conseil d'administration précédent avait supprimé un crédit de soixante-deux mille francs du budget de communication de l'agence pour 1988 au motif de rigueur budgétaire. De l'autre côté le même conseil d'administration est convoqué spécialement pour une opération politique d'envergure sur le dos des redevables.

Le SNE dénonce l'opération dans un communiqué de presse.

Alain Carignon compte-t-il sur les agences de bassin pour faire sa publicité et ainsi contourner à l'avance la future loi sur le financement des campagnes électorales ? C'est la question que l'on se pose dans les agences de bassin après le coup de force opéré par le ministère de l'environnement : celui-ci vient de taxer d'office les agences de 4,5 MF pour l'aider à financer une campagne de pub destinée à célébrer les vingt ans d'existence des agences de bassin.

La célébration de cet anniversaire, décidée dans la précipitation il y a quelques semaines à peine, doit bien entendu se dérouler avant le 8 mai 1988 ! L'ennui est que les procédures administratives en vigueur prennent d'ordinaire plusieurs mois, y compris pour les choses les plus bénignes : c'est le charme discret de l'administration...

Pour cette campagne d'information qui doit coïncider avec la campagne électorale, rien de tout cela ne sera fait dans les formes légales : le visa du contrôle financier sera obtenu on ne sait trop comment, quant au choix de la société retenue il a, paraît-il, déjà été fait en comité restreint au cabinet du ministre.

Tout cela paraît louche à beaucoup de monde et il semble que certaines directions des agences ne soient pas très à l'aise et rechignent à mettre le doigt dans une opération pas très légale.

Tout ce contexte a donc conduit la CFDT des agences de bassin à porter le débat sur la place publique en espérant que la presse aura des moyens d'enquête plus importants que les siens.

L'information est reprise et complétée par le Canard Enchaîné. Le jour de la parution du journal, Claude Bessis accompagne son directeur à une réunion en présence du ministre, en tant que spécialiste des marchés. *C'est la gloire, s'exclame celui-ci, je suis dans le journal !*

Carignon pêche sa pub en eau trouble

ALAIN CARIGNON, ministre délégué à l'Environnement, est bien placé pour remporter la palme de l'astuce dans le championnat de propagande gouvernementale qui va se dérouler jusqu'aux élections.

Primo, Carignon s'est débrouillé pour que la campagne qu'il va lancer en mars sur le thème « *Grâce aux agences de bassin et au gouvernement Chirac, l'eau est pure et abondante* » ne lui coûte presque rien. Le plan de financement prévu sur sept millions et demi de francs ne met qu'un million à la charge du ministère : les sociétés de distribution de

l'eau (pour deux millions) et surtout les agences de bassin (taxées d'office pour quatre millions et demi) sont priées de se mouiller et de régler l'essentiel des frais.

Secundo, la campagne de pub carignonesque est déguisée en célébration du vingtième anniversaire des agences de bassin, anniversaire dont le ministre a soudain réalisé l'urgence, il y a quelques semaines à peine.

Une note interne, à en-tête du cabinet du ministre et en date du 18 janvier, dévoile d'ailleurs le pot aux roses :

Il est important de rappeler qu'il faudrait réfléchir à une signature neutre (non politique) ou agences de bassin, pour pouvoir déroger à la date du 15 février au-delà de laquelle la CNCL n'autorise aucune campagne à caractère gouvernementale.

La ficelle est un peu grosse, mais Carignon sait que ces messieurs-dames de la CNCL ont la vue basse. Ou qu'ils ne tiennent pas tellement à tout voir.

La campagne a finalement lieu, avec des spots télé débarrassés de la présence du ministre Carignon accompagnés d'une campagne de presse peu convaincante. L'action du SNE a à moitié payé, en conclut Jean-Jacques, mais le ministre a sacrifié sans vergogne le vingtième anniversaire des agences à ses préoccupations personnelles⁹.

⁹ L'année suivante Alain Carignon bénéficiera de l'appui des journaux « Dauphiné News » pour sa réélection à la mairie de Grenoble. La facture sera payée par la Lyonnaise des eaux dans le cadre de la privatisation de l'eau du marché de l'eau de la ville et l'élu sera condamné puis emprisonné pour corruption.

Chapitre II

—

Des gardes-chasse découvrent la CFDT

Xavier Bruny vient d'être embauché comme garde-chasse en Savoie. À vingt-quatre ans, célibataire, il consacre tout son temps à un travail qui est aussi sa passion et préfère être sur le terrain plutôt que tout seul dans son appartement. Il travaille sur un canton de trois petites communes, en binôme avec Francis, un garde beaucoup plus âgé qui connaît la région comme sa poche et lui apprend le métier.

Il s'agit surtout de surveillance contre le braconnage. Les gardes se lèvent tôt le matin. Ils ont défini la veille le programme de la journée mais parfois il faut improviser. En cas de brouillard ils ne pourront pas aller dans les montagnes comme prévu. Ils savent en revanche qu'un braconnier a l'habitude de profiter du peu de visibilité pour chasser, en toute discrétion et en toute illégalité, dans une forêt de l'autre côté de la vallée. Ils suivent leur intuition. Ils connaissent beaucoup de monde et agissent en fonction des habitudes de chacun. C'est souvent lors de ces expéditions improvisées qu'ils font leurs plus belles « affaires ».

Une belle affaire pour un garde-chasse c'est par exemple quelqu'un qu'on a pisté pendant dix ans. Même si on le coince pour une affaire bénigne. L'important c'est une enquête qui a été menée sur le long terme et qu'on a finalisée. Peu avant de partir à la retraite Francis dit à Xavier, *Bon sang, cette équipe, c'est depuis que j'ai commencé le boulot qu'on est derrière, on n'a jamais réussi à les coincer. Si on pouvait les faire cette année ce serait extraordinaire.*

Le jeune homme perçoit l'importance de l'affaire pour son collègue. *C'est simple*, répond-t-il, *on s'y met, on s'y colle.* Deux mois plus tard c'est le coup de chance. Les braconniers tant recherchés tuent avec du plomb un chevreuil qu'ils n'ont le droit de tirer qu'avec des balles. Les deux gardes parviennent à leur tomber dessus.

Une belle affaire réussie, se réjouit Francis. Le vieux garde-chasse, montagnard et un peu ours, a un large sourire. *Là c'est le plus beau cadeau que tu puisses me faire avant de partir à la retraite. Cela fait trente ans que je leur cours derrière et qu'ils me font chier, et là on les a tombés ensemble.*

Ce n'est pas un procès-verbal extraordinaire mais c'est une équipe qui était dans l'illégalité, les gardes le savaient, et enfin ils peuvent lui mettre un coup d'arrêt. Francis part en retraite avec le sentiment du devoir accompli.

Comme tous ses collègues, Xavier est adhérent au Syndicat autonome des gardes de l'Office national de la chasse et de la protection de la nature (SGONCPN). Le jour de son embauche, en 1983, on lui a dit qu'il devrait se syndiquer. Ce n'est que l'année suivante qu'il apprend l'existence d'un autre syndicat, pendant son stage de commissionnement à l'école du Bouchet¹⁰. Un stagiaire explique alors qu'il est syndiqué à la CFDT. *Tu es fou*, lui disent les autres gardes. *Ça ne sert à rien d'entrer dans un syndicat pareil. Tu vas perdre ton temps*. Xavier ne dit rien mais écoute attentivement pour essayer de comprendre son nouveau milieu professionnel.

Xavier et ses collègues étaient alors convaincus qu'ils allaient devenir fonctionnaires. La ministre de l'environnement s'y était engagée et les gardes-chasse attendent d'être titularisés. Le jeune garde est furieux lorsqu'il apprend qu'au cours des négociations, le SGONCPN a exigé que l'Office national de la chasse soit rattaché au ministère de l'intérieur et non plus au ministère de l'environnement. *Ces cons-là, ils voulaient qu'on soit seulement un corps de police*.

Xavier aime la nature. Il a passé son permis de chasse à dix-sept ans, il allait chasser avec les copains. Pour lui chasser c'est faire partie de l'environnement. Il aime surtout la chasse au gibier d'eau. Le matin de bonne heure ou bien de nuit, rester là, assister au lever du jour, sentir le réveil de la nature. Ou, le soir, accompagner son endormissement qui est tout autant un réveil pour la vie nocturne. Ce sont ces moments-là qu'il aime par-dessus tout.

Même ses collègues les plus âgés savent que chasse et environnement sont étroitement liés. *Si on n'a plus de coqs de bruyères*, disait souvent Francis, *ce n'est pas à cause des chasseurs, c'est à cause des stations de ski*. Les gardes savent que leurs missions de service public dépassent largement la surveillance. En Savoie, une part de leur action est centrée sur la prévention. Ils vont par exemple discuter avec les patrons de restaurant qui affichent de la viande de chasse à leur menu.

Après l'échec de la titularisation en 1986, Xavier se sent trahi et déchire sa carte d'adhérent du SGONCPN. Il se rend compte que le syndicat

¹⁰ École nationale de formation des gardes-chasse.

se mobilise surtout pour des questions secondaires, comme les gyrophares bleus dont certains veulent équiper leurs véhicules, tout en refusant de discuter des questions de fond. Il reste quelque temps non-syndiqué, mais cela ne lui convient pas, ce n'est pas dans sa culture familiale.

L'enfance de Xavier a été bercée par le rythme des réunions syndicales de son père, militant à la CFDT. La famille habitait à la Croix-Rousse dans le quatrième arrondissement de Lyon, au pied du Gros Caillou, ce bloc de pierre transporté des Alpes par le glacier du Rhône un peu plus de cent mille ans auparavant. La mère de Xavier venait d'une famille de chapeliers, son père d'une famille de soyeux¹¹. Ce père était le vilain petit canard d'une famille propriétaire d'une entreprise de trois cent cinquante employés. Refusant de rentrer dans le moule familial, il est devenu éducateur et s'est engagé dans l'action syndicale à la CFDT. Ce qui comptait pour lui c'était d'aider les autres.

Xavier a hérité de cette vision des choses. En 1987, son chef de brigade est convoqué en commission disciplinaire après un conflit avec son chef de service. La CFDT, très minoritaire chez les gardes-chasse, propose de le défendre. *Ce n'est pas la peine*, répond le chef de brigade, *je suis adhérent au SGONCPN*. Au retour de la commission disciplinaire, son récit est édifiant. *Écoute, ce n'est pas possible ! Je me suis fait allumer autant par mon syndicat que par la direction, et il n'y a que la CFDT qui m'a défendu*. Peu après, Xavier prend sa plume pour demander quelles sont les modalités d'adhésion à la CFDT.

Après le départ en retraite de Francis, le nouveau binôme de Xavier est un garde arrivant du département du Gard. Il traverse une profonde dépression, résultat de plusieurs années sous les ordres d'un chef de service exécration. *Pour ne plus subir ce genre de situation il n'y a qu'une solution*, lui dit Xavier, *il faut se regrouper pour pouvoir se défendre*. Il l'invite à l'accompagner à une réunion de la CFDT qui a lieu dans le Morvan. Le syndicat n'a que quatre sections syndicales à l'Office national de la chasse. La section Nord-est couvre les régions Rhône-Alpes, Bourgogne et Franche-Comté. Les gardes partent à quatre heures du matin avec leur voiture personnelle. Ils ont du mal à trouver la cabane dans les sapins où se déroule la réunion, à la frontière de la Nièvre et de la Côte-d'Or. Il s'agit d'un petit restaurant qui met une salle à leur disposition et sert le repas de midi.

¹¹ Qui fabriquent de la soie.

La réunion est animée par Claude Jendrier, qui se présente comme le permanent du Syndicat national de l'environnement. Même s'il reçoit les journaux d'information du syndicat depuis son adhésion, ce n'est qu'à ce moment que Xavier comprend que les sections de l'Office national de la chasse ne sont qu'une petite partie d'un syndicat qui couvre l'ensemble du ministère de l'environnement.

Claude commence par rappeler les événements de ces dernières années qui concernent les gardes-chasse. Il explique comment l'échec du projet de titularisation pour les agents de l'ONC avait été annoncé dès le comité technique paritaire ministériel du 17 octobre 1985, mentionnant au passage le rôle joué par Jean-Robert Godineau, responsable du SGONCPN. *Peu après, poursuit-il, le cabinet ministériel d'Huguette Bouchardeau a demandé au SNE de lui faire des propositions pour améliorer le statut des agents de l'établissement, en prévision de son inscription sur la liste dérogatoire des organismes publics autorisés à recruter des agents contractuels. Il s'agissait de préparer un nouveau statut actualisant celui de 1977.* Remontant encore en arrière, Claude rappelle que c'est à ce moment-là que les gardes-chasse sont passés du droit privé au droit public.

Entre autres propositions, le SNE a demandé un statut unique pour tous les salariés de l'ONC, qu'ils soient ouvriers, gardes-chasse, agents administratifs ou techniciens. L'idée était de permettre aux deux premières catégories de personnels de bénéficier des mêmes conditions statutaires que les deux dernières. Mais ce statut unique a été refusé par l'administration, notamment parce qu'il coûterait trop cher. *Il faudra revenir à la charge,* insiste Claude. *Il n'y a pas de raison d'avoir plusieurs statuts différents pour le personnel d'un même établissement.* L'ancien statut des agents administratifs et techniciens a finalement été maintenu. Les gardes-chasse, en revanche, ont bénéficié d'un nouveau statut, défini par le décret du 14 mars 1986.

Ce nouveau statut présente quelques avancées par rapport au précédent, explique le permanent du SNE. *Il définit par exemple que les gardes-chasse dépendant de l'ONC seront dénommés « gardes nationaux de la chasse et de la faune sauvage ». On y a retrouvé une partie de nos propositions, par exemple le recrutement initial par concours national. Mais certaines mesures essentielles, comme le droit à une indemnité pour les conjoints ou enfants de gardes décédés en service, n'ont pas été incluses.* Claude rappelle que le métier est risqué. *Rappelez-vous qu'en deux ans,* dit-il gravement, *deux de vos collègues gardes-chasse ont été assassinés par des braconniers. Pour augmenter la sécurité, le syndicat demande depuis longtemps que les gardes travaillent en binôme, ce qui est encore loin d'être le cas partout.*

Ce statut, qui est quand même une amélioration, poursuit Claude, est attaqué par les présidents de fédérations de chasseurs. Ils estiment que les gardes-chasse sont mis à leur disposition par l'État au travers de l'ONC et que leur autorité est menacée par le nouveau statut. Comme vous le savez tous, les présidents insistent pour participer à la notation des agents. Ils siègent même à la commission disciplinaire alors que, selon les textes, elle n'est composée que de représentants de l'administration et des syndicats.

Après cette longue intervention de Claude Jendrier, un garde-chasse dénommé Pierre Bernard présente les efforts du syndicat pour la défense individuelle des agents.

L'ambiance est conviviale, les représentants syndicaux donnent l'impression d'être à la fois compétents et ouverts, les discussions sont passionnantes. Pour Xavier, *Il n'y a pas photo, c'est le syndicat qu'il nous faut.* Il entend beaucoup parler d'un certain Jannick Doignon, qui n'a pas pu participer à la réunion mais semble être la référence pour beaucoup de militants.

Jannick est un des principaux artisans de l'implantation de la CFDT chez les gardes-chasse. Il a organisé voici quelques années, avec son collègue Jean-Armel Le Beller, le rattachement du petit Syndicat autonome des personnels de l'ONC et des fédérations départementales des chasseurs (SNAPONCFDC) au Syndicat national de l'environnement où il n'existait alors qu'une petite section ONC, constituée de techniciens et agents administratifs.

Jannick a investi toute son énergie et tous ses espoirs dans le processus de titularisation, seul moyen à ses yeux de délivrer définitivement les gardes-chasse de la tutelle ambiguë des fédérations de chasseurs. Lorsqu'il a su que l'ONC figurerait sur la liste dérogatoire, ce fut une énorme désillusion. Lui et ses collègues s'étaient engagés dans cette lutte syndicale à corps perdu, en pensant qu'ils ne pouvaient pas être trahis par le gouvernement de gauche. Et ils ont été trahis. Jannick parle souvent de la venue d'Huguette Bouchardeau à l'école de formation des gardes-chasse au Bouchet, où un maximum d'agents avaient été réunis. La ministre avait alors donné instruction au directeur de l'ONC de préparer ses agents à la prochaine titularisation.

En 1986, Jannick entre dans une profonde dépression, aggravée par des problèmes personnels. C'est le moment pour lui de prendre du recul et de réfléchir. Il pense souvent à la prise de la radio de la République Dominicaine

par les troupes américaines, qu'il a vécue en direct lorsqu'il était adolescent¹². Il avait alors ressenti que l'injustice est intolérable. Il vit l'échec du processus de titularisation comme une profonde injustice, et cela lui donne une énergie nouvelle. *Quitte à traverser le désert, pense-t-il, autant faire un boulot constructif.* Au SNE, la branche chasse repose alors sur deux ou trois personnes qui ne peuvent pas être à la fois dans les négociations à Paris et sur le terrain. Jannick comprend qu'il faut tout reprendre à la base. Il faut organiser des réunions dans chaque secteur et faire venir les gens, ce qui n'est pas gagné d'avance. C'est pour lui une période d'abnégation. Le contraire de l'enthousiasme qui a jusque-là été un puissant moteur dans sa vie.

Au moment des négociations sur la titularisation, Jannick s'est rendu compte qu'il lui manquait des connaissances juridiques en comparaison des collègues des autres branches du syndicat. Il s'appuie sur Claude Jendrier qui a déjà une bonne expérience dans ce domaine.

Claude a monté le dossier de défense de trois agents du parc de Port-Cros injustement licenciés en 1977 au tribunal administratif, et a obtenu leur réintégration quelques années plus tard. À l'époque, il s'est fait aider par une avocate qui lui avait été indiquée par un permanent de la CFDT. *Venez me voir si vous avez besoin de renseignements*, lui avait-elle dit une fois le dossier prêt. *Mais la prochaine fois, vous devriez pouvoir vous débrouiller tout seul, vous n'avez plus besoin de moi.* Claude n'a pas de formation juridique mais apprend sur le tas à partir de cette première expérience.

Claude Jendrier, issu d'une agence de l'eau, est spécialement chargé au sein du SNE-CFDT d'appuyer la branche chasse en construction. Il s'entretient avec Jannick. *On n'est pas nombreux. On travaille dans un organisme où on est très minoritaires. On ne représente rien. Aux élections, on n'arrive même pas à avoir un élu.* Ils concluent que la meilleure stratégie pour implanter le syndicat à l'Office national de la chasse est de défendre les personnes dans les commissions disciplinaires et de le faire savoir. Avec l'appui de la Fédération générale des transports et de l'équipement (FGTE) de la CFDT, la branche chasse du SNE élabore son propre bulletin de liaison destiné aux adhérents.

À l'ONC les rapports hiérarchiques avec les employeurs sont essentiellement basés sur les sanctions. Le fonctionnement est relativement simple. La sanction est par principe la plus grave, c'est-à-dire suspension ou licenciement. Ensuite, en négociant, les syndicats parviennent parfois à la réduire. Les décisions sont prises par une commission de discipline. Mais le syndicat majoritaire a tendance à défendre l'honneur de la profession avant

¹² Voir tome I, p. 123.

les personnes. *Ils sont capables de condamner leurs propres membres, sans scrupule*, explique Claude. Le SNE fait savoir qu'il est prêt à défendre tout le monde. *Cela ne veut pas dire que les gens sont innocents, mais il y a toujours un angle sous lequel les gens sont défendables.*

Lorsque Claude participe à une commission disciplinaire pour la première fois, il est chargé de défendre un agent parmi les huit cas examinés ce jour-là. La réunion a lieu au siège de l'Office national de la chasse, avenue de Wagram à Paris. Autour de la table, Claude reconnaît le directeur général, le directeur du service du personnel, le directeur de l'école du Bouchet, des chefs de service, des présidents de fédérations de chasse et les élus du personnel. Claude sait exactement combien de personnes doivent être présentes, car il a pris le soin de se procurer la composition réglementaire de la commission disciplinaire et la liste de ses membres.

Le cas de la personne que Claude accompagne est examiné, quelques précisions sont demandées de part et d'autre. *Maintenant l'accusé et son défenseur se retirent et nous allons délibérer*, dit le directeur, qui préside la séance. Ils s'apprêtent à sortir tous les deux mais, lorsqu'ils arrivent à la porte, Claude se rend compte que personne d'autre n'a bougé. Il se retourne. *J'aimerais bien savoir à quel titre certaines personnes restent pour délibérer. Parce que je croyais que la commission se composait d'un nombre précis de personnes. Je m'aperçois qu'il y en a le double.*

Effectivement, vous avez raison, dit le directeur général. Claude devine qu'il n'est pas mécontent et, qu'au fond, cette intervention l'arrange bien. Autour de la table beaucoup d'autres participants se regardent d'un air inquiet. Le syndicaliste précise, *Je veux bien sortir, mais que tous ceux qui n'ont pas à être là sortent aussi.* Faisant courageusement face à ses obligations, le directeur demande alors que tous ceux qui ne sont pas membres de la commission quittent la salle. Cela concerne aussi le chef de la garderie, qui est en même temps directeur de l'école du Bouchet. Ils sortent. A voir leur tête, Claude constate à quel point c'est un choc pour eux. Cela n'est jamais arrivé auparavant. *Il faut être extérieur à la maison pour oser demander cela*, songe Claude.

Tous les participants sont à nouveau dans la salle pour l'examen des deux cas suivants. Bien sûr, l'autre syndicat accepte tacitement qu'ils assistent tous à la délibération. Pour le quatrième cas, Claude renouvelle la demande qu'il a exprimé pour le premier. Dans le couloir, le directeur de l'école du Bouchet et quelques autres lui jettent des regards noirs.

Après que Claude ait renouvelé sa demande trois fois dans la même journée, ceux qui ne font pas partie de la commission finissent par se diriger eux-mêmes vers la sortie. C'est ainsi que le SNE fait changer les habitudes

à l'ONC. Les commissions disciplinaires s'améliorent peu à peu, avec davantage de respect des règles et des personnes.

Tout cela prend du temps et certaines sanctions continuent à être manifestement injustes. Les gardes-chasse ont un statut assimilé fonction publique, comme le personnel des agences de bassin et des parcs nationaux. L'instance d'appel n'est donc pas le tribunal des prud'hommes, mais le tribunal administratif dont Claude a déjà l'expérience. Avec son appui, la branche ONC du SNE-CFDT dépose un recours dès qu'elle estime qu'une condamnation en commission disciplinaire est disproportionnée. Et le syndicat gagne presque toujours. Une fois le recours accepté, la décision de la commission disciplinaire est annulée. Mais au-delà des cas personnels qu'il faut régler, Claude a toujours la préoccupation de créer une jurisprudence.

L'histoire d'un garde-chasse condamné pour escroquerie est emblématique. *On lui avait donné un travail qui l'éloignait de son domicile familial, raconte Claude, en grande partie pour l'embêter. Il ne pouvait y retourner que pendant son jour de repos et il ne pouvait pas déménager à cause de l'emploi de sa femme. Alors il s'arrangeait pour aller coucher chez lui le soir quand il avait des déplacements dans le cadre de son boulot. Bien sûr ça modifiait un peu les frais de déplacement. Dans la fonction publique, ce type d'arrangement est courant et personne ne s'en offusque. Même s'il a poussé le bouchon un peu loin, la condamnation était disproportionnée et le SNE a accepté de le défendre. Le tribunal administratif et ensuite le Conseil d'État ont fini par trancher en sa faveur.*

Un jour Jannick reçoit un coup de téléphone. C'est un garde affecté en Dordogne qui vient d'être muté dans les Landes suite à son passage en commission disciplinaire. Vu sa situation familiale, il n'a pas le choix et va devoir démissionner. Il est affolé et ne sait plus quoi faire. Le syndicaliste lui pose des questions, cherche à comprendre ce qu'il s'est passé, mais le garde s'emmêle dans ses explications. *Calme-toi, dit le syndicaliste. Si tu veux que l'on comprenne bien ton dossier, il faudra tout nous expliquer, mais on ne va pas régler ça au téléphone.*

Jannick se rend compte rapidement que son interlocuteur a un bon bagage intellectuel. Il a fait des études supérieures. *Prends ta plume, poursuit-il, tu nous fais l'historique de ton problème et on va voir ce que l'on peut faire. Par contre j'ai horreur des rats crevés qu'on découvre sous les tapis. On veut la clarté.* Jannick étudie le dossier avec l'aide de Claude. Ils s'aperçoivent que leur collègue a de gros problèmes relationnels car il est

un peu « chien fou », et que la faute qui lui est reprochée, minime, relève au maximum de l'avertissement. Les procédures pour la mutation n'ont pas été respectées, ils trouvent plusieurs vices de forme. L'administration de l'ONC semble ne pas encore avoir compris que le statut des gardes-chasse relève du droit public et que des règles spécifiques doivent être respectées.

Ils décident de défendre le dossier, mais en conseillant le garde-chasse plutôt que de faire les démarches à sa place. *C'est toi qui vas écrire. On veut faire prendre conscience à l'administration que tu es capable, toi, de te défendre et non pas d'agir de façon individuelle et désordonnée.* Le garde incriminé avait déjà écrit plusieurs lettres à la direction de l'ONC, qui ne s'était pas donné la peine de répondre.

Leur collègue suit leurs conseils et formule les recours nécessaires avec l'appui du syndicat. À la façon dont les courriers sont rédigés, la direction de l'ONC comprend que le garde se fait assister et répond à tous les courriers. En l'espace de deux ans le garde réussit à faire plier l'administration et à retourner dans son département. Tout cela apparemment de sa propre initiative, même si tout le monde sait que le SNE est derrière.

Cette victoire a un énorme impact à l'ONC. Le SNE rapporte l'affaire dans son bulletin de liaison et reçoit plusieurs demandes d'adhésion. Face à l'administration qui fait jouer tous les rouages imaginables, Jannick répète aux collègues qui sollicitent son appui : *n'ayez pas peur.* Lorsque le Pape Jean-Paul II prononce la même phrase en s'adressant aux polonais, il est impressionné. *Il m'a piqué ma phrase, s'amuse-t-il.* Son objectif est de redonner leur dignité aux agents là où règne l'arbitraire.

Dans le même temps le SNE parvient à se faire davantage écouter par l'administration. Claude défend par exemple le cas d'un garde alcoolique. *C'est vrai, admet-il, que c'est dangereux de laisser un type qui boit avec une arme. Mais bon, ce type a une femme et des enfants. Une sanction ce n'est pas une vengeance. Il faut qu'elle ait un caractère éducatif. Comme le garde incriminé est proche de la retraite, n'y aurait-il pas moyen de lui accorder une retraite anticipée, suggère-t-il au directeur, ou de lui trouver un emploi sédentaire sans pouvoir de police ?*

Les irrégularités se poursuivent à l'ONC, mais certains gardes-chefs commencent à refuser d'être complices. Comme ils sont au courant de trop de choses, la direction veut les sortir du circuit en les accusant sous n'importe quel prétexte. La méthode utilisée est résumée par Jannick. *Quand on veut se débarrasser de son chien on dit qu'il a la rage.*

Pour l'un d'eux, le principal grief a été d'avoir utilisé une carte de paiement professionnelle pour prendre l'autoroute à des fins personnelles. Mais il n'y a aucune preuve et la somme en jeu est de quinze francs. Suite à cette accusation la direction demande et obtient son licenciement en commission disciplinaire. Il lui est aussi reproché de ne pas avoir suivi certaines instructions. Quand les syndicalistes demandent des précisions sur ces instructions non respectées, il se confirme qu'elles n'existent pas ! Le SNE saisit le tribunal administratif et obtient facilement la réintégration et le reclassement de l'agent concerné.

Presque tous les conflits à l'ONC concernent des instructions données oralement. Jannick, lorsqu'il est appelé à l'aide par des gardes-chasse, leur donne les conseils suivants : *quelles que soient les instructions qu'on vous donne, la première des choses que vous devez faire c'est d'envoyer une lettre à la personne qui vous a donné l'instruction. Monsieur, j'ai bien compris les instructions que vous m'avez données oralement tel jour. Mais avant de passer à l'exécution, pourriez-vous me donner la confirmation par écrit ?* Ces écrits, beaucoup de gardes ne les ont jamais reçus. En agissant de cette façon, l'équipe du SNE chamboule un système qui était basé sur la démagogie et sur la peur.

Le SNE modifie profondément les façons de travailler, en particulier les relations hiérarchiques dans l'établissement. Claude, Jannick et ses collègues font la démonstration que le respect des règles est nécessaire pour tout le monde et qu'on peut faire cesser l'arbitraire.

À la fin des années quatre-vingt, Claude et Jannick calculent que l'Office national de la chasse instruit chaque année autant de dossiers disciplinaires que l'ensemble des autres services du ministère de l'environnement en dix ans. Les militants du SNE ont beaucoup à faire. Mais pour être vraiment efficace, le syndicat a besoin d'avoir des élus dans les instances paritaires de l'ONC. Pour avoir des élus il faut que les sections grandissent et se fassent connaître. Ensuite, il faut que les gens mettent des visages sur les noms dans les documents syndicaux et sur les voix au téléphone.

Jannick rend visite aux sections, participe systématiquement à chaque assemblée générale annuelle. Il prend le train quand il peut, mais cela ne permet pas d'aller partout. Il fait des milliers de kilomètres avec sa voiture personnelle, parfois pour ne rencontrer que cinq ou six personnes. Les premières réunions ont lieu dans des locaux parfois improbables. De maigres assistances se retrouvent ainsi entassées dans des salles de réunion minuscules. Certains disent que les réunions de la CFDT ont lieu dans des cabines téléphoniques.

Chapitre III

–

Le bonheur est dans le parc

À l'âge de trois ans, Thierry Houard sait très bien ce qu'il veut. Il vient de passer plusieurs mois de sa vie avec ses grands-parents car sa mère a dû déménager. Et à présent il refuse de les quitter. Lorsque sa mère tente de les séparer il refuse de manger et se laisse dépérir. Ses grands-parents aussi veulent le garder chez eux. La mère de Thierry finit par accepter.

Son grand-père est chef d'entreprise, sa grand-mère s'occupe de lui à la maison. On lui donne tout ce qu'il demande. Au grand dam de ses parents qui le considèrent comme un enfant gâté. *Ça fera un voyou*, craignent-ils. Il a une mobylette à neuf ans. Il est très libre, sort tard le soir. Ses grands-parents reçoivent beaucoup et le laissent parler avec les invités. Il aime lire, est ouvert sur le monde. Donc il a toujours quelque chose à dire dans les discussions avec les adultes.

Un vendeur d'almanachs passe à la maison et lui laisse un exemplaire du magazine de bande dessinée Pilote. Il adore. Ses grands-parents l'y abonnent. Les planches avec des embouteillages monstrueux qui dénoncent la société de consommation l'impressionnent. À quatorze ans il regarde à la télévision le candidat écologiste à la présidentielle René Dumont avec son pull-over rouge. *Je bois devant vous ce verre d'eau car c'est quelque chose de très précieux, qui manquera avant la fin du siècle si on continue à la gaspiller.*

Ses grands-parents quittent la Nièvre pour s'installer à Pignans dans le Var. Sa mère déménage aussi à Toulon. Il passe ses mercredis et ses week-ends à Pignans. Ses grands-parents lui achètent une petite moto. Il découvre la nature aux alentours. L'environnement méditerranéen le fascine tout de suite. Il commence aussi à s'intéresser aux oiseaux. Au début il se promène toujours à moto, puis se rend compte qu'entre l'observation de la nature et un engin pétaradant et polluant il y a quelque chose d'incohérent. Il se met à la marche à pied et fait de très longues balades dans le massif des Maures, parfois la journée entière. Il est tout seul au début puis partage cette passion avec celle qui deviendra sa femme. Ils se rencontrent à seize ans, elle aussi adore la nature.

Je ne peux rien faire d'autre que travailler dans la nature, affirme Thierry. C'est l'axe de sa vie. Travailler dans l'environnement pour lui c'est se mettre au service d'une cause. Les nouvelles zones résidentielles en pleine forêt du massif des Maures lui font l'effet d'une agression personnelle. Les chemins qu'il fréquente deviennent des routes goudronnées. Des engins posent des poteaux et des tuyaux pour l'eau, l'électricité et le téléphone. Voir cela le rend fou.

Les jumelles qu'il utilise pour suivre les rapaces lui permettent aussi de repérer de très loin les chantiers dans les collines. Il y casse et éparpille les tuiles et autres matériaux. À peu près à la même période, on construit une autoroute dans sa forêt. Elle relie Cuers au Luc-en-Provence. Il essaye de crever les pneus des gros engins. N'y parvenant pas, il les dégonfle. Et met du sable dans les réservoirs d'essence avant de repartir. Il sait bien que tout cela n'arrêtera pas le chantier mais cela lui fait du bien. Il se rendra compte plus tard qu'il aurait pu avoir de très gros ennuis avec la justice, mais sur le moment il ne l'imagine même pas. Sa façon de penser et d'agir s'inspire directement de Gotlib.

Petit à petit Thierry s'engage dans des associations. Il devient militant de Greenpeace. Il est profondément pessimiste sur l'évolution de la société, la destruction de l'environnement, la pollution, la perte de biodiversité, etc. *Il faut agir*, se dit-il, *faire quelque chose pour essayer de retarder un peu les échéances*.

Ce qu'il apprend à l'école lui semble complètement inutile. Il quitte le lycée en classe de seconde. Sa mère tente de s'y opposer, elle veut qu'il ait au moins le bac et rêve qu'il fasse des études de médecine. Mais il s'en estime complètement incapable. Rien de ce qu'il fait à l'école ne le captive.

Il se renseigne sur les moyens de travailler dans la nature. Il écrit à l'ONF, au ministère de l'agriculture et au ministère de l'environnement. Il passe des concours et finalement entre à la maison familiale rurale de Mondy, dans la Drôme, pour un brevet d'études agricoles orienté vers la gestion de la faune sauvage.

C'est une véritable révélation. En cours de biologie il apprend beaucoup de choses qui paraissent enfin très concrètes. Il rencontre Xavier Bruny qui suit la même formation une année après lui. Il poursuit ses études par un certificat de spécialisation en techniques cynégétiques, à Vendôme. C'est une formation qui permet d'accéder à la profession de technicien cynégétique ou technicien de la faune sauvage à l'ONC ou dans les fédérations de

chasseurs. Mais l'idée de se retrouver plongé dans l'univers de la chasse lui est insupportable. Il est militant anti-chasse et à quinze ans il ne se contentait pas de saboter les chantiers, il détruisait aussi les affûts construits par les chasseurs au bord d'un étang.

Il doit faire l'armée mais ne veut surtout pas se retrouver quelque part où on emploie des armes. Il ne veut pas non plus être objecteur de conscience, deux ans lui paraissent bien trop longs. Il est affecté à la sécurité civile à Brignoles, dans le Var.

Le premier jour sa compagne l'emmène en voiture. *Viens me chercher vers cinq heures ce soir*, lui dit-il, *je pense que ce sera bon pour la première journée*. Lorsqu'il apprend qu'il n'a pas le droit de sortir avant trois semaines, il fabrique de faux galons d'aspirant et fait le mur tous les soirs.

Thierry est chargé de la bibliothèque, y compris des achats. Il lit les œuvres complètes de Boris Vian et achète toute la collection de Gaston Lagaffe. Mais il ne supporte pas la hiérarchie et la discipline, prend des jours d'arrêt. Heureusement pour lui, il n'y a pas de prison sur place et son capitaine, particulièrement sympathique, s'oppose à ce qu'il soit transféré dans un camp militaire voisin.

Le dernier jour il passe devant un officier qui l'a pris en grippe. L'adjudant lit le rapport à haute voix. *Élément subversif et incontrôlable. Ne surtout pas confier de responsabilité à cette personne en cas de conflit*. Thierry se dit *au moins, ils ne me rappelleront pas*. Il est ulcéré que ses compagnons marchent tous comme un seul homme, *comme des moutons* ! L'expérience a été douloureuse mais instructive. Il a vu des ordres imposés sans discernement et sait qu'à l'armée on peut lui donner n'importe quel ordre et qu'il sera obligé d'obéir. Il sait aussi qu'il s'y refusera toujours.

En guise de rupture avec l'armée, le jour même où il est libéré, il assiste à un concert de *Genesis*. Il essaie de reprendre des activités qui correspondent à ses aspirations et de renouer ses relations là où il les avait laissées un an plus tôt.

Lorsqu'il commence à envoyer des lettres de candidature, un conseiller régional de l'ONC l'aide un peu. *Allez voir au Mercantour*, lui dit-il, *ils vont embaucher un technicien faune sauvage*.

On lui confirme qu'un recrutement est en cours mais qu'a priori toutes les auditions ont déjà eu lieu. Il est rappelé deux jours plus tard. Le recrutement n'est pas complètement bouclé, il peut passer un entretien. Il rencontre le directeur et le directeur scientifique, répond à leurs questions avec passion, montre toute son énergie et son envie de travailler pour l'environnement. Une vingtaine de candidats ont été auditionnés. *On vous tiendra au courant*, lui dit le directeur en lui serrant la main.

Un matin, après une nuit de fête, sa grand-mère le réveille.

C'est le directeur du Mercantour qui veut te parler au téléphone.

Thierry est dans le cirage.

– *Dis-lui de rappeler.*

– *Non. On ne dit pas à un directeur de parc qui t'appelle personnellement de rappeler dans l'après-midi.*

Thierry passe la tête sous l'eau et prend le combiné du téléphone.

La conversation est brève.

– *Bon Thierry, je vous appelle directement. Est-ce que vous pouvez commencer lundi ?*

– *Lundi ?... Ben, oui.*

– *Bon, eh bien vous êtes engagé.*

En prenant son poste au siège du parc du Mercantour début avril 1983, Thierry se dit qu'il a une chance incroyable. Travailler dans un parc, cela lui paraissait complètement inaccessible.

Il arrive pour son premier jour de travail avec une curieuse marque rouge vif sur le nez. La veille, en pleine nature avec des amis, il s'est frotté les doigts avec une plante qu'il ne connaissait pas et qui sentait très mauvais. Après un jeu consistant à en badigeonner les autres puis le reste de la journée au soleil, ils se retrouvent avec des brûlures. Cette plante, la « rue », provoque en effet une sensibilité aux rayons lumineux. Le jeune homme est mort de honte mais impossible de le cacher. *Voilà qui commence bien*, se dit-il.

Thierry est d'abord reçu par le directeur du parc et le directeur du service scientifique. Tous deux lui fixent les grandes lignes de ce qu'ils attendent de lui. Pour le jeune homme c'est un peu du charabia. Il connaît assez mal la région, le directeur lui parle de communes où il n'a jamais mis les pieds.

Il attend dans le couloir, on lui présente ses futurs collègues. Le directeur du service scientifique, qui sera son chef de service, l'accompagne finalement à son bureau et lui apporte des piles de dossiers. *Qu'est-ce que je vais faire avec ça ?* Thierry est complètement perdu.

Au bout d'un mois le nouvel embauché doit organiser un comptage de tétras-lyres à Saint-Martin-Vésubie. Il rédige sa première note de service : *rendez-vous fixé à quatre heures du matin au lac du Boréon*. L'opération mobilise les gardes de plusieurs secteurs du parc.

Il organise peu après un autre comptage, de bartavelles cette fois. Il faut commencer par gravir une pente de neige de mille deux cents mètres

de dénivélé. Les gardes partent comme des fusées. Thierry tient le rythme. C'est un collègue de l'ONC qui craque en premier. *Ouf*, se rassure le jeune homme.

Il entre immédiatement dans l'esprit de compétition bon enfant que permettent les comptages en montagne où des dizaines de gardes se retrouvent. Mais il sait que c'est aussi sur sa capacité physique qu'il sera jugé par ses nouveaux collègues.

Le mois de mai se termine par un comptage d'ongulés dans la vallée de la Roya. Les gardes sont tous ensemble, dorment dans des refuges ou chez des collègues. Les comptages les plus longs que Thierry organise durent jusqu'à deux semaines. Y participent trente-cinq agents du parc et autant de l'extérieur.

Thierry est la clé de voûte des opérations. Chaque jour il faut déterminer les vingt-cinq secteurs et les postes fixes d'observation, organiser la distribution des radios, vérifier quels participants peuvent marcher en fonction de leur fatigue ou d'éventuelles blessures. L'opération commence à l'extrême sud du parc et le groupe remonte vers le nord en comptant l'ensemble des chamois et des mouflons. L'objectif est de connaître l'évolution des populations d'ongulés au cours du temps.

Le rendez-vous est fixé chaque jour vers six heures du matin et chaque observateur doit être de retour à deux heures de l'après-midi. Thierry commence à recouper les informations. Une des difficultés est de déterminer les doubles comptages qui n'ont pas déjà été évités grâce aux radios. Les participants se retrouvent le soir pour faire la fête. Ils se couchent parfois à quatre heures du matin pour se lever à six heures. Thierry, pour terminer l'organisation de la journée à venir, doit se lever avant tout le monde. Il est vite épuisé et à chaque comptage il perd quelques kilos, lui qui n'en a déjà pas trop.

Il s'entend bien avec le directeur, Jacques Florent. C'est lui qui a fondé le parc quelques années auparavant. Thierry l'admire beaucoup, comme la plupart de ses collègues. Il est polytechnicien, ingénieur du corps du génie rural, des eaux et des forêts, brillant mais aussi très simple. Il possède une mémoire impressionnante et connaît le Mercantour comme sa poche, sachant le nom du moindre petit sommet. Cela lui permet, devant des élus ou des habitants de la région, de montrer que, même s'il travaille dans un bureau, il connaît parfaitement le terrain et qu'on ne peut pas lui raconter n'importe quoi.

Thierry ne lui a jamais demandé exactement pourquoi il l'a choisi. *Il fonctionne parfois au feeling. Il m'a tout de suite pris à la bonne*, se dit le jeune homme. Il a été recruté pour remplacer un agent de l'ONC chargé de travailler avec le parc pour les actions portant sur la faune. Le directeur considérait qu'il fallait, au sein du service scientifique, une personne pour suivre la faune sauvage à l'échelle du parc. Il fait donc l'interface entre le monde cynégétique et le parc, qu'il représente aux réunions du plan de chasse. Il maîtrise assez bien ces sujets techniques de dénombrement, de suivi biologique, etc. Il est dans son domaine.

Le parc, Thierry se l'approprie tout de suite, comme beaucoup de ses collègues avant lui. C'est à leurs yeux un véritable sanctuaire dont ils sont les gardiens. Au moins, à cet endroit, ils ont des leviers qui leur permettent d'agir pour que les choses ne se dégradent pas davantage. Pour Thierry c'est un soulagement en regard de sa vision pessimiste de l'évolution de la nature.

Le fait d'avoir une équipe est essentiel. Les collègues de Thierry sont arrivés au parc à la même époque que lui, entre 1980 et 1983, et tous ont à peu près le même âge. C'est un sentiment très fort de travailler dans une équipe où les autres partagent les mêmes objectifs que lui. Certains deviennent des amis. Ils partent en vacances ensemble, souvent dans d'autres parcs nationaux.

Thierry et ses collègues doivent sans cesse justifier l'existence du parc, le défendre contre les agressions de l'extérieur, des habitants de la région notamment. D'autres institutions, en particulier l'ONF et l'ONC, ne les ménagent pas. C'est un peu eux contre le reste du monde. Cette situation crée des liens forts entre eux. Toutes leurs activités et discussions, y compris leurs vacances, sont orientées vers le parc. Thierry et ses collègues ont peu d'amis en dehors.

Une section syndicale du SNE-CFDT a été créée au parc du Mercantour avant même qu'il ne commence à fonctionner, suite à l'intervention de Claude Jendrier à l'école du Bouchet devant la première promotion de gardes¹³. Thierry en entend souvent parler pendant les tournées sur le terrain et pendant les soirées avec ses collègues. Il n'est pas syndiqué. D'ailleurs il n'a pas vraiment d'idée de ce que peut représenter l'action syndicale. C'est quelque chose qui n'a jamais existé dans sa famille.

La section syndicale, animée par des militants pleins d'énergie, organise surtout des actions de défense de l'intégrité du parc et de l'environnement. Peu de revendications concernent le personnel. Vu de l'extérieur, cela convient bien à Thierry. Lui et ses collègues ont la sensation de n'avoir rien à revendiquer. Ils trouvent qu'ils ont beaucoup de chance de travailler dans un

¹³ Voir tome I, p. 146.

parc, d'exercer dans la nature un métier qui les passionne. Son salaire n'est pas épais mais il n'a pas non plus de grands besoins. Tout cela lui semble secondaire.

Thierry est invité à une manifestation contre le projet de station de ski en Haute Tinée. Il commence la journée par une visite de terrain à Vignols, dans la vallée de la Tinée. Il roule vite sur une piste bordée d'un précipice, au volant d'une 4L blanche du parc. Il est pressé parce qu'il ne veut surtout pas rater l'heure de la manifestation. À la sortie d'un virage il se retrouve face à une voiture qui est obligée de frôler le ravin pour éviter la collision. *C'est une voiture pleine de chasseurs, je ne vais pas m'arrêter*, se dit Thierry.

Peu après il rejoint ses collègues sur la RN 202 près du pont de la Vésubie. Ils bloquent les voitures qui descendent avant de rejoindre la vallée du Var pour mettre des affiches sur les parebrises. Vers le milieu de l'après-midi le conducteur d'une des voitures regarde Thierry.

– *C'est vous, je vous reconnais !!!*

Ce sont bien les chasseurs qu'il avait presque envoyés dans le précipice quelques heures auparavant.

– *Moi ? Comment ça ?*

Les chasseurs pointent du doigt la 4L blanche garée juste à côté.

– *Si si, elle est à qui la voiture ?*

– *Celle-là ? Mais on en a plein des comme ça.*

– *Mais si, je vous reconnais ! C'est vous, vous avez failli nous tuer tous les quatre !*

Thierry finit par s'excuser. Mais les chasseurs sont furieux.

– *Le parc ? On n'en voulait pas de votre parc. Vous nous l'avez imposé.*

Thierry n'adhère pas tout de suite à la section locale du SNE. Il assiste à quelques assemblées générales, qui regroupent fréquemment la moitié des soixante agents du parc. Au Mercantour comme dans les autres parcs on ne parle pas du SNE ni de la CFDT, on dit simplement le syndicat, car il n'y en a pas d'autre. L'ambiance est bonne, le plus important c'est de se retrouver tous ensemble. Les réunions ont lieu en montagne dans des restaurants-refuges ou des gîtes car il n'y a pas de place au siège du parc à Nice. Le parc est doté d'une amicale du personnel où les militants du syndicat sont tout autant actifs. Elle propose des activités collectives tournées vers la nature, un voyage au Canada par exemple.

Le premier contrat de Thierry est un contrat à durée déterminée de neuf mois. Il est renouvelé une première fois, puis plusieurs, jusqu'à ce

que les agents du parc soient titularisés en 1987. Thierry n'est pas loin de considérer que la titularisation lui tombe toute cuite dans la bouche. Il sait qu'un important travail syndical a été fait, car son collègue Olivier Carlotti est l'un des artisans de cette avancée. Thierry entend dire que son habileté et sa finesse ont permis de mener les choses jusqu'au bout, alors que cela n'a pas été possible pour l'ONC et le CSP. Il regarde tout cela de loin, mais tout de même avec un certain intérêt. En entrant de plain-pied dans la fonction publique, il éprouve un sentiment de reconnaissance à l'égard des collègues qui se sont mobilisés pour que ce soit possible. En même temps, pour les idéalistes que sont la plupart des jeunes gardes du Mercantour, la nature importe plus que tout. C'est bien de devenir fonctionnaire, mais les choses continueront comme avant.

Après la publication des décrets de titularisation en mars 1986, chaque agent doit faire acte de candidature pour devenir fonctionnaire. Cette formalité administrative permet théoriquement à chacun de recevoir une proposition individuelle indiquant le corps de titularisation, le grade et l'échelon, ainsi que l'ancienneté prise en compte. Mais la réponse se fait attendre car les textes portant échelonnement indiciaire, dispositions indemnitaires et de logement ne sortent qu'en mai 1987. Chacun a alors un délai de six mois pour accepter ou refuser cette proposition.

Pour Thierry et ses collègues, arrivés au parc il y a quelques années seulement, les conditions de titularisation sont intéressantes. Seuls les chefs de secteurs perdent une part de leur salaire. Ils bénéficieront en compensation d'une retraite plus importante. Le même problème se pose pour les gardes les plus âgés, nombreux dans les parcs de la Vanoise, des Écrins ou des Cévennes. Une fois les calculs faits, la plupart d'entre eux décident de rester contractuels.

Dans la continuité de ses engagements associatifs, Thierry s'intéresse à la politique et adhère au parti *Les Verts*. Il va écouter Antoine Waechter plusieurs fois en meeting. Il apprécie beaucoup cet homme politique qui a une vraie connaissance des mécanismes de l'environnement. Il ne fait aucune concession, ce qui est important aux yeux de Thierry. Il y pensera quelques années plus tard en accueillant Dominique Voynet lors d'un de ses déplacements à Nice, la percevant davantage politicienne que technicienne, moins portée sur la protection fondamentale de l'environnement.

En 1986 Thierry est inscrit sur la liste des Verts pour les élections régionales. Il est en onzième ou douzième position alors que seuls les deux

premiers ont une chance d'être élus. Il ne réussit pas à participer à toutes les réunions, plusieurs par semaine. Mais chaque fois qu'il y va, il s'aperçoit qu'il a reculé sur la liste. Il se trouve en treizième puis en quatorzième position. Peu importe, pour lui il n'y a aucun enjeu. Il a accepté d'y être inscrit pour rendre service, le parti trouvant important de pouvoir montrer que quelqu'un du parc du Mercantour est sur la liste. Mais il est choqué lorsqu'il se rend compte que certains viennent aux réunions seulement pour grignoter des places. Les discussions sur le fond n'avancent pas. Thierry voudrait du concret. *Comment peut-on mieux faire prendre conscience de l'environnement dans la société civile, dans la cité, dans la vie de tous les jours ?* Des motions sont déposées en permanence et des votes interviennent toutes les deux minutes. Après cette expérience, il met fin à son adhésion et se consacre au syndicat.

Chapitre IV

—

Pour des services régionaux de l'environnement

Adolescente au début des années soixante-dix, Claudine Bourhis fait ses études à l'école nationale des travaux publics de l'État, suivant les traces de son père. Mais tandis qu'il exerçait dans le domaine des routes et de la construction, Claudine s'intéresse à l'environnement et voudrait travailler en contact avec un territoire. L'école forme des fonctionnaires du corps de l'équipement. Elle pourra donc œuvrer pour le service public, comme ses parents et ses grands-parents paternels qui eux aussi étaient fonctionnaires. En dernière année d'école d'ingénieur elle choisit la spécialisation hydraulique.

Pour sa première affectation, Claudine réussit à avoir un poste au ministère de l'environnement. Elle arrive à Neuilly en 1981, juste après la nomination de Michel Crépeau. Elle est affectée à la sous-direction des eaux continentales du service de l'eau dirigée par Thierry Chambolle. Le ministère est en pleine construction. Son service, issu du ministère de l'équipement, vient d'être transféré à l'environnement.

Claudine s'occupe de la lutte contre les inondations, plus particulièrement de l'animation des services d'annonce de crues des directions départementales de l'équipement (DDE). Ces services ne sont pas rattachés directement à son ministère, mais les agents se tournent volontiers vers elle pour les questions techniques, car l'annonce de crues est loin d'être un cœur de métier dans une DDE. L'année 1982 connaît beaucoup de crues et Claudine a des crédits à distribuer, ce qui contribue à ses bonnes relations avec les agents des DDE. Elle se déplace souvent pour connaître ce que font les équipes. Lorsque les crues font la une de l'actualité, elle assure l'interface avec le cabinet du ministre qui veut être informé. Construire le lien entre le technique et le politique est passionnant.

Claudine s'était affiliée à la CFDT pendant ses études, même si son implication s'était alors limitée à distribuer des tracts. Dès son arrivée au ministère, elle participe aux réunions de la section syndicale du SNE et

découvre la question des statuts des personnels. Elle est impressionnée par le nombre de contractuels au ministère mais suppose, comme l'ensemble de la section, qu'ils seront bientôt titularisés. Pourtant les choses avancent très lentement. Le premier acquis est la suppression de la catégorie D. Ensuite sont titularisés les agents de catégorie C, en majorité des secrétaires, puis certains agents de catégorie B. En revanche rien n'est fait pour ceux de catégorie A et une grande partie des personnels du ministère conserve des statuts précaires.

Claudine souhaite partir en province. Elle obtient en 1985 un poste à la délégation régionale à l'architecture et à l'environnement (DRAE) de la région Provence-Alpes-Côte-d'Azur, à Aix-en-Provence.

La jeune femme découvre alors ce que signifie travailler pour la protection de l'environnement et non plus pour la gestion des risques. Chargée de tous les dossiers portant sur l'eau, elle donne des avis sur les études d'impacts¹⁴, principalement de carrières, de petites centrales hydroélectriques et d'extractions de granulats dans le lit des rivières. Elle travaille parfois avec le service régional d'aménagement des eaux, rattaché à l'agriculture, et avec l'agence de l'eau. Elle fait la connaissance de Pierre Aplincourt, avec qui elle organise une journée sur l'aménagement de rivières. Le travail avec l'agence est intéressant, notamment d'un point de vue financier. Ce dernier point est important car, à la différence de son travail sur l'annonce de crues, Claudine n'a pas un centime à sa disposition.

Les DRAE n'ont pas d'existence en tant que services¹⁵. Le délégué régional, avec une équipe réduite, est surtout chargé de la politique des sites et des paysages. Les collègues de Claudine sont géographes, journalistes, inspecteurs des sites, etc. Elle est la seule à travailler dans le domaine de l'eau et doit couvrir toute la région PACA. Elle ne dispose d'aucun appui de l'administration centrale pour réaliser ses missions et n'appelle le ministère que de façon très exceptionnelle.

Beaucoup d'agents de la DRAE ont l'impression que leur travail n'intéresse personne. *Les problèmes d'environnement, tout le monde s'en*

¹⁴ La loi sur la protection de la nature de 1976 impose aux aménageurs d'étudier les conséquences sur l'environnement de leurs projets d'équipements, aménagements et constructions et de proposer des solutions pour y remédier. Le décret de 1977 établit le cadre légal pour ces études d'impact, dans tous les domaines. C'est une vraie révolution que les services du ministère de l'environnement, aidés par les associations de protection de la nature, mettront des années à faire accepter par le monde de l'entreprise et les ministères aménageurs.

¹⁵ Voir dans le tome I, p. 155, les conditions de leur création en 1979.

fout, constatent certains. Dans des réunions avec d'autres administrations Claudine a souvent du mal à faire entendre sa voix. Elle comprend que pour faire ce travail il faut avoir l'esprit militant. Les agents de la DRAE sont souvent considérés comme des empêcheurs de tourner en rond.

Son service est consulté sur les projets d'extractions de granulats en rivières, en particulier sur la Durance. Claudine reçoit les dossiers, rédige des courriers et donne des avis en commission des carrières. Elle dénonce systématiquement les dégâts que ces extractions de granulats causent dans les rivières mais n'est jamais entendue. Les études d'impacts sur l'environnement, instruites par la direction régionale de l'industrie et de la recherche, n'y font rien. Pourtant même des ponts se sont effondrés à cause des extractions dans le lit des cours d'eau, qui seront enfin interdites quelques années plus tard.

Les choses progressent lentement. Au début Claudine voit passer des études d'impacts de qualité déplorable. Elle vérifie que leur contenu correspond à ce qu'exige la législation et demande souvent des compléments. Petit à petit les bureaux d'études progressent et la qualité des études d'impacts s'améliore.

Toujours adhérente au SNE, Claudine devient secrétaire de la section DRAE PACA. Les conflits sont fréquents à la délégation, avec une structure hiérarchique « en râteau » qui met sous l'autorité directe du délégué un grand nombre d'agents avec des statuts très différents. Certains ont une forte personnalité. À part le délégué, Claudine est la seule fonctionnaire. Tous les autres sont contractuels. Les types de contrats sont très divers selon l'époque à laquelle ils ont été établis, selon le mode de recrutement, etc. Les contractuels n'ont aucune possibilité de mobilité professionnelle, certains sont là depuis très longtemps.

Claudine fait la connaissance du secrétaire de la branche DRAE du SNE, Gérard Clouet, à l'occasion de sa tournée des sections, puis travaille avec lui à l'écriture d'un texte de propositions sur le service public de l'environnement. Le point de départ de leur travail est le *petit livre vert*. Claudine avait suivi de loin l'élaboration de ce document syndical alors qu'elle était en administration centrale, mais c'est en discutant avec Gérard qu'elle en saisit vraiment la portée.

Le *petit livre vert*, élaboré en 1985 par le SNE-CFDT, présente un projet ambitieux et cohérent pour une politique de l'environnement en France. Y est notamment évoquée la création de services extérieurs de l'environnement, par regroupement de services existants dans d'autres

ministères. Il s'agit principalement de regrouper, autour des DRAE, les services régionaux de l'aménagement des eaux du ministère de l'agriculture, les services de police des eaux des directions départementales de l'agriculture et celles de l'équipement et les services hydrologiques centralisateurs, ou encore les services des installations classées des directions régionales de l'industrie et de la recherche.

Le SNE se rapproche du syndicat des personnels du ministère de l'agriculture SYGMA-CFDT bien implanté dans les services régionaux de l'aménagement des eaux (SRAE) de ce ministère. L'histoire de deux d'entre eux nous aidera à connaître un autre point de vue et à comprendre les rapprochements entre les deux syndicats.

Maurice Février devient fonctionnaire du ministère de l'agriculture lorsqu'il entre à l'école d'ingénieur des travaux ruraux et techniques sanitaires en 1964. Avant sa première affectation, il fait son service militaire en Allemagne. Quand éclatent les manifestations de mai 1968 en France, un adjudant-chef revenu d'Indochine lui demande :

– *Caporal-chef Février, imaginez qu'on vous donne pour mission de garder le poteau. Les étudiants arrivent pour le casser, ils vous jettent des cailloux. Qu'est-ce que vous faites ?*

– *Je fous le camp.*

– *Ah bon ?*

– *Mais je suis d'accord avec eux, je ne vais quand même pas leur taper dessus !*

Maurice obtient une permission juste avant le début des grèves. Au volant de sa 2CV, il rejoint sa femme et ses enfants chez ses parents à Vaison-la-Romaine. Il se rend à la gendarmerie pour demander de l'essence, difficile à trouver à cause des grèves. *Il faut absolument que je rejoigne mon poste, ma permission se termine. On lui répond que voulez-vous qu'on fasse ? On n'a pas d'essence nous non plus.*

Il réussit quand même à aller dans un établissement de l'armée à Toulon. Un capitaine envoie un télégramme à sa division se terminant par ... *rejoindra son corps sous sa propre initiative.* Et lui ordonne de retourner à Vaison-la-Romaine auprès de sa femme et ses enfants.

Maurice est affecté à la direction de l'agriculture de Limoges à l'issue de son service militaire. Avec Foix, Mende et Châteauroux, c'est un poste dont personne ne veut. Il reste trois ans puis réussit à obtenir un poste en Guadeloupe à la fin de l'année 1971.

Son travail consiste à remodeler des terrains pour permettre la mécanisation de la culture de la canne à sucre promue par l'Union européenne. Maurice dirige des géomètres réalisant des levés topographiques.

Il adhère au syndicat des ingénieurs des travaux ruraux et techniques sanitaires, affilié à Force ouvrière. Le syndicalisme ne l'intéresse pas, mais on lui explique qu'il faut adhérer, que tout le monde adhère au syndicat.

En Guadeloupe Maurice est choqué par le système des rémunérations accessoires des fonctionnaires, établi sur un pourcentage des travaux dont ils assurent la maîtrise d'œuvre. Il en parle au syndicat, qui lui explique que ce système a beaucoup d'avantages pour tout le monde et qu'il est hors de question de le remettre en cause. Maurice veut déchirer sa carte syndicale mais un collègue le prend à part. *Si j'ai un conseil à te donner, attends d'être rentré en France sinon tu risques d'avoir de gros problèmes pour ta mutation.*

Il trouve un poste à la direction départementale de l'agriculture de Nantes en 1976 dans le domaine de l'alimentation en eau. Le service est chargé de gérer l'eau potable dans tout le département à l'exception des grandes villes. Maurice dispose d'une équipe de trois techniciens et onze secrétaires pour assurer la gestion des syndicats d'alimentation en eau en zone rurale.

En arrivant à son nouveau poste, ayant enfin quitté Force ouvrière, il demande à adhérer au Syndicat général des services extérieurs du ministère de l'agriculture, le SYGMA-CFDT. Mais les responsables de la section locale refusent de l'accepter au motif qu'il est ingénieur. Ils sont très méfiants car ils syndiquent en majorité les non-titulaires du ministère de l'agriculture et se battent contre les rémunérations accessoires dont les ingénieurs sont les principaux bénéficiaires. Ces honoraires représentent quarante pour cent des revenus des ingénieurs titulaires à la DDA de Nantes.

Maurice explique ses positions et finit par se faire accepter. Un an plus tard il est élu au conseil national du SYGMA. Il ne s'estime pas légitime pour intervenir sur les questions politiques mais apporte son appui au fonctionnement quotidien du syndicat.

Il devient trésorier national et met de l'ordre dans les comptes. Son prédécesseur tenait les comptes avec un simple cahier d'écolier où il notait d'un côté les recettes et de l'autre côté les dépenses, toutes opérations confondues. Il organise les comptes selon les principales rubriques de la comptabilité publique et présente des bilans et des perspectives.

Le SYGMA-CFDT compte alors sept ou huit cents adhérents. Un groupe d'extrême gauche assez fort est présent, en opposition avec une majorité plus modérée. Afin de garantir l'équilibre entre les différents courants

idéologiques, la direction du syndicat est composée de trois secrétaires nationaux avec un contrôle réciproque des positionnements politiques.

Maurice poursuit son combat contre les honoraires, demande leur égale répartition entre tous et leur intégration dans les salaires. Il publie les rémunérations accessoires de ceux qui sont volontaires pour le faire. Son chef n'apprécie pas ses positions syndicales et n'hésite pas à le dire. *Février il a les épaules pour être chef de service, mais qu'il aille faire ça ailleurs, chez ses copains de gauche.*

Lorsqu'il est promu ingénieur divisionnaire il soupçonne que la promotion lui a été accordée dans l'objectif qu'il quitte la DDA. Il refuse tous les postes qu'on lui propose dans d'autres régions et finit par être convoqué par l'adjoint au directeur général de l'administration du ministère de l'agriculture. La discussion dure une heure et demie. Maurice explique qu'il ne bougera pas de Nantes. Son interlocuteur à bout de patience lui propose de devenir adjoint au chef de service du SRAE des Pays de la Loire.

A cause du passé syndical de Maurice, les fonctions liées à son nouveau poste ont été soigneusement vidées de leur contenu afin qu'il n'exerce aucune tâche ou responsabilité lorsqu'il arrive au SRAE. Comme ses nouveaux collègues le connaissent bien, ils l'intègrent cependant dans l'activité du service et l'emmènent aux réunions, lui permettant de se familiariser avec le thème nouveau pour lui de la gestion des cours d'eau.

Paris, mai 1968. Catherine Roudier participe aux assemblées générales à la fois dans sa fac de langues et à la fac de médecine où étudie son futur mari. Elle se trouve plongée dans des discussions passionnées. Des copains israéliens partent pour la guerre des six jours, ce qui la fait aussi beaucoup réfléchir.

Catherine poursuit ensuite des études à l'Institut national de techniques documentaires au CNAM. Elle fait aussi du théâtre et se passionne pour la tragédie élisabéthaine. Pendant sa dernière année d'études, en 1971, elle commence à travailler à mi-temps au ministère de l'agriculture. Les SRAE ont été créés quelques années auparavant pour réfléchir à la façon dont ce ministère pouvait gérer l'eau dont les agriculteurs avaient besoin. Des équipes sont en train de se constituer pour établir des stations de mesures hydrométriques sur les rivières. Catherine travaille à la section technique centrale de l'aménagement des eaux du ministère, dans le cadre du projet « Inventaire des ressources en eau pour le territoire rural ». Elle est chargée de créer l'association française pour l'étude des eaux, premier réseau national

de documentation sur l'eau en France. Le projet la séduit, tout est à faire dans ce domaine. Elle entend à peine parler du ministère de l'environnement créé à la même période. La principale conséquence de cette création au ministère de l'agriculture concerne un tout autre domaine. Il s'agit de la perte de sa direction de la protection de la nature, transférée en bloc au nouveau ministère.

Catherine rêve de quitter Paris. Elle propose à ses supérieurs de monter un centre de documentation pilote en région. *Où voulez-vous aller ?* lui demande-t-on. *J'aimerais bien aller dans le midi.* Il y a un SRAE à Aix-en-Provence et un autre à Montpellier qui la tente davantage. Elle y constitue le premier centre de documentation sur l'eau dans un service extérieur du ministère de l'agriculture.

Quand Catherine prend son poste en 1972, le SRAE est formé de deux fonctionnaires, un chef de service, son adjoint et une vingtaine de contractuels, en général des jeunes universitaires car on ne trouve pas d'hydrologues, d'hydrogéologues ou d'hydrobiologistes dans les corps de l'agriculture. Certains sont payés sur des crédits d'études ou sur les fonds agriculture de la Compagnie nationale du Rhône, voire même sur des crédits destinés à l'achat de stylos à bille ! Arrivent finalement au SRAE quelques fonctionnaires des corps des travaux ruraux. Catherine et ses collègues se demandent si les nouveaux arrivants, moins expérimentés que les agents en place, leur seront hiérarchiquement supérieurs du fait qu'ils sont titulaires. Ils découvrent rapidement que la réponse est oui, conformément aux logiques de corps. Les nouveaux venus ont tendance à vouloir tout diriger, ce qui est mal accepté.

L'équipe de contractuels des premières années reste en place car Catherine et ses collègues n'ont aucune possibilité de mobilité professionnelle. Deux hydrogéologues très pointus, ayant acquis une connaissance de terrain exceptionnelle en participant à toute la construction du SRAE, se trouvent chapeautés par des fonctionnaires bien moins compétents. Les contractuels n'ont pas le droit de mentionner leurs noms sur les documents officiels. Seuls apparaissent les noms des responsables du service. Catherine et ses collègues non titulaires ne sont pas considérés comme capables de représenter le SRAE, de parler au nom du service. Catherine publie un article dans une revue technique, qu'elle signe de son nom. Le chef de service, furieux, lui interdit de recommencer !

Elle se syndique au SYGMA-CFDT. Un peu comme au SNE, on y discute aussi bien des problèmes des contrats de travail et de statut du personnel que des missions du service et ses évolutions. Il n'y a pas de CTP au SRAE. Les revendications syndicales sont peu formalisées et, en cas de

besoin, les syndicalistes se réunissent pour solliciter une réunion avec le chef de service. Les premiers recrutements sont menés sur la base d'une note confidentielle. Bien sûr le syndicat a fini par se la procurer. Elle contient un tableau précisant les conditions d'intégration dans le statut en fonction des diplômes.

Catherine et ses collègues profitent des journées inter-SRAE, organisées à intervalle régulier par le ministère de l'agriculture, pour aborder les problèmes de statuts du personnel avec les collègues d'autres régions. En faisant un comparatif national, Catherine découvre que plus de la moitié des agents de la plus basse catégorie se trouve au SRAE de Montpellier, car ils ont été recrutés une catégorie en dessous de ce à quoi ils avaient droit. Les syndicalistes engagent alors un intense travail pour revendiquer davantage d'égalité salariale.

Des vagues de titularisations se succèdent à partir des années 1980 et l'équipe nationale du SYGMA s'investit dans ce chantier. Catherine participe alors au CTPM de l'agriculture. Une commission spéciale est créée pour prendre en compte l'ancienneté des agents dans des conditions acceptables. Les négociations sont longues et difficiles. Le syndicat finit par engager des contentieux au tribunal administratif pour avoir gain de cause. Mais les SRAE ne sont pas la priorité du ministère de l'agriculture et une grande partie de leurs personnels reste sous des statuts précaires.

Catherine participe aux rencontres intersyndicales sur les problèmes de l'eau organisées en 1984 sous l'impulsion d'Yves Mérillon et de l'association de consommateurs ASSECO-CFDT¹⁶. Il s'agit de réfléchir aux réformes qui pourraient être proposées dans les domaines de la gestion des ressources en eau, de la gestion des services de distribution d'eau, etc. Elle participe à une session de travail de trois jours au cours de laquelle le groupe présente ses premières conclusions à l'ensemble des organisations syndicales concernées par ces sujets. La démarche lui semble fondamentale car elle trouve le cloisonnement du monde administratif français dramatique.

La dimension syndicale devient fondamentale dans sa vie professionnelle. Comme ses collègues de SRAE, elle a peu de possibilités d'être créative à l'intérieur de l'institution. Travailler de façon transversale est extrêmement difficile. Tous les efforts se heurtent à un mode de gestion du personnel basé sur le corps d'appartenance des agents et pas du tout sur l'appréciation de leurs compétences propres.

¹⁶ Voir tome I, p. 179.

Catherine fait la connaissance de Gérard Clouet et de la branche DRAE du SNE. Ils mettent en commun leurs réflexions sur le statut du personnel, étant confrontés au même problème de la reconnaissance des universitaires face aux ingénieurs des corps techniques de l'État. Ce rapprochement permet à Gérard et ses collègues de préciser leurs propositions pour créer des services régionaux de l'environnement.

Le ministère, écrivent-ils, est présent sur le terrain avec ses établissements publics que sont les agences de bassin, les parcs nationaux, l'Office national de la chasse et le Conseil supérieur de la pêche, ainsi qu'avec les DRAE. Au plan local il n'existe cependant pas de coordination entre ces établissements. Il fait également appel aux missions environnement des SRAE, ceux-ci restant pourtant dépendants des directions régionales de l'agriculture et de la forêt. D'où une représentation déconcentrée du ministère de l'environnement totalement déstructurée. Pour avoir un service public de l'environnement proche du citoyen il faut avoir de véritables services régionaux de l'environnement et pas des délégations qui n'ont que des pouvoirs très flous.

Ces propositions provoquent des discussions animées au sein du SNE. La branche administration centrale, de son côté, souhaite la création de services départementaux, qui seraient les seuls compétents dans le domaine de l'environnement à cet échelon. Pour son secrétaire Jean-Loup Garcin¹⁷, la proposition des DRAE n'est pas réaliste car elle ne correspond pas au fonctionnement d'une administration française classique. *Les idées d'un groupe de pionniers de l'environnement qui travaillent dans des administrations minuscules sont sympathiques, estime-t-il, mais ne peuvent pas servir de base pour construire un ministère.*

L'idée de la branche DRAE est de créer un service régional de l'environnement à vocation interdépartementale, et de lui rattacher tout ce qui concerne l'environnement. La section de l'administration centrale suggère ironiquement de rattacher l'éducation nationale ou les lignes régionales d'Air France au ministère de l'environnement. La branche DRAE développe plus avant sa proposition sous la forme d'un document intitulé « Pour de véritables services régionaux de l'environnement ». Malgré les tentatives de conciliation de Claude Jendrier, les divergences persistent et l'incompréhension s'accroît entre les groupes au sein du SNE.

Pour les militants des DRAE il est clair que l'avenir est aux régions. Les lois de décentralisation viennent d'être votées pour transformer les régions en nouvelles collectivités territoriales, contre des départements

¹⁷ Voir Tome I, p. 28.

potentiellement obsolètes. Positionnés eux-mêmes à l'échelon régional, Gérard Clouet et ses collègues imaginent les services départementaux de l'État disparaître à moyen terme.

En administration centrale, en revanche, Jean-Loup Garcin et ses collègues pensent que l'échelon départemental demeurera essentiel car, expliquent-t-il, *c'est le seul qui soit vraiment proche des citoyens. Le niveau régional est trop éloigné de la réalité.*

La branche DRAE continue son travail de réflexion et rencontre des interlocuteurs de poids, comme le vice-président du conseil général du corps des ponts, qui se dit favorable à la création d'un grand service régional de l'environnement. Gérard considère urgent que le SNE définisse sa position sur le sujet et demande que la question soit tranchée par le conseil national.

La commission environnement du SNE est chargée d'organiser le débat. Les branches ONC, parcs nationaux et agences partagent la position des DRAE, qui devient alors la position officielle du SNE.

La proposition nouvellement actée par le SNE est présentée à Alain Carignon alors qu'il visite une DRAE pour la première fois. Gérard Clouet a préparé un discours pour l'occasion.

Le ministère de l'environnement est le seul à ne pas disposer de relais propres, de services extérieurs, mais de services «mis à disposition» : DRIR, DDE, DDAF, etc. Or, seuls les services du délégué régional à l'architecture et à l'environnement exercent une activité plus spécifiquement «environnement». Et c'est bien comme cela que ce service est perçu par la population, les associations, les élus.

Les services mis à disposition exercent une activité administrative ou technique principale souvent éloignée des préoccupations environnementales. Comment concilier, dans un même service administratif, protection de l'environnement et développement industriel ? Comment concilier gestion de la nature et développement agricole ? Il faut lever les contradictions internes à notre système administratif et les ambiguïtés perçues à l'extérieur dans lesquelles ces services se trouvent obligés de travailler afin de ne plus les laisser dans la difficile position du «juge et partie».

Le contractuel de la DRAE Basse-Normandie sait de quoi il parle, puisqu'il a commencé sa carrière en DDE.

De plus, poursuit-il, le ministère de l'environnement ne saurait rester en dehors du formidable mouvement de décentralisation et de

*déconcentration*¹⁸. Le ministère doit s'adapter et adapter ses structures à ce nouveau paysage politique créé par ce double mouvement. On ne saurait maintenir à Paris, dans le domaine de l'environnement, un seul et unique niveau de coordination des interventions de l'État. Un nouvel échelon régional de coordination apparaît comme une urgence de cohérence et de crédibilité de l'action administrative.

Gérard rédige, avec Antoine Lataste le secrétaire de la branche DRAE, un argumentaire titré « Il faut créer de véritables services régionaux de l'environnement ». Le militant philosophe du parc des Cévennes, François Girard,¹⁹ participe à sa façon à cette construction collective. Intéressé par les questions de fond de la politique de l'environnement davantage que par l'organisation des services, il pose à Gérard des questions qui le forcent à réfléchir et à affiner ses propositions.

Le SNE n'a pas seulement une longueur d'avance sur les autres syndicats, il devance également les responsables du ministère. Jean-Jacques présente un vœu au CTPM du 12 décembre 1986 sur la transformation des DRAE en services extérieurs de l'environnement, qui est adopté par dix voix pour et dix-sept abstentions, dont l'administration.

Le texte rédigé par la branche DRAE est soumis aux adhérents puis adopté par le conseil national du syndicat. C'est finalement sous la forme d'une plaquette de quatre pages, conçue comme un complément du *petit livre vert*, que le document de proposition « Créer de véritables services régionaux de l'environnement » est publié par le SNE.

¹⁸ La décentralisation consiste à transférer des pouvoirs de décision aux autorités locales, tandis que la déconcentration consiste à déléguer les attributions d'un ministère à des services locaux de l'État, le plus souvent régionaux ou départementaux.

¹⁹ Voir Tome I, p. 57.



JANVIER 1988

CREER DE VERITABLES SERVICES REGIONAUX DE L'ENVIRONNEMENT

L'environnement est un élément essentiel et révélateur d'une gestion maîtrisée de l'espace. De moins en moins considéré comme un frein au développement local, le facteur environnement commence à en devenir au contraire l'un des moteurs. Cette nouvelle tendance s'inscrit en rupture avec la pratique observée antérieurement à son égard durant la période d'industrialisation et d'équipement de la France. Le temps où la politique de l'environnement consistait principalement à la seule mise en place et gestion de quelques espaces protégés, auxquels s'ajoutait une quantité de directives et d'initiatives aussi nombreuses qu'inopérantes est un temps dépassé. Désormais la politique de l'environnement doit se structurer de telle sorte qu'elle puisse efficacement garantir et valoriser nos grands équilibres naturels sur l'ensemble du territoire.

DE L'EMERGENCE D'OPINIONS...

À la fin des années soixante, et au début des années soixante-dix, l'émergence d'un courant d'opinion favorable à la protection de l'environnement a conduit l'Etat et les politiques à prendre en compte cette revendication et cette dimension.

...A LA CREATION D'UN MINISTERE !

Créé en 1971, le Ministère de l'Environnement s'est vu confier un rôle d'administration de mission. Sa tâche essentielle était d'insuffler dans les structures administratives traditionnelles une meilleure prise en compte de l'environnement.

D'UNE MISSION INTERMINISTERIELLE

Cette proposition résultait du constat suivant : la problématique de l'environnement se posait à tous, le caractère interministériel de cette administration devait être affirmé.

...À LA GESTION !

Depuis sa création, s'appuyant sur un travail législatif important (loi Déchets en 1975, loi de Protection de la Nature en 1976, loi Enquêtes publiques, loi Pêche en 1985...), qui s'est traduit par la mise en place d'une réglementation spécifique à l'environnement, l'action du ministère est passée aujourd'hui pour une bonne part d'un domaine de mission à un domaine de gestion.

UNE EVOLUTION...

Même les Grands Corps de l'Etat en sont arrivés maintenant à reconnaître que cette "évolution actuelle des structures de l'administration se trouve à mi-chemin.

entre les missions anciennes et les domaines de gestion nouveaux et à venir". Une telle tendance doit se poursuivre pour atteindre une structure stable et claire d'administration de gestion qui ne serait pas incompatible avec une activité de mission... De plus, des demandes sociales complémentaires visant à assurer l'application des lois et règlements, et promouvoir une gestion dynamique et prospective du territoire viennent confirmer la nécessité de faire évoluer les structures administratives de l'Etat en matière d'environnement.

...VERS UNE IDENTITE A PART ENTIERE

L'émergence d'une administration technique à part entière jouissant d'une autorité et d'une autonomie administratives reconnues est inéluctable. En effet, l'application de cette nouvelle réglementation dans le domaine de l'environnement nécessite un ministère indépendant des logiques de développement économiques générées par les autres services techniques de l'Etat : Agriculture, Industrie, Equipement.

DECENTRALISATION ET DECONCENTRATION : NOUVELLES DONNES EN REGION

Engagée depuis 1983, la décentralisation constitue un élément majeur dans la nécessaire adaptation de l'appareil administratif.

Des domaines de "Compétence" ont été transférés aux Collectivités Territoriales ; l'environnement n'en fait pas partie directement. Cependant les élus ayant acquis la responsabilité des actions à conduire dans le domaine de l'urbanisme et de l'aménagement ils auront à agir sur l'environnement. Dès lors des conflits peuvent surgir entre les élus et l'Etat.

La déconcentration a conforté les préfets dans leur rôle de représentant de l'Etat, exerçant sur l'ensemble des services techniques régionaux et départementaux une tutelle accrue.

...UN NIVEAU DE COORDINATION ET D'ARBITRAGE,

Chargés de la coordination administrative des actions des services techniques de l'Etat, les préfets sont aussi placés en situation d'arbitrage entre des intérêts collectifs divergents. En fait, ils se trouvent en position de double arbitrage : entre les administrations d'une part et entre l'Etat et les Collectivités territoriales d'autre part.

...ET DES DOUBLES COMPETENCES SOUS INFLUENCE !

Les responsabilités techniques en matière d'environnement sont partagées entre différents services techniques régionaux et départementaux mis à disposition en tant que de besoin. Jusqu'à maintenant les doubles compétences Environnement-Développement confiées à ces services (Industrie - Agriculture - Equipement) n'ont pas favorisé l'émergence d'une cohérence dans la mise en oeuvre des politiques de l'Environnement. Ces dernières se sont trouvées compartimentées entre des secteurs dans l'activité économique. De plus ces doubles compétences, souvent contradictoires amènent à une négation ou une minorisation de l'environnement.

.../...

POUR DEPASSER LES CONFLITS D'INTERET :

Dans un tel contexte la coordination, l'arbitrage du Préfet peuvent-ils être exercés sans contradiction ? Dans une telle situation peut-il bénéficier d'avis dégagés de logiques de gestion de l'espace développées par les services techniques "aménagement". De nombreux faits sont là pour prouver que les doubles compétences de ces services les conduisent souvent en cas de conflits d'intérêt entre des projets d'aménagement et l'Environnement à faire pencher la balance dans le sens de leur fonction première : l'aménagement.

Pour exercer la coordination administrative qui lui est dévolue et rendu les arbitrages qui s'imposent, le Préfet doit pouvoir disposer d'un service technique compétent et indépendant propre à l'environnement lui permettant d'éclairer ses choix. Ce n'est qu'à cette condition qu'il pourra bénéficier dans le processus d'aide à la décision d'avis dégagés des logiques d'aménagement de l'espace développés par les autres services de l'Etat.

UNE DIRECTION REGIONALE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE PROTECTION DE LA NATURE

L'évolution de l'Environnement vers des domaines de gestion tout en conservant une dimension prospective, la nécessité d'une coordination technique objective et dynamique dans ce domaine conduisent nécessairement à la création d'un tel échelon administratif et technique déconcentré au niveau régional et à compétence interdépartementale.

Un tel service aura par ailleurs un avantage non négligeable. Il pourra être parfaitement identifiable par les citoyens qui actuellement sont pour le moins perplexes devant la multiplicité des services " Compétents" en matière d'Environnement. De par sa compétence interdépartementale la Direction Régionale de l'Environnement pourrait utilement être mise à contribution en tant que Conseil par les Collectivités territoriales (Conseils régionaux et généraux).

...POUR REGROUPER DE MULTIPLES INTERVENANTS

Cette direction répondrait aux nouvelles nécessités de coordination des politiques de protection de la nature, de l'environnement, et de gestion du patrimoine qui se sont engagées et qui sont actuellement gérées par de multiples partenaires comme déjà évoqué : Office national de la Chasse, Conseil supérieur de la pêche, Parc national, parc naturel régional, Délégation régionale à l'architecture et à l'environnement, Direction régionale de l'industrie et de la recherche, Direction départementale de l'agriculture et de la forêt, Service régional d'aménagement des eaux, Conservatoire du littoral et des rivages lacustres... L'Environnement a par ailleurs la particularité de compter, pour la mise en oeuvre d'actions nationales, de multiples établissements publics autonomes : Agence financière de Basseu, Agence de l'air, Agence nationale pour la récupération des déchets.

.../...

AUTOUR DE TROIS THEMES D'ACTION

Les domaines d'intervention et de compétence de cette direction régionale devraient s'organiser autour de trois thèmes majeurs :

1. Protection de la Nature et de l'environnement

La mise en oeuvre d'une politique de protection de la nature et de l'environnement s'appuierait essentiellement sur l'application des lois d'une part et sur la coordination technique d'autre part.

Il appartiendrait à cette direction d'assurer l'application des lois et règlements concernant :

- la protection des sites (2 Mai 1930)
- l'élimination des déchets (15 Juillet 1975)
- la protection de la nature (10 Juillet 1976)
- les installations classées (9 Juillet 1976)
- la loi pêche (1984)
- la loi chasse
- la loi relative aux enquêtes publiques (1985)

La coordination vise, quant à elle, à assurer l'harmonisation et la cohérence des politiques de l'environnement conduites dans les régions et les départements.

2. Aide à la décision, gestion prospective de l'espace

Dans le cadre de l'aide à la décision cette direction devra veiller notamment à travers les études d'impact -contribuant ainsi à en faire des outils efficaces dans le processus d'aménagement- à la réelle prise en compte de l'environnement et à la réalisation effectives des mesures compensatoires.

Afin de promouvoir et développer une gestion dynamique et prospective de l'espace, ce service devra conclure des actions propres à assurer une meilleure connaissance du territoire.

3. Actions de Mission

En appui de ces domaines de gestion cette direction régionale de l'environnement engagera, développera et poursuivra :

- des actions de sensibilisation, d'information et de communication, de formation en faveur de l'environnement,
- des actions d'expérimentation, d'innovation et de recherche.

PLUS QU'UNE PROPOSITION, UNE NECESSITE

Les D.R.E.P.N. devraient pouvoir se constituer à partir des services effectuant des missions de ce type afin de regrouper les compétences et les technicités existantes. Une telle proposition permettra de mettre en place un service aux missions bien définies, clairement identifié comme exerçant les missions environnement, répondant ainsi à l'attente du public, des associations, des élus et des partenaires administratifs.

Les militants syndicaux savent que leur réflexion sur l'avenir du ministère n'intéresse pas beaucoup l'administration. Il faudra du temps et des efforts de persuasion pour qu'elle puisse un jour se transformer en réalité. En attendant, les professionnels de l'environnement poursuivent leur travail dans des conditions précaires.

Les conditions de travail dans les DRAE sont parfois extrêmes. Dans les vieux locaux de la DRAE Basse-Normandie au centre-ville de Caen, de la glace se forme du côté intérieur des fenêtres pendant la vague de froid qui touche la France en janvier 1987. Impossible d'acheter du fioul pour chauffer les bâtiments, les crédits nécessaires ne sont pas arrivés. Le poste de responsable administratif est momentanément vacant et la comptabilité de la DRAE est gérée par Claudie Lallemand, jeune agent administrative arrivée à la DRAE peu après Gérard Clouet.

Un jour où plusieurs de ses collègues montent à Paris pour solliciter des moyens financiers pour leurs projets, Claudie Lallemand demande à les accompagner pour réclamer un financement au ministère afin de pouvoir chauffer les bâtiments. Elle a pour seule information que le responsable de l'attribution des crédits s'appelle M. Balme.

Arrivé à Neuilly, le petit groupe prend l'ascenseur. Les collègues de Claudie disent bonjour à un homme qui s'y trouve déjà. *On dirait un personnage de bande dessinée*, se dit Claudie. Il est imposant, avec un gros cigare au coin de la bouche et un carton rempli de documents empilés sous le bras. Claudie aussi lui dit bonjour, sans savoir de qui il s'agit. Ses collègues s'arrêtent au troisième étage et descendent de l'ascenseur. L'homme demande à Claudie :

– *Et vous ? Où allez-vous ?*

– *Je cherche M. Balme.*

– *M. Balme ? Je vois très bien qui c'est. Je vais vous y conduire.*

La porte de l'ascenseur se referme, Claudie voit ses collègues faire une drôle de tête. Elle commence à discuter.

– *Vous savez, nous en DRAE on se caille vraiment. C'est un scandale, on n'a pas d'argent, on attend sans arrêt, on est à la merci de deux-mille francs pour acheter du fioul. C'est plus possible. Aujourd'hui je suis venue jusqu'ici pour demander les moyens d'acheter du fioul pour la DRAE Basse-Normandie.*

– *Suivez-moi, suivez-moi.*

Claudie parcourt les couloirs derrière l'homme avec ses cartons. Il pousse une porte et demande :

– *Monsieur Balme, avez-vous la délégation de crédits pour la Basse-Normandie ?*

Derrière un bureau couvert de piles de dossier, quelqu'un répond :

– *Oui monsieur le délégué. Bien sûr monsieur le délégué.*

Il commence à fouiller dans ses dossiers et en ouvre un :

– *Justement monsieur le délégué, je l'avais préparé, monsieur le délégué.*

Claudie comprend que l'homme au cigare à côté d'elle, qui l'a promenée dans les couloirs du ministère avec ses cartons, n'est autre que Jean-François Lorit, le délégué à la qualité de la vie, responsable le plus haut placé après le ministre lui-même. Il lui dit simplement :

– *Tenez madame, vos crédits vous les avez.*

– *Merci monsieur le délégué !*

Les militants du SNE sont reçus pour une grand-messe intersyndicale dans le bureau d'Alain Carignon, plus d'un an après sa prise de fonction. Suite à une démonstration brillante du SNE sur la nécessité de créer de véritables directions régionales de l'environnement, le ministre demande à la secrétaire générale du ministère de recenser sous un mois les agents travaillant pour l'environnement dans les différents services de l'État. Les syndicalistes se doutaient bien que le ministère n'avait pas d'idée précise du nombre d'agents qui travaillaient pour lui, ils viennent d'en obtenir confirmation !

Il semble ne rien se passer au ministère puis, fin 1987, Alain Carignon signe un arrêté confiant la plupart des missions des DRAE aux directions départementales de l'agriculture et de la forêt (DDAF). Gérard Clouet et Jean-Jacques Maynard n'en croient pas leurs yeux lorsqu'ils le découvrent dans le journal officiel. *Bientôt, ironisent les syndicalistes, les directions départementales de l'agriculture demanderont à être renommées directions départementales de l'environnement.*

Pour les militants du SNE, confier des missions de protection de l'environnement à des services extérieurs d'un ministère aménageur et productiviste s'assimile à une volonté de démantèlement du ministère de l'environnement. Le syndicat alerte aussitôt les réseaux associatifs de protection de l'environnement. Jean-Jacques écrit au ministre pour dénoncer cet arrêté et demander le report de son application jusqu'à la saisine du CTPM, en principe obligatoire pour les textes modifiant l'organisation du ministère.

Des membres du cabinet ministériel avouent que la signature par le ministre de l'environnement de cet arrêté, qu'ils qualifient de « sinistre », est une bavure. L'implication du mouvement associatif et des médias a permis

entre-temps d'établir un rapport de force suffisant pour rendre cabinet et administration plus réceptifs.

Un CTP inter-DRAE s'en suit, consacré à l'arrêté sur les DDAF. L'administration propose de rédiger immédiatement une circulaire d'application précisant bien le rôle des DRAE en matière de protection de la nature. Le SNE considère que ce ne sera pas suffisant et demande que l'arrêté lui-même soit modifié. Cela devrait prendre plus de temps, mais tous reconnaissent que c'est bien la seule solution pour empêcher les effets néfastes qu'il peut avoir à long terme.

Le ministère prépare finalement un arrêté modificatif, mais celui-ci est aussitôt bloqué par le ministre de l'agriculture. Gérard fait appel à Catherine Roudier et à ses collègues du SYGMA, qui obtiennent que le projet d'arrêté soit présenté au CTPM de l'agriculture. Six mois plus tard l'arrêté modificatif et la circulaire seront signés par Brice Lalonde, successeur d'Alain Carignon.

Début 1988 on parle beaucoup des élections présidentielles. Le programme du Parti socialiste, dans sa première version, prévoit d'inclure l'environnement dans un grand ministère de l'aménagement. Le SNE proteste énergiquement. Il n'est vraisemblablement pas le seul car, peu après, une nouvelle version prévoit cette fois de créer *un grand ministère de l'environnement, par regroupement avec d'autres services de l'État (industrie, agriculture et aménagement du territoire), libérant ainsi au profit de l'environnement des moyens d'action dont l'absence rend inopérant l'arsenal législatif.*

Jean-Jacques et deux de ses collègues se rendent au siège du Parti socialiste, rue de Solférino, pour rencontrer le secrétaire national chargé de l'urbanisme et de l'environnement. Ils veulent discuter de la façon dont la déclaration d'intention inscrite au programme du parti sera mise en œuvre en cas de victoire de la gauche aux élections.

L'environnement est une compétence de l'État, rappelle Jean-Jacques avant d'expliquer que le ministère de l'environnement, pour arriver à maturité, doit s'appuyer sur une administration stable. Il faut absolument échapper, précise-t-il, à la lutte entre les trois grands corps techniques de l'État. Voyant la réaction dubitative de son interlocuteur, le jeune secrétaire général poursuit. Et en même temps, il faudra s'appuyer sur leurs compétences.

Présentant la plaquette « Créer de véritables services régionaux de l'environnement » rédigée à l'initiative de la branche DRAE, les représentants

du SNE expliquent la nécessité d'un échelon déconcentré doté d'assez de pouvoir pour être clairement identifié sur le terrain comme l'interlocuteur unique pour les questions relatives à l'environnement.

Le candidat des Verts Antoine Waechter recueille à peine plus d'un million de votes au premier tour de l'élection présidentielle, environ quatre pour cent des suffrages exprimés. Ce résultat est comparable à celui du parti en 1981.

Le 8 mai 1988, François Mitterrand est élu pour un second septennat. Michel Rocard est nommé Premier ministre. Mais au lieu du grand ministère de l'environnement promis par le programme du Parti socialiste, c'est un simple secrétaire d'État à l'environnement qui est désigné.

Le titulaire du poste est Brice Lalonde, candidat écologiste aux élections présidentielles de 1981. Ancien militant de l'UNEF et du PSU, il préside l'association *les Amis de la Terre*.

Dans le décret fixant les attributions du secrétariat d'État chargé de l'environnement, il n'est pas fait mention des DRAE. Le SNE adresse son document de propositions au nouveau secrétaire d'État. *Un secrétariat à l'environnement*, précise le courrier, *s'il veut jeter, comme vous le déclarez vous-même, tout son poids dans le débat, doit disposer de services extérieurs à part entière, sous peine de voir ses préoccupations pour le moins édulcorées par les services extérieurs des autres ministères qui sont mis à sa disposition en tant que de besoin. De telles doubles compétences, manifestement sous influence, ne peuvent contribuer à la clarification nécessaire pour gagner les enjeux en matière d'environnement.*

François Mitterrand dissout l'assemblée et des élections législatives ont lieu début juin. Les députés écologistes obtiennent trois fois moins de suffrages qu'aux précédentes élections de 1981 et 1986. Le Front National maintient son niveau de 1986 mais n'obtient cette fois qu'un député suite au retour à un scrutin majoritaire.

Une semaine après les élections Brice Lalonde reçoit une délégation du SNE pendant une heure et demie. Le contraste est saisissant avec le gouvernement précédent, lorsqu'il avait fallu attendre une année pour que le ministre Carignon daigne recevoir les représentants du personnel. La rencontre donne surtout l'occasion aux militants d'exposer leurs attentes et de présenter leurs propositions pour un renforcement du ministère de l'environnement.

Chapitre V

—

Sixième congrès : Nouan-le-Fuzelier

Le sixième congrès du Syndicat national de l'environnement a lieu en pleine nature. Une quarantaine de militants arrivent le 4 octobre 1988 au village de vacances *Sologne*, près de Nouan-le-Fuzelier à mi-chemin entre Orléans et Vierzon.

Jean-Jacques Maynard présente le rapport d'activité. Il rappelle d'abord que le SNE, comme l'ensemble des structures CFDT, a fait le pari que son action de transformation sociale et de défense des salariés réussira par la pratique d'un syndicalisme d'adhérents, d'un syndicalisme de masse. Or, explique-t-il, *malgré nos efforts constants en matière de syndicalisation, nous constatons un accroissement du décalage traditionnel entre notre représentativité et le nombre de nos adhérents. Aux dernières élections de la commission consultative paritaire du personnel environnement, au mois de juin, nous progressons de cinquante-six à soixante-quatorze pour cent pour les catégories A si on compare aux résultats d'il y a trois ans. Et en plus nous constatons une participation massive de soixante-dix pour cent des électeurs. En revanche, nous étions cinq cent soixante adhérents au congrès de Vigy à cette même époque, nous sommes aujourd'hui quatre cents. D'un côté on progresse aux élections professionnelles, de l'autre on perd des adhérents.*

Cette situation n'est pas le propre du SNE. Notre collègue de l'union régionale Centre me disait ce matin que, dans la région, la perte atteint presque cinquante pour cent du nombre d'adhérents à la CFDT. Heureusement, nous n'en sommes pas là.

En plus d'être moins nombreux, les adhérents s'impliquent de moins en moins dans le combat syndical. Un nombre de plus en plus réduit de militants se retrouve obligé de participer à plusieurs instances comme les CHS²⁰, les CTP, les CCP, les conseils d'administration. Les sections vivent au rythme de ces instances. Les succès obtenus par ce biais sont incontestables, mais le syndicalisme d'adhérents y trouve-t-il encore son compte ?

²⁰ Comité d'hygiène et sécurité.

Pour le secrétaire général il n'y a pas de doute, le SNE est passé progressivement d'un syndicalisme d'adhérents à un syndicalisme de représentation. *La pratique concrète des trois années écoulées laisse apparaître que le SNE en général et l'exécutif sortant en particulier ont assumé démocratiquement ce syndicalisme de représentation.*

La pratique d'un tel syndicalisme suscite des interrogations au regard des exigences de la démocratie. On donne un pouvoir important aux militants investis des fonctions de représentation. Les militants prennent plus de poids par rapport aux adhérents. Ces militants deviennent des « notables ». Ils sont les interlocuteurs privilégiés, sinon uniques, des pouvoirs établis.

Les possibilités de dérapage liées à une telle pratique existent. Les effets pervers en sont également connus. Pour s'en prémunir, il faut des sections fortes, mandatant et contrôlant la bonne exécution des mandats donnés aux militants qui ont fait la démarche de s'investir.

Les mandats donnés et les comptes rendus faits au conseil national sont l'unique garantie d'un contrôle démocratique de l'action des militants. Pendant les trois dernières années le conseil national s'est réuni régulièrement. Les débats ont toujours été très riches, même si parfois nous n'étions que huit autour de la table.

Les militants se demandent dans quelle mesure cette désyndicalisation est une conséquence du chantier de titularisation. Dans les parcs nationaux où celle-ci s'est faite dans de bonnes conditions, beaucoup de militants ne voient plus l'intérêt de s'investir dans le syndicat. *Ils ont gagné le jackpot*, constate Jean-Jacques, *et aussitôt ils ont tiré l'échelle. Chacun s'occupe de ses petites affaires dans son coin.* Au parc des Cévennes le dynamisme de la section syndicale dont parlait François Girard²¹ n'est plus qu'un lointain souvenir. La section fonctionne au ralenti par lassitude ou manque de temps des militants.

À l'opposé ceux qui n'ont pas été titularisés, comme par exemple les gardes-chasse, sont convaincus de la nécessité d'une action syndicale plus intense. *Toutes les sections ne sont pas là pour le même combat*, constate Jannick Doignon. *À la chasse, l'ampleur des revendications est telle qu'elle dynamise le militantisme. Cela ne semble pas être le cas pour les autres sections.*

²¹ Voir Tome I, p. 140.

Ses collègues taquent Jannick prêchant la bonne parole son bâton de pèlerin à la main. *Il faut inventer un nouveau syndicalisme*, répond celui-ci. *Pour un syndicat dans une usine, explique-t-il, il suffit de claquer des doigts, de passer devant les ateliers et en quelques minutes plusieurs centaines de personnes peuvent être réunies dans une salle. À l'ONC il faut travailler avec l'éclatement géographique. Il faut construire une action collective avec des gens qui ne se rencontrent presque jamais. C'est comme pour faire une sauce : en plus des ingrédients, il faut du liant.*

La tâche est immense. L'Office national de la chasse est de loin l'établissement le plus important du ministère. Le soutien individuel, aspect du travail syndical relativement secondaire dans les autres branches du SNE, est fondamental. Les conflits sont nombreux et les sanctions souvent injustes. Jannick Doignon et Claude Jendrier ont décidé de s'y investir en priorité. *Pour se faire connaître, si on vient avec nos grandes idées et nos grandes théories, ça ne suffira pas. Il faut parallèlement qu'on développe un syndicalisme de base qui rende des services à l'adhérent.*

Jannick explique aux congressistes que sa branche a monté des recours devant le tribunal administratif. *Comme l'administration était très sûre d'elle, elle travaillait très mal son argumentaire. En l'espace de quelques années le SNE a gagné cinq ou six procès au tribunal administratif ou en cour administrative d'appel.*

L'année dernière, poursuit-il, nous avons enfin obtenu notre premier élu en commission administrative paritaire de l'ONC. Il s'agit d'une véritable révolution car, jusque-là, les représentants du personnel n'étaient là que pour avaliser les décisions de l'administration. Dès qu'on a eu un premier élu, il a pu être témoin de ce qu'il se passait.

Le SNE est de plus en plus perçu comme le syndicat qui défend le personnel et donne des conseils pour ne pas avoir sa carrière brisée. À partir du moment où les agents de l'Office ont compris qu'il y avait un endroit où ils étaient écoutés et où on pouvait éventuellement résoudre leurs problèmes, ça a été une déferlante. Je reçois des dizaines de coups de fil chaque semaine. Et en même temps, conclut Jannick, nous faisons tout un travail pour faire prendre conscience aux gens de l'évolution de nos métiers. Nous ne sommes plus des gardes-chasse mais les gardiens et les principaux agents de la gestion de la faune sauvage, patrimoine commun à l'ensemble des français. Quelques années plus tard il proposera d'ailleurs de compléter le nom de la branche chasse du SNE-CFDT en l'appelant branche chasse faune sauvage.

Sur le thème de la politique de l'environnement, Jean-Jacques rappelle la revendication du syndicat de créer des services régionaux de l'environnement. *Notre ministère garde la très remarquable caractéristique, dans l'organisation actuelle de l'État, de ne pas posséder de services extérieurs à part entière. Le corollaire immédiat en est bien évidemment d'amener les administrations traditionnelles à considérer notre action comme une activité de seconde zone. Attitude attristante, que l'argumentaire développé dans notre plaquette consacrée à ce sujet peut et doit faire évoluer rapidement.*

Cette idée de service régional, dont le SNE peut légitimement revendiquer la paternité, semble petit à petit faire son chemin tant du côté des autorités constituées que des organisations syndicales voisines. Revendiquer la création de services extérieurs pour ce ministère est un élément marquant de notre opposition aux tentatives de liquidation, qu'elles soient d'essence politique ou corporatiste.

Jean-Jacques évoque devant le congrès l'accélération des échanges avec d'autres syndicats CFDT. Au printemps 1988, avec Gérard Clouet et trois de leurs collègues, il a rencontré un responsable du Syndicat national unifié des personnels des forêts et de l'espace naturel (SNUPFEN) qui regroupe mille trois cents syndiqués de l'Office national des forêts. Les responsables des deux syndicats ont notamment décidé de travailler à une proposition commune de nouvelle structure administrative de l'État pour l'environnement, en s'appuyant sur la proposition du SNE « Créer de véritables services régionaux de l'environnement ». Le SYGMA, déjà en contact avec la branche DRAE, est associé à l'initiative.

Le but de ces rencontres, explique Jean-Jacques, est de mener des actions communes dans le sens d'une prise en charge par la CFDT d'une dimension écologique. Mais c'est notre collègue Gérard Clouet qui a eu l'idée de mener immédiatement une action concrète, comme ballon d'essai pour cette coordination. Je le laisse vous en parler plus en détails.

Le représentant de la branche DRAE poursuit. *Vous le savez tous, les véhicules tout-terrain sont à la mode. Depuis quelque temps, nos collègues gardes-chasse tirent la sonnette d'alarme sur les conséquences de leur multiplication dans les campagnes et forêts françaises. Tous les personnels travaillant dans la nature l'ont constaté. Les forestiers du SNUPFEN ont très envie d'agir mais, un peu comme nous, ils ne savent pas bien quoi faire. Nos camarades du SYGMA sont aussi intéressés par le sujet. Nous avons*

donc décidé d'y réfléchir ensemble et nos trois syndicats ont préparé un communiqué conjoint demandant une stricte réglementation de la pratique des sports motorisés dans les espaces naturels.

Nous avons interpellé Brice Lalonde sur le sujet dès sa nomination. Un mois plus tard il nous a répondu qu'il partageait nos préoccupations, et qu'il comptait réunir toutes les parties intéressées pour engager une réflexion en profondeur sur les dommages causés par les engins tout-terrain aux milieux naturels et sur les moyens d'y porter remède !

Tout récemment la Fédération française des sociétés de protection de la nature (FFSPN) s'est à son tour intéressée à l'initiative. Elle vient d'organiser une première réunion pour lancer les bases d'un front de refus aux pratiques débridées des loisirs motorisés. Plusieurs dizaines d'associations sont en train d'y adhérer, du Club alpin français à l'Union nationale des fédérations départementales des chasseurs en passant par les Journalistes pour la nature et l'écologie et la Fédération nationale des offices de tourisme. L'idée est d'organiser des réunions mensuelles pour élaborer une plate-forme de propositions.

Quelques congressistes s'interrogent. *En quoi un syndicat de défense des salariés a vocation à s'engager dans ce type de campagne ?* Certains se demandent jusqu'où peut aller le SNE, composé en grande partie d'agents de l'État tenus à l'obligation de réserve. Gérard et Jean-Jacques expliquent qu'étant à l'initiative de l'opération, il serait gênant que le syndicat se retire au moment où il faut passer à l'action. Mais ils précisent aussi que la coordination du mouvement est à présent assurée par les associations, le SNE y contribuant avec ses spécificités de syndicat de travailleurs de l'environnement. *Le premier objectif, qui était de se rapprocher des syndicats CFDT proches du nôtre, est en tous cas parfaitement atteint,* conclut Gérard.

La plate-forme de propositions sera finalisée pendant le premier trimestre 1989, sous le nom de « coordination pour l'adaptation des loisirs motorisés à l'environnement » (CALME). L'initiative donnera lieu à une collaboration entre les syndicats, les milieux associatifs et le ministère de l'environnement. Elle permettra d'élaborer un projet de loi sur la circulation des véhicules terrestres dans les espaces naturels. La responsable de ce dossier au ministère se trouve être en même temps la secrétaire de la section syndicale CFDT de l'administration centrale. Faisons sa connaissance.

Claudine Zysberg a vingt ans en mai 1968. Étudiante en fac d'histoire à la Sorbonne, elle est syndiquée à l'UNEF. Son futur mari fait partie des

occupants de l'université et lance des pavés sur les CRS. De son côté, elle se contente de participer à quelques manifestations, mais discute surtout avec les uns et les autres.

Son père, fils d'ouvrier agricole qui avait réussi à être ingénieur des Arts et Métiers, essaie de comprendre ce qu'il se passe. *Mais enfin*, dit-il à Claudine, *vous avez tout ce qu'il vous faut. Vous vous rendez compte, nous à votre âge on n'avait rien. Vous vous excitez, mais qu'est-ce que vous voulez exactement ?*

La jeune femme fait partie d'une délégation de l'UNEF qui discute avec les ouvriers qui occupent les usines *Renault*. Eux non plus ne comprennent pas les étudiants. *Nous, on a notre bifteck à défendre mais vous, qui êtes déjà des privilégiés, qu'est-ce que vous voulez ?*

Elle rend visite à un copain hospitalisé qui a eu les yeux brûlés par des gaz lacrymogènes. Beaucoup de ses amis sont engagés à fond, certains décident d'aller travailler en usine. Assez rapidement la plupart verront leurs espoirs brisés. Mais pour beaucoup cette période sera la source d'engagements militants tout au long de leur vie.

Claudine entreprend quelques années plus tard des études de documentaliste aux arts et métiers, à Paris. En 1977, cette formation terminée, elle est embauchée au Centre national d'étude et recherche du paysage (CNERP), créé par les ministères de l'équipement, de l'environnement et de l'agriculture. Elle est syndiquée à la CGT qui est le seul syndicat présent. Deux ans plus tard le CNERP rencontre des problèmes financiers et la CGT négocie un reclassement pour tous les agents. On propose à Claudine un poste de documentaliste à l'Atelier central de l'environnement, qui fait partie de la délégation à la qualité de la vie du ministère de l'environnement et du cadre de vie.

L'Atelier central de l'environnement est un petit service chargé de promouvoir des méthodes pour les études d'impact et les enquêtes publiques. Claudine est impressionnée par le faible poids de son nouveau ministère. Pour le gouvernement c'est vraiment la dernière roue du carrosse. Pourtant le travail ne manque pas. La loi de protection de la nature a été votée en 1976, le décret sur les études d'impacts en 1977. Le travail de Claudine et ses collègues est d'essayer de faire comprendre aux gens qu'il faut les appliquer. *Ce sont des lois, donc c'est obligatoire.*

Sans moyens coercitifs, la seule chose qu'ils peuvent faire est un patient travail d'information et de sensibilisation. Il s'agit de convaincre les gens qu'il va falloir intégrer l'environnement dans leurs programmes. *Quand on travaille dans un petit ministère, il faut se montrer.* La loi de 1976 avait pu être votée grâce au contexte relativement porteur de l'époque. Il y avait

eu la conférence des Nations-Unies sur l'environnement de Stockholm en 1972, le choc pétrolier en 1973, et le « grand frère américain » avait déjà sa loi de protection de la nature. Le ministère de l'environnement était tout jeune. Le président Valéry Giscard d'Estaing y croyait. Il pensait qu'il était important de doter la France d'une législation en matière de protection de la nature.

Pendant les premières années le ministère de l'environnement s'appuyait beaucoup sur les associations de protection de la nature. Certaines, très solides, constituaient un relais au parlement pour le ministère. Celui-ci était alors composé dans sa majorité de gens jeunes et bénéficiait d'un soutien de la société civile. À l'extérieur comme à l'intérieur de l'administration, les questions d'environnement étaient portées par des gens profondément motivés. Cette motivation, loin de se limiter aux seuls contractuels, était largement partagée par la plupart des fonctionnaires.

Claudine rejoint le SNE-CFDT où elle rencontre Jean-Loup Garcin et Pierre Guingamp. Elle participe aux réunions de la section syndicale mais a du mal à comprendre les discussions sur les contrats et les statuts. Les revendications du syndicat ne sont pas assez concrètes et elle se demande à quoi sert un syndicat dans la fonction publique. Lorsqu'elle travaillait au CNERP, la CGT demandait des augmentations de salaire et se battait pour le maintien des emplois. Les revendications étaient claires. Mais au ministère les salaires sont encadrés par des grilles qui s'appliquent à l'ensemble des fonctionnaires, et les agents bénéficient de la sécurité de l'emploi. Participer aux réunions syndicales est avant tout pour elle une façon de voir d'autres gens que ceux de son service et d'être mieux informée de ce qu'il se passe dans le ministère.

Au fil des années les militants sont de moins en moins nombreux à la section SNE-CFDT de l'administration centrale. Non pas en raison de la concurrence des autres syndicats, mais parce que la motivation pour l'action syndicale diminue rapidement. Le taux d'abstention aux élections du personnel, de trente pour cent en 1983 et quarante pour cent en 1986, y atteindra soixante pour cent en 1991.

Le secrétaire de section vient rencontrer Claudine. *Je viens d'obtenir une mutation et ne vois que toi pour me remplacer comme secrétaire*, lui dit-il. *Tu es toujours là aux réunions. Si tu ne prends pas ma suite j'ai peur que la section disparaisse.* Claudine est plutôt intéressée, même si elle ne sait pas bien ce qu'est le SNE-CFDT au-delà de la section du ministère. Elle participe au CTPM, rencontre Jean-Jacques et les militants des autres branches du SNE. Très vite elle commence à mieux comprendre les enjeux.

Brice Lalonde est le cinquième ministre de l'environnement que connaît Claudine depuis son arrivée au ministère. Elle n'avait pas eu de contact direct avec Michel d'Ornano, ministre de l'environnement et de la qualité de la vie du gouvernement Raymond Barre. Elle garde un souvenir assez désabusé du passage de Michel Crépeau. Elle attendait beaucoup de cet homme de gauche. Elle avait notamment apprécié qu'il vienne s'installer avec son cabinet dans les locaux du ministère à Neuilly même si elle s'est demandé après coup si son objectif, en étant plus proche de son personnel, était de mieux collaborer avec ses services ou de mieux les surveiller.

Claudine a été séduite immédiatement par Huguette Bouchardeau. Elle s'en souvient comme d'une femme remarquable. *Une femme de contact, de cœur. Je n'ai jamais connu une femme politique comme ça*, dira-t-elle après avoir vu passer huit ministres de plus.

Alain Carignon est celui qui a décidé de quitter les locaux de Neuilly. *Il trouvait insupportable d'être avec le petit personnel*, déplore Claudine. *Et un ministère au-delà du boulevard périphérique, quelle horreur, devait-il penser*. Comme tous les ministres avant lui Carignon avait fait le tour des bureaux à son arrivée. Mais Claudine en a gardé le souvenir d'un contact particulièrement antipathique en contraste total avec Huguette Bouchardeau.

Lorsqu'elle apprend la nomination de Brice Lalonde, Claudine n'est pas spécialement enchantée. *Que vient faire un militant associatif à la tête d'un ministère ?* Même s'il garde l'hôtel particulier de l'avenue de Mandel, le nouveau ministre, au début de son mandat, est relativement proche de son administration. Les relations sont faciles et agréables. Et surtout Lalonde s'entoure de conseillers ministériels compétents et attentifs aux personnels.

Il nomme Claudine comme chargée de mission pour préparer le projet de loi sur la pratique des sports motorisés dans les espaces naturels. Elle travaille avec le cabinet jusqu'en décembre 1990, année d'adoption de la loi relative à la circulation des véhicules terrestres dans les espaces naturels, dite *Loi Lalonde*. Pendant le travail de préparation et de discussion parlementaire, le ministre confie à Claudine qu'il la conçoit comme *une loi test, avant la grande loi sur l'eau*.

Le dernier jour du congrès de Nouan-le-Fuzelier est consacré aux élections pour renouveler les instances dirigeantes du syndicat. Le nouveau conseil national reflète le dynamisme des sections. Il regroupe ainsi sept représentants de l'ONC pour deux seulement des parcs nationaux.

Au sein de la branche DRAE Antoine Lataste est le grand absent du congrès. Voyant s'éloigner progressivement le projet de création d'une véritable administration de l'environnement, pour lequel il s'est mobilisé depuis le début des années quatre-vingt, il a préféré quitter la DRAE pour poursuivre sa carrière dans l'administration préfectorale. Claudine Bourhis, qui est toujours en poste à Aix-en-Provence, entre au conseil national comme seconde représentante des DRAE aux côtés de Gérard Clouet.

François Girard devient secrétaire de la branche parcs sans en être demandeur. Il rappelle à ses collègues qu'il a souvent des positions bien différentes de celles de la majorité d'entre eux, préférant les démarches de développement local aux attitudes conservationnistes²². Il se demande aussi si la titularisation, pour laquelle il s'est mobilisé avec l'ensemble de la branche parcs, n'est pas responsable de l'individualisme croissant de ses collègues. Il a choisi à titre personnel de ne pas devenir fonctionnaire.

Le bureau national est composé du secrétaire général Jean-Jacques Maynard, du trésorier Claude Jendrier et d'un représentant de chaque branche. François représente la branche parcs nationaux et Gérard la branche DRAE. Jannick Doignon y entrera à son tour peu après le congrès, lorsqu'il remplacera le secrétaire de la branche chasse.

Fin novembre Jean-Jacques et Gérard participent au congrès confédéral de la CFDT à Strasbourg. Le secrétaire confédéral Edmond Maire critique violemment les fédérations politiquement les plus à gauche, notamment la FGTE dont le SNE fait partie. Le congrès décide d'abandonner la référence au socialisme ainsi que le positionnement de la CFDT dans les échéances électorales. Il n'y a pas de place au congrès pour le débat de fond. Gérard se demande à quoi ont servi ses années d'efforts au sein de la commission environnement de la confédération, si la CFDT n'est plus porteuse d'un vrai projet de société.

Le dernier jour du congrès, la session plénière commence à huit heures précises avec un petit « jingle ». Une secrétaire nationale peu connue, Nicole Notat, explique la vision qu'a la CFDT de l'avenir des systèmes de retraites et de la sécurité sociale. Il est tôt, il fait froid et les délégués sont fatigués. Il y a peu de monde dans la salle mais, pour ceux qui sont là, le propos est très clair. La CFDT se repositionne comme un syndicat gestionnaire, en rupture

²² Voir tome I, p. 175.

complète avec les valeurs d'humanisme qui avaient amené Jean-Jacques et Gérard à y adhérer.

Dans son éditorial du journal *CFDT Environnement Info*, Jean-Jacques décrit l'événement comme *le congrès du tournant majeur dans l'histoire de la CFDT. Le tournant majeur, poursuit-il, parce qu'au-delà des luttes de pouvoir personnel, au-delà des contenus mis par chacun dans les termes génériques «socialisme autogestionnaire» ou seulement «autogestion» sur lesquels s'est concentré l'un des affrontements entre la majorité et l'opposition, il reste que, dans son déroulement, ce congrès confédéral n'a pas satisfait aux exigences de démocratie dont nous croyions quant à nous que la CFDT était l'un des seuls endroits où elles étaient vraiment respectées.*

Les débats et votes étaient organisés et verrouillés d'une façon telle qu'ils ne pouvaient aboutir qu'à une radicalisation et donc un positionnement manichéen. Dans ce contexte un petit syndicat comme le nôtre n'a que deux possibilités, être l'otage de la majorité ou être l'otage de l'opposition ; selon le mandat qui nous avait été confié par le congrès de Nouan, ce fut l'opposition.

Jean-Jacques précise qu'*au sein du SNE ces grandes manœuvres syndicalo-syndicales ne doivent pour la minute rien ajouter, ni rien retrancher à notre pratique quotidienne, elles indiffèrent d'ailleurs probablement au plus grand nombre, même si certains adhérents et militants peuvent saisir cette occasion pour partir.*

Pour l'instant le temps consacré par les militants du SNE à ces combats d'appareil ne peut que rester ce qu'il est actuellement, c'est à dire nul. Toutes nos forces doivent tendre à faire aboutir les revendications pour lesquelles nous nous sommes engagés contre l'administration : effectifs et moyens de fonctionnement, politique de l'environnement.

C'est Jean-François Troglic, poursuit Jean-Jacques, qui est à nouveau désigné pour prendre en charge les problèmes d'environnement. Ça tombe bien, ça faisait déjà trois ans qu'il ne s'en occupait pas.

Un seul mot de conclusion, vos deux délégués ont quand même pris un sacré coup derrière les oreilles.

Ce compte rendu provoque des réactions, dont celle d'Yves Mérillon surpris par la partialité et la violence du ton adopté par Jean-Jacques. Il rédige une lettre qui est publiée le mois suivant, à titre de droit de réponse. Yves écrit en particulier *qu'il est faux de dire que Jean-François Troglic, chargé de l'environnement à la confédération, ne s'est jamais occupé de ces problèmes. Les journées d'étude à Grenoble, il y a deux mois, sur l'environnement industriel, ont justement été organisées par lui. Ce fut une excellente initiative et le SNE-CFDT aurait peut-être bien fait de s'en préoccuper un*

peu plus, même si la confrontation de nos positions avec celles des salariés de l'industrie n'est pas toujours de tout repos. J'ai souvent fait l'expérience du caractère un peu frileux de nos positions pures et dures sur la protection du milieu naturel, face à des militants de l'industrie confrontés à des réalités économiques parfois dramatiques.

Au-delà de ses divergences d'analyse avec Yves, l'opinion de Jean-Jacques sur l'appartenance du SNE à la CFDT est faite. Au conseil national où il rend compte de sa participation au congrès de Strasbourg, il synthétise son impression.

En conclusion, on peut aujourd'hui se sentir gêné par l'abandon de certaines valeurs. La confédération a voulu faire le ménage en raison de pratiques de certains trotskystes qui utilisaient leurs droits syndicaux au seul bénéfice de leurs engagements politiques. L'un des sentiments qui ressort est que la CFDT a voulu se recentrer. Y compris, très certainement, à partir des enseignements d'une étude de marché pour contrer la désyndicalisation ; certains hésitants pourront sans doute être séduits. Il n'en reste pas moins que certains syndicats ont maintenant une activité «France Loisirs» qui pose problème, même si cela ramène des adhérents.

Suite à ce compte rendu, le conseil national donne mandat au bureau national de prendre les moyens, si cela s'avérait nécessaire, de consulter l'ensemble des adhérents du SNE au cas où il faudrait se positionner sur une recomposition syndicale, jusque et y compris dans l'éventualité de convocation d'un congrès extraordinaire.

Chapitre VI

—

Le plan national pour l'environnement

Au cours de l'été 1988 le directeur de cabinet de Brice Lalonde, Lucien Chabason, crée un groupe de travail sur l'organisation des services extérieurs de l'État dans le domaine de l'environnement. Les objectifs annoncés sont d'accroître l'efficacité des divers services œuvrant dans le domaine de l'environnement et de renforcer la perception de l'action de ceux-ci par les citoyens. Gérard Clouet et Jean-Jacques Maynard y voient un signe encourageant. Mais six mois plus tard le rapport de ce groupe de travail préconise le renforcement des préfetures et des services départementaux existants, à l'exact opposé des revendications du SNE sur les services régionaux !

Pendant une année les responsables du SNE tentent en vain de convaincre le nouveau secrétaire d'État de la nécessité de transformer le ministère de l'environnement en ministère de plein exercice, en créant des services déconcentrés et des corps spécifiques. Jean-Jacques rappelle inlassablement la position du syndicat. Il envoie une lettre à Brice Lalonde pour préparer une entrevue prévue début 1989. *Nous en avons assez, écrit-il, que le ministre de l'environnement soit dans la pratique à la disposition des grands corps techniques de l'État, et non l'inverse comme officiellement affiché.*

Le secrétaire d'État répond qu'il ne tient pas à la lourdeur d'une structure ministérielle complexe, souvent inefficace. Il préfère une *structure interministérielle légère* et sa priorité va à l'international.

Aux élections municipales de mars 1989, les candidats écologistes obtiennent des résultats largement meilleurs qu'à toutes les élections précédentes et font leur entrée dans nombre de conseils municipaux de moyennes et grandes villes. Au printemps débute une sécheresse qui fait de l'environnement un sujet d'actualité. Les militants du SNE espèrent que, sous la pression, le gouvernement en viendra à renforcer le ministère de l'environnement.

Aux élections européennes de juin 1989, les Verts menés par Antoine Waechter obtiennent près de onze pour cent des suffrages, leur permettant d'obtenir neuf sièges de députés européens.

Jean-Jacques écrit au délégué à la qualité de la vie pour solliciter une réunion du CTPM, qui n'a pas encore été convoqué depuis le changement de gouvernement. La conclusion du courrier illustre l'agacement des militants du syndicat majoritaire au ministère de l'environnement.

Enfin, nous attirons votre attention sur le fait que nous entendons donner un nouveau départ à cette instance, qui n'a jamais à notre sens rempli ses prérogatives. Nous viendrons donc à une réunion paritaire de concertation préparée par des documents conséquents remis en temps utile, pas à une aimable conversation de salon.

L'Environnement est aujourd'hui sous les feux de l'actualité, ce qui n'est que le résultat du manque de volonté de l'Etat dans cette dernière décennie; il est donc possible de présenter un budget qui sorte ce Ministère de sa déliquescence actuelle.

Restant à votre disposition, nous vous prions de croire, Monsieur le Délégué, en l'assurance de notre très haute considération.



Depuis la création du CTPM en 1985, rappelle Jean-Jacques, le SNE demande que les orientations budgétaires de l'année suivante soient examinées avant l'été, c'est-à-dire avant que les arbitrages interministériels soient effectués. Les prérogatives de cette instance, argumente-t-il, devraient à elles seules entraîner automatiquement l'examen du budget en temps utile. Le syndicat découvre qu'un tel examen avait lieu dès le mois de juin au CTPM du ministère de l'agriculture lorsqu'il était dirigé par Michel Rocard.

Le CTPM est convoqué fin juin 1989. N'ayant pas reçu à temps les documents préparatoires, et notamment le projet de budget pour 1990, le SNE décide de le boycotter. L'absence de quorum oblige le report de la rencontre, qui a lieu mi-juillet. Ni le ministre, ni son directeur de cabinet, ni les principaux directeurs de l'administration n'y participent. La réunion

est présidée par Dominique Bidou, nouveau délégué à la qualité de la vie tout récemment nommé en remplacement de Jean-François Lorit. Celui-ci présente un budget à hauteur d'un demi pour mille du budget de l'État, en légère augmentation par rapport aux années antérieures. Les syndicalistes estiment cela insuffisant au regard des intentions affichées d'une grande politique de l'environnement. Ils votent contre le projet.

Pendant ce temps les réflexions et mobilisations se poursuivent au sein du SNE. La plaquette « Créer de véritables services régionaux de l'environnement » est complétée sous la conduite de Gérard et approuvée par le SNUPFEN, ce qui permet sa diffusion sous l'en-tête *syndicats CFDT de l'environnement et de l'espace naturel*. La proposition de création de services régionaux de l'environnement est également incluse dans la résolution générale du congrès de l'Union fédérale équipement (UFE) de la CFDT dont le SNE fait partie²³.

Du côté du gouvernement, Michel Rocard confie une mission sur l'adaptation de l'administration territoriale chargée de l'environnement à l'ancien délégué à la qualité de la vie Jean-François Lorit, devenu entre-temps inspecteur général de l'administration au ministère de l'intérieur.

Une partie des arguments du SNE se retrouve dans le rapport qu'il remettra plus tard, soulignant en particulier la difficulté, pour la population, d'identifier des interlocuteurs concernant les questions d'environnement avec la dispersion des attributions entre plusieurs ministères.

Sans lien apparent, Gérard apprend l'existence d'un projet pilote d'intégration du SRAE et de la DRAE en région Languedoc-Roussillon. Il en parle immédiatement à Jean-Jacques, qui se renseigne d'autant plus facilement que cela se passe près de chez lui puisqu'il vient de déménager à Montpellier.

L'affaire est révélatrice. Côté agriculture l'opération est en passe d'être officiellement annoncée et pilotée d'une main de fer par le corps du génie rural des eaux et forêts. Côté environnement personne n'est au courant. Ni la DRAE concernée, ni la direction de la qualité de la vie, ni le cabinet ministériel. Catherine Roudier explique à Jean-Jacques que le personnel du SRAE Languedoc-Roussillon y est réticent en l'absence d'éclaircissements sur le but de l'opération et sur ses conditions de réalisation.

²³ Voir Tome I, p. 141.

Cet épisode contribue au rapprochement entre le SNE et le SYGMA. Les deux syndicats posent clairement les préalables à une telle opération. *Refusant toute expérimentation clandestine, nous exigeons la consultation préalable de l'ensemble des personnels concernés à partir d'une connaissance précise des objectifs poursuivis et de leurs conditions matérielles de réalisation.*

Au cours de l'année 1989 le SNE est convié à des réunions informelles au Pavillon Chevreul à Paris, à côté du jardin des Plantes. C'est le siège de la Fédération française des sociétés de protection de la nature, qui prend à présent le nom de France Nature Environnement (FNE). L'idée est de réunir les forces de la société civile sous la forme d'un trépied incluant le monde associatif, les acteurs socioprofessionnels et les forces politiques. Elle va dans le sens des idées de démocratie participative et des engagements de Michel Rocard de gouverner autrement, dans la continuité du courant de la *deuxième gauche*²⁴.

Se rencontrant dans d'autres contextes, comme par exemple le projet de loi sur la circulation des engins motorisés, des personnes venues d'horizons différents ont compris qu'elles partageaient la même insatisfaction quant au ministère de l'environnement et qu'elles poursuivaient les mêmes objectifs. Elles en ont conclu qu'elles avaient intérêt à échanger leurs idées pour envisager d'éventuelles actions.

Dans le milieu associatif, outre FNE qui fédère trois-mille associations de protection de la nature représentant à peu près cinq cent mille adhérents, plusieurs associations professionnelles sont présentes. Le SNE, seul syndicat vraiment porteur d'une politique de l'environnement en France, représente à lui seul la sphère socioprofessionnelle. Mais Jean-Jacques et Gérard interviennent souvent en intégrant les positions des syndicats CFDT de l'agriculture, le SYGMA et le SNUPFEN. Les Verts complètent le trépied. Le parti, relativement petit, est en forte croissance. Et surtout il est écouté par les grands partis car, n'étant positionné ni à droite ni à gauche, il peut faire basculer la majorité lors des élections.

Un consensus se forme sur le nécessaire changement d'échelle du ministère de l'environnement. Le contexte général est favorable. La croissance économique donne à l'État la capacité d'engager des projets et de les financer. S'inspirant des propositions de la gauche pour la culture en 1981, une des revendications du groupe est que les crédits du ministère de l'environnement atteignent au moins un pour cent du budget de l'État. L'idée de rassembler ces idées sous la forme d'un « plan vert » plaît à tout le monde.

²⁴ Voir tome I, p. 114.

À l'occasion d'une rencontre avec les Verts en novembre 1989, Michel Rocard annonce la préparation d'un *plan d'action à long terme visant à définir les grandes orientations de la politique française de l'environnement pour la fin de ce siècle*. L'ambition est un *changement d'échelle et de méthode* avec en priorité une réforme des instruments et des structures de l'État. Il charge Lucien Chabason, directeur de cabinet de Brice Lalonde, d'élaborer ce plan afin qu'il puisse être présenté au parlement dès le printemps.

Le ministère de l'environnement s'intéresse alors aux propositions du SNE qui, depuis quelques années, préconisent de transformer le ministère de mission en ministère de plein exercice en créant des corps de l'environnement et des services régionaux.

Le projet est également discuté lors des rencontres informelles au Pavillon Chevreul. Les Verts, prenant en référence l'organisation traditionnelle de l'État, proposent la mise en place de directions départementales de l'environnement. Gérard les convainc qu'il serait plus judicieux de créer d'abord des services régionaux de l'environnement. Le syndicat, grâce à sa connaissance de l'appareil d'État, est en mesure de traduire en propositions concrètes les grands objectifs exprimés par le groupe.

Un consensus finit par s'établir entre les participants sur la nécessaire constitution d'une filière professionnelle environnement avec des corps A, B et C afin de permettre au ministère de peser sur les choix du pays. L'enjeu est de disposer de corps de fonctionnaires chargés d'exécuter les politiques du ministre, sans être soumis au bon vouloir des ministères de l'équipement et de l'agriculture. *Concrètement*, explique Gérard, *au moment où un préfet doit prendre une décision, l'important est qu'un directeur régional de l'environnement puisse plaider la spécificité environnementale contre les aménageurs. Il s'agit de proposer à l'arbitrage du préfet des questions qui sont actuellement tranchées en amont, au sein des directions départementales ou régionales des ministères aménageurs.*

Le SNE est obligé de développer son argumentaire afin qu'il soit bien compris par France Nature Environnement et par les Verts. *C'est ce qu'on a qualifié de double compétence sous influence. Prenons un exemple assez courant. La direction départementale de l'agriculture doit appliquer un règlement sur tel projet, mais en même temps elle est chargée de la maîtrise d'œuvre de ce projet. Ces deux fonctions sont assurées par des agents travaillant dans des bureaux voisins ou même, parfois, dans le même bureau. Toujours est-il qu'à l'arrivée du dossier d'instruction sur le bureau du préfet les éventuels conflits d'intérêt ont déjà été tranchés. Notre demande est qu'un préfet puisse disposer des différents sons de cloche afin de trancher en toute connaissance de cause.*

Dominique Bidou, nouveau directeur de la qualité de la vie au ministère de l'environnement, consulte les services et écrit une première mouture de ce qui s'appelle désormais le « plan vert ». Les composantes du projet concernent l'air, l'eau, les déchets et la protection de la nature. Tous les éléments semblent en place pour une politique volontariste. Gérard y voit la consécration de tout le débat syndical porté par le SNE depuis ses premières réflexions sur la politique de l'environnement à la fin des années soixante-dix. L'heure semble venue pour que les idées défendues dans le *petit livre vert* et son document complémentaire « Créer de véritables services régionaux de l'environnement » soient enfin mises en œuvre.

Le ministère est encore relativement petit et la plupart des gens se connaissent. Plusieurs fondateurs du ministère sont là, toujours actifs. Une grande partie des agents, contractuels ou fonctionnaires, a encore un esprit militant. Le SNE est en lien direct avec le cabinet ministériel qui coordonne l'élaboration du plan.

Mais si Lalonde et son cabinet affichent et confirment clairement la volonté de réforme, une partie de l'administration continue de défendre les intérêts sectoriels des corps d'État dont elle est issue. C'est notamment le cas de la direction de la protection de la nature avec le corps du génie rural, des eaux et des forêts et de la direction de l'eau et de la prévention des pollutions et des risques avec le corps des ponts et chaussées. Toutes deux s'appuient sur les établissements publics qu'elles ont en tutelle, essentiellement les parcs nationaux et les agences de l'eau, pour faire barrage aux idées allant à l'encontre de leurs intérêts.

Jannick Doignon profite des États-généraux de la chasse organisés par l'Union nationale des fédérations départementales des chasseurs en février 1990 pour rappeler la position du SNE sur le sujet : l'Office national de la chasse doit s'intégrer pleinement au *plan vert* en évoluant vers de véritables missions de protection de l'environnement. Il s'agit de refonder complètement le mode de financement de l'ONC afin de marquer son indépendance à l'égard des fédérations de chasseurs et d'intégrer l'ensemble de la garderie dans la nouvelle organisation territoriale de l'administration de l'environnement.

Au fur et à mesure des réécritures, la proposition de réforme subit diverses pressions. Les militants du SNE voient le projet s'appauvrir et la composante «protection de la nature» être partiellement puis totalement évincée. La création de services régionaux de l'environnement semble acquise, mais risque fort de se faire par simple regroupement de services existants dans différents ministères sans que soient dégagés des moyens supplémentaires. Le projet de création de corps de l'environnement, défendu par Lalonde et son cabinet, est critiqué de toutes parts.

Jean-Jacques et Gérard dénoncent l'existence d'un double langage lors d'un CTPM. *D'un côté Lucien Chabason taille dans l'absolu le profil du plan demandé, avec l'articulation objectifs-moyens et le changement d'échelle indispensable. De l'autre l'administration, incapable de se projeter au-delà du quotidien et des règles écrites et non-écrites qui caractérisent son fonctionnement, fait des propositions techniques largement en deçà des ambitions annoncées.*

Gérard sait qu'il s'agit d'un moment crucial pour la construction d'un service public de l'environnement. A la DRAE il échange idées et informations avec son directeur, membre de l'équipe de rédaction du *plan vert*. Il travaille avec Claudine Bourhis à la DRAE PACA et avec François Girard qui apporte le point de vue des personnels des parcs nationaux et sa sagacité intellectuelle. Des dizaines de fax sont échangés. Confrontés au conservatisme des pouvoirs en place, les militants poussent jusqu'au bout la logique des propositions portées par le SNE. Jean-Jacques se charge de mener les consultations au sein du SNE et avec les partenaires extérieurs pour des propositions pleinement collectives.

Le syndicat publie dès le mois de mai un document intitulé « Une politique de l'environnement : un défi à relever tout de suite... ou jamais ». On y trouve un argumentaire radical en faveur de la création de corps de l'environnement.

Actuellement le ministère ne peut disposer que de personnels issus de corps techniques de l'État : ingénieurs de l'équipement, des travaux ruraux, agricoles ou forestiers, de l'industrie. Des agents dont la formation en matière d'écologie ou d'environnement tend généralement vers zéro, tournée tout entière qu'elle est vers l'aménagement de l'espace et sous-tendue par la productivité... et les rémunérations accessoires.

Dans le même temps, les universités et les écoles d'ingénieurs et de techniciens forment de nombreux jeunes dans des domaines de compétence dont l'environnement a besoin : écologie, hydrobiologie, écotoxicologie, physico-chimie, gestion des espaces naturels et des sites, droit, statistique, acoustique... Les seuls spécimens d'agents possédant ces compétences sont contractuels, recrutés pour leur grande majorité entre 1970 et 1980, sans déroulement de carrière ni perspective professionnelle.

De même qu'il y a eu un effort notoire de recrutement pour la recherche, il convient de créer des corps techniques et administratifs de l'environnement à des conditions suffisamment attractives pour attirer les cadres dont le ministère a un impérieux besoin. Il faut puiser dans le vivier de l'université et dans celui des écoles d'ingénieurs et de techniciens qui préparent de la meilleure façon aux métiers de l'environnement.

Ce recrutement se ferait, pour les cadres A et B, par concours sur titre. Une année de formation complémentaire serait consacrée aux mises à niveau homogène et à l'apprentissage de l'administration à l'Institut français de l'environnement.

De tels corps de l'environnement permettraient de fournir en personnels compétents – sans corporatisme du fait de la multiplicité des formations d'origine – l'ensemble des structures du ministère de l'environnement, aussi bien ses propres services que ses établissements publics.

Un tel dispositif permettrait aussi d'assurer une meilleure gestion des carrières des personnels, dont la circulation entre les différents organismes assurera la diffusion d'une culture «environnement» plus cohérente.

Il va sans dire qu'un ministère de l'environnement digne de ce nom devra être doté des moyens propres à gérer lui-même ses personnels et à leur assurer une formation permanente.

Le *plan vert* est soumis aux arbitrages interministériels en même temps qu'il est de plus en plus souvent présenté sous le nom de « plan national pour l'environnement » (PNE). Dans la version présentée en conseil des ministres en juin 1990, la partie concernant les réformes structurelles a pratiquement disparu. Évidemment, commente Jean-Jacques, *ce que proposait le plan vert remettait en cause la politique agricole, les infrastructures, etc. Donc chaque ministère a fait sa crise de nerfs.*

Le SNE considère que ce qu'il en reste représente tout de même d'immenses progrès par rapport à l'existant et qu'il faut soutenir le gouvernement dans ses projets de réforme²⁵. Le syndicat entreprend une action de persuasion auprès des décideurs sans l'accord desquels il est impossible d'envisager l'aboutissement du plan national pour l'environnement. Jean-Jacques, Gérard et François sont accompagnés par Pierre Bobe, permanent de la confédération CFDT en charge du secteur « Vie en société ».

A Matignon la délégation CFDT rencontre le chargé de mission environnement du Premier ministre. Ingénieur du corps des Mines, il écoute poliment les syndicalistes mais anéantit leurs espoirs sur la capacité du cabinet à résister aux pressions des ministères aménageurs. Michel Rocard entérinera

²⁵ Michel Rocard annonce en même temps la tenue d'assises de l'eau qui devront se dérouler de l'échelle régionale à l'échelle nationale. Nous reviendrons au prochain chapitre sur ce processus de concertation qui permettra d'élaborer un projet de loi sur l'eau.

de fait les projets qui lui seront proposés en se pliant aux rapports de force en place au sein de l'administration, largement défavorables à l'environnement.

À l'Assemblée nationale Gérard et ses collègues ressortent en état de choc de leur rencontre avec le rapporteur socialiste de la commission des finances. Celui-ci attribue à des médias désœuvrés la montée en épingle de risques scientifiquement non avérés comme la disparition de la couche d'ozone et l'effet de serre. Il considère que l'organisation territoriale de l'État devrait aller vers l'intégration des services existants dans un noyau préfectoral réduit, pour des raisons d'économie des deniers publics et d'efficacité. En attendant la situation actuelle lui semble satisfaisante pour ce qui concerne l'environnement.

Il en est tout autrement de la rencontre avec un jeune député RPR de la Savoie qui vient de publier un rapport d'information sur l'économie de l'environnement ainsi que « cent propositions pour une nouvelle politique de l'environnement ». Il se nomme Michel Barnier. Visionnaire et attentif aux évolutions de la société, il partage l'analyse du SNE sur la nécessité d'un profond changement pour préparer la France aux défis en matière d'environnement.

Le secrétaire général de la CFDT, Jean Kaspar, se prononce en faveur du *plan national pour l'environnement* et rencontre Brice Lalonde.

En octobre 1990 le ministre présente le *plan national pour l'environnement* à l'Assemblée nationale où il est débattu sans faire l'objet d'un vote. La proposition de créer des corps de l'environnement fait réagir deux anciens ministres. Huguette Bouchardeau s'y oppose. *Le mécanisme institutionnel français, argumente-t-elle, ne se porte pas forcément bien d'avoir organisé, au sein de l'État, des bastilles corporatives chargées de la gestion d'un territoire. J'ai pu mesurer d'ailleurs, dans les équipes de l'administration centrale et des directions régionales du ministère de l'environnement, combien des fonctionnaires issus de corps différents, émigrés d'autres ministères, pouvaient mener avec conscience, compétence et quelquefois enthousiasme les politiques de l'environnement à partir du moment où leur était indiquée avec précision et clarté la direction prise.*

Michel Crépeau y est en revanche favorable. *Il y aura un véritable ministère de l'environnement, déclare-t-il à l'attention de Brice Lalonde, lorsque vous serez à la fois le ministre des arbres et le ministre de l'eau. Les arbres dépendent du ministère de l'agriculture pour ce qui est des plantations et des forêts et du ministère de l'intérieur pour ce qui est des problèmes de protection. Ministre de l'eau, vous le serez lorsque l'on aura rattaché à votre ministère, dans les décrets d'habilitation et d'attribution, les compétences qui sont dans ce domaine celles des deux mêmes ministères.*

Moi, poursuit-il, j'ai beaucoup souffert de cette situation. Comme ministre de l'environnement je me considérais comme ministre de l'eau parce que, de temps en temps, j'étais invité à déjeuner par les présidents des agences de bassin. Et puis un jour j'ai eu à nommer les délégués de l'eau, sorte de préfets de l'eau dans les régions. On m'a présenté une liste. J'ai répondu que je voulais connaître ces gars avant de signer. On m'a rétorqué qu'il ne fallait pas toucher à cette liste parce que c'était le résultat d'un arbitrage effectué entre le corps des ingénieurs des eaux et forêts, le corps des ingénieurs des ponts et je ne sais plus trop lequel, probablement celui des énarques. Tant que vous n'aurez pas changé cette situation, tant que vous n'aurez pas les arbres et l'eau, conclut-il, le ministère de l'environnement sera réduit à la portion congrue.

Brice Lalonde aborde la question dans son discours de clôture du débat. *Je veux répondre un peu plus longuement sur le corps que j'entends créer. C'est très simple. Il ne s'agit pas d'édifier à nouveau une citadelle ou une forteresse. Le ministère se réjouit d'avoir des collaborateurs issus des meilleurs corps de l'État. Ils sont tous les bienvenus. Mais beaucoup, contractuels, se trouvent « coincés » au point de vue du déroulement de leur carrière dans ces culs-de-sac que sont les établissements créés au fur et à mesure des besoins et il ne serait pas juste de ne pas organiser des perspectives de carrière. Cela ne prélude en rien à la construction d'une nouvelle forteresse, avec un monopole des postes. Pas du tout ! Il s'agit simplement d'organiser les carrières de toutes les personnes qui se sont données le mal de rejoindre les services chargés de l'environnement. Je ne voudrais pas qu'elles en souffrent. Je veux au contraire que ceux qui viennent travailler chez nous bénéficient de ce choix normalement, comme toutes les autres catégories de fonctionnaires.*

Commence alors la mise en œuvre concrète du *plan national pour l'environnement*. Une des premières mesures est la création des directions régionales de l'environnement (DIREN) par regroupement de trois structures déjà existantes dans les ministères de l'environnement, de l'agriculture et de l'équipement. Il s'agit des délégations régionales à l'architecture et l'environnement (DRAE), des services régionaux de l'aménagement des eaux (SRAE) et des services hydrologiques centralisateurs (SHC). Les services des installations classées des directions régionales de l'industrie et de la recherche (DRIR) restent en revanche au ministère de l'industrie. Tout au plus deviendront-elles des directions régionales de l'industrie, de la

recherche et de l'environnement (DRIRE). Gérard est très déçu que la logique du Plan national de l'environnement n'ait pas été menée jusqu'au bout et que le ministère n'ait pas obtenu l'intégration des installations classées des DRIR dans les DIREN. Mais il comprend la stratégie qui a prévalu. *Vouloir monter à l'assaut du ministère de l'industrie, analyse-t-il, aurait pu mettre en échec l'ensemble du projet.*

La création des DIREN est annoncée pour le premier janvier 1991. Les premiers projets de décrets sont présentés et discutés lors du CTPM d'octobre 1990. Depuis la nomination de Dominique Bidou en tant que délégué à la qualité de la vie l'année précédente, Jean-Jacques note avec plaisir que cette instance fonctionne comme un vrai instrument de concertation entre l'administration et les syndicats. Le ministre ou son directeur de cabinet viennent eux-mêmes exposer les dossiers les plus importants.

Le personnel des DRAE est également associé au processus de création des DIREN. Le ministère de l'environnement y investit en matière de management et de modernisation. Dans son service à Aix-en-Provence, Claudine Bourhis participe par exemple à un séminaire financé et appuyé par le ministère où elle réfléchit avec ses collègues à l'évolution des missions dans le cadre des réformes en cours. L'enjeu est de professionnaliser l'embryon de services décentralisés de l'environnement que constituent les DRAE, à une époque où ce thème prend une nouvelle dimension dans la société française. Pour elle et ses collègues, le défi est enthousiasmant.

Si ce futur échelon régional est relativement bien défini, ses relations avec l'échelon départemental sont en revanche totalement floues. Le transfert des services départementaux en charge de l'environnement aux DIREN, qui en ferait des services régionaux et interdépartementaux, n'est pas à l'ordre du jour.

En revanche le ministère de l'équipement, suivi par celui de l'agriculture, impose à l'environnement un projet pilote de fusion DDE-DDAF dans seize départements afin de constituer l'échelon départemental des DIREN. Le SNE et le SYGMA-CFDT élaborent immédiatement une contre-proposition plus en phase avec le *plan national pour l'environnement*, sous la forme d'un document de quatre pages intitulé « Expérience pour expérience ». Ils argumentent que la proposition de l'équipement et de l'agriculture ne peut que pérenniser des dysfonctionnements graves dans le domaine de l'environnement et proposent de mettre en place parallèlement, dans le même nombre de départements, de véritables subdivisions environnement rattachées aux DIREN.

Après quelques péripéties, les deux projets feront long feu, Jean-Jacques en concluant que l'État n'a pas les moyens de sortir de sa sclérose.

Au CTPM d'octobre 1990 est également diffusé un projet de décret de création d'un corps d'ingénieurs de l'environnement. Une longue négociation interministérielle s'engage car tous les autres ministères y sont opposés. Soit pour des raisons budgétaires, soit pour ne pas perdre les postes de direction du ministère de l'environnement. Agriculture et équipement proposent plutôt de « verdir » leurs propres corps d'ingénieurs.

Le SNE profite de cette annonce pour élaborer un projet plus complet incluant des corps B et C, en cohérence avec ses propositions répétées et précisées au cours des dernières années. Il bénéficie de l'appui du SYGMA et Catherine Roudier travaille avec Gérard sur le sujet. Jannick écrit à Brice Lalonde pour demander que les agents de l'ONC soient pris en compte.

Vous avez la chance, écrit-il, d'avoir des personnels qui se battent corps et âme depuis des années pour la création d'un véritable ministère de l'environnement doté de véritables moyens, il serait bien qu'un jour vous vous en aperceviez. Mais ce n'est pas avec un corps surmonté seulement d'une tête (fusse-t-elle la mieux faite et la plus remplie possible) que vous arriverez à vos fins.

C'est pourquoi, monsieur le ministre de l'environnement, nous exigeons que, parallèlement aux discussions sur le projet de statut des DIREN et des ingénieurs de l'environnement, s'ouvre un chantier sur les statuts des futurs techniciens de l'environnement où figureront, à côté de leurs différents collègues concernés, les gardes nationaux de la chasse et de la faune sauvage. Si vous repoussez cet inévitable point de fond, c'est toute la crédibilité de votre plan national pour l'environnement qui, à court terme, serait remise en cause.

Le projet élaboré par le SNE prévoit de regrouper l'ensemble des personnels du ministère et de ses établissements publics dans un grand corps de l'environnement. Les gardes de l'Office national de la chasse et du Conseil supérieur de la pêche auraient ainsi un statut similaire à ceux des gardes de parcs nationaux et les agents auraient des possibilités de mobilité entre ces établissements et avec le ministère et ses services déconcentrés. Il prévoit aussi la possibilité d'intégrer les agents des autres ministères qui en feraient le choix.

Gérard est invité à discuter de ce projet à Matignon avec le chargé de mission environnement de Michel Rocard, en présence du ministre de la fonction publique et de la modernisation de l'administration. *Nous aurons prochainement une réunion sur le sujet à la fonction publique, lui confie ce dernier. Si Lalonde veut ses corps de l'environnement, il les aura.*

Malgré des prises de position favorables du ministre, aucune décision gouvernementale sur le sujet n'est en vue. Les corps du génie rural, des

eaux et des forêts et des ponts et chaussées offrent une résistance à toute épreuve. Au-delà des corps, Gérard sait que la notion d'environnement est depuis toujours un enjeu de pouvoir entre les ministères de l'agriculture, de l'équipement et de l'environnement.

La mobilisation de la classe politique et de la société civile en faveur de l'environnement, qui a accompagné les bons résultats des Verts aux élections du printemps 1989 et s'est prolongée l'année suivante lorsque la sécheresse a continué à faire la une de l'actualité, s'est largement estompée. Le sujet majeur de mobilisation fin 1990 et début 1991 est la guerre du Golfe, avec la posture des États-Unis se considérant comme le gendarme du monde. En France, le coût de l'opération militaire justifie des restrictions budgétaires qui rendront plus difficile encore la mise en œuvre du *plan national pour l'environnement*.

Pendant ce temps la mise en place des DIREN s'avère longue et laborieuse. Catherine Roudier demande au CTPM du ministère de l'agriculture de quelle façon se fera le passage à l'environnement pour le personnel des SRAE. *Ceux qui sont fonctionnaires de l'agriculture seront-ils en détachement au ministère de l'environnement ? Que deviendront ceux qui sont contractuels, avec tous les statuts particuliers qui continuent à exister dans les services ? Les contrats les plus divers qui existent dans les SRAE seront-ils repris par le ministère de l'environnement ?* Un représentant du cabinet lui répond alors que rien n'est fait car le transfert des SRAE à l'environnement fait encore l'objet de discussions interministérielles.

Ces services du ministère de l'agriculture mettent en œuvre depuis longtemps les législations environnementales en étant mis à disposition du ministre de l'environnement. Les quelques missions qu'ils exercent pour l'agriculture, comme la gestion des barrages d'irrigation, représentent une très faible part de leur activité. Le SRAE n'a aucun droit de regard sur les importants moyens financiers dont disposent les DRAF, notamment pour développer l'agriculture irriguée.

Catherine et ses collègues ont l'impression d'être considérés comme des empêcheurs de tourner en rond, car ils « font de l'environnement » alors que les « gens sérieux » s'occupent d'aménagement. Le ministère de l'agriculture refuse pourtant de se séparer des SRAE, jusqu'à ce que cela lui soit imposé par un arbitrage du Premier ministre.

Un premier décret plaçant les SRAE sous l'autorité du ministère de l'environnement est signé en avril 1991 par les deux ministres concernés ainsi

que par Michel Rocard, juste avant que ce dernier ne soit remplacé par Édith Cresson. Mais l'administration de Brice Lalonde n'a pas provisionné les moyens de rémunérer les trois cent cinquante agents des SRAE. Sur le terrain Catherine et ses collègues sont abandonnés par le ministère de l'agriculture sans être pris en charge par le ministère de l'environnement.

En l'absence de corps de l'environnement Jean-Jacques craint que cette situation ne mène tout droit à un échafaudage tout à fait bancal. *Il n'est même pas certain, écrit-il dans le journal du syndicat, que le ministère ne dérape pas dans quelques illégalités. Il devient donc nécessaire de rappeler, d'une part, que les fonds de concours²⁶ ne peuvent pas servir à faire n'importe quoi et, d'autre part, que le SNE-CFDT a toujours milité pour la suppression de la rémunération d'ingénierie publique. Le but du PNE n'est en aucun cas de transférer les calamités «agricoles» à l'environnement.*

Le décret créant officiellement les DIREN sera enfin signé le 4 novembre 1991. Mais le rattachement des deux cents agents des services hydrologiques centralisateurs (SHC) ne sera réalisé que six mois plus tard par un arrêté spécifique. Ceci illustre la difficulté des négociations avec le ministère de l'équipement dont dépendent ces services et ajoute encore un peu plus aux nombreuses péripéties du processus de création des DIREN.

L'étape suivante consiste à nommer les nouveaux directeurs régionaux de l'environnement. Elle donne lieu à d'intenses tractations car les grands corps d'ingénieurs souhaitent accaparer le plus grand nombre de ces nouveaux postes de directeurs. Le SNE insiste pour qu'un certain nombre d'entre eux soient des contractuels. Grâce à l'appui de Dominique Bidou, lui-même contractuel, ce sera le cas pour une dizaine d'entre eux.

Le corps de l'environnement, qui doit permettre de regrouper tous les personnels des DIREN sous un même statut, ne voit toujours pas le jour. Le SNE avait publié un communiqué de presse en juillet 1991 décrivant deux voies possibles pour la mise en place de corps de fonctionnaires.

La première est *la création ex-nihilo de corps de fonctionnaires pouvant recruter sans exclusive dans le plus large éventail des formations indispensables à l'exercice des nouveaux métiers de l'environnement.* Le texte précise que le syndicat *s'est engagé à fond pour cette solution, suivi en cela, sinon poussé, par les personnels.*

²⁶ Mécanisme permettant de financer des actions de services de l'État à partir des revenus de prestations qu'ils fournissent. Voir le chapitre XII pour davantage de détails.

La seconde est *la reconversion à marche forcée de l'un ou l'autre des grands corps techniques actuels de l'État*. Le communiqué en détaille les inconvénients. *Du constat fait par le plan national pour l'environnement ressort explicitement comme l'une des causes principales du retard actuel le fait d'avoir voulu faire mener une politique d'environnement par des «aménageurs» dont, de surcroît, une partie de la rémunération est directement fonction de l'importance des aménagements effectués ; situation que le SNE-CFDT avait en son temps qualifiée de «doubles compétences sous influence».* *Une part très large du travail effectué pendant les vingt premières années de vie de ce ministère a donc consisté pour les personnels à amender ou même à s'opposer à ces projets d'aménagement lorsqu'ils étaient particulièrement déliants.*

Retenir cette seconde solution reviendrait donc à anéantir les personnels qui ont milité pour bâtir une politique de l'environnement, en les plaçant sous la coupe de ceux qui ont tout fait pour saboter cette politique et qui persévèrent d'ailleurs avec constance.

En cette année 1991 Brice Lalonde s'occupe beaucoup de politique et fort peu d'environnement. Il a créé le parti *Génération écologie* l'année précédente, sous l'incitation de François Mitterrand, et s'affrontera aux Verts lors des élections régionales de 1992. Il n'a pas le temps de recevoir le SNE malgré les sujets brûlants et les demandes insistantes de rendez-vous.

Jean-Jacques s'interroge alors sur sa réelle volonté de créer les corps de l'environnement. Le ministre semble ménager FNE où beaucoup considèrent que créer des corps de fonctionnaires n'est pas la meilleure solution pour gérer correctement l'environnement. Un certain nombre de militants associatifs, eux-mêmes fonctionnaires, constatent que ce statut n'est pas un gage d'efficacité dans les ministères où ils exercent, en général l'éducation nationale ou l'équipement. Pour cette raison le soutien de FNE au projet de création de corps de l'environnement a toujours été mitigé.

Au CTPM de décembre 1991 la directrice de cabinet maintient que *la mise en place des corps de l'environnement reste l'un des objectifs du plan national pour l'environnement* mais annonce déjà les difficultés à prévoir, précisant que *la qualité de l'argumentaire bâti en vue d'une prise de décision doit être irréprochable à cause des très fortes résistances corporatistes rencontrées.*

Un drame familial frappe Brice Lalonde début 1992. Il perd son fils nouveau-né. Le ministre peine à s'en remettre. Malgré le bon score de sept pour cent de *Génération écologie* aux élections régionales en mars, équivalent à celui des Verts, il ne fait pas partie du nouveau gouvernement.

Pierre Bérégovoy nomme Ségolène Royal à l'environnement. Celle-ci renouvelle entièrement son cabinet ministériel puis reçoit le SNE un mois et demi après sa prise de fonction. La délégation est composée de Jean-Jacques, Gérard et François. La ministre leur explique qu'elle veut mener à bien la loi paysages et qu'elle n'a pas d'autre projet pour l'année qu'elle doit passer au ministère avant les élections législatives de mars 1993. Pour le trio le verdict est sans appel. Ségolène Royal semble se désintéresser totalement des composantes et des modes de fonctionnement de son ministère. Le projet de création de corps de l'environnement disparaît de l'agenda.

Les DIREN se structurent avec un service « sites et paysages » reprenant l'essentiel des personnels et compétences des ex-DRAE et un service « eau et milieux aquatiques » (SEMA) reprenant l'essentiel des personnels et compétences des ex-SRAE et des ex-SHC. Dans certaines régions il faudra attendre plusieurs années pour que le personnel soit regroupé dans les mêmes locaux, ce qui rendra d'autant plus difficile le rapprochement entre des cultures professionnelles très différentes.

Les premiers rapprochements ont souvent lieu dans le cadre syndical. Les militants du SYGMA en poste dans les SRAE doivent être incorporés à la branche DRAE du SNE qui deviendra la branche DIREN. Catherine a l'impression qu'elle va rejoindre sa famille de pensée. Au fur et à mesure de ses discussions avec Gérard, elle comprend cependant que les approches réglementaires de protection de la nature des DRAE sont éloignées des préoccupations des SRAE, davantage axées sur la gestion de l'eau dans une optique d'en concilier les différents usages.

La culture et l'histoire des agents des deux services sont différentes. Certains collègues de Catherine venus des SRAE considèrent leurs nouveaux collègues issus des DRAE comme *une bande de babacools protégeant les petits oiseaux et les petites fleurs*, tandis qu'eux, qui font de l'hydrologie et de l'hydrogéologie, ont *un travail sérieux*. À l'inverse certains collègues de Claudine Bourhis issus des DRAE sont particulièrement arrogants et se considèrent les seuls représentants légitimes du ministère de l'environnement, reprochant à leurs nouveaux collègues issus des SRAE d'être marqués par une vision propre au ministère de l'agriculture.

Gérard Clouet invite tous les membres de la future branche DIREN à une assemblée générale à Paris, en 1992. Quelques militants de la branche DRAE du SNE présentent l'activité syndicale au ministère de l'environnement aux adhérents du SYGMA-CFDT, les plus nombreux, et à des agents des

SHC qui viennent de syndicats de l'équipement. C'est le cas d'André Robert, du SHC de la Loire, dont nous allons faire connaissance.

André est né au nord de la Loire-Atlantique, berceau de la Confédération paysanne. Le jeune homme a seize ans en 1972 lorsqu'il rencontre les premiers groupes de paysans-travailleurs dans une ambiance post-mai 1968. Il est séduit par le dynamisme des luttes politiques qui s'accompagnent d'un renouveau de la culture bretonne. Il suit de près l'occupation du Larzac en 1973, à laquelle participent les grands frères de plusieurs de ses copains.

André quitte le lycée un peu avant le bac pour aller travailler en usine. Puis à vingt ans, en 1976, il est embauché comme chauffeur pour un remplacement au service des forces hydrauliques qui mesure le débit des rivières utilisées pour le refroidissement des centrales nucléaires. Il travaille avec l'agence de bassin Loire-Bretagne qui a également besoin de données hydrométriques dans le cadre de l'inventaire de la qualité des eaux superficielles. Les réseaux de mesure s'étendent au fil des années en suivant le rythme des besoins de l'agence.

Son service est rattaché en 1981 au SHC de la Loire du ministère de l'équipement. La direction du service est à Orléans dans les locaux de la direction départementale de l'équipement du Loiret. Il réalise des mesures sur la totalité du bassin hydrographique de la Loire jusqu'à sa source au sud de Saint-Étienne. Il adhère à la CFDT de la DDE du Loiret mais se contente de payer sa cotisation, habitant à Nantes et passant la plus grande partie de son temps de travail sur le terrain. Après plusieurs contrats à durée déterminée on lui propose finalement un CDI, car le ministère cherche à stabiliser le personnel. Sa situation de contractuel de la fonction publique en catégorie C, financièrement difficile, s'améliore lorsqu'il finit par passer en catégorie B à l'ancienneté.

Lorsqu'il apprend en 1991 que son service sera rattaché à la DIREN, André trouve logique que tous les services de l'État travaillant dans le domaine de l'eau soient regroupés dans un même ministère. Il n'est pas spécialement attaché au ministère de l'équipement que son service n'a rejoint que dix ans auparavant. Certains de ses collègues sont beaucoup plus réticents, considérant la création des DIREN comme une opération de démembrement des services navigation de l'équipement auxquels ils étaient rattachés.

Les arrêtés de transfert des agents d'un ministère à l'autre ne sont signés qu'en mai 1992, plus de six mois après la création officielle des DIREN. Ceux qui sont attachés à la rigueur administrative perdent patience.

Sa section syndicale à la DDE du Loiret l'informe que l'union fédérale équipement de la CFDT a décidé que les agents transférés à la DIREN doivent adhérer au SNE. En se renseignant auprès des gens qu'il connaît à l'agence de bassin, André est tout de suite mis en contact avec Claude Jendrier. Il est alors dirigé vers Gérard Clouet qui l'informe qu'une réunion à Paris est prévue pour créer la nouvelle branche du SNE syndiquant les agents des DIREN. Il est invité à y participer.

André se retrouve avec une trentaine de personnes dans une salle du ministère de l'environnement. Comme la plupart des participants, il y met les pieds pour la première fois et trouve plutôt sympathique que ce soit le syndicat qui lui donne l'occasion de découvrir son nouveau ministère.

Gérard Clouet et Catherine Roudier expliquent les enjeux du service public de l'environnement aux participants. André n'avait pas conscience, jusque-là, des bouleversements que représente la création des DIREN dans sa structure professionnelle, étant selon ses propres termes un *simple technicien au bord de sa petite rivière au fin fond de sa province*. Il découvre que le SNE revendique de longue date la création des services régionaux de l'environnement, ce dont il n'avait jamais entendu parler dans son syndicat CFDT de l'équipement.

Gérard donne rendez-vous à tous au congrès du SNE au mois d'octobre 1992. En attendant les plus intéressés commencent à tisser un réseau et quelques noms sont notés sur une feuille pour afficher formellement qu'il se crée une structure syndicale CFDT dans les nouveaux services régionaux du ministère de l'environnement.

Chapitre VII

—

Histoires d'eau

Le souvenir que Patrick Saint-Léger garde de mai 1968, à l'âge de six ans, est de voir son père rentrer à la maison tout excité après avoir participé aux manifestations. Directeur d'un collège en Normandie, celui-ci est également responsable syndical à la Fédération de l'éducation nationale²⁷. Il est également membre du Parti socialiste et candidat aux élections municipales et cantonales. Le jeune Patrick distribuera des tracts et collera des affiches.

Son enfance et son adolescence sont marquées par le contexte d'ouverture des années soixante-dix où l'utopie a toute sa place. Autour de lui les repères traditionnels sont mis en cause dans tous les domaines. Il a la chance d'habiter dans une ancienne ferme avec un hectare de terrain. Il vit au contact de la nature et aimerait devenir vétérinaire. Influencé par les grands reportages à la télévision sur la faune africaine, il rêve par exemple de s'engager pour la protection des éléphants.

Patrick déménage avec ses parents dans les Hautes-Alpes. Au printemps 1981, il arrache les affiches du RPR tout en se préparant au bac. Les colleurs d'affiches le repèrent et le pistent un soir dans les rues d'Embrun. Il a la peur de sa vie, court aussi vite qu'il peut et réussit à avoir assez d'avance pour se cacher dans le parking du lycée. Depuis sa cachette, il regarde passer ses poursuivants qui disparaissent au bout de la rue. Peu après la victoire de François Mitterrand est pour lui un moment exceptionnel. Le fait que la gauche puisse accéder au pouvoir lui semblait un but inatteignable.

Patrick s'inscrit en faculté de biologie à Avignon. L'envie de devenir vétérinaire s'est estompée mais la nature continue à l'intéresser. Il poursuit ses études à Marseille par une licence et une maîtrise de chimie analytique et sciences de l'environnement puis un diplôme d'études approfondies (DEA) chimie de l'environnement et santé. Sa volonté de travailler dans le domaine de l'environnement se précise. De longues discussions avec le

²⁷ La Fédération de l'éducation nationale a éclaté au début des années quatre-vingt-dix pour donner la FSU d'un côté et l'UNSA de l'autre.

responsable de son DEA l'amènent à introduire la dimension sociale dans son engagement pour l'environnement. *À quoi ça sert de vouloir intervenir pour l'environnement, lui demande-t-il, si tu ne t'intéresses pas aux hommes eux-mêmes ?*

Patrick s'apprête à partir en coopération au Sénégal avec des collègues de son laboratoire, mais le projet échoue et il n'a pas d'autre choix que de faire son service militaire. Lorsqu'il reprend contact avec son laboratoire à la fac après cette interruption, on lui propose de faire une thèse mais le jeune homme préfère chercher du travail.

Après une longue période de recherche il décroche un CDD à mi-temps à l'agence de bassin Rhône-Méditerranée-Corse. Le poste a été créé pour compenser le temps partiel syndical de Pierre Aplincourt, qui vient par ailleurs d'être élu premier adjoint à la mairie d'arrondissement du sixième secteur de Marseille aux élections du printemps 1989.

Patrick connaît déjà l'agence Rhône-Méditerranée-Corse car sa compagne travaille depuis deux ans à la délégation de Montpellier, mais il se garde bien d'en parler à ses nouveaux collègues. Son travail à la délégation de Marseille consiste à accompagner les projets d'aménagement de cours d'eau financés par l'agence. Pierre lui explique qu'il s'agit d'un nouveau type d'action des agences.

Pendant vingt ans les agences ont surtout financé du béton. Beaucoup de stations d'épuration, des réseaux d'égouts et quelques barrages. Dans notre bassin on a réussi à supprimer les plus grosses pollutions industrielles, à tel point que le CNPF cherche à supprimer les agences en disant qu'elles ont déjà rempli les missions pour lesquelles elles ont été créées. Maintenant il faut penser à une nouvelle étape pour les agences, centrée sur une approche globale et intégrée de la gestion des milieux aquatiques.

Avec l'aide de Patrick, Pierre et ses collègues du siège de l'agence à Lyon construisent les bases d'un programme de restauration et de mise en valeur des milieux aquatiques. Comme document de référence pour alimenter sa réflexion, il fait lire au jeune homme un exemplaire du *petit livre vert* publié quelques années auparavant par le SNE-CFDT. *Cela t'aidera à comprendre le contexte du ministère de l'environnement dont nous faisons partie.*

Patrick découvre petit à petit que l'approche innovante de Pierre vient pour beaucoup de sa participation aux instances du Syndicat national de l'environnement. Celui-ci lui raconte que, lors d'un des premiers comités techniques paritaires inter-agences, en 1985 ou 1986²⁸, il revendiquait déjà une meilleure prise en compte du milieu naturel. *En plus des éternels tableaux*

²⁸ Voir tome I, p. 181.

avec les montants financiers, nous voulions que les comptes rendus d'activités des agences présentent des indicateurs physiques mesurant l'impact de nos actions sur la qualité des cours d'eau, explique-t-il. Il fallait voir la tête des directeurs d'agences quand on a dit ça. Le ciel leur tombait sur la tête.

Son travail avec Pierre plonge Patrick dans les réflexions sur l'avenir de la gestion des cours d'eau. Il en parle souvent avec sa compagne qui travaille sur des thèmes similaires à Montpellier et lance une opération pilote de gestion de l'eau à l'échelle d'un bassin hydrographique en partenariat avec l'équipe de Catherine Roudier au SRAE. Un des premiers contrats de rivière de la région avec une approche pluridisciplinaire est conclu.

Catherine travaille alors sur la documentation et la communication. Elle part du principe que pour régler des problèmes de pollution de l'eau ou d'inondations il faut commencer par savoir ce qu'en pensent les personnes directement concernées. Quelle est leur relation à l'eau ? Quelle est la place de l'eau dans la vie de la cité ? Elle fait travailler une consultante en sociologie et met au point des méthodes pour associer les élus et la population aux projets proposés par le SRAE et l'agence de bassin. Elle traduit des rapports d'études techniques en langage facilement compréhensible par la population concernée. Elle rédige des fiches qui résument la démarche et les distribue dans les boîtes aux lettres pour expliquer le projet aux riverains.

Ces expériences innovantes sont soutenues par les réflexions et les échanges dans le cadre syndical, aussi bien au SYGMA-CFDT alors implanté au SRAE qu'au SNE-CFDT dont le secrétaire général, Jean-Jacques Maynard, vient d'être affecté à la délégation de Montpellier de l'agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse.

Pierre, qui représente le personnel au conseil d'administration de l'agence, remet de plus en plus en question les approches exclusivement techniques de la gestion de l'eau consistant à financer la construction d'ouvrages. Il plaide, dès la préparation du cinquième programme de l'agence en 1986, pour une approche plus globale qui conduirait à regrouper les différents partenaires concernés pour les amener à se concerter et à trouver ensemble les solutions techniques et économiques les meilleures pour chacun et pour l'environnement. Il débat de ces questions avec le personnel de l'agence. Lors des assemblées générales du personnel la salle du réfectoire est trop petite et les derniers arrivés prennent part aux discussions depuis les fenêtres.

Les logiques traditionnelles des trente glorieuses dominent au conseil d'administration de l'agence aussi bien qu'au comité de bassin. Pierre raconte. *Les quelques voix qui proposent des approches alternatives sont complètement isolées. Les associations de protection de la nature sont représentées par la*

seule femme membre du comité de bassin, Monique Coulet. Le président du comité estime qu'elle devrait être à la maison pour s'occuper de ses enfants ! Sa vision de la société date des années soixante et il considère le rôle du comité de bassin uniquement en termes d'aménagement.

L'idée de réorienter l'action des agences vers la gestion intégrée des milieux aquatiques se heurte également à l'inertie d'une partie de la hiérarchie qui craint une remise en cause de certaines situations acquises et aux réticences d'une partie du personnel qui craint de voir son métier changer. A Rhône-Méditerranée-Corse comme dans d'autres agences, Pierre incite les sections syndicales à sensibiliser les personnels et préparer des évolutions.

En 1988 il entrevoit une possibilité d'accélérer ces changements quand Michel Rocard est nommé Premier ministre. L'ancien secrétaire du PSU incarne en effet une nouvelle façon de faire de la politique, associant les acteurs concernés à la prise de décision à tous les niveaux.

Le ministre de la fonction publique déclare dans les médias que les fonctionnaires ne doivent plus aller pantoufler²⁹ dans le privé. C'est alors que Thierry Chambolle, directeur de l'eau, de la prévention des pollutions et des risques depuis des années, quitte le ministère de l'environnement pour la Lyonnaise des eaux. Le Canard enchaîné ne se prive pas de l'épingler.

La pantoufle au fil de l'eau

DANS la série « La fonction publique mène à tout à condition d'en sortir », voici un nouveau cas de « pantouflage » rapide et réussi. Ingénieur en chef des Ponts et Chaussées, Thierry Chambolle était, ces dernières semaines encore, directeur de l'Eau et de la Prévention des pollutions au sous-ministère de Brice Lalonde. A ce titre, Chambolle était en contact régulier avec les grands groupes industriels qui traitent et qui distribuent l'eau potable en France.

C'est toute honte bue que ce haut fonctionnaire vient d'accepter d'entrer à la société Lyonnaise des eaux comme directeur de la recherche et des développements technologiques. Seuls les grincheux rappelleront qu'il existe un article 175 du Code pénal qui interdit pendant cinq ans à tout fonctionnaire de se mettre au service d'une boîte avec laquelle il était en rapport dans le cadre de ses attributions officielles. Mais qui lit encore le Code pénal ?

²⁹ Le terme « pantouflage » désigne de manière familière le fait pour un haut fonctionnaire d'aller travailler dans une entreprise privée.

Thierry Chambolle est remplacé par Michel Mousel qui fut secrétaire du PSU quelques années après Michel Rocard puis directeur de cabinet d'Huguette Bouchardeau au ministère de l'environnement. Le nouveau directeur de l'eau, de la prévention des pollutions et des risques est vite dépassé par les demandes d'intervention liées à la sécheresse de 1989 et il a besoin de renforcer les équipes du ministère. Il fait alors appel à Yves Mérillon qu'il a rencontré au PSU puis comme secrétaire général du SNE. Ce dernier accepte le défi, d'autant plus que l'invitation vient de quelqu'un dont il partage profondément les convictions et qu'il a découvert, jeune militant du PSU, en lisant son ouvrage *L'utopie réaliste, une autre logique économique pour la gauche*. L'agence Seine-Normandie donne son accord pour mettre l'ingénieur à disposition du ministère pendant six mois à temps partiel.

Yves intervient dans les journaux télévisés et les émissions de radio pour parler de la sécheresse au nom du ministère de l'environnement. Pourtant il ne fait pas officiellement partie du personnel du ministère. Son statut, complètement illégal et dérogatoire, est défini par une lettre de l'agence informant qu'il est mis à disposition à temps partiel de la direction de l'eau et de la prévention des pollutions. Il continue à être payé par l'agence et le ministère rembourse son salaire. Les besoins sont tels qu'il y travaille à plein temps. La sécheresse se poursuit et la mise à disposition d'Yves également. Sa situation administrative prévue pour une courte durée commence à poser problème mais personne ne sait comment la régler. Yves se dit que tout serait bien plus facile si les corps de l'environnement avaient été créés en 1986 comme il l'imaginait. La mobilité du personnel entre les agences et le ministère en aurait été grandement facilitée, au plus grand bénéfice de tous et surtout de l'efficacité de l'administration.

Au printemps 1990, au moment où les syndicalistes assistent au dépeçage progressif du *plan national pour l'environnement*, vidé de son contenu par des hauts fonctionnaires qui protègent leurs intérêts ou ceux de leurs corps, les projets de réformes qui concernent la politique de l'eau continuent à être à l'ordre du jour.

Même le conseiller environnement de Michel Rocard que Jean-Jacques et ses collègues rencontrent à Matignon leur semble plus ouvert sur ce thème que sur celui de la réforme de l'administration, où son positionnement corporatiste d'ingénieur des Mines avait ôté tout espoir aux syndicalistes. Il considère que les agences de bassin, mises en cause par les usagers industriels, ont besoin d'une réforme. Il leur parle de la deuxième

gauche, avant de conclure que la société a profondément changé et qu'elle a besoin d'idées novatrices.

Dans ce contexte, lorsque Michel Rocard demande au ministère de l'environnement d'élaborer des propositions, les idées iconoclastes formulées par Pierre Aplincourt et le SNE-CFDT sont tout-à-coup dignes d'intérêt aux yeux de l'équipe dirigée par Michel Mousel.

Mais les résistances sont nombreuses et Jean-Jacques Maynard, craignant que le projet de réforme de la politique de l'eau soit édulcoré par les grands corps de l'État comme l'a été le *plan national pour l'environnement*, prend sa plume pour écrire à Michel Rocard le courrier reproduit ci-contre.

Quelques jours plus tard, à la clôture des journées nationales de l'eau, le Premier ministre annonce la préparation d'un projet de loi sur l'eau. *À l'occasion de ce projet de loi, précise-t-il, les agences et comités de bassin, dont l'action connaît un succès reconnu depuis vingt-six ans, verront leurs missions étendues. Ces organismes ont su en effet démontrer leur efficacité et ont confirmé la pertinence de l'échelon du bassin dans la gestion de l'eau.*

Le Premier ministre poursuit. *Le succès des agences financières de bassin s'explique par l'association étroite des intéressés à la définition et à la mise en œuvre d'une politique de l'eau. Cette esquisse d'autogestion mérite d'être relevée de la part d'administrations souvent critiquées à bon droit pour leur caractère technocratique. Le principe du recours à la taxation pour lutter contre la pollution est une idée originale et pleine d'avenir.*

Pardon de me citer moi-même : tel est le jugement que je portais en 1977 sur les agences de bassin, alors qu'un rapport – déjà – sur la politique de l'eau m'avait amené à me pencher sur leur sort. Je n'ai pas changé d'avis, et je considère que les agences de bassin sont toujours un élément essentiel du dispositif et qu'il doit être renforcé.

Dominique Gros, qui fut le premier secrétaire général du SNE-CFDT, ne peut s'empêcher de sourire en écoutant ce discours. Il se souvient avoir lui-même considéré le système des agences comme un exemple d'auto-gestion vingt ans plus tôt lors de son premier contact avec le conseil d'administration d'une agence de l'eau, alors qu'il était ingénieur chimiste dans le groupe *Pierrefitte-Auby*. Il avait ensuite discuté de cette idée lors de deux rencontres à Metz avec l'homme politique qui était alors inspecteur des finances³⁰.

³⁰ Voir tome I, pp. 29-30, p. 88 et pp. 114-115.

Montpellier, le **07 MAI 1990**

Jean-Jacques MAYNARD
Agence de l'Eau
RHONE-MEDITERRANEE-CORSE
DELEGATION DE MONTPELLIER
3, Avenue de Castelnau
34000 MONTPELLIER
Tél : 67.72.51.73

Monsieur le Premier Ministre
Hôtel Matignon
75700 PARIS

JJM/90.050

Monsieur le Premier Ministre,

Vous avez souhaité que votre gouvernement élabore, pour les années à venir, une politique de l'eau qui soit à la hauteur des défis qui se posent aujourd'hui à nous.

Le SNE-CFDT ne peut que se féliciter d'une telle initiative, qu'il revendique depuis de nombreuses années.

Cependant, nous vous faisons part de notre inquiétude sur la manière dont les documents qui vous seront soumis s'élaborent. En effet, si nous comprenons, sans l'excuser, que chaque administration défende ses intérêts et ses champs de compétence dans le débat actuel, il est en revanche tout à fait anormal et consternant de constater que tous les cabinets ministériels sans exception et que tous les ministres épousent également ces préoccupations corporatistes.

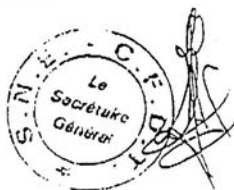
Beaucoup de réformes ont échoué dans le passé car les gouvernements successifs n'ont pas su, ou n'ont pas voulu, dépasser les revendications corporatistes de leurs administrations.

Le SNE-CFDT attendait d'un gouvernement de gauche et de vous-même, qu'il sache s'affranchir de l'influence des grands corps de l'Etat et du poids des cadres des administrations centrales qui, dans le cas précis de la politique de l'Environnement, démontrent, une fois de plus, que le sens de l'Etat et du service public passent, la plupart du temps chez eux, après le sens de leurs intérêts bien compris.

Il nous semble qu'il vous appartient de faire cesser ces querelles stériles (notamment celle - grotesque - qui sévit entre les services de l'environnement et ceux de l'agriculture) qui ne sont favorables ni à l'image de marque de ces ministères ni à la politique de l'eau et de l'environnement en général.

L'autre façon de gouverner, que nous attendons de vous, c'est aussi cela.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Premier Ministre, en l'assurance de notre très haute considération.



La préparation du projet de loi est précédée des assises régionales de l'eau, démarche de consultation des acteurs dont l'organisation est confiée aux comités de bassin. Pour la première fois ces comités jouent un rôle politique dépassant la préparation des programmes des agences et l'avis sur les grands aménagements. Il s'agit de mobiliser les acteurs de l'eau à une échelle géographique plus fine puisque chacun des six comités comprend plusieurs régions. Les commissions géographiques, déjà existantes dans certains comités, voient leur rôle s'amplifier. Cette dynamique est un succès, à une époque où le thème de la protection de l'environnement fait souvent la une de l'actualité.

Les résultats des assises régionales sont synthétisés lors d'assises de bassin puis des assises nationales de l'eau qui ont lieu en mars 1991 au parc de la Villette à Paris. Pierre, enthousiaste, raconte l'événement à Patrick à son retour à Marseille. *Sur la scène il y avait Rocard, plusieurs ministres dont celui de l'environnement, celui du budget, celui de l'aménagement du territoire et de la reconversion industrielle, les présidents des comités de bassin, dont plusieurs anciens ministres gaullistes comme Robert Galley, Pierre Messmer, Philippe Lamour. Que le thème de la gestion de l'eau fasse l'objet d'autant d'attention de la part des décideurs politiques, c'est du jamais vu. Le plus intéressant c'est que les propositions présentées sont le résultat des remontées du terrain par les assises régionales et de bassin.*

Pierre ne s'arrête plus de parler. *L'idée fondamentale des assises de l'eau vient de Rocard. C'est un système par cercles concentriques qui permet d'associer de plus en plus d'acteurs. Le comité de bassin est au milieu, ensuite vient le cercle des commissions géographiques, etc. Mais l'essentiel du dispositif a été de bien veiller à ce que les communications qui existent entre l'ensemble de ces cercles permettent que le cercle le plus éloigné soit actif et participe aux orientations générales. Le Premier ministre a donné des consignes pour que tout soit pris en compte et pas seulement l'avis des technocrates qui décident en général.*

Les assises ont permis de faire la transition entre la logique des comités de bassin, qui vise essentiellement à satisfaire un certain nombre d'usages, et une logique de politique globale. Les milieux associatifs ont beaucoup participé, poursuit Pierre, mais pour moi ce n'est pas le plus important. Tous les échelons ont réussi à concourir aux assises nationales. On voit monter en puissance les résultats de la décentralisation, du moins pour ce qui concerne la gestion de l'eau. Les régions et les départements commencent à prendre position face aux lobbies.

Pierre est au croisement de plusieurs réseaux. En plus de son engagement professionnel et syndical, sa participation au conseil d'administration et au

comité de bassin lui permet de tisser des liens avec les acteurs politiques du bassin Rhône-Méditerranée-Corse. Il en est d'autant plus proche qu'il est lui-même élu local à Marseille. Il lui arrive par exemple d'échanger des idées le matin avec le président du conseil d'administration de l'agence récemment nommé par Brice Lalonde, par ailleurs adjoint au maire d'Avignon, et d'en discuter l'après-midi avec Jean-Jacques qui participe au groupe de travail sur l'environnement de la confédération CFDT. La confédération se prononce en faveur du projet de loi sur l'eau, comme elle l'a fait pour la *plan national pour l'environnement*.

La loi sur l'eau est discutée au parlement et votée à l'unanimité, à l'exception du groupe communiste qui critique le principe de financer la politique de l'eau par l'usager plutôt que par l'impôt, considérant qu'il risque de faire du prix de l'eau un facteur d'inégalité sociale. Cette loi promulguée le 3 janvier 1992 contient deux orientations qui confortent les pratiques mises en œuvre depuis quelques années par les pionniers du sud du bassin Rhône-Méditerranée-Corse. La première est de réorienter la politique de l'eau vers une gestion intégrée et équilibrée, incluant à la fois les usages de l'eau et la préservation des équilibres écologiques. La seconde est la mise en place d'un cadre général pour permettre davantage de décentralisation et de participation des acteurs à la gestion de l'eau. La loi prévoit pour cela que les six comités de bassin devront élaborer des schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux, définissant les grandes orientations de la gestion de l'eau sur leur territoire. Pierre se réjouit de ce repositionnement des comités comme acteurs centraux de la politique de l'eau dans chaque bassin hydrographique dans la continuité de leur rôle lors des assises de l'eau. Plus encore, la loi organise la concertation entre les acteurs à l'échelle locale sous la forme de schémas d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE). Cette disposition permet de généraliser les démarches innovantes mises en œuvre par exemple sous la conduite de Pierre à Marseille et de Catherine à Montpellier.

Ce qui est sorti des assises de l'eau et des débats parlementaires, explique Pierre à Patrick, est complètement à la pointe en matière de décentralisation et de politique territoriale. Les SAGE seront élaborés par des sortes de mini-comités de bassin qui regrouperont les élus et tous les acteurs locaux concernés par une rivière. Les représentants de l'État y participeront mais seront minoritaires. Pourtant les décisions s'imposeront à tous, y compris à l'État. Tu te rends compte à quel point c'est révolutionnaire dans notre administration jacobine ? Les acteurs locaux pourront écrire une loi propre à leur territoire. Avec les SAGE, conclut Pierre, la politique de l'eau à l'échelon local reposera sur une implication très forte de l'ensemble des acteurs.

Parallèlement aux assises de l'eau les agences de bassin élaborent leur sixième programme d'intervention. Le nouveau contexte politique leur est enfin favorable après une dizaine d'années de blocage par les gouvernements successifs des embauches de personnels et des augmentations des redevances votées par les comités de bassin. Les besoins d'investissements pour les années à venir seront considérables car une directive européenne impose l'installation progressive de stations d'épuration dans toutes les villes. Les agences calculent qu'il faudra doubler en quelques années le montant des redevances pour y faire face. Pierre et ses collègues de la branche agences de l'eau du SNE estiment que l'effort en vaut la peine. Les avis exprimés lors des assises de l'eau vont dans le même sens. Les évolutions de la politique de l'eau sont prometteuses et la forte augmentation des redevances semble la seule façon d'obtenir les financements nécessaires à une lutte contre la pollution vraiment efficace.

Le système original des agences et des comités de bassin, qui avait enthousiasmé les fondateurs du SNE au début des années soixante-dix³¹, est en train de prendre un nouveau départ. Il s'adapte à la fois au nouveau contexte institutionnel et politique de la décentralisation et à aux exigences croissantes de la société en matière d'environnement. Les agences financières de bassin sont d'ailleurs rebaptisées agences de l'eau. Aux yeux de Pierre et de ses collègues, la gestion de l'eau continue d'être un laboratoire d'autogestion, ou de démocratie participative pour utiliser des termes plus actuels.

Michel Rocard est remplacé par Édith Cresson en mai 1991. Peu après a lieu une réunion interministérielle où le ministère des finances, soutenu par le CNPF, obtient la remise en cause du sixième programme des agences qui devra être revu pour se situer dans la continuité du programme précédent. Les comités de bassin qui avaient voté un doublement des redevances se préparent à revoir leur copie. Le ministre de l'environnement demande l'arbitrage du Premier ministre. Début juillet Édith Cresson lui donne raison contre le ministère des finances. Le soulagement est général dans les agences et comités de bassin.

Les syndicalistes se mobilisent pour que l'augmentation des budgets des agences et l'évolution de leurs métiers, du fait de la nouvelle loi sur l'eau, s'accompagnent d'embauches et d'augmentations de salaire pour le personnel. Dans certaines agences des cadres sont partis vers des compagnies privées faute d'une rémunération et d'une perspective de carrière à la hauteur de leurs exigences. Claude Bessis, devenue secrétaire de la section SNE-CFDT de l'agence Seine-Normandie puis secrétaire de la branche agences,

³¹ Voir le deuxième chapitre du tome I.

mène la négociation. Le délégué à la qualité de la vie au ministère, Dominique Bidou, est son voisin, ils se rencontrent dans l'association de quartier. Elle connaît aussi la responsable du bureau des agences au ministère qui était conseillère chargée de l'eau au cabinet d'Huguette Bouchardeau. Le nouveau conseiller chargé de l'eau au cabinet de Ségolène Royal n'est autre que son collègue Jean-Luc Trancart qui était dans le passé militant du SNE-CFDT et représentant du personnel au conseil d'administration de l'agence Seine-Normandie. Michel Mousel est toujours directeur de l'eau, de la prévention des pollutions et des risques et assure à ce titre la tutelle des agences. Avec des interlocuteurs ouverts au dialogue et favorables à ses propositions, le syndicat majoritaire dans les agences obtient la création de cent cinquante nouveaux emplois et des primes conséquentes pour l'ensemble du personnel.

Le ministère du budget y est hostile tout comme il est défavorable au doublement des redevances pendant le sixième programme. Ses dirigeants n'ont d'ailleurs jamais vraiment accepté l'existence de ces agences qui prélèvent des redevances et les distribuent à leur guise alors que, selon eux, c'est le fisc qui devrait s'en charger et les intégrer au budget de l'État. Lorsque l'accord concernant les primes et les embauches qui accompagneront le sixième programme est finalement signé, Pierre a en tête les années de négociations qui avaient été nécessaires pour arriver au statut de 1979³². Le contexte est bien plus facile aujourd'hui.

En avril 1992 une réforme de l'administration centrale prônée par le *plan national pour l'environnement* entre en vigueur et le nombre de directions centrales du ministère passe de trois à cinq, dont une direction de l'eau. Début juin est nommé au poste de directeur de l'eau Jean-Luc Laurent, jusqu'à présent directeur de l'agence de l'eau Rhin-Meuse. Les militants syndicaux le décrivent comme extrêmement compétent mais aussi particulièrement tranchant voire autoritaire.

Sous sa conduite l'agence a mis en place depuis deux ans un programme expérimental visant à doubler le montant des redevances, anticipant en cela son sixième programme d'interventions. L'opération est une conséquence de l'accident de l'usine Sandoz près de Bâle en 1986 et de la pollution du Rhin qui en résulte. Elle fait partie des engagements de la France au sein de la Commission internationale pour la protection du Rhin (CIPR) et bénéficie de l'appui politique de Michel Rocard et de Pierre Messmer, ancien Premier

³² Voir le chapitre X du tome I.

ministre gaulliste et président du comité de bassin Rhin-Meuse. L'expérience est un succès et Jean-Luc Laurent remercie son personnel pour les efforts réalisés en leur versant une prime exceptionnelle.

Lorsque le personnel des cinq autres agences demande à recevoir des primes équivalentes, le ministère du budget s'y oppose. Jean-Luc Laurent affirme avoir reçu un accord oral du contrôleur financier pour verser la prime. Complicant encore la situation, la règle de répartition des primes dépend du bon vouloir du directeur alors que le personnel de l'Agence Rhin-Meuse voudrait une prime égale pour tous. Les agents commencent à parler de la *prime des bûchettes*. *Ceux qui sont gentils avec le directeur*, explique un syndicaliste, *ont droit à une, deux ou trois bûchettes*.

Le successeur de Jean-Luc Laurent à l'agence Rhin-Meuse ne sait pas comment résoudre le problème qui empoisonne les relations de travail pendant l'été 1992. Le SNE-CFDT se mobilise et organise une grève suivie par la majorité du personnel pour remettre complètement à plat le système des primes. En octobre un comité technique paritaire est convoqué sur ce sujet. Jean-Jacques Maynard, Pierre Aplincourt et Claude Bessis sont appelés à la rescousse par la section syndicale pour participer en tant qu'experts. En terminant la réunion de préparation le matin, Jean-Jacques résume son analyse de la situation. *Le nouveau directeur, de gauche et nommé par Ségolène Royal, est plutôt sympathique. Mais il hérite d'une situation inextricable et surtout il ne fait pas le poids face à la bande de crabes qui constitue son comité de direction. Il faut donc lui mettre la pression. Pierre jouera le rôle du méchant et moi je ferai le gentil*.

Quand la réunion commence à trois heures de l'après-midi, la moitié du personnel de l'agence est rassemblée dans le hall d'entrée en signe d'appui aux syndicalistes. Les CTP de l'agence Rhin-Meuse sont d'ordinaire assez calmes. Celui-ci commence par une intervention de Pierre, les deux poings sur la table. *Monsieur le directeur, vous n'avez pas le droit, etc*. Jean-Jacques prend le relais pour demander quelles sont les propositions de l'administration. Dès que le directeur annonce les montants des primes qu'il propose pour chaque catégorie de personnel, le SNE demande une suspension de séance.

Les syndicalistes accompagnent alors un jeune membre de la section locale dans son bureau. Il s'appelle Daniel Gascard, a été embauché à l'agence seulement deux ans auparavant et il est passionné d'informatique. Il ouvre le programme « Multiplan » sur son ordinateur et saisit le montant des primes annoncées par la direction pour que le programme calcule la masse budgétaire correspondante. Pour arriver à ce résultat il a consacré plusieurs soirées à mettre au point le programme de calcul des primes et à saisir la liste des personnels de l'agence avec catégorie et échelon. Le verdict est immédiat.

Leurs propositions sont largement en dessous de la masse budgétaire disponible pour les primes, annonce Daniel. Ils ne savent pas calculer ou bien ils ne nous disent pas tout, conclut Jean-Jacques. L'information est aussitôt transmise au personnel invité en quelques minutes à se réunir de nouveau dans le hall d'entrée.

Les négociations reprennent et la direction fait de nouvelles propositions avec des niveaux de prime plus élevés. Le SNE demande une nouvelle interruption de séance, Daniel fait de nouveaux calculs. Cela ne correspond toujours pas à la totalité de la masse salariale disponible. Après plusieurs heures de réunion, le directeur demande à son tour une suspension de séance. *Le directeur financier qui s'est vu attribuer une prime spéciale est d'accord pour la remettre dans le pot commun, annonce-t-il aux syndicats à la reprise de la réunion.*

Vers une heure du matin le directeur fait enfin des propositions acceptables pour les représentants du personnel, même si les calculs de Daniel indiquent encore une petite marge d'augmentation possible. Le secrétaire général du SNE et le directeur de l'agence signent un accord en bonne et due forme. Le résultat, bien au-delà de tout ce qui était espéré, est fêté comme une victoire par le personnel de l'agence. Pour Daniel et ses collègues l'expérience prouve que l'action syndicale peut être efficace.

Le directeur en garde en revanche un souvenir douloureux. *Je vous en prie, ne me faites plus le coup du CTP sur les primes, dit-il à Daniel à plusieurs reprises pendant les années suivantes. Lorsqu'une négociation s'avère difficile ce dernier dispose d'une arme redoutable pour menacer le directeur. Si vous continuez, dit-il en plaisantant à moitié, je convoque Pierre Aplincourt comme expert au prochain CTP.* Longtemps après Jean-Jacques rencontre par hasard le directeur dans le métro à Paris, ils rient en se rappelant l'événement malgré la tension vécue à l'époque.

Le premier CTP inter-agences présidé par Jean-Luc Laurent en tant que directeur de l'eau au ministère de l'environnement a lieu en décembre 1992. Les représentants du SNE confient à Claude Bessis, secrétaire de la branche agences, la lourde tâche de lire une déclaration de défiance face au nouveau directeur. *Tu arrêteras la lecture, recommande Jean-Jacques, juste avant que le directeur ne fasse une crise de nerfs.*

Claude lit la déclaration en début de réunion. Elle dit à peu près : *vu les malversations commises à l'agence Rhin-Meuse, vous n'avez pas du tout notre confiance. Nous nous sommes longtemps posé la question de savoir*

si nous devons siéger ou pas face à un partenaire comme vous. Cependant, vu la gravité des sujets à traiter et dans l'intérêt des personnels, nous avons décidé de siéger quand même.

Au fur à mesure de l'intervention de Claude, le rouge monte au visage de Jean-Luc Laurent. Les directeurs d'agence présents à la réunion se cacheraient volontiers sous la table. Les syndicalistes n'en mènent pas large non plus. Quand le discours se termine, grand silence. Cela dure quelques secondes qui semblent une éternité. Le directeur respire profondément. *Bien, dit-il, j'ai bien enregistré. Je vous remercie de rester.* La réunion peut alors commencer.

À Marseille Patrick Saint-Léger voit son CDD transformé en CDI grâce aux postes créés dans le cadre du sixième programme. Mais le responsable de la délégation de Marseille veut à tout prix éviter qu'il travaille avec Pierre dont il n'apprécie pas les idées nouvelles. Le différend est tranché par le directeur qui affecte Patrick à un poste d'instructeur polyvalent consistant à traiter les demandes d'aides financières de la Corse et du Var, zones géographiques où Pierre n'intervient pas. Son nouveau supérieur hiérarchique n'ayant aucune expérience en matière d'études, le directeur demande également au jeune homme de jouer le rôle d'adjoint et de prendre en charge les politiques de programmation et de suivi des études. *Je veux bien*, répond Patrick, *mais ceux qui font ce type de travail à l'agence sont en catégorie deux alors que mon poste est classé en catégorie trois.* Le directeur promet un changement de catégorie à la première occasion. Il ne tiendra pas sa promesse. En revanche, quand un poste sera créé à Montpellier quelques années plus tard, le même directeur lui accordera sa mutation afin qu'il puisse se rapprocher de sa compagne.

Sitôt passé en CDI, Patrick prend sa carte au SNE-CFDT et annonce à Pierre qu'il est disponible pour faire du militantisme. Il participe aux réunions de la section syndicale au siège de l'agence à Lyon. Les militants historiques de la section, organisateurs de la grève de 1979³³, sont encore actifs. Le jeune homme devient représentant suppléant au CTP. Il y voit Pierre et ses collègues intervenir dans une complémentarité inouïe sans préparation aucune. Pour lui c'est une vraie leçon sur l'importance de l'expérience dans l'efficacité des négociations syndicales.

³³ Voit Tome I, p. 113.

Chapitre VIII

—

Création de l'ADEME

Les parents de Ruven Gonzalez sont arrivés en France en 1939 comme réfugiés politiques de la guerre d'Espagne. Son père, communiste républicain, était paysan dans le centre du pays. En France il travaille comme ouvrier et s'engage dans la Résistance. Il meurt accidentellement, renversé par une jeep d'une base militaire américaine, alors que Ruven n'a que trois ans. Le jeune garçon est élevé avec son frère et sa sœur par leur mère, couturière en banlieue d'Orléans.

Ruven pratique beaucoup le canoë-kayak, est fasciné par l'eau, la nature, la forêt. Il rêve d'intégrer l'école nationale des eaux et forêts, n'y parvient pas et fait des études universitaires d'hydrogéologie. Boursier, il travaille pendant l'été en usine ou chez des transporteurs. Puis il fait de l'animation sportive dans des centres de vacances. Il se spécialise dans l'organisation de randonnées en canoë-kayak sur la Loire avec des groupes d'adolescents.

Il commence une thèse avec une bourse du ministère de la recherche, en collaboration avec l'agence de bassin Loire-Bretagne. Le financement ne couvrant pas la dernière année de thèse, il travaille avec de petits contrats. C'est à ce moment que naît son premier enfant. Il termine sa thèse le soir entre les biberons. Cherchant un travail plus stable, il est embauché en 1989 à l'Agence nationale pour la récupération et l'élimination des déchets (ANRED) comme chargé de mission pour la région Centre. Sous tutelle du ministère de l'environnement, du ministère de l'industrie et du ministère des finances, cette agence créée en 1976 emploie alors une centaine de personnes, qui se nomment eux-mêmes « les transformeurs ».

Même s'il n'est pas dans le domaine de l'eau comme Ruven en rêvait, son travail l'intéresse beaucoup. Il est chargé de conseil en gestion des déchets industriels, s'occupe des sites pollués, du recyclage et de la valorisation des matières premières. Plus que tout, ce sont les méthodes de travail proposées par le directeur de l'ANRED qui l'enthousiasment. Celui-ci s'appelle Christian Mettelet. Passionné d'environnement, il a été nommé à la tête de l'agence par Huguette Bouchardeau quelques années auparavant.

Lorsque celle-ci laisse sa place à Alain Carignon et qu'Alain Madelin est nommé ministre de l'industrie assurant la cotutelle de l'agence, l'ANRED est soumise à des restrictions de budget et des compressions de personnel. Elle échappe au plan social qui touche d'autres organismes en diminuant de trente pour cent ses coûts de fonctionnement et en trouvant l'autofinancement correspondant.

Ruven a un chiffre d'affaires à réaliser chaque année. Il consacre environ un tiers de son temps à des activités de conseil sur le thème des déchets industriels et des sols pollués pour le compte de la DRIRE qui, en échange, met un bureau à sa disposition. Le deuxième tiers concerne des missions de service public sur le thème des déchets ménagers et agricoles. Le dernier tiers est consacré à des prestations de service public rémunérées. En fait il doit vendre du conseil à des entreprises ou collectivités. La seule condition est que l'activité se situe hors du champ de compétence des bureaux d'études.

L'ANRED développe différents concepts qu'elle appelle des produits. En duo avec un ingénieur du siège à Angers qui est le chef produit, Ruven développe par exemple les études déchets. Il s'occupe de l'aspect opérationnel qui consiste à vendre l'étude à des entreprises puis à la réaliser. Plus tard les études déchets se généraliseront et deviendront obligatoires dans les entreprises.

Plusieurs concepts qui s'imposeront quelques années plus tard sont issus de cette période où Ruven et ses collègues doivent inventer des « produits ». C'est le cas par exemple des déchetteries ou encore du compostage des déchets verts, concepts inventés ou promus par les équipes de l'ANRED et qui deviendront ensuite des politiques publiques. Grâce à ses bons résultats l'agence se dote de moyens pour fonctionner en investissant dans des véhicules et du matériel informatique. Ruven suit des formations sur des thèmes comme la vente commerciale et la communication avec les partenaires. Il trouve très formateur de travailler pour le service public à la fois sur des missions classiques et des missions rémunérées.

Le directeur développe la culture d'entreprise et la confiance. L'ANRED parvient à atteindre l'objectif de trente pour cent d'autofinancement. Le système de promotion des agents est basé sur la comparaison des chiffres d'affaires prévus et réalisés par chaque équipe. Au-delà du chef produit, en général un ingénieur, toutes les personnes concernées doivent contribuer à atteindre l'objectif, des secrétaires jusqu'au directeur. Tous les six mois ce dernier rassemble le personnel en séminaire pendant quatre jours pour une mise en commun des outils et des réflexions. Ruven découvre à l'occasion du premier séminaire auquel il participe qu'il existe depuis le début des

années quatre-vingt une section syndicale affiliée au SNE-CFDT. C'est le seul syndicat présent, l'équipe est particulièrement dynamique et soutient la politique du directeur.

En 1989 le gouvernement Rocard envisage une fusion de l'ANRED avec l'Agence française pour la maîtrise de l'énergie (AFME). Nous allons faire la connaissance d'une de ses militantes afin de comprendre la situation de cet organisme au moment du projet de fusion.

En 1968 Catherine Borgida suit des études d'interprète à l'Université Paris III. Son père, Juif hongrois exilé à Paris dans les années trente pour faire ses études de médecine, restera toute sa vie marqué par la Shoah qui a englouti toute sa famille. Sa mère, infirmière et fille de paysans bourguignons, réalisera le rêve de sa vie en envoyant Catherine dans une école privée de filles de la grande bourgeoisie et de l'aristocratie. Pas dupe, Catherine observe tout ce qui l'entoure. En 1966 elle passe l'été à emballer du carrelage dans une usine en Allemagne puis interrompt ses études pour la naissance de son fils.

L'année 1968 marque le début de son apprentissage politique. À la fac et dans la rue l'ambiance est extraordinaire. Les gens se parlent et s'entraident car il n'y a plus de transports. Un autre monde est possible. Elle vit les événements au Quartier Latin et rejoint le « laboratoire d'idées » du PSU.

Une fois son diplôme en poche, Catherine est embauchée comme traductrice au siège de la société Le Nickel, société-mère du groupe Nickel-Penarroya-Mokta qui regroupe plusieurs mines et usines à travers le monde. Sur son contrat de travail il est fait mention de la convention collective de la métallurgie. Lorsqu'elle frappe à la porte du service du personnel et demande à voir cette convention, on la regarde avec de grands yeux. Elle fait le tour des permanences syndicales pour se la procurer et découvre que le statut de cadre, bien qu'il corresponde à sa formation, lui a été refusé de toute évidence parce qu'elle est une femme.

Peu après son embauche un accident mortel se produit à l'usine de Gerland où de vieilles batteries sont cassées pour récupérer le plomb. Un employé tombe dans une cuve de plomb en fusion et disparaît totalement sous les yeux de ses collègues. Aucune information ne circule au siège social mais la revue engagée « Les cahiers de mai » a l'idée de distribuer un tract devant la sortie du bâtiment. Catherine prend contact avec le rédacteur en chef Daniel Anselme, ancien résistant et militant du Parti communiste français. *Vous n'êtes pas la première à nous contacter, lui dit-il, si vous voulez je peux vous mettre en relation avec les autres personnes qui sont venues*

nous voir. À partir de ces contacts se forme un petit groupe d'employés qui souhaitent faire évoluer le mode de fonctionnement de l'entreprise. Ils créent une section syndicale et choisissent de s'affilier à la CFDT, au sein de la fédération générale de la métallurgie (FGM) dont le secrétaire général est alors Jacques Chérèque.

Catherine est candidate aux élections des délégués du personnel en juin 1972. C'est un coup de tonnerre dans le ciel serein du siège où il n'y a jamais eu de syndicat. Elle est élue au titre des agents de maîtrise dont le collège électoral est formé par des dessinateurs, intéressés par les idées iconoclastes qu'elle défend, et des contremaîtres, séduits par cette candidate qui porte une mini-jupe. Elle goûte l'ironie de la situation. Si elle avait été recrutée comme cadre elle n'aurait eu aucune chance d'être élue dans le collège correspondant, composé en grande partie d'anciens responsables d'exploitations à travers le monde.

Catherine devient, à vingt-six ans et sans aucune expérience syndicale, secrétaire du comité d'entreprise (CE) de la société Le Nickel qui compte alors quatre-mille salariés. Elle arrive à la première séance avec le code du travail sous le bras et parvient ainsi à être prise au sérieux dans une entreprise dominée par le corps des Mines, où les syndicalistes sont facilement considérés comme de dangereux communistes. Dans la file à la cantine elle entend murmurer, *c'est le chef de cellule...*

En tant que secrétaire du comité d'entreprise elle assiste au conseil d'administration présidé par le baron Guy de Rothschild avec à peine le droit de se taire et d'ouvrir ses oreilles. Les administrateurs sont les représentants des grandes banques, c'est le début de la financiarisation des grands groupes qui se répartissent les ressources de la planète.

Grâce au carnet d'adresses de Daniel Anselme, Catherine fait la tournée des sections CGT des mines et des usines du groupe Nickel-Penarroya-Mokta. Puis un jour la section syndicale CFDT prête main forte à des mineurs en grève qui encerclent et séquestrent le CA et son président pour obtenir l'ouverture de négociations. C'en est trop. Catherine et ses collègues militants sont menacés de licenciement. Grâce à l'intervention de l'inspection du travail, ils s'en tirent avec une mise à pied. Le groupe entier est restructuré, chapeauté par une holding de moins de cinquante salariés. Il n'existe donc plus de CE central ni de droit de regard sur les comptes consolidés.

Catherine se fait embaucher comme adjointe au directeur des études à l'École des Mines de Saint-Etienne. Représentante syndicale au conseil de perfectionnement de l'école, elle s'intéresse aux réflexions de la cellule économique de la CFDT qui élabore une proposition de politique énergétique dans la perspective d'un retour de la gauche au pouvoir.

En 1983 elle revient à Paris comme documentaliste à l'Agence française pour la maîtrise de l'énergie (AFME), créée l'année précédente en s'inspirant justement des propositions de la CFDT. Le nouvel établissement résulte de la fusion de l'agence pour les économies d'énergie, du commissariat à l'énergie solaire, du comité géothermie, de la mission nationale pour la valorisation de la chaleur et du service économie de matières premières du ministère de l'industrie.

L'AFME dispose dans chaque région d'un chargé de mission préfigurateur des délégations régionales. Les embauches sont nombreuses et la plupart des nouveaux arrivants sont recrutés en raison de leur motivation pour la défense de l'environnement. L'ambiance est très militante. En revanche, passionnés par leur travail, les agents se désintéressent de l'activité syndicale. Le CE reçoit des subsides proportionnels à la masse salariale qui tend à transformer les syndicalistes en gestionnaires d'œuvres sociales et à les détourner des objectifs de l'ordonnance du 22 février 1945 : leur donner un droit de regard sur le fonctionnement de l'entreprise.

Catherine est déléguée syndicale, affiliée à la fédération chimie énergie de la CFDT. La gauche au pouvoir renonce à ses ambitions et les syndicats ne parviennent pas à empêcher un plan social en 1987 et 1988.

En 1989 l'annonce par le gouvernement de son intention de fusionner l'AFME et l'ANRED déclenche d'interminables luttes de pouvoir. C'est un véritable combat des chefs impliquant des responsables syndicaux et politiques, tandis que le personnel est soigneusement tenu à l'écart. Après quelques péripéties la fusion est confirmée en décembre 1990, par une loi créant l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME) à laquelle est également intégrée l'Agence pour la qualité de l'air (AQA). Cette dernière a été fondée en 1980 et comprend une trentaine de salariés en 1991.

Les adhérents CFDT des trois institutions sont priés de se regrouper dans une section unique. Catherine et sa section de l'AFME rejoignent donc celle de l'ANRED à laquelle Ruven appartient. Il en est de même pour quelques adhérents CFDT de l'AQA déjà affiliés au SNE.

Comme les trois agences qu'elle fusionne, l'ADEME a un statut d'établissement public à caractère industriel et commercial (EPIC) qui la différencie des agences de bassin et des parcs nationaux, établissements publics à caractère administratif (EPA). Cette différence de statut a des conséquences importantes sur l'action syndicale car les EPA sont soumis aux

règles du droit public alors que les EPIC relèvent des règles du droit privé. Dans les premiers les représentants syndicaux sont membres de commissions techniques paritaires (CTP), de commissions administratives paritaires (CAP) ou du comité hygiène et sécurité (CHS) tandis que, dans les seconds, ils sont délégués du personnel (DP), membres du comité d'entreprise (CE) ou du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT). Dans le premier cas les litiges sont arbitrés par le tribunal administratif, dans le second par le tribunal des prud'hommes.

Les militants CFDT des trois agences se rencontrent en mars 1991 dans les locaux de la FGTE à Paris pour élaborer les orientations de la future section SNE-CFDT de l'ADEME. Jean-Jacques Maynard et Claude Jendrier participent à la rencontre en tant que membres du bureau national du syndicat. Leur présence aide les syndicalistes des différents établissements à surmonter leurs différences. Certains militants du SNE craignent que l'AFME, plus importante, ne mette la main sur l'ANRED et l'AQA, ce qui reviendrait selon eux à leur annexion par le ministère de l'industrie. Certains syndicalistes de l'AFME accusent de leur côté le personnel de l'ANRED d'un complexe de supériorité et critiquent l'inféodation de l'agence et de sa section syndicale au « gourou » Mettelet.

L'actualité conduit les militants syndicaux à unir leurs efforts. Ils apprennent que les sièges parisiens de l'AFME et de l'ANRED seront supprimés suite à la création de l'ADEME et que leurs personnels seront répartis entre les sites existants à Angers et Valbonne et un nouveau site à Cergy-Pontoise. Ils écrivent au Président de la République pour dénoncer cette mesure contraire à toutes les garanties qui leur avaient été données au moment de la fusion.

Après les cent cinquante suppressions d'emplois à l'AFME en 1987 et 1988 cette décision apparaît comme le prélude d'un second plan social. Les syndicalistes se demandent de plus en plus si le gouvernement, en dépit de ses déclarations concernant l'importance de la protection de l'environnement, accordera vraiment les moyens nécessaires au bon fonctionnement de la nouvelle agence. Fin 1991 le ministère de l'industrie, qui a perdu la tutelle principale au profit du ministère de l'environnement, signale sa volonté de retirer les importants financements qu'il octroyait à l'AFME.

Début 1992, heureusement, le gouvernement instaure une taxe sur les déchets qui garantit à l'ADEME une certaine pérennité de son financement et lui ouvre de nouvelles perspectives d'action. La question des déchets prend une importance croissante dans la politique de la nouvelle agence, laissant la maîtrise de l'énergie au second plan alors que c'est la spécialité des agents

issus de l'AFME. Beaucoup d'entre eux vont devoir se reconvertir pour pouvoir poursuivre leur carrière à l'ADEME.

Un autre enjeu de la fusion est l'harmonisation des statuts et des salaires, chacune des trois agences ayant sa propre convention collective. Les syndicats revendiquent un alignement par le haut en conservant les aspects les plus avantageux de chacune dans l'élaboration de la convention collective de l'ADEME. Les négociations sont lentes et laborieuses et le SNE, seul syndicat à regrouper des agents issus des trois agences, est à la pointe des discussions.

Lorsqu'il ne reste que peu de points de blocage, le syndicat minoritaire Force ouvrière, qui n'a que très peu participé aux négociations, signe un accord avec la direction de la nouvelle agence en reprenant toutes les propositions du SNE mais en cédant sur les questions encore en litige avec la direction.

La signature d'un syndicat étant suffisante, la convention collective s'applique. Elle comporte des lacunes importantes aux yeux du SNE. Par exemple, il existait à l'ANRED une commission de conciliation dont le rôle était équivalent à celui des commissions paritaires dans la fonction publique. Cette commission avait accès à toutes les informations nécessaires et avait un rôle décisionnel en cas de désaccord. Mais dans la nouvelle convention collective ne persiste qu'une commission avec un rôle consultatif. L'administration n'est pas obligée de lui donner toute l'information, par exemple sur les promotions ou les salaires, et la commission dispose de très peu de moyens.

Catherine et Ruven sont élus délégués syndicaux de l'ADEME. Ruven devient également trésorier du comité d'entreprise avec de grosses sommes en jeu car l'action sociale est gérée par le CE. Catherine siège au conseil d'administration pour y représenter le personnel, cette fois-ci avec droit de vote.

Chapitre IX

—

Naissance de l'IFEN

Laurent Duhautois a quinze ans en mai 1968. Il habite à Versailles et suit de près les événements à la radio, mais s'intéresse avant tout à sa nouvelle passion, l'ornithologie. Il adhère à un groupe ornithologique et comprend qu'il ne peut pas se contenter d'étudier la nature, qu'il faut aussi s'en préoccuper et la protéger. Les réunions le samedi après-midi sont très informelles, on discute de tout et n'importe quoi et on prépare les prochaines sorties sur le terrain. La majorité des membres est âgée de dix-neuf à vingt-cinq ans, c'est un groupe de jeunes qui ont une passion commune. Le dimanche ils font une sortie à proximité. De temps en temps ils partent pour le week-end ce qui permet d'aller un peu plus loin.

Une des premières sorties avec l'association a lieu à l'étang de Saint-Quentin-en-Yvelines. Sur l'autoroute le conducteur observe, *tiens, un faucon crécerelle, c'est sympa*. Laurent est impressionné qu'on puisse identifier un oiseau si vite. *Je n'y arriverai jamais*, se dit-il. Mais peu de temps après il trouve cela facile et prend conscience que les choses semblent complètement différentes selon la façon dont on est formé. Pendant une dizaine d'années il fait des centaines de sorties de terrain.

Laurent est immédiatement confronté à la chasse au gibier d'eau. Il assiste au massacre de canards d'élevage lors d'une sortie à l'étang de Saint-Hubert à côté de Rambouillet. Les cages qui les contiennent sont ouvertes en haut d'une prairie. Les canards apercevant l'étang en contrebas passent au-dessus d'une rangée de peupliers. De l'autre côté des chasseurs les attendent avec leurs fusils. Pan, pan ! Laurent est horrifié.

Début décembre de la même année il passe un week-end en Baie de Somme. Une vague de froid fait fuir vers le sud deux espèces d'échassiers, le vanneau huppé et le pluvier doré. Les migrateurs fragilisés par la fatigue et le froid sont accueillis par des rangées de chasseurs qui tirent à plein feu sans même chercher à ramasser les oiseaux qui tombent par centaines. Un vrai massacre. Assister à ces deux spectacles ignobles à six mois d'intervalle, à l'âge de quinze ans, marque Laurent pour toujours.

Le jeune homme suit des études à la faculté des sciences d'Orsay. Son premier jour à la fac est un mercredi, le lendemain de la mort du Général De Gaulle. La Une de *Hara-kiri Hebdo* titre *Bal tragique à Colombey – un mort*. Dès le lendemain le journal est « interdit à l'exposition et à la vente aux mineurs » par le gouvernement mais ses rédacteurs ripostent en créant *Charlie Hebdo*. Laurent se met à le lire toutes les semaines. Ses prises de conscience écologiques et politiques commencent à converger.

Alors qu'il est en maîtrise de zoologie avec option écologie, il échoue à l'examen de physiologie ayant manqué trop de cours à cause de son travail dans une agence de photographie spécialisée dans la nature. Lors du rattrapage en septembre il est en train de compter un dortoir de sternes sur une dune du Cap Blanc en Mauritanie. Il a quand même une pensée pour ses collègues. *Ces cons-là sont en train de passer leur examen barbant, moi je suivrai à nouveau le cours de physiologie l'année prochaine, de toute façon ça me plaît et comme ça je comprendrai tout.*

Une fois sa maîtrise terminée il considère qu'aucun troisième cycle n'est à hauteur de ce qu'il apprend sur le terrain. Il travaille à la Ligue pour la protection des oiseaux (LPO) puis au service audiovisuel de la bibliothèque du Centre Pompidou avant de rejoindre la Société nationale de protection de la nature en 1979. L'association a du mal à fonctionner, les Français ne s'intéressent pas à la protection de la nature.

Laurent met en place un programme d'initiation à la nature destiné au grand public. Il organise des sorties de terrain qui ont un énorme succès car son association est la première à proposer ce type d'activité. Chaque week-end il amène trente à trente-cinq personnes en bus en Baie de Somme, en Sologne puis partout en France. Une grande partie des participants n'ont aucune connaissance de la nature. Par exemple en Camargue une dame lui demande avec un fort accent marseillais, face à différents petits échassiers d'espèces et de genres tout à fait différents :

– *Alors monsieur Duhautois, le bécasseau, c'est le petit de la barge ?*

– *Non, madame, c'est pas du tout pareil. C'est vrai que lui est tout petit, elle, elle est grosse, mais vous voyez ils ne sont pas faits pareil. Elle a des grandes pattes, pas lui. Ce sont des bêtes qui n'ont rien à voir l'une avec l'autre.*

– *Ah oui c'est vrai, c'est intéressant.*

Les participants s'émerveillent devant la nature et découvrent, comme Laurent quinze ans plus tôt, que pour s'y intéresser de façon durable il faut aussi s'engager pour la protéger.

Au début des années quatre-vingt Laurent et ses collègues de la Société nationale de protection de la nature sont confrontés à la multiplication des chasseurs extrémistes. Ils évitent aussi les contacts avec l'Office national de la chasse qu'ils considèrent inféodé à ces chasseurs. Lorsqu'Alain Carignon est ministre de l'environnement l'association traverse une période difficile. Laurent devient consultant indépendant pour le Fonds d'intervention pour les rapaces puis est embauché comme conseiller scientifique d'Allain Bougrain-Dubourg, producteur d'une émission hebdomadaire d'Antenne 2 sur les animaux.

Laurent discute de plus en plus souvent avec des chasseurs et prend un peu de recul par rapport à ses positions anti-chasse. *Le bon chasseur existe mais il est rare*, conclut-il. *La plupart sont complètement cons, ils tuent pour le plaisir de tuer*. Il s'aperçoit qu'à l'ONC de vrais scientifiques essayent de limiter les dégâts. Il observe surtout que l'Office évolue rapidement et il commence à se rapprocher de certains de ses agents. Des fédérations de chasse acceptent aussi de collaborer avec des associations de protection de la nature. Dans la région de l'Indre où il habite cette collaboration aboutit à une gestion commune de réserves naturelles.

Laurent connaît bien le président de la fédération départementale des chasseurs. Celui-ci est surtout intéressé par le grand gibier, une chasse relativement intelligente aux yeux de Laurent, et tient avec une poigne de fer les fort peu disciplinés chasseurs de gibier d'eau. Plus tard il verra ce même président changer radicalement lorsqu'il deviendra président de la fédération nationale des chasseurs et qu'il adoptera un discours politique d'extrême droite.

Laurent travaille comme expert sur des études d'environnement. L'un de ses collègues part travailler au tout nouvel Institut français de l'environnement (IFEN) et lui propose de le rejoindre.

L'IFEN ne résulte pas du regroupement de services existants, à la différence de l'ADEME. Il est créé de toutes pièces par l'embauche en proportions égales de personnes issues de l'INSEE et du monde de l'environnement. Son effectif est constitué d'une vingtaine de personnes lorsque Laurent y arrive début 1993. La droite vient de revenir au pouvoir et les agents à peine arrivés se battent pour la survie de l'IFEN, pure création de la gauche et directement issue du *plan national pour l'environnement*.

Le ministre Michel Barnier inaugure l'IFEN deux ans après sa création. L'institut occupe de vieux bâtiments près de la gare d'Orléans.

Laurent travaille dans une pièce basse de plafond. Avec sa haute stature il craint que le ministre ne se brûle les cheveux sur les ampoules les plus basses. Mais ouf, il passe à côté !

L'IFEN a un statut d'établissement public à caractère administratif. Le ministère a donc sur lui une prise moins directe que s'il s'agissait d'un service rattaché à l'administration centrale. Or certains hauts fonctionnaires voudraient des statistiques inodores et sans saveur, de celles qui montrent que tout va bien. Le directeur de l'institut subit des pressions. Après le retour de la droite au pouvoir le ministre de l'environnement ne parvient à remplacer ce premier directeur qu'au bout d'un an. L'institut ne publie rien de rédhibitoire pour sa tutelle mais Laurent et ses collègues ont l'impression que, par principe, les gouvernements successifs veulent lui couper les ailes ou le supprimer. Dans un organisme en phase de démarrage ce n'est pas facile à vivre.

Les relations ne sont pas non plus très simples à l'intérieur de l'IFEN. Les agents issus de l'INSEE ont peur de se faire dépasser par les environnementalistes et aimeraient garder le contrôle de l'institut. Le premier directeur était issu de l'environnement et son adjoint de l'INSEE. Le deuxième directeur vient de l'INSEE avec un adjoint environnement.

Laurent est directeur scientifique. Il est en quelque sorte l'homme-orchestre pour tout ce qui concerne la nature. Il doit à la fois récolter des données, écrire des chapitres des rapports annuels sur l'état de l'environnement, faire vivre les réseaux dont s'alimente l'IFEN. Il part du principe que l'institut ne peut rien faire tout seul et travaille énormément avec la direction de la nature et des paysages du ministère ainsi qu'avec le Muséum national d'histoire naturelle. En groupant leurs efforts ils parviennent à créer l'embryon du premier système d'information sur la nature. Il faut faire en sorte que les données très éparses deviennent plus homogènes et surtout facilement accessibles.

Laurent travaille à la mise en place d'inventaires concernant la nature, dont le plus important est l'inventaire ZNIEFF³⁴. Il fait un important travail méthodologique puis teste les méthodes adoptées dans différentes régions, ce qui lui permet d'aller sur le terrain. Il dispose d'une liberté d'action pratiquement totale pour organiser son travail. Grâce à son parcours professionnel antérieur il connaît déjà la plupart des partenaires de l'IFEN avec lesquels il doit travailler, qu'il s'agisse des services déconcentrés de l'État, des collectivités locales, des associations ou des organismes scientifiques.

Une section syndicale du SNE-CFDT est créée à l'IFEN dès la mise

³⁴ Zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique.

en place de l'institut. Elle ne rassemble que six personnes au départ dont beaucoup ont connu le syndicat dans des postes antérieurs. Laurent est contractuel comme tous ses collègues issus de la sphère environnement. Son contrat est signé pour une durée de trois ans renouvelable. L'inscription de l'établissement sur la liste dérogatoire, qui permettrait d'établir des contrats à durée indéterminée, était prévue lors de la création de l'IFEN mais n'a jamais été acceptée par les ministères responsables. Les syndicalistes dénoncent cette situation totalement injustifiable dans la mesure où il n'existe pas de compétences équivalentes dans les corps de fonctionnaires.

Les militants syndicaux de l'IFEN ont beaucoup de contacts professionnels avec les autres sections du SNE. Même peu nombreux, ils jouent un rôle important dans la circulation des informations au sein du syndicat.

Chapitre X

—

Des loups et des syndicalistes

Gil Deluermoz naît en 1968. Enfant, il aime faire des cabanes dans les bois qui entourent les HLM où habite sa famille. Le week-end il va dans le Jura où ses parents possèdent un chalet et passe son temps dans les bois. Il accompagne son père aux champignons, aux fraises, un peu à la chasse et souvent à la pêche, jusqu'à sa disparition suite à une attaque cérébrale alors que Gil a douze ans. C'est juste avant l'élection de François Mitterrand en 1981. *C'est dommage que ton père ne soit pas là pour voir ça*, lui dit un ami de la famille. *L'espoir de voir la gauche au pouvoir, c'était ce qui motivait le combat de toute sa vie.*

Dès la classe de troisième Gil décide de travailler dans le domaine de l'environnement. Il fait une seconde agricole puis un brevet d'études professionnelles agricoles (BEPA) en sylviculture pour devenir garde forestier à l'ONF. Mais lorsqu'il termine sa formation au milieu des années quatre-vingt il n'y a plus de recrutement. Gil fait alors un second BEPA, cette fois en cynégétique pour devenir garde-chasse à l'ONC. Mais là aussi les perspectives de recrutement sont inexistantes.

Le jeune homme travaille comme objecteur de conscience à l'atelier environnement du Haut-Jura, une association liée au parc naturel régional. Il réalise des études botaniques pour proposer des réserves naturelles volontaires sur des tourbières. Il est associé au montage des dossiers, accompagne des experts botanistes et participe aux réunions avec les maires pour la mise en place des réserves. Observer les négociations et discuter avec son directeur qu'il trouve formidable fait évoluer la façon dont il conçoit la protection de l'environnement. Au départ il se considérait au service d'une grande cause idéaliste de protection de l'environnement et classait les choses de façon manichéenne. Cette expérience lui fait prendre conscience que les situations réelles ne sont pas si simples et qu'il est par exemple essentiel de convaincre les propriétaires et les élus pour faire avancer les questions d'environnement.

Une réunion en préfecture concernant un arrêté de protection de biotope sur le grand tétras le marque particulièrement. Le maire d'une

commune touristique du Haut-Jura montre un certain agacement à propos de ces histoires de grand tétras. *Monsieur le maire*, prévient le préfet, *vous faites comme vous voulez mais, si vous ne prenez pas en compte le grand tétras, je ne pourrai peut-être pas prendre en compte vos UTN*³⁵. Le maire change alors complètement son discours. Le directeur de Gil lui explique qu'avant la réunion il a longuement expliqué au préfet les tenants et les aboutissants de ce dossier. Pour bénéficier d'une approbation ministérielle des UTN il était essentiel que le département protège cette espèce qui est un emblème pour le Haut-Jura. Gil apprend ainsi à connaître les acteurs, leurs positions et leurs rôles respectifs ainsi que les stratégies possibles pour faire avancer la protection de l'environnement.

Il participe à plusieurs débats concernant le retour du lynx, disparu du Jura à la fin du dix-neuvième siècle mais revenant de manière spontanée depuis quelques années. Son opinion est qu'il faut le protéger, c'est une espèce qui est importante et son retour doit être encouragé. Il considère que ceux qui sont contre, en particulier les éleveurs, ont tort. En discutant avec eux il s'aperçoit qu'ils sont confrontés à des problèmes réels que pose l'espèce pour leurs troupeaux. *Le lynx, oui c'est une espèce à protéger*, conclut-il, *mais pour cela il faut bien comprendre toute la complexité de la situation*.

Cet apprentissage lui sera très utile peu de temps après. Un objecteur qui vient de passer une année dans le parc national des Écrins rejoint son association et lui apprend qu'un concours va être ouvert pour le recrutement de gardes-moniteurs des parcs nationaux. Il lui propose de préparer le concours avec lui. Gil accepte tout en pensant que de toute façon il n'a aucune chance de réussir un concours administratif. Il y va surtout pour voir. Trois-mille inscrits se présentent pour deux postes seulement... Gil se fait une petite idée de ce qu'est le métier de garde dans un parc national à partir de ce que lui raconte son collègue.

Reçus tous les deux à l'écrit, ils préparent l'épreuve de marche puis vont ensemble passer l'entretien. Gil craint qu'on n'embauche pas les objecteurs de conscience dans la fonction publique. Les membres du jury se posent eux-mêmes la question et concluent que cela ne pose pas de problème. L'entretien se passe bien, Gil se rend compte à quel point son apprentissage auprès du directeur de l'atelier environnement du Haut-Jura lui permet d'aborder les questions de protection de l'environnement dans toute leur complexité. Il n'y croit pas pour autant mais, surprise, il est classé premier ! Son collègue n'est pas admis mais c'est partie remise... L'année d'après il réussira au même concours.

³⁵ Unités touristiques nouvelles.

Gil est affecté en avril 1991 au parc du Mercantour. Il est enchanté de devenir un professionnel de l'environnement. Ce qui identifie surtout le métier à ses yeux ce sont l'uniforme, la radio et les jumelles. Pour son premier jour de travail il va en stage sécurité en montagne à Chamonix. Il ne sait pas faire de ski de randonnée mais seulement un peu de ski de fond et apprend sur le tas. Le stage est fait pour montrer que la haute montagne en hiver est un milieu à risques. Gil en gardera une crainte de la montagne en hiver qui l'accompagnera toute sa vie, il fera très peu de randonnées en cette saison.

Le plus difficile pour Gil est la mission de police. Il a beaucoup de mal à être ferme lorsqu'il constate une infraction et doit verbaliser, sa tendance naturelle étant l'ouverture et la discussion. Une position d'autorité vis-à-vis des gens le met mal à l'aise et il essaye de l'éviter. Il parvient à assumer cette posture quand c'est nécessaire, mais avec le trac.

Dès son arrivée au Mercantour, Gil repère l'équipe motivée et conviviale de la section syndicale et se fait très vite adopter comme l'un des leurs. Les syndicalistes sont alors en conflit avec le directeur du parc. Celui-ci a remplacé Pierre Merveilleux du Vignaux qui avait lui-même remplacé le fondateur du parc Jacques Florent en 1985.

Les collègues de Gil l'informent que le nouveau directeur vient du parc des Écrins où il a laissé des souvenirs amers. D'un caractère obtus et vindicatif, il refuse de discuter avec ceux qui ne sont pas du même avis que lui. Sa façon de gérer le parc des Écrins était très critiquée par le personnel. Par exemple il avait quasiment supprimé le service scientifique du parc. Il avait pris des mesures de rétorsion contre un militant de la CFDT allant jusqu'à convoquer une commission disciplinaire – fait très rare dans les parcs nationaux contrairement à l'ONC – pour demander six mois de mise à pied. Le SNE était parvenu de justesse à faire annuler cette commission disciplinaire injustifiée. Le secrétaire de la branche parcs, François Girard, et le secrétaire général du syndicat, Jean-Jacques Maynard, s'étaient rendus au siège du parc à Gap pour appuyer l'agent en question mais celui-ci, considérant qu'il n'avait pas été suffisamment soutenu, avait créé une section syndicale CGT au parc des Écrins.

Le nouveau directeur met en cause des remboursements de frais de déplacements et des facilités d'hébergement accordées à certains agents. La plupart de ces avantages sont parfaitement justifiés aux yeux des syndicalistes. Mais le directeur impose son interprétation et entre dans une colère noire lorsqu'elle est contestée.

Le conflit le plus important éclate au sein du service scientifique. Son responsable a une forte personnalité et, jusqu'à présent, il organisait lui-même son service et développait les programmes comme il le souhaitait. Dès son arrivée le nouveau directeur explique qu'il entend décider lui-même des orientations du service scientifique. Le changement se traduit immédiatement par un dégraissage radical. Thierry Houard explique à Gil, *On était une douzaine, tous à peu près du même âge, on travaillait parfois la nuit quand il fallait préparer des colloques, on dormait le jour sur notre bureau, bref c'était une ambiance de franche camaraderie, on était tous des amis. Il y avait toutes sortes de contrats. Des CDD de trois mois, des objecteurs de conscience, des agents du parc rémunérés par des associations extérieures, etc. Le directeur n'a renouvelé quasiment aucun contrat. On s'est retrouvés juste avec le noyau dur de cinq titulaires. Tu imagines que notre responsable l'a très mal vécu. Comme tu as déjà dû voir, il a un caractère assez volcanique et la rupture avec le directeur a été vite consommée. Donc aujourd'hui c'est souvent moi qui suis chargé d'aller représenter le service dans les réunions de direction. Je m'en prends plein la figure et ça commence vraiment à me peser.*

Thierry s'investit à fond dans l'action syndicale. L'attitude du directeur lui rappelle celle de certains de ses supérieurs pendant son service militaire. Il est prêt à obéir aux ordres mais il faut que les décisions soient justifiées et apportent quelque chose, en particulier pour l'environnement. Thierry et ses collègues apprennent que le directeur est prêt à céder aux lobbies locaux en autorisant le goudronnage d'une piste au cœur du parc. Le personnel se mobilise en bloc contre cette décision. Les atteintes à l'intégrité du parc et à sa capacité de représenter un sanctuaire pour l'environnement mobilisent les agents. Et sur ces sujets le service scientifique a un rôle considérable. En l'affaiblissant, c'est la raison d'être du parc que le directeur met en péril.

La section syndicale, orientée jusqu'alors vers la défense des intérêts environnementaux du parc, s'organise pour défendre aussi les conditions de travail du personnel car les deux aspects deviennent indissociables. Thierry et ses collègues comprennent pour la première fois le besoin de se mobiliser pour les droits des agents. Le responsable du service scientifique est effondré et finit par demander sa mutation à la cellule inter-parcs de Montpellier, qui assure notamment la formation des agents des parcs nationaux. Thierry croise le directeur tous les jours dans les couloirs mais les deux hommes ne se disent même plus bonjour.

Thierry et ses collègues entament alors une campagne de mobilisation du personnel. Ils savent que le directeur est habile, sait flatter certains, donne des petits avantages à d'autres afin de s'en faire des alliés. Ils informent tous les agents du parc de ce qui se passe dans le service scientifique et recueillent

les témoignages d'autres personnes en difficulté à l'occasion de leurs déplacements dans le parc.

En août 1992, une commission du Conseil de l'Europe se rend à Saint-Martin-Vésubie pour octroyer le label européen au parc national du Mercantour. Presque tout le personnel est en grève ce jour-là et se rassemble à la maison du parc où le directeur est attendu avec la commission. Les représentants syndicaux présentent une pétition signée par quatre-vingt-dix-huit pour cent du personnel et demandent une entrevue avec le responsable de l'équipe d'évaluation. *Monsieur l'expert*, expliquent-ils, *le directeur demande le label européen en s'appuyant sur les succès du parc comme les réintroductions de bouquetins, le projet gypaète ou la cartographie automatique. Mais il se trouve qu'il vient de mettre à la porte les chargés de mission qui travaillent sur ces projets. Il s'appuie sur les actions scientifiques du Mercantour mais il est en train de démanteler le service scientifique.*

Les grévistes, interviewés par les journalistes de la télévision, expliquent que le label européen ne correspondrait à rien de réel et concret dans la situation actuelle du parc. L'équipe d'évaluation décide alors de surseoir à l'octroi du label, il ne sera attribué au parc du Mercantour que l'année suivante.

Pour la section syndicale du SNE renoncer au label a été une décision difficile. Mais l'action a porté ses fruits, montrant au directeur qu'il ne pouvait pas faire ce qu'il voulait et que le personnel était attentif. L'épisode renforce la crédibilité de la section auprès des partenaires du parc et du ministère de l'environnement. Les critiques de la politique du directeur ne sont pas infondées puisqu'elles viennent d'être reconnues par l'équipe d'évaluation européenne.

Gil attend sa titularisation définitive et se syndique aussitôt. Comme lorsqu'il était objecteur de conscience il essaie de ne pas s'enfermer dans une vision simpliste et cherche à comprendre son nouvel univers professionnel. Il commence à participer au bureau de la section comme représentant du secteur de la Vésubie. Il y prend un plaisir énorme et apprend beaucoup.

Après la journée de grève et la pétition d'août 1992 le syndicat demande à rencontrer le directeur de la nature et des paysages au ministère de l'environnement, pour lui faire part de l'inquiétude des agents sur la situation et l'avenir du parc. En l'absence de réponse ils décident d'en référer au ministre lui-même et de demander une médiation entre la direction et les personnels. Encore une fois rien ne bouge. Les syndicalistes adoptent une

nouvelle tactique qui consiste à rendre impossible la vie du directeur afin de lui donner envie de partir. *On va lui coller des casseroles*, expliquent-ils à Gil.

Par exemple toutes les voitures du parc sont de couleur blanche, mais le directeur se fait acheter une voiture grise. *Il veut pouvoir frimer avec sa voiture de direction sans que les gens sachent qu'elle appartient au parc*, se disent les militants du SNE. En cachette ils collent des étiquettes du parc partout sur le véhicule. Les petites actions de ce type se multiplient.

En novembre 1992 Gil participe à un comptage d'ongulés. Il fait beau mais froid, la neige est déjà présente en altitude. Les mélèzes ocres sont éclairés par le soleil levant. Vers huit heures du matin il reçoit un appel radio d'un collègue en poste sur le versant opposé qui lui demande de s'approcher d'une crête, pour l'aider à compter trois ou quatre hardes de chamois et deux hardes de mouflons. Peu de temps après son collègue appelle de nouveau. *Non non, c'est bon, pas besoin d'y aller.*

Le jeune garde se contente donc d'observer à la jumelle une des hardes de chamois qui part au galop et traverse le versant sur presque un kilomètre avant de disparaître derrière la crête. Il compte neuf animaux et décrit leur déplacement sur son relevé de comptage. Il repère aussi une femelle et son jeune, en contrebas, qui regardent vers le haut d'un air inquiet. Il essaie de repérer ce qui peut avoir produit cette agitation mais ne voit rien de suspect.

Deux heures plus tard il entend une autre collègue crier dans la radio, *des loups, des loups !!!* Gil sait que les loups, dont la population augmente en Italie, passeront la frontière un jour ou l'autre. Depuis son arrivée dans le Mercantour il a entendu parler de plusieurs indices laissant imaginer qu'un loup pouvait déjà être présent dans la région, mais rien de suffisamment précis pour qu'on puisse en être sûr. Il sait surtout que le retour possible du loup en France est un sujet majeur de discorde et qu'il faut absolument éviter que les chasseurs l'apprennent avant que le parc ait mis en place les mesures qui permettront de le protéger. Tous les gardes ont à l'esprit l'histoire d'un loup, probablement échappé de captivité, abattu cinq ans auparavant à Fontan dans la vallée voisine.

Aie aie aie, s'alerte Gil, il faut qu'elle s'arrête tout de suite de crier avant que les chasseurs qui participent au comptage ne comprennent ce qui se passe. Un garde, à la radio, fait diversion en demandant *ils ont les yeux jaunes ou les yeux bleus ?* D'autres imitent des hurlements *ouhhhhh, ouhhhh.* Gil finit par se demander s'il s'agit vraiment d'un loup ou si ses collègues

s'amuse, comme cela arrive à la fin des comptages quand on n'observe plus rien de nouveau.

Au retour du comptage les gardes attendent que tous les agents extérieurs au parc soient partis puis se retrouvent chez l'un d'entre eux à Saint-Martin-Vésubie. Le premier raconte. *Juste après avoir demandé l'aide de Gil j'ai aperçu dans ma longue-vue un chien assis sur la crête au-dessus des mouflons. J'ai trouvé qu'il avait une drôle de tête ce chien, assis avec des couleurs gris clair et gris foncé. Puis les mouflons ont détalé et un deuxième animal est arrivé, rejoignant le premier. Aucun doute j'avais deux loups en face de moi. Et là je me suis mis à paniquer car il y avait deux chasseurs à côté de moi. Heureusement ils avaient deux bouteilles de bière à la main à la place des jumelles.* Tous éclatent de rire. Le garde se tourne vers Gil. *Comme je ne savais pas qui était avec toi, j'ai préféré ne pas t'envoyer te rapprocher des loups.*

Sa collègue poursuit. *Moi j'étais avec deux techniciens de l'ONF de l'autre côté de la crête. Tout d'un coup on a vu des chamois et des mouflons descendre en courant et deux chiens sont apparus au-dessus à trois cents mètres devant nous. On a pris les jumelles et la longue-vue et on s'est rendu compte que ces chiens avaient un aspect bizarre, que leur attitude ne correspondait pas à celle des chiens qu'on rencontre d'habitude. On a tous les trois pensé en même temps que ça pouvait être des loups. Plus on les regardait, plus on en était persuadés. J'ai crié dans la radio. Après coup j'ai réalisé qu'il fallait être discret parce que beaucoup de chasseurs participaient au comptage.*

Les gardes discutent longtemps, prennent la dimension des événements de la journée. Le parc du Mercantour, un peu plus de dix ans après sa création, abrite donc les premiers loups revenus naturellement en France. Pour la première fois c'est une espèce à la fois emblématique de la vie sauvage et redoutée par beaucoup qu'il va falloir protéger. Les éleveurs qui travaillent dans le parc ne l'accepteront probablement pas. Reviennent en mémoire à Gil les discussions autour du retour du lynx à l'époque où il était objet de conscience dans le Jura.

Ce jour-là Thierry a laissé les fiches de comptage à un collègue car il était à Paris pour un CTP inter-parcs. En rentrant chez lui tard dans la soirée, il trouve un message lui demandant de monter de toute urgence à Saint-Martin-Vésubie. Après une heure de route il rejoint le groupe en pleine ébullition. Les gardes lui racontent la journée et lui demandent son avis. Faut-il annoncer la nouvelle au directeur ? Comment va-t-il gérer cette situation sachant qu'il faudra se battre pour que le parc joue complètement son rôle en protégeant le grand prédateur, au risque de se mettre à dos les élus locaux ?

Ils décident d'informer d'abord le ministère de l'environnement. Le lendemain matin le secrétaire de la section syndicale téléphone au directeur de la nature et des paysages pour lui annoncer que deux loups ont été localisés dans le parc. Il explique avoir préféré ne pas en parler au directeur du parc car les agents ne lui font pas confiance. Celui-ci n'apprendra la nouvelle qu'un peu plus tard, furieux d'avoir été court-circuité par son propre personnel.

Le ministère de l'environnement et le directeur du parc veulent avoir la certitude qu'il ne s'agit pas de chiens errants ou ensauvagés avant de rendre la nouvelle publique. Pendant plusieurs mois, Gil et ses collègues du secteur de la Vésubie travaillent sur le terrain pour essayer d'observer de nouveau les animaux, avoir des preuves qu'il s'agit bien de loups. C'est une mission top-secret, ils n'ont le droit d'en parler à personne autour d'eux. En avril 1993 les rumeurs se multiplient et la presse publie l'annonce officielle du retour du loup en France, soixante ans après son extermination.

À l'automne Gil est nommé chef de service dans l'Ubaye au nord du Mercantour. Quelques jours avant que prenne fin sa mission sur le loup il participe à une opération de suivi du gypaète menée à l'échelle du parc et choisit de se placer en observation au-dessus d'un vallon où il a souvent observé des traces de loup. Après quelques heures d'attente il voit quelque chose bouger dans sa longue-vue. Son cœur se met à battre plus fort. Ce sont bien deux loups qui lui font face, assez en contrebas pour qu'ils ne puissent se douter de rien mais assez près pour qu'il les identifie nettement. C'est la première fois que l'animal est observé en France depuis le comptage de l'année précédente.

Au bout d'un moment il voit les deux loups se séparer puis disparaître l'un après l'autre de sa vue, cachés par un pierrier. Soudain l'un des deux réapparaît non loin d'un mouflon qu'il approche «à pas de loup». *C'est bon, se dit Gil, je vais assister à une attaque. Celui que je ne vois pas doit être en embuscade, ils vont l'attraper.* Le prédateur s'approche de plus en plus du mouflon qui ne s'est rendu compte de rien. Gil retient son souffle. Mais le loup s'arrête, fait demi-tour et disparaît de sa vue.

Les actions syndicales contre le directeur se poursuivent. L'une d'elle est particulièrement épique. Un soir Thierry discute avec quelques collègues du syndicat. *Vous savez la nouvelle du jour, demande l'un d'eux ? Le directeur a été promu chevalier de l'ordre national du Mérite !* Une cérémonie pour lui remettre la médaille est prévue à la préfecture dans le centre ancien de Nice. Beaucoup de gens sont invités mais pas les syndicalistes, *les rouges*, comme

il dit. *Il a peur de nous*, observe l'un d'entre eux. *Il a raison*, lui répondent les autres. *On devrait organiser une manifestation pour dire qu'il ne mérite pas cette médaille*, propose quelqu'un.

Mais l'idée est vite abandonnée car les syndicalistes savent que cette décoration n'a pas grand-chose à voir avec le parc, c'est plutôt une reconnaissance de son action pour la conservation du patrimoine tout au long de sa carrière. *Une manifestation déplacée nuirait surtout à l'image du syndicat*, se disent-ils. La discussion se poursuit autour d'un verre quand soudain quelqu'un s'écrie *et si on lui faisait juste un peu peur en lui faisant croire qu'on va manifester ?* Tout le monde éclate de rire. Connaissant la personnalité du directeur les syndicalistes savent qu'il va réagir.

Quelque temps avant la remise de la médaille le secrétaire de la section syndicale du parc du Mercantour téléphone à la préfecture pour demander l'autorisation de manifester.

– *Combien vous serez ?*

– *On ne sait pas encore, on sera sûrement nombreux, une soixantaine peut-être, les gens sont assez remontés.*

Le secrétaire se retient de rire en pensant que personne n'a l'intention d'y aller. D'ailleurs c'est l'hiver et les gardes du parc n'auraient pas forcément eu envie de descendre de leurs vallées, faire plusieurs heures de voiture pour manifester contre cette remise de médaille.

Les réactions de l'administration dépassent largement ce qu'imaginaient les syndicalistes. Le directeur reçoit des lettres de soutien de plusieurs hauts fonctionnaires, ingénieurs du génie rural des eaux et forêts, et même du ministère de l'environnement. Le jour de la remise de la médaille Thierry se promène discrètement dans les rues du vieux Nice. Des cars de CRS sont stationnés et la police filtre les entrées dans le bâtiment de la préfecture.

Le lendemain le directeur demande à tout le personnel présent au siège du parc de se réunir dans la salle de réunion. Il s'est senti humilié le jour de la remise de sa médaille. C'est la goutte qui a fait déborder le vase. *Le préfet lui a sûrement demandé des explications face à toute l'organisation sécuritaire mise en place pour rien*, pensent Thierry et ses collègues. *Et le directeur de la nature et des paysages au ministère de l'environnement lui a probablement demandé comment il envisageait de renouer le dialogue social manifestement en panne dans son établissement.*

Le directeur tremble de rage. Il commence à traiter Thierry et ses collègues de terroristes et de fonctionnaires dévoyés qui se cachent derrière leur mandat syndical. Il perd le contrôle de lui-même et utilise des termes outranciers. Thierry et Monique, sa collègue du service scientifique, notent

consciencieusement tout ce que dit le directeur. Le secrétaire de la section syndicale écrit au ministère pour dénoncer ces propos précisant qu'il se réserve le droit de l'attaquer en justice si besoin.

Lorsque le directeur annonce enfin que son départ est proche la nouvelle se répand vite au SNE-CFDT. Les militants du Mercantour comme leurs collègues des autres parcs et des autres branches du syndicat, sont soulagés d'apprendre qu'il est affecté à un poste qui n'a rien à voir avec l'environnement. Avec du recul Thierry portera à son crédit que le directeur n'a pas cédé sur l'essentiel pour ce qui est de l'intégrité du parc. En revanche il gardera de l'amertume envers un dirigeant qui a cherché à nuire aux gens sous sa responsabilité. Ceux qui se sont investis dans le syndicat à cette époque en ont souvent pâti sur le plan professionnel et sur le plan personnel. Il pense aux coups de fil tard le soir, aux déplacements inopinés, à son état de préoccupation permanente et à sa compagne n'en pouvant plus lui demandant de cesser son activité syndicale.

Cette parenthèse dans l'histoire du parc du Mercantour a renforcé la cohésion dans la section syndicale et avec les autres agents. Elle a aussi laissé des histoires que Thierry raconte volontiers des années plus tard.

Jean-Jacques a aussi de bons souvenirs, par exemple sa participation à une réunion de la branche parc nationaux organisée dans le Mercantour. Après avoir retrouvé François Girard dans les Cévennes où la route est verglacée, il traverse la Côte d'Azur au petit matin sous un crachin tenace. Mais le col où a lieu la réunion est au-dessus de la couche de nuages. Les syndicalistes arrivent au soleil et passent la journée en manches courtes dans la neige.

Gil et ses collègues du secteur de l'Ubaye arrivent en ski car ils ont préféré une randonnée de nuit pour passer le col enneigé plutôt que quatre ou cinq heures de voiture pour faire le tour par Sisteron. Le soir, après la réunion, Jean-Jacques regarde les gardes de l'Ubaye chausser leurs skis. Gil est pressé de partir. Depuis son stage à Chamonix il aborde avec crainte les randonnées en hiver. Le chef de secteur, d'origine citadine, crie à ses collègues, *ne faites pas les cons, hein, vous m'attendez !*

C'est la hiérarchie inversée, se dit Jean-Jacques.

Chapitre XI

—

Septième congrès : Nouan-le-Fuzelier (bis)

Quatre années se sont écoulées depuis notre sixième congrès de Nouan-le-Fuzelier. Une actualité intense concernant l'environnement en France et une implication de tous les instants de notre syndicat comme acteur de cette actualité ont conduit à ne pas tenir l'habituel délai triennal. Aucune velléité d'adaptation de nos orientations fondamentales ni de changement de l'équipe en place ne s'étant par ailleurs manifestée, le conseil national a estimé acceptable cette dérogation à la règle. Jean-Jacques Maynard introduit ainsi son rapport d'activité, au deuxième jour du congrès qui se déroule du 19 au 22 octobre 1992 en Sologne, dans le même village de vacances que le précédent.

Le congrès a commencé la veille avec les conseils de branche, qui rassemblent les sections de chaque branche du syndicat et donnent l'occasion de faire le point sur la situation de chacune d'entre elles.

Avec vingt-huit personnes venues d'une dizaine de régions différentes, le conseil de la toute nouvelle branche DIREN est celui qui rassemble le plus de participants. C'est la première fois que ses militants se retrouvent pour structurer leur action depuis la réunion organisée à Paris pour former la branche. Gérard Clouet, en tant que secrétaire de la branche des ex-DRAE, organise les discussions qui durent toute la journée.

Un tour de table permet aux participants de se connaître les uns les autres. Des représentants du SYGMA et de l'union fédérale équipement (UFE) de la CFDT rappellent que dans chaque région les adhérents des syndicats de l'agriculture et de l'équipement, une fois transférés à la DIREN, doivent adhérer au SNE.

Certains se demandent comment les agents en question seront défendus par le SNE s'ils appartiennent à des corps de l'agriculture ou de

l'équipement. Y aura-t-il des représentants du SNE dans les CAP et les CCP des ministères concernés, où se décident toutes les promotions, mutations et autres changements concernant les agents de ces corps ? Gérard explique que cette situation existe déjà dans les DRAE. Elle ne pose pas de problème car les représentants de l'UFE dans les CAP et CCP sont en contact direct avec les sections du SNE et assurent le relais lorsqu'il faut défendre un adhérent. *Il sera essentiel, conclut-t-il, qu'il en soit de même avec les représentants du SYGMA qui siègent dans les commissions paritaires du ministère de l'agriculture.*

La formule paraît compliquée aux nouveaux venus mais, dans le contexte où tout est encore à mettre en place, ils se disent que les mécanismes les plus efficaces de défense du personnel pourront être trouvés dans la pratique. Gérard espère que cette situation sera transitoire dans l'attente des corps de l'environnement, seule solution vraiment satisfaisante pour la gestion du personnel du ministère.

Gérard annonce que la création de comités techniques paritaires dans chaque région et d'un comité technique paritaire spécial inter-DIREN vient d'être décidée devant l'insistance du SNE. Des élections devraient être organisées sous peu dans les DIREN pour désigner des représentants du personnel. Il faut donc créer des sections syndicales au plus vite dans toutes les régions et s'organiser pour que le SNE-CFDT dispose d'un maximum de sièges dans ces instances.

Les débats se poursuivent autour de la plate-forme revendicative de la nouvelle branche DIREN. Au-delà de la création des corps A, B et C de l'environnement, la branche demande que le ministère ait au plus tôt une autonomie de gestion de ses personnels, des formations et un dispositif d'action sociale. Depuis la fin des années 1970 les agents de l'environnement sont gérés par la direction des ressources humaines du ministère de l'équipement. Mais de toute urgence c'est surtout la situation des personnels au statut précaire, particulièrement nombreux dans les ex-SRAE, qui devra mobiliser la nouvelle branche.

Sur le plan de l'organisation des services, tous les participants s'accordent pour définir comme première priorité le regroupement physique des unités actuellement éparpillées, car il permettra que les agents des ex-DRAE, SRAE et SHC se connaissent pour mieux pouvoir collaborer.

Gérard rappelle aussi que la création des DIREN est une conséquence du *plan national pour l'environnement*, mais qu'elle ne constitue qu'une étape dans la mise en place d'un véritable service public de l'environnement. *Il faut à présent se battre, explique-t-il, pour que les DIREN coordonnent l'application de la politique de l'environnement au niveau départemental.*

La journée se termine avec la nomination des nouveaux responsables de la branche. Gérard annonce sa décision de ne pas se représenter comme secrétaire de branche. Alors que Jean-Jacques voyait en lui un possible successeur comme secrétaire général du syndicat, Gérard explique qu'il s'est trouvé devant un dilemme. *À quarante-quatre ans j'ai encore pas mal de temps devant moi de vie professionnelle, confie-t-il à ses collègues. Je viens de consacrer onze ans au syndicat, sans aucune décharge syndicale. J'ai toujours fait ça en plus de mon boulot d'ingénieur. Aujourd'hui j'ai le choix, entrer dans l'appareil de direction du syndicat ou revenir à des fonctions professionnelles.*

Le nouveau directeur régional de l'environnement de Basse-Normandie a proposé à Gérard le poste de chef du service « nature et paysages » et de directeur adjoint, car il cherche quelqu'un qui connaisse bien l'ex-DRAE pour lui servir d'appui. *J'ai hésité, explique-t-il, parce que je n'ai pas une âme de chef, du moins dans le sens classique du terme. Mais deux choses ont été déterminantes. D'abord Jean-Jacques et Pierre Bobe, de la confédération CFDT, m'ont fortement encouragé à accepter le poste. En ayant participé d'aussi près à la création des DIREN, ils pensent que je dois contribuer à les faire vivre. Et surtout je vois arriver un peu partout, sur ces postes régionaux à responsabilité, des tas de gens qui viennent des directions régionales de l'agriculture ou de l'équipement. Ils disent qu'ils travaillent pour l'environnement, mais quand je vois les positions qu'ils défendent ça me fait un peu drôle. En gros ce sont les corps d'ingénieurs de l'agriculture et de l'équipement avec leurs visions d'aménageurs qui viennent à la soupe. Si ces gens sont intéressés par ces postes je ne vois pas pourquoi j'hésiterais.*

Gérard propose que le secrétariat de branche soit assuré de façon collégiale par plusieurs militants représentant toutes les composantes des DIREN. Les volontaires sont rares. André Robert se propose finalement au titre des SHC. Catherine Roudier, absente en raison de problèmes familiaux, a convaincu un collègue de Montpellier de représenter les ex-SRAE. Un jeune syndiqué de la DRAE Artois-Picardie complète l'équipe mais il sera peu après reçu à un concours et quittera le domaine de l'environnement.

Claudine Bourhis est absente du congrès car elle vient d'être affectée à la DIREN de l'Île de la Réunion. Son équipe est composée de quatre personnes. Un directeur, une secrétaire et deux chargés de mission. Claudine s'occupe des thèmes de l'eau et des déchets, son collègue de tout ce qui concerne l'aménagement et l'environnement. Ils occupent trois bureaux dans le bâtiment de la préfecture. Tout est à construire à partir de zéro. Il faut faire travailler ensemble la DDE, la DDAF, les collectivités. Il faut monter un

comité de bassin. Comme il n'y a pas d'agence de l'eau dans les DOM-TOM, c'est la DIREN qui est chargée d'assumer une grande partie des missions correspondantes. Lorsque Claudine reviendra en métropole quatre ans plus tard, l'équipe comptera douze personnes et la DIREN aura ses propres locaux.

Pendant le reste du congrès les membres de la branche DIREN restent souvent groupés entre eux car, à l'exception de quelques anciens militants de la branche DRAE, ils sont nouveaux au SNE et n'y connaissent personne. En assistant aux discussions du congrès ils découvrent ce que signifie faire partie du ministère de l'environnement.

André a du mal à se considérer comme appartenant à la même communauté professionnelle que les gardes-chasse qu'il croise parfois – mais heureusement pas au congrès du SNE – avec uniforme et arme à la ceinture. Lorsqu'il en discute avec Jean-Jacques celui-ci lui répond par une anecdote. *Au printemps dernier, raconte-il, Jannick Doignon m'a demandé de venir présenter le syndicat devant une promotion de futurs gardes-chasse à l'école du Bouchet, pas bien loin d'ici d'ailleurs. Quand je suis entré dans la salle, tout le monde était assis par table de dix avec un chef. Instantanément tout le monde s'est mis au garde à vous en claquant des talons. J'ai dû faire une drôle de tête car Jannick n'a pas pu s'empêcher de rire en regardant la scène.*

Jean-Jacques poursuit. *Le plus difficile quand j'ai dû prendre la parole c'est que, dans mon esprit, il fallait que ce soit une présentation conviviale. D'ailleurs je n'imagine pas le SNE autrement que convivial. Alors dans un cadre très militaire, je fais comment ?*

Mais le pire c'est qu'à la sortie, sous notre œil attentionné, tout ce petit monde s'est mis en rang pour partir au pas cadencé vers le réfectoire. Et une et deux et une et deux ! Et pour finir j'ai eu droit à manger à la cantine des cadres en tant qu'intervenant. Il ne faut pas se mélanger à n'importe qui quand-même !

André se sent plus proche du personnel des agences de l'eau car il travaille souvent avec celle du bassin Loire-Bretagne. Mais sur le plan syndical il a du mal à identifier les intérêts communs entre cette branche, qui a fondé le syndicat et continue à le diriger, et la branche DIREN qui est en train de se créer. Il considère l'agence comme un établissement où les agents se sont fait leur petit cocon financièrement blindé, avec des conditions de travail et de rémunération que les gens comme lui n'ont pas et n'auront probablement jamais.

L'agence est en position de financeur pour le SHC, petit service à la merci des moyens de fonctionnement indispensables au réseau hydrométrique. Et cela déteint sur l'activité syndicale. Ses relations avec ses collègues de l'agence sont totalement dissymétriques. Eux décident et lui

exécute. La création des DIREN n'a pas vraiment changé les choses de ce point de vue. Cette situation lui paraît injuste et il se demande quelles actions syndicales il va pouvoir mener avec cette branche agences qui lui semble pourtant la plus proche de la sienne.

Le conseil de la branche chasse, renommée chasse faune sauvage, réunit une quinzaine de représentants de ses quatre sections. Jannick conduit la réunion, secondé par Pierre Bernard qui l'accompagne au quotidien dans le travail de construction et d'animation de la branche.

Jannick a longtemps continué son travail de garde-chasse en parallèle avec son engagement syndical, même lorsqu'il est devenu secrétaire de branche. Les responsables de la fédération de chasse de Charente-Maritime ont cherché à le licencier mais sans succès, ne comprenant pas la différence entre droit privé et droit public où le dialogue social et la protection des représentants du personnel sont très encadrés. Jannick disposait par ailleurs de suffisamment de décharges de service pour justifier ses absences.

La situation n'a fait que s'aggraver et, début 1992, le président de la fédération de chasse ne voulait plus de lui dans le département. Le directeur de l'ONC lui a proposé de devenir permanent syndical avec la garantie d'être affecté dans son département à son retour. Jannick a hésité, attaché à son travail de terrain et craignant que ses collègues ne se sentent abandonnés. Il a finalement accepté en pensant que ce serait pour une courte durée, le temps de laisser passer la crise avec la fédération de chasse. Mais à présent permanent, il apprécie beaucoup de pouvoir se consacrer aux dossiers syndicaux dont le nombre et la complexité ne font qu'augmenter.

Jannick commence la réunion par un hommage à Jean-Armel Le Beller, décédé quelques mois auparavant. *Si je n'avais pas rencontré Jean-Armel, confie-t-il, je ne sais pas si je me serais autant investi. Il y a quinze ans quand j'ai lu ses éditoriaux j'ai trouvé immédiatement un sens à mon combat. J'étais à ses côtés quand il a fondé le syndicat national autonome des personnels de l'Office national de la chasse et des fédérations départementales des chasseurs³⁶. On a travaillé ensemble au chantier de titularisation et c'est là qu'on a décidé de rejoindre le SNE-CFDT. Cette orientation différente de celle qu'il avait choisie mais en continuité de son travail nous a permis de devenir beaucoup plus efficaces et de nous faire entendre aussi bien dans nos structures qu'à l'extérieur.*

³⁶ Voir Tome I, chapitre XII.

Jean-Armel n'a pas voulu s'investir dans le SNE à l'époque. Avec ses huit enfants il n'avait plus le temps. Il a beaucoup donné de sa personne, probablement trop. Personne ne nous remboursait nos billets de train ou l'essence de nos déplacements syndicaux. Il y a aussi laissé sa santé. Je me souviens qu'une fois, pendant une réunion à Paris, il a perdu la vue pendant plusieurs heures tellement il était épuisé.

Jannick se souvient de la cérémonie à l'église, juste avant que Jean-Armel soit incinéré et ses cendres dispersées dans la nature. *Moi qui déteste toutes les églises, pense-t-il, les deux personnes qui m'ont le plus marqué dans le syndicalisme à l'environnement sont Jean-Armel, issu des jeunesses chrétiennes, et Claude Jendrier, profondément marqué par l'Église catholique.* Même si leurs avis divergent parfois, Jannick a beaucoup apprécié chez eux l'accord total entre les paroles et les actes.

Jannick rappelle le rôle joué par Claude, qui est sur le point de partir à la retraite. *Vous savez tous que son appui a été inestimable dans la construction de la branche ces dernières années.*

Jannick souligne que personne ne connaît mieux l'Office national de la chasse que le permanent du SNE, qui vient pourtant d'une agence de bassin. Ces dernières années il participait comme expert à tous les CTP. *D'ailleurs, précise-t-il, l'expérience de Claude a autant servi à l'administration qu'à nous. Parfois, avec Pierre Bernard, on se disait qu'on était assez grands, qu'on n'allait pas faire monter Claude. Mais la directrice des ressources humaines ou le directeur adjoint de l'Office nous appelait. Faites attention, nous disaient-ils, le CTP se tient à telle date, n'oubliez surtout pas de faire convoquer Claude comme expert sinon vous allez passer le délai. C'était l'administration qui nous demandait de faire nommer Claude Jendrier comme expert !*

Jannick demande ensuite à chaque section de présenter un bilan de son action depuis le dernier congrès. Certains se rappellent les difficultés du début, avec des réunions à cinq ou six dans des cabines téléphoniques comme disaient les mauvaises langues. Quarante ou cinquante personnes participent maintenant à la plupart des réunions. Grâce à la persistance des responsables de la branche chasse faune sauvage, le SNE au départ fortement minoritaire à l'ONC a obtenu vingt-cinq pour cent des voix aux dernières élections professionnelles.

La défense du personnel a été la première priorité de la branche. Mais Jannick rappelle que cette période a aussi nécessité un investissement dans l'action politique au niveau national. Avec le soutien de l'ensemble du syndicat il a dépensé énormément d'énergie pour essayer d'intégrer l'ONC dans le *plan national pour l'environnement*, hélas sans grand résultat pour le

moment. Un des temps forts a été sa participation aux états généraux de la chasse où le SNE a été invité début 1990.

J'y ai développé notre analyse sur le rattachement indispensable de la garderie à un corps d'agents techniques ou techniciens de l'environnement, relate-il, expliquant que c'est la condition sine qua non pour une ouverture du monde de la chasse vers des structures plus larges de gestion de la faune et de l'espace naturel. Un garde-chef en tenue, présent au titre de la délégation de l'ONC en compagnie de trois autres gardes, s'est alors levé et s'est mis à débiter à notre encontre quelques paroles bien felleuses nous contestant le droit à une quelconque représentativité de la garderie ! Stupeur dans la salle qui ne comprenait pas plus que nous qu'un garde en tenue puisse à ce point déroger à l'obligation de réserve, en confondant l'activité professionnelle avec une certaine activité «syndicale». Car ce type est connu pour être représentant du SGONCPN. Le meneur des débats lui a répondu que, s'il s'exprimait au nom d'un «syndicat maison», nous étions quant à nous invités pour représenter une grande centrale syndicale nationale... Comme l'aurait dit Coluche, «Circulez, y'a rien à voir !».

Le conseil de la branche agences est plus rapide. Avec la loi sur l'eau votée en début d'année et les sixièmes programmes qui doublent leur budget et s'accompagnent de nouvelles embauches, les agences de l'eau traversent une période d'euphorie. La mobilisation du SNE a porté ses fruits. Les revendications actuelles de la branche concernent la réduction du temps de travail et l'incitation à des départs progressifs à la retraite dans un objectif de créations d'emploi et de partage du travail. *Le SNE-CFDT*, estiment les représentants de la branche agences, *ne peut accepter qu'il y ait en France autant d'exclus par le chômage dans un pays où la productivité et la richesse s'accroissent régulièrement.*

Les adhérents des parcs nationaux, ayant tenu deux conseils de branche à dates rapprochées, ne se réunissent pas de nouveau à l'occasion de ce congrès.

Dans la branche ADEME les principaux militants sont mobilisés par des réunions officielles de première importance et ne peuvent pas participer au congrès. Ruven Gonzalez dresse un bilan rapide de la fusion de l'AFME, de l'ANRED et de l'AQA à l'attention des autres branches. La situation est

chaotique, le principal point positif étant la mise en œuvre effective de la taxe de mise en décharge depuis le mois de juillet, c'est-à-dire des moyens financiers pour l'ADEME.

Ruven découvre complètement le SNE à l'occasion de ce congrès. C'est d'ailleurs le principal retour qu'il en fera à sa section syndicale. Ses collègues ne connaissent pas bien le syndicat, même si la section de l'ANRED y est rattachée depuis longtemps.

Le jeune homme est très impressionné par la diversité des participants au congrès, il n'avait pas pris conscience que le ministère de l'environnement rassemblait autant d'établissements différents. Même arrivé récemment il se considère membre à part entière de ce ministère et se sent à sa place au SNE. Il est tout de même surpris par le discours totalement axé sur la fonction publique. Travaillant dans un établissement à caractère industriel et commercial il a du mal à comprendre les propos de chacun. Les termes comme CTP ou « rôle régalién de l'État » sont par exemple étrangers à son vocabulaire.

Depuis le départ de Gilles Odic en 1987, il n'y a plus de représentant de la branche pêche au SNE.

La branche administration centrale, de son côté, est très peu active. Jean-Jacques en profite pour la regrouper avec la branche DIREN. Il a tiré la leçon des conflits qu'il avait dû arbitrer, à peine nommé secrétaire général, entre la branche DRAE et la branche administration centrale à propos de l'idée de créer des services régionaux de l'environnement. Il a pu constater au fil du temps à quel point les gens voient les choses de façon différente selon qu'ils sont dans un bureau à Paris ou chargés de faire les choses sur le terrain. *En étant dans la même branche, espère-t-il, les militants finiront par mieux se connaître et se comprendre.*

Le rapport officiel du congrès précise qu'*après avoir entendu les comptes rendus des différentes branches, le congrès n'a pu que prendre acte de l'inexistence de la branche pêche et de la dissolution de la branche administration centrale dans la branche DIREN.*

La confédération CFDT, bien qu'ayant accepté l'invitation, n'est pas représentée car son secrétaire général, Jean Kaspar, démissionne juste à ce moment. Le bureau national confédéral élit aussitôt à sa place la secrétaire

adjointe chargée de la politique revendicative, Nicole Notat, qui commence à être connue comme particulièrement hostile aux valeurs traditionnelles de socialisme et d'autogestion de la CFDT.

Jean-Jacques précise à ses collègues que la nouvelle secrétaire générale de la CFDT avait justement été la responsable la plus difficilement élue lors du dernier congrès confédéral au mois d'avril avec à peine cinquante pour cent des voix. Il évoque rapidement ce congrès qui a confirmé son désenchantement à l'égard de la CFDT. *Les délégués moyennement concernés ont mollement approuvé une action molle de la CFDT confédérale depuis trois ans, explique-t-il, l'opposition la plus virulente ayant été exclue de la confédération après le congrès de Strasbourg en 1988.*

Jean-Jacques fait le point sur la collaboration du SNE avec la confédération CFDT. *Au moment des discussions sur le plan national pour l'environnement Pierre Bobe, permanent chargé du secteur « vie en société », nous a accompagnés et soutenus à Matignon et à l'Assemblée nationale et Jean Kaspar a défendu les positions de notre syndicat lorsqu'il a rencontré Brice Lalonde. Mais au-delà de ces prises de position ponctuelles la CFDT est restée sur une vision limitée à l'environnement industriel. Elle envisage l'environnement comme une problématique à prendre en compte dans les comités d'hygiène et de sécurité et reste hermétique au débat que pose le SNE sur un véritable projet de société mettant l'environnement au centre des préoccupations, quitte à contester le productivisme.*

Pierre Bobe a publié un dossier de trente pages sur le thème de l'environnement dans le journal CFDT Nouvelles, qui a servi à préparer un conseil national confédéral où la question a été abordée en janvier 1991. Il y expliquait le besoin d'élargir le champ de réflexion du groupe de travail confédéral environnement, jusqu'à présent surtout centré sur le thème environnement et activités industrielles. *Sans pour autant abandonner le terrain sur lequel nous avons déjà beaucoup travaillé, écrivait-il, se pose aujourd'hui le problème d'élargir le champ d'activités du groupe et sa composition si nous voulons engager un travail plus conséquent, une réflexion plus large sur des thèmes que nous avons très peu ou pas abordés tels que l'aménagement de l'espace naturel, l'urbanisation, l'innovation technologique, les instruments économiques.*

Jean-Jacques regrette de ne pas avoir réussi à persuader la Fédération générale des transports et de l'équipement (FGTE), à laquelle appartient le SNE, d'intervenir dans ce débat. Pourtant de nombreux responsables de cette fédération avaient participé à une journée de sensibilisation aux enjeux de la biodiversité organisée à l'initiative de Gérard. À cette occasion le SNE avait notamment mobilisé Jean-Pierre Raffin, ancien président de la Fédération

française des sociétés de protection de la nature, dont l'intervention avait fortement impressionné les syndicalistes.

Ces efforts n'ont manifestement pas suffi et de l'avis de Jean-Jacques la CFDT a raté lors de son dernier congrès une occasion historique de se positionner comme une force de proposition en faveur de l'environnement, au moment où l'ensemble de la société prenait conscience de son importance et cherchait des réponses aux impasses du modèle de développement actuel.

Les orientations du syndicat pour les prochaines années sont discutées en commissions. Par manque de temps celles-ci ne peuvent pas présenter leurs résultats en séance plénière. Jean-Jacques propose que la synthèse soit réalisée par Gérard juste après le congrès. La résolution d'orientation qui en résulte tient sur deux pages et commence par le paragraphe suivant, intitulé *Nos valeurs*.

À une époque où toutes les références politiques sont bouleversées, où la seule société qui nous est proposée est la société libérale, où les problèmes de l'environnement se sont imposés au grand jour, le SNE réaffirme son attachement aux valeurs fondamentales du syndicalisme : fraternité et solidarité.

- Fraternité et solidarité entre les travailleurs et les exclus ;*
- Fraternité et solidarité entre les peuples du monde ;*
- C'est pourquoi le SNE condamne toute inégalité et réproouve toute tentative de la justifier.*
- Fraternité et solidarité avec les générations futures.*

Le SNE, de par son engagement socioprofessionnel, convaincu que l'homme a le devoir impérieux de livrer une planète viable à ses descendants, affirme que la situation actuelle oblige désormais à agir à une échelle conséquente. Pour ces raisons le SNE réaffirme que le syndicalisme est porteur par essence d'un choix de société.

Le compte rendu du septième congrès décrit l'élection du conseil national, dernier point à l'ordre du jour. Un événement inaccoutumé pour un syndicat s'est produit lors de ce congrès. Le recensement des actes de candidatures pour le nouveau conseil national a fait apparaître un nombre largement excédentaire par rapport aux possibilités ouvertes par le règlement intérieur du syndicat. Le président de séance, constatant que ce règlement

datant de 1982 ne reflétait plus la réalité sociologique du syndicat, a proposé au congrès de suspendre provisoirement l'application de l'article de ce règlement limitant le nombre de postes au titre du collège général, charge au futur conseil national de régulariser cette situation. Cette proposition a été acceptée par le congrès, ce qui a abouti à l'élection d'un conseil national de vingt-cinq membres.

Thierry Houard, qu'une opération de comptage dans le parc du Mercantour a empêché de participer au congrès, entre au conseil national avec l'une de ses collègues du service scientifique du parc. Au-delà de la mobilisation locale face à un directeur exécrable, le jeune homme souhaite s'engager à l'échelle nationale. Le comportement de Brice Lalonde, qui divise l'électorat vert en fondant Génération écologie, le choque particulièrement. *On ne va pas s'ennuyer au CN*, se dit Jean-Jacques, *l'arrivée en force de l'une des sections les plus dynamiques de tout le syndicat va nous garantir des débats animés.*

Le nouveau conseil national élit à son tour un bureau national composé de six membres. Jean-Jacques est reconduit pour un second mandat de secrétaire général, François Girard devient trésorier à la place de Claude Jendrier, Jannick continue à représenter la branche chasse faune sauvage, un représentant de l'ADEME et deux représentants des DIREN font leur entrée.

Le compte rendu du congrès se termine par un hommage au premier permanent du syndicat. *Le congrès s'est conclu sur une allocution émouvante de Claude Jendrier, ancien secrétaire général et ancien trésorier, apte à faire valoir bientôt ses droits à une retraite particulièrement méritée et sans lequel il est très probable que le SNE-CFDT n'existerait plus aujourd'hui. Claude, bien qu'ayant abandonné lors de ce congrès toute fonction politique, a accepté de rester cheville ouvrière du syndicat jusqu'à sa prise de retraite effective. Qu'il accepte ici nos remerciements chaleureux pour l'ensemble de son activité.*

Jean-Jacques se dit qu'au-delà de Claude Jendrier, c'est bien le temps syndical mis à disposition du syndicat par la branche agences qui a permis tout ce travail. Il mesure l'importance du SNE qui a obtenu que les décharges syndicales de tous les établissements du ministère de l'environnement soient mutualisées.

Jannick et quelques collègues de la branche chasse faune sauvage restent en Sologne après le congrès. Ils assistent au baptême de la promotion 1992 des gardes nationaux de la chasse et de la faune sauvage qui a lieu le lendemain à l'École du Bouchet, située à une demi-heure de route de Nouanle-Fuzelier.

L'ambiance est solennelle. Des présidents de fédérations de chasseurs sont venus de toute la France pour l'occasion. La ministre de l'environnement, Ségolène Royal, est représentée par son chef de cabinet qui déclare à la tribune qu'il serait tout à fait logique et normal que l'Office national de la chasse assure la gestion administrative des gardes nationaux affectés dans les services départementaux de garderie. Cette revendication constante du SNE a fait son chemin au sein du ministère de l'environnement. Son annonce officielle est une très bonne nouvelle pour Jannick et ses collègues. Jusqu'à cette gestion administrative était confiée aux fédérations de chasse, leur fournissant un redoutable moyen de pression sur le personnel.

Suite à cette annonce le lobby des fédérations de chasse se mobilise rapidement et en appelle à l'Élysée. Moins de deux semaines plus tard Ségolène Royal déclare que *toute action en ce sens est suspendue* et limoge son chef de cabinet. Jannick a du mal à y croire. Cette volte-face va totalement contre l'évolution de la société française où la prise de conscience environnementale n'a jamais été aussi forte. Maintenir les gardes-chasse sous l'autorité des fédérations de chasseurs, aux yeux de Jannick, est un contresens total car leur métier évolue inexorablement vers une conception plus large de police de l'environnement. Mais le plus effarant est que la ministre, plutôt que d'assumer son recul, utilise comme fusible un de ses conseillers les plus compétents en l'accusant à tort d'avoir annoncé une décision sans son accord. *En plus de trahir son personnel, dénonce-t-il, la ministre trahit sa propre équipe.*

Jannick rebaptise alors Ségolène Royal du nom de *Pyralène Royal* en référence à une autre trahison récente de la ministre acceptant l'importation en France de ce produit hautement toxique alors qu'elle l'avait précédemment interdit. Il demande à un de ses collègues de la dessiner, dans sa baignoire, se prélassant au milieu des dossiers non réglés qu'elle laissera à son successeur.



Chapitre XII

–

Premiers pas des DIREN

Peu avant le congrès Jean-Jacques reçoit un appel téléphonique du SRAE d'Orléans qui vient d'être rattaché au ministère de l'environnement. Un agent non-syndiqué, fort sympathique au téléphone, lui explique qu'il ne reçoit plus sa paye depuis quelques mois.

– *Vous êtes contractuel j'imagine, lui répond Jean-Jacques.*

– *Je suis vacataire.*

– *Depuis longtemps ?*

– *Depuis 1978.*

– *Depuis 1988 ?*

– *Non, 1978.*

– ...

– *Oui, j'ai eu plusieurs centaines de contrats depuis que je suis entré au SRAE il y a quinze ans. Des contrats de dix jours, quinze jours au début, puis des contrats d'un mois qui étaient toujours renouvelés jusqu'à ces derniers temps.*

Jean-Jacques sait qu'il existe des vacataires permanents au ministère de l'agriculture, et même qu'il en est fait mention dans des arrêtés portant sur l'organisation de ce ministère alors que c'est complètement illégal. Mais c'est la première fois qu'il se trouve en contact direct avec l'un d'eux. Faisons sa connaissance.

Denis Keller est né en banlieue d'Orléans dans un milieu très modeste. Il n'a pas connu son grand-père paternel qui était couvreur et s'est tué très jeune dans un accident de travail. Sa grand-mère avait gardé des troupeaux dans la Nièvre avant d'être accueillie dans des foyers de la DDASS puis a gagné sa vie en faisant le ménage et la cuisine dans un presbytère. Le père de Denis, parti de rien, a fini sa carrière comme chef de chantier notamment à l'international. Il répète souvent que les travailleurs doivent se battre pour réussir et qu'il ne faut surtout pas se plaindre.

Enfant, Denis est livré à lui-même. Il dira plus tard qu'il a été élevé dans la rue. Il fait des bêtises de gamin avec la bande du quartier, ne travaille pas à l'école et se fait punir quand son père rentre de ses missions à l'étranger.

Il quitte la maison en classe de première pour étudier à l'école d'électricité industrielle à Paris mais ne supporte pas d'être encadré. Seul point positif, son professeur de français-philosophie lui donne le goût pour la lecture et lui ouvre ainsi des horizons insoupçonnés.

Au bout d'un an Denis revient à Orléans, se marie et a deux filles. Il cumule son travail avec des études au CNAM. Il divorce et assure la garde des enfants tout en travaillant et en poursuivant des cours du soir à la fac. Au bout d'un an ses filles vont vivre chez leur mère qui a déménagé à Reims. Tous les quinze jours et la moitié des vacances Denis va les chercher et les ramène. Jamais il ne rate un week-end, jamais il ne se plaint.

Denis travaille pour le ministère de l'agriculture. Il fait des pêches électriques, ce qui consiste à parcourir un tronçon de rivière avec des électrodes reliées à un générateur pour capturer les poissons, les identifier, les compter et enfin les relâcher. Connaître et suivre l'évolution des populations de poissons permet d'étudier l'impact de la pollution ou des aménagements des cours d'eau. Ce travail en équipe dans la nature plaît beaucoup à Denis. Il est basé au SRAE de la région Centre mais il est payé par une petite association qui le rémunère tant bien que mal grâce à des crédits d'études et renouvelle son contrat tous les mois.

Au début des années quatre-vingt-dix l'association cesse ses activités et plusieurs mois passent sans qu'il soit payé. Il envisage de devenir formateur, contacte des entreprises qui travaillent dans ce domaine mais sans résultat. Il se demande alors comment améliorer sa situation tout en continuant son travail actuel et se tourne finalement vers les syndicats.

Denis fait appel à la CGT qui examine son cas mais ne sait pas comment résoudre le problème. Il se tourne alors vers la section locale de la CFDT. Comme le SRAE vient d'être rattaché au ministère de l'environnement, on l'oriente vers le secrétaire général du SNE. Après le premier choc d'avoir au bout du fil un authentique vacataire permanent, Jean-Jacques lui répond que le syndicat prendra en charge son dossier. *Lutter contre les situations précaires des travailleurs de l'environnement a toujours été une priorité du SNE-CFDT*, explique-t-il.

Le congrès de Nouan-le-Fuzelier a lieu peu après, non loin de chez Denis qui y participe à l'invitation de Jean-Jacques. Le conseil de la branche DIREN, le premier jour, lui donne l'occasion de présenter sa situation et de constater que son cas est loin d'être isolé. Il a l'impression qu'il existe presque autant de statuts différents que de personnes présentes dans la salle.

Au fil du congrès Denis rencontre des gens dont la manière de voir les choses est proche de la sienne. Plus que cela, il a trouvé un lieu où il va

pouvoir s'investir dans ce en quoi il croit. Il veut tout faire pour éviter que d'autres subissent les mêmes situations de précarité que celles qu'il connaît.

En écoutant le témoignage de Denis au congrès Claudie Lallemand, venue de la DIREN Basse-Normandie avec Gérard Clouet, n'en croit pas ses oreilles. Mais lorsqu'elle côtoiera peu après les collègues de sa DIREN issus du SRAE, elle constatera que certains d'entre eux sont également des vacataires permanents. Ils n'apparaissent pas dans les listes du personnel et sont payés sur des contrats d'études. Certains mois, tout comme Denis, ils ne sont pas payés. La DIREN ne peut pas leur verser leur salaire parce que les crédits de paiement ne sont pas arrivés. L'un d'eux ne peut plus payer son loyer et doit retourner habiter chez sa mère.

La syndicaliste est révoltée et se demande comment ses collègues issus des SRAE peuvent admettre ce type de situation. *C'est inconcevable*, dit-elle à Gérard, *qu'on puisse avoir bonne conscience en ayant dans nos murs des gens qui travaillent pour l'administration et qui sont payés comme des chiens*. Celui-ci lui rappelle que les DRAE, elles aussi, ont souvent connu la précarité. Claudie Lallemand se souvient de l'hiver 1987 et de son voyage à Paris pour obtenir des crédits pour le chauffage.

Cette injustice vis-à-vis des vacataires fondera son engagement syndical. Ce n'est qu'après de longues années d'efforts du SNE qu'il sera mis fin aux contrats précaires en DRAE, puis en DIREN.

Gérard explique à Claudie que les SRAE et les DRAE ont des histoires et des cultures très différentes. Quand les deux sections syndicales se sont rapprochées, Catherine Roudier l'a convaincu que les SRAE avaient l'avantage d'avoir un système de gestion des données qui faisait totalement défaut dans le domaine de la protection de la nature, où l'acquisition de connaissances se résume le plus souvent à du bénévolat plus ou moins organisé.

Gérard sait que l'organisation des données sur l'environnement est un enjeu crucial pour la crédibilité des nouvelles DIREN.

Au contraire des DRAE qui confiaient cette tâche à des prestataires extérieurs les SRAE se sont chargés eux-mêmes de la constitution de leurs bases de données. Ils ont monté des réseaux de mesures et des laboratoires qu'ils ont financés en vendant leurs services à ceux qui avaient besoin de ces données, souvent des agences de l'eau ou des bureaux d'études. Une fois le matériel acquis ils avaient besoin de personnel pour faire les mesures et les analyses. Ils obtenaient rarement les postes nécessaires auprès du ministère de

l'agriculture, d'où des embauches sur des crédits d'études qu'ils essayaient ensuite de pérenniser par des contrats de trois ans renouvelables.

Au moment de la création de la DIREN Basse-Normandie les services de l'ex-DRAE, qui bénéficiaient d'une autonomie comptable et commençaient à assurer la gestion de leur personnel, ont pris en charge les ex-SRAE, dont la gestion était assurée par les DRAF. Claudie Lallemand et ses collègues ont alors découvert les fonds de concours qui faisaient entrer de l'argent pour acheter du matériel. *Comme dans une entreprise*, a alors pensé Claudie, effarée.

Si le principe est comparable, la pratique est plus complexe que dans le cas d'une entreprise. Lorsqu'un service de l'État réalise une prestation le commanditaire la paye directement à la Trésorerie générale. Le ministère du budget prélève son quota, puis l'argent est versé sur un compte spécial affecté au ministère de l'environnement qui le distribue sous forme d'autorisations de programme ou de crédits de paiement.

En résumé la DIREN ne possède pas de compte bancaire mais récupère son dû par les circuits habituels de la gestion de l'argent public. La procédure administrative est très lourde et il s'écoule parfois six mois entre l'encaissement d'une facture et la récupération des crédits de paiement correspondants. D'où les difficultés pour payer les vacataires par ce moyen.

La direction de la DIREN Basse-Normandie est assurée par une ancienne DRAE qui considère qu'une administration ne doit pas fonctionner de cette façon, mais doit exercer ses missions à partir de dotations budgétaires indépendantes des services qu'elle facture. Elle cherche à mettre fin à ce mécanisme. Mais les agents du Service des eaux et des milieux aquatiques (SEMA), issus du SRAE, craignent de manquer de crédits pour collecter leurs données s'il est mis fin aux fonds de concours. Certains se sentent incompris dans leurs méthodes de travail et abandonnés par la nouvelle directrice, estimant qu'elle met en péril la base de connaissances qu'ils ont progressivement construite.

Partout en France les DIREN peinent à se mettre en place. Le manque de moyens ne permet pas de rassembler les équipes sur un même site géographique, compromettant le rapprochement des cultures. Les militants du SNE qui s'étaient mobilisés pour la création des services régionaux de l'environnement déplorent l'incapacité du ministère à offrir aux personnels des statuts compatibles avec leurs nouvelles fonctions.

Début 1993 de nouveaux directeurs issus des grands corps de l'État remplacent une partie de ceux qui avaient été nommés deux ans auparavant par Brice Lalonde, notamment des contractuels. Jean-Jacques écrit à Ségolène Royal. *Vous semblez mal apprécier le préjudice qui sera porté au service public de l'environnement par des décisions intempestives prises dans les dernières semaines d'exercice de votre mandat. Le sentiment qui prévaut est que vous n'avez jamais compris et encore moins adhéré aux objectifs du plan national pour l'environnement et que vous liquidez maintenant ses rares acquis au bénéfice des intérêts propres aux grands corps techniques de l'État qui méprisent de façon constante les exigences de l'intérêt général. Par-delà même d'une dimension de « ménage électoral » que chacun appréciera, je vous mets donc en garde quant à l'impact qu'aura sur vos personnels l'éviction de directeurs dont la vacance de votre commandement n'a pas permis d'apprécier les éventuelles qualités. Certains d'entre eux, livrés à eux-mêmes sans moyens et dans l'adversité la plus totale, ont néanmoins accompli leur mission et bien au-delà.*

La ministre répond en se référant au principe de mobilité propre aux fonctions d'encadrement et complète par un paragraphe qui fait beaucoup rire Jean-Jacques. *Le ton que vous utilisez, écrit-elle, rappelle des souvenirs fort éloignés de ce que l'on pourrait attendre d'un grand syndicat, et je le communique – pour information – aux dirigeants nationaux de la CFDT.*

Malgré des demandes répétées, le SNE ne parvient pas à obtenir de rendez-vous avec le directeur des ressources humaines du ministère. Jean-Jacques apprend alors que divers parlementaires ont fait débloquer quatre cent mille francs pour attribuer des primes supplémentaires au personnel des DIREN... mais seulement au bénéfice des inspecteurs des sites qui bien souvent se considèrent eux-mêmes comme l'élite venue des ex-DRAE. Le secrétaire général du SNE prend de nouveau sa plume pour expliquer à Ségolène Royal qu'il trouve intolérable que son cabinet ait instruit une telle demande des parlementaires. *Aucune semaine ne se passe désormais, souligne-t-il, sans que vos personnels ne trouvent dans vos décisions matière à entrer dans une opposition plus résolue à l'arbitraire de votre exercice.*

Un CTPM est finalement convoqué début mars. Il y est question avant tout de l'organisation des DIREN et du statut de leur personnel. Jean-Jacques et ses collègues rappellent, une fois de plus, que seule la création de corps de l'environnement permettrait d'apporter une solution satisfaisante.

La principale avancée en ce début d'année 1993 est que le ministère de l'environnement assure enfin sa propre gestion budgétaire et administrative et ne dépend donc plus du ministère de l'équipement. C'est un soulagement pour Catherine Roudier qui siège au CTPM de l'environnement depuis le rattachement du SRAE à la DIREN. *On nous parlait sans cesse de la direction du personnel de l'équipement, on avait l'impression de siéger au CTPM de l'équipement, se souvient-elle. C'était invraisemblable. On a fait au moins dix fois des interventions en séance en disant stop, on est ici au ministère de l'environnement et pas au ministère de l'équipement.*

La droite remporte largement les législatives de mars 1993, ne laissant que quatre-vingts sièges aux députés socialistes et communistes à l'Assemblée nationale la plus à droite qu'ait connue la France depuis plus d'un siècle. Les candidats écologistes, éparpillés entre plusieurs partis, représentent plus de dix pour cent des voix en moyenne nationale, presque autant que ceux du Front national, mais aucun n'est élu.

François Mitterrand affronte une nouvelle période de cohabitation avec Édouard Balladur comme Premier ministre. Michel Barnier est nommé ministre de l'environnement. Pour Jean-Jacques et Gérard c'est plutôt une bonne nouvelle. Ils se souviennent de la bonne impression qu'ils avaient eu, trois ans auparavant, lorsqu'ils l'avaient rencontré à l'Assemblée nationale pour défendre le *plan national pour l'environnement*.

Début mai le nouveau ministre reçoit une délégation du SNE pour un entretien d'une heure et demie. Jean-Jacques, accompagné de Jannick et Catherine Roudier, en sort avec l'impression *qu'il a tout juste, précisément là où Ségolène Royal a eu tout faux. L'homme est cohérent et peu porté à la démagogie, écrit-il dans son éditorial, ce qui ne devrait pas manquer de l'amener à prendre certaines décisions que préconise le SNE-CFDT et que d'autres auraient pu et dû prendre avant lui.*

Début juillet Michel Barnier vient présenter devant le CTPM ses priorités ainsi que la manière dont il entend conduire la gestion de son ministère. Il évoque notamment les perspectives pour le budget 1994, avec des arbitrages particulièrement tendus dans un contexte de restrictions budgétaires du gouvernement.

Le ministre annonce également le prochain déménagement du ministère de l'environnement pour l'avenue de Ségur, dans des bâtiments qui viennent d'être libérés à la suite de la dissolution du ministère des postes et télécommunications. Le cabinet ministériel et les services seront à nouveau

regroupés dans les mêmes locaux. Ceci permettra aussi d'économiser les cinquante-cinq millions de francs de loyer annuel de l'immeuble de Neuilly.

Michel Barnier souhaite mettre de l'ordre dans l'ensemble du ministère et des établissements publics sous sa tutelle. Il nomme comme directeur de l'administration un haut fonctionnaire qui a occupé les mêmes fonctions au ministère de l'agriculture. Tous deux font appel à Hélène Jacquot, ingénieur des Ponts-et-Chaussées connaissant parfaitement les rouages de l'administration, pour construire un véritable service de gestion du personnel. *La mission qui m'a été attribuée*, explique-t-elle à Jean-Jacques lorsqu'il la rencontre pour la première fois, *est de faire fonctionner ce ministère. Pour cela j'ai besoin de syndicats responsables et je considère que votre boulot c'est de me présenter des négociateurs qui tiennent la route*. Agréablement surpris par ce langage direct et pragmatique, le syndicaliste accepte le contrat, espérant faire avancer des dossiers concrets et régler des situations qui traînent depuis des années.

La branche DIREN du syndicat, à présent regroupée avec celle de l'administration centrale du ministère pour former une branche AC-DIREN, se structure progressivement après le congrès de Nouan-le-Fuzelier. Les premières élections professionnelles en DIREN ont lieu en octobre 1993, une fois achevé le transfert des deux cents agents des SHC qui devaient compléter leur effectif. Les résultats, contrastés selon les régions, permettent au SNE-CFDT d'obtenir quatre sièges au CTP inter-DIREN tandis que les syndicats CGT et FO en obtiennent trois chacun.

Une assemblée générale de la branche AC-DIREN a lieu en mars de l'année suivante dans les nouveaux locaux de l'avenue de Ségur. Il faut trouver des volontaires pour coordonner la branche car son secrétaire désigné au congrès vient de réussir un concours de la fonction publique et quitte le domaine de l'environnement. La relève a du mal à se mettre en place malgré l'arrivée au syndicat de nouveaux adhérents venus des SRAE et des SHC.

Claudie Lallemand discute avec Denis Keller pendant la pause. Il a été beaucoup question de la situation des vacataires permanents pendant la réunion. Un an et demi après le congrès de Nouan-le-Fuzelier la situation de Denis n'est pas résolue, ni celle de nombreux vacataires permanents qui travaillent toujours en DIREN. Claudie s'est mobilisée quelques mois auparavant pour éviter le départ de l'un d'entre eux, dont le dernier contrat venait à échéance sans que l'administration ne soit en mesure de le renouveler. L'agent concerné remplissait pourtant des missions permanentes

au laboratoire de la DIREN Basse-Normandie. La directrice, devant les difficultés à régulariser la situation statutaire des équipes en place, envisage de fermer ce laboratoire. La mobilisation syndicale s'amplifie pour l'en empêcher.

Jean-Jacques se joint à la discussion et demande à ses deux collègues s'ils sont disponibles le vendredi de la semaine suivante. Claudie n'a rien de prévu. Denis non plus. *Eh bien vous viendrez rencontrer la nouvelle directrice des ressources humaines du ministère. Je ne peux me rendre au rendez-vous et j'ai besoin de volontaires.*

Cette rencontre laissera aux syndicalistes une impression de professionnalisme à laquelle ils étaient peu habitués. Lisons le premier paragraphe du compte rendu.

Impression d'ensemble favorable lors de notre prise de contact avec Mme JACQUOT le 25 mars dernier. Nous avons enfin une interlocutrice qui connaît son métier : les effectifs autorisés, l'organisation des services, les POM (Plans Objectifs Moyens), la formation, les problèmes immobiliers des services, bref la fonction personnel dans sa globalité n'ont pas de secret pour elle. Elle a quitté son poste d'adjoint à la sous-direction des services et de la décentralisation de la D.P. à la demande de M. BADRE et compte mettre à profit son expérience pour structurer la sous-direction des ressources humaines. Sa ligne de conduite : intégrer les particularités du Ministère de l'Environnement, sans méconnaître les règles du jeu administratives et travailler de façon constructive avec les autres partenaires (D.P.S. et D.G.A.). Soulignons qu'après huit jours de prise de poste, Mme JACQUOT a souhaité rencontrer les formations syndicales et proposer au SNE des rencontres mensuelles. C'est un bon point. Bienvenue dans notre galère !

La situation des vacataires permanents occupe une partie de cette première réunion. Les représentants du SNE dressent un état des lieux des situations du personnel dans les DIREN avec des conditions de travail et de rémunération très différentes d'une région à l'autre. Ils rappellent que l'État agit en toute illégalité car il est interdit de renouveler des CDD indéfiniment. Denis refuse de présenter sa situation dans le détail. *Je suis ici*, explique-il, *pour essayer de contribuer à aider tous les vacataires, pas pour défendre mon cas personnel.* Il préfère exposer les difficultés de certains de ses collègues qu'il connaît mieux que quiconque.

Hélène Jacquot écoute attentivement. Elle connaît ces problèmes mais en sous-estimait l'ampleur. *Cette situation n'est pas digne de l'État,*

reconnait-elle. La responsable des ressources humaines évoque alors les moyens qu'elle envisage pour y remédier, tout en prévenant ses interlocuteurs que ce ne sera pas chose facile.

Les représentants du SNE s'inquiètent également des contrats « n fois trois ans ». Ces CDD de trois ans renouvelés lorsqu'ils arrivent à échéance sont souvent le seul moyen qu'a trouvé le ministère de l'environnement pour pouvoir recruter des compétences qui n'existent pas dans les corps de fonctionnaires de l'État. Hélène Jacquot leur explique que *selon la doctrine administrative les « n fois trois ans » n'ont pas vocation à rester dans l'administration et doivent être remplacés par des fonctionnaires dont ils font l'intérim*. La création de corps de fonctionnaires de l'environnement, prônée par le SNE depuis une dizaine d'années, ne lui semble pourtant pas nécessaire. *Il faudra remettre ça sur le tapis*, écrivent les syndicalistes dans le compte rendu.

Dans l'immédiat Hélène Jacquot s'engage à dresser un inventaire précis de tous les contractuels travaillant dans les DIREN. De leur côté les représentants du SNE-CFDT demandent à leurs collègues dans toutes les DIREN de rassembler des informations aussi détaillées que possible concernant les personnes travaillant pour le ministère de l'environnement avec tous types de contrats, de façon à identifier d'éventuels cas que les directeurs régionaux pourraient avoir tendance à oublier.

Denis Keller, Claudie Lallemand, André Robert, Claudine Zysberg et leurs collègues travaillent également avec Hélène Jacquot et son équipe pour mettre en place le comité d'action sociale du ministère de l'environnement. Il s'agit d'étendre à l'ensemble des DIREN les instances et les moyens sociaux qui n'existent jusqu'à présent qu'en administration centrale ou qui sont réservés à certains agents en fonction de leur ministère d'origine. Par exemple, ceux qui viennent du ministère de l'équipement peuvent bénéficier des services sociaux de ce ministère grâce à une charte signée avec le ministère de l'environnement. En revanche il n'existe pas d'accord comparable avec le ministère de l'agriculture, dont les agents ont été rayés des listes de l'association d'action sociale, culturelle, sportive et de loisirs lorsqu'ils ont été transférés aux DIREN.

Les syndicalistes découvrent lors des premières réunions un certain nombre de bizarreries et d'anomalies dans la gestion des crédits de l'amicale du personnel. Étendre les services de l'amicale aux DIREN implique aussi de remettre de l'ordre dans les pratiques en vigueur dans l'administration

centrale. Les responsables du SNE considèrent que c'est le prix à payer pour que le ministère de l'environnement puisse grandir, même si cela ne plaît pas à tout le monde.

Le nouveau comité d'action sociale doit également s'occuper de problèmes liés à la gestion des ressources humaines dans un contexte où les responsables régionaux font face à des situations inextricables. *Le comité d'action sociale c'est un peu le bureau des pleurs*, dira plus tard André Robert.

Les DIREN préparent leurs premiers CTP. Les militants élus dans ces instances bénéficient d'une formation assurée par le SNE. Certaines réunions peuvent durer jusqu'à sept heures sans que l'administration et les syndicats ne réussissent à se mettre d'accord, par exemple sur des sujets comme le règlement intérieur. Les directeurs ont du mal à jouer le jeu de la transparence et du paritarisme. Jean-Jacques raconte aux nouveaux militants que ce fut aussi le cas au début des années quatre-vingt quand les CTP furent créés dans les établissements publics du ministère. *Les directeurs finiront par s'habituer et peut-être même par jouer le jeu lorsqu'ils comprendront qu'ils ont tout à y gagner*, espère-t-il.

Le premier CTP inter-DIREN se tient en juin 1994. Grâce à la mobilisation de Denis Keller, Claudie Lallemand et leurs collègues, cette instance deviendra rapidement un espace de concertation pour accompagner la mise en place des DIREN. En général deux ou trois directeurs régionaux participent aux réunions. Ils ont reçu l'ordre de ne pas intervenir et les discussions ont lieu directement entre les services du ministère et les responsables syndicaux, ces derniers livrant parfois des informations croustillantes sur la vie des services. La logique qui veut que le ministère commande ses DIREN n'est pas une évidence pour quelques directeurs qui souhaitent garder un maximum d'autonomie dans l'organisation de leur service. Selon qu'il s'agisse des services « sites et paysages » ou des SEMA les interlocuteurs ministériels sont différents et ne sont pas toujours en phase, ce qui complique encore la situation.

Les structures se mettent en place et les syndicalistes obtiennent des résultats encourageants. Une ligne de crédit exceptionnelle est débloquée afin de permettre d'acheter de nouveaux véhicules dans les DIREN, en remplacement d'anciennes voitures dont l'état de délabrement devenait dangereux. Un groupe de travail est mis en place pour accompagner les nombreux contrats à durée déterminée. Certaines situations sont régularisées. Pour les autres les échanges d'information entre syndicats et administration permettent un suivi de chaque agent et la poursuite de la réflexion sur les possibilités de stabilisation de ces contrats.

Un jour Jean-Jacques voit débarquer dans son bureau un agent du parc national des Pyrénées qui l'avait appelé le matin même pour lui signaler qu'il n'avait pas touché son salaire depuis huit mois. Il s'agit d'un fonctionnaire titulaire affecté à la cellule inter-parcs nationaux basée à Montpellier. Le syndicaliste apprend que le blocage vient de l'agent comptable du parc des Pyrénées qui n'accepte pas de verser une indemnité de résidence à quelqu'un qui est en poste à Montpellier. Jean-Jacques présente le cas à Hélène Jacquot, ce qui conduit cette dernière à découvrir que la cellule inter-parcs n'a aucune existence légale bien qu'elle possède des locaux et abrite le personnel qui assure depuis plusieurs années la formation des agents de tous les parcs nationaux français.

La responsable des ressources humaines s'attelle alors avec le directeur général de l'administration à résoudre, une par une, les situations de non-droit qui résultent de deux décennies de bricolage pour construire le ministère de l'environnement.

Michel Barnier annonce sa volonté de créer des corps A de l'environnement au CTPM de septembre 1994. Son administration n'envisage cependant pas l'intégration dans ces corps des contractuels et « n fois trois ans » actuellement en poste au ministère. De plus la résistance des corps de l'agriculture et de l'équipement est telle qu'au bout de quelques mois la proposition ne concerne qu'un corps administratif interministériel commun à l'agriculture et l'environnement. Cela ne résout rien aux yeux du syndicat, il faudrait au contraire un corps technique qui soit propre au ministère de l'environnement. Un an plus tard Michel Barnier sera remplacé par Corinne Lepage et le projet sera abandonné au bénéfice d'un aménagement des corps existants de l'agriculture et de l'équipement.

Chapitre XIII

—

Gardes-chasse sur le terrain et en Conseil d'État

Dès l'âge de douze ans Laurent Faure accompagne son père à la chasse le dimanche. Au lever du jour ils partent à pied de leur maison de village au sud de l'Isère et parcourent les collines environnantes, seuls avec leurs chiens. Cette petite chasse tranquille, qui laisse le temps d'observer la nature, plaît à Laurent même lorsqu'il chasse ses premiers lapins à l'âge de seize ans. Son père, ouvrier, connaît tous les secrets de la nature environnante et les partage avec son fils. Celui-ci profite aussi de longues discussions avec un voisin de la famille, plus instruit et très porté sur les questions naturalistes.

Son baccalauréat en poche le jeune homme se lance dans un DEUG de biochimie. En deuxième année il s'interroge sur les débouchés de la formation car il aimerait travailler sur le terrain. Il interroge alors deux amis de sa famille sur leur travail de garde-chasse. C'est ainsi qu'au printemps 1989, à l'âge de dix-neuf ans, Laurent décide de se préparer au concours de l'ONC. Il est reçu, abandonne ses études universitaires et accomplit son service militaire afin de pouvoir commencer sa formation de garde national de la chasse et de la faune sauvage.

La formation théorique à l'école du Bouchet dure six mois qui semblent interminables à Laurent et ses soixante collègues de promotion. Ils n'apprennent quasiment rien et constatent un certain flottement dans la formation alors en pleine restructuration. Quand arrive enfin le moment du stage pratique Laurent est affecté à une brigade de huit agents dans le sud du Morvan, rattachée au service départemental de Saône-et-Loire. Le travail est organisé en binômes qui changent d'un jour à l'autre, ce qui permet au jeune garde d'apprendre le métier avec plusieurs collègues expérimentés.

Cette façon de travailler a été instaurée par le chef de brigade, Dominique Melleton, dont la conception « moderne » du métier se démarque de la vision traditionnelle selon laquelle chaque garde est affecté à un secteur, quasiment un territoire autonome sur lequel il a tout pouvoir et où les autres collègues ne pénètrent pas sans son autorisation.

Laurent participe à ses premières missions techniques d'observation de nids de sternes pierregarin sur les grèves de la Loire dans le cadre du réseau de suivi des oiseaux d'eau. La région est riche en zones humides, étangs, canaux et rivières, dont la Loire. C'est un vrai paradis pour le jeune homme, son penchant naturaliste est comblé.

Il participe aussi à des sorties de nuit pour capturer des bécasses et les baguer. Cachés dans les bois pendant la journée, ces oiseaux cherchent des zones dégagées pendant la nuit. La technique de capture consiste à les surprendre dans la lumière d'un phare et à les saisir à l'aide d'une épuisette à bécasse, sorte de large filet fixé au bout d'une perche de quatre ou cinq mètres. Les bécasses sont farouches et s'envolent vite, sauf si le temps est mauvais. Laurent apprend donc à travailler sous la pluie et dans le vent.

Le jeune homme contribue à une étude de suivi de la vaccination des renards contre la rage par voie orale qu'expérimente l'institut Pasteur. Avant son arrivée des appâts à base de morue contenant le vaccin ont été jetés par hélicoptère par des agents de l'ONC et les services vétérinaires, à des intervalles réguliers de quelques dizaines de mètres et selon un plan de vol bien déterminé dans les zones fréquentées par des renards. Laurent et ses collègues doivent tuer des renards et réaliser des prélèvements avec les services vétérinaires, selon un protocole d'échantillonnage consistant à réaliser une prise de sang immédiatement après la mort de l'animal pour vérifier la présence d'anticorps et prélever une partie du cerveau.

L'étude permet de conclure que le vaccin est très efficace à un moment où l'institut Pasteur doute de la voie orale. Cette méthode permettra quelques années plus tard d'éradiquer la rage en France et en Europe.

Un collègue de Laurent lui explique que le succès de cette méthode douce est d'autant plus important que la tentative antérieure d'éradication du renard avait été un échec complet. *Le renard est un animal prolifique et très prospecteur. Il a une démarche de conquête de territoire et comble immédiatement les vides. Dès que tu prélèves une mère ou une famille, un jeune à côté vient immédiatement reprendre la place. En tuant des renards on exposait donc des animaux qui n'avaient pas encore été en contact avec le virus. Immédiatement contaminés, ils le diffusaient un peu plus. Avec les conséquences humaines, des morts... Les concepteurs du schéma de destruction du renard n'avaient pas compris que plus on en tuait, plus l'espèce se reproduisait et plus la rage progressait. Il a fallu des années pour que les autorités l'admettent. Ce qui a réussi avec le loup, notamment par le poison, a été impossible avec le renard. Ils ont eu la peau du loup mais pas celle du renard.*

Laurent et ses collègues aperçoivent à deux reprises des chats sauvages lors des missions nocturnes. Ils recueillent des témoignages sur cette espèce particulièrement emblématique du retour de la biodiversité, mais pas aussi symbolique que l'ours ou le loup. Personne n'en parle, notamment dans les médias. Il s'agit d'une espèce à part entière qui a quasiment disparu de France. Empoisonnée, piégée et confondue avec le chat haret, elle est aussi polluée génétiquement car elle peut se croiser avec ce dernier. L'espèce progresse doucement depuis qu'elle est protégée et fait son retour depuis l'Alsace et la Lorraine, seules régions où elle persistait. Au début des années quatre-vingt-dix la Saône-et-Loire, où travaille Laurent, est l'un des départements les plus au sud où l'espèce est observée.

Les surveillances de nuit font partie de la routine de Laurent et ses collègues. Les gardes se donnent rendez-vous à six heures du soir et repèrent sur la carte les positions qu'ils vont occuper en fonction des observations des jours précédents. Les équipes se mettent en place avant la tombée du jour, choisissant un emplacement caché dans un chemin ou une sortie de pré où ils pourront facilement intercepter les braconniers. Parfois personne n'apparaît et Laurent trouve le temps long. Lorsque l'hiver arrive le froid et l'humidité rendent l'attente plus difficile encore. Cachés parfois dans leur voiture et parfois dans les arbres ou les buissons, les gardes observent le moindre mouvement. Parfois un phare sur une crête retient leur attention. Ils écoutent surtout beaucoup, cherchent à localiser des coups de fusils tirés parfois au loin.

Pendant une surveillance de nuit très calme, les gardes discutent des derniers événements dans la région, de l'organisation de leur service et de toutes sortes de choses. Laurent apprend qu'une rencontre syndicale aura lieu prochainement dans le département. Un des anciens en binôme avec lui cette nuit-là lui raconte qu'il a été adhérent au syndicat autonome des gardes-chasse pendant toute sa carrière mais qu'il a démissionné quelques années auparavant lorsqu'il a compris que ce syndicat avait contribué à faire échouer le processus de titularisation. Laurent apprend ainsi que les gardes-chasse auraient pu devenir fonctionnaires en 1986 comme le sont devenus les gardes des parcs nationaux.

Un nouveau syndicat, le Syndicat national de l'environnement, a au contraire appuyé cette titularisation. C'est ce nouveau syndicat qui organise la réunion dans le département et son responsable national devrait être présent.

Laurent ne s'imagine pas participer à une réunion syndicale. Il a vingt-deux ans et découvre à peine son activité professionnelle. Sa famille a une tradition de militantisme politique et associatif mais pas du tout syndical. Ses parents ont participé à des campagnes électorales de l'UDF³⁷ lorsqu'il était très jeune puis se sont investis dans l'association sportive de leur village. Quant à lui sa seule expérience militante date des grèves sur le projet de loi Devaquet de l'automne 1986. Il était lycéen et a participé à toutes les manifestations, y compris à quelques blocages de l'autoroute et de la Nationale 7.

Les réunions de service ont lieu au domicile de Dominique Melleton, le chef de brigade, car l'ONC n'a pas de bureau dans le Morvan. La rencontre syndicale à venir y est évoquée. Dominique et les anciens gardes de la brigade incitent Laurent et un autre jeune recruté à y assister. *Venez pour écouter*, leur disent-ils. *On va parler de l'avenir du boulot, de notre statut de gardes nationaux de la chasse et de la faune sauvage. Vous qui êtes jeunes c'est le moment d'en profiter. Nous, notre carrière elle est derrière. Mais vous verrez, ce que disent ces gars-là c'est intéressant, c'est votre avenir. Il faut y aller, ça ne vous engage à rien.* Les jeunes gardes hésitent par timidité puis ils se laissent convaincre en se disant qu'ils se mettront discrètement au fond.

La réunion a lieu dans la salle de la mairie d'une petite commune. Tous les collègues de Laurent sont là ainsi que quelques gardes des autres brigades du département et même des départements voisins. La réunion est animée par Jannick Doignon qui parle de la place de l'ONC dans la sphère environnement. Il explique comment le SNE se démarque du syndical autonome, ce que Laurent peut vérifier par la suite en lisant des documents des deux syndicats. Les dessins ci-contre, publiés dans le journal d'information du SNE « chasse faune sauvage » daté de juin 1992 illustrent les évolutions du métier de garde-chasse prônées par le syndicat.

Jannick explique l'évolution de l'ONC depuis les années soixante-dix avec un statut de droit public pour les gardes-chasse leur permettant de se démarquer des fédérations. Son discours est respectueux du parcours des collègues plus âgés, en majorité des anciens trappeurs particulièrement nombreux dans la région. À Chalon-sur-Saône se trouvait le marché de peaux le plus important de tout l'Est de la France, la foire aux sauvagines, dont la dernière édition a eu lieu en 1993 après plusieurs siècles d'existence. Les gardes-chasse en étaient d'importants fournisseurs. La vente de peaux constituait même le revenu principal de certains d'entre eux. L'activité,

³⁷ Union pour la Démocratie Française, fédération de partis politiques de centre droit, dissoute dans le Mouvement démocrate créé par François Bayrou en 2007.



tolérée par l'ONC, n'était pas illégale sauf pour certaines espèces protégées depuis 1976.

Jannick précise que le SNE prône une évolution progressive du métier de garde-chasse plutôt qu'une rupture avec les pratiques actuelles. Le suivi des espèces chassables et la police de la chasse doivent continuer à être le cœur du métier. Selon le leader syndical les agents possèdent des compétences techniques qui leur permettent d'aller bien au-delà, par exemple en s'intéressant à des espèces non chassables. L'ONC et son personnel doivent prendre toute leur place au sein du ministère de l'environnement. C'est là leur avenir, ce qui nécessite de ne pas rester fermé sur le seul monde de la chasse et le lien avec les fédérations de chasseurs. Le SNE demande d'ailleurs à ce que l'établissement soit rebaptisé « Office national de la faune sauvage et de la chasse ».

Laurent est séduit par ce discours mais quelques-uns de ses collègues froncent les sourcils. Jannick prend pour exemple les zones humides, avec toute la passion d'un charentais qui connaît sa région. *Tout est lié, explique-t-il, car beaucoup d'espèces interagissent avec les espèces chassables. Il faut*

protéger l'écosystème tout entier si l'on veut continuer à chasser les oiseaux d'eau qui y vivent. L'argument est convaincant.

L'ambiance de la réunion est agréable. Les gardes-chasse rient en écoutant les anecdotes racontées par Jannick. Le repas est pris en commun. La plupart des collègues de Laurent signent le bulletin d'adhésion au SNE à la fin de la journée. Ni Dominique Melleton ni ses collègues n'incitent le jeune homme à adhérer. Tous savent qu'il est venu s'informer. A présent il comprend mieux le contexte de son travail de garde-chasse à l'ONC. C'est la première fois qu'il entend parler des liens entre les services de garderie départementaux dont il fait partie et les ingénieurs ou techniciens qui font de la recherche dans l'établissement.

Laurent participe l'année suivante à une nouvelle rencontre syndicale pour créer une nouvelle section au sein de la branche chasse faune sauvage du SNE regroupant les adhérents des régions Bourgogne et Franche-Comté. La stratégie de Jannick et ses collègues, en cette époque de croissance rapide de la branche, consiste à créer de nouvelles sections en divisant celles dont le nombre d'adhérents le permet. Cela évite aux agents de parcourir des centaines de kilomètres pour participer aux assemblées générales et crée de nouveaux pôles de développement du syndicat.

Jannick explique qu'en parallèle à cette construction de la branche syndicale qui l'amène à parcourir la France, il est souvent à Paris pour les négociations sur le statut unique du personnel de l'ONC. *Nous revendiquons ce statut unique depuis 1986*, rappelle-t-il, *après l'échec du chantier de titularisation.*

Fin 1992 le directeur de l'Office forme des groupes de travail pour rédiger un tel statut. Considérant insuffisantes les premières propositions de l'administration, le SNE présente début 1993 un contre-projet au plus près du statut des fonctionnaires. La direction de l'ONC l'adopte et intègre les articles de son projet initial dans le canevas proposé par le syndicat.

Devant les réactions étonnées des membres de la nouvelle section syndicale, Jannick explique qu'il ne voit aucun inconvénient à travailler de façon collaborative avec la direction à partir du moment où c'est de façon transparente et dans l'intérêt des personnels.

Le secrétaire de branche sait qu'il s'agit d'un projet ambitieux car l'ONC est un organisme très cloisonné. Une grande partie des cadres s'oppose au projet de crainte de perdre leurs privilèges. L'amicale du personnel leur est par exemple réservée et les agents de terrain n'ont pas le droit d'y adhérer. Certains gardes-chasse refusent également de se mélanger à des cadres qui les méprisent. Mais aux yeux de Jannick il est essentiel de montrer de cette façon que tout le personnel appartient à un même organisme. Plus concrètement

le statut unique permettrait aux agents de catégorie C, les plus nombreux à l'ONC, de disposer de perspectives de carrière dans la fonction publique.

Laurent apprécie les points de vue de Jannick mais préfère rester observateur. Il n'est pas pressé d'adhérer au syndicat et sa priorité est de continuer à apprendre son travail qui le passionne. Il cherche aussi à changer de région pour se rapprocher de chez lui et se dit qu'il réfléchira à son adhésion syndicale une fois dans son nouveau poste. Sans qu'il s'en doute Jannick repère déjà en lui un potentiel leader syndical, quelqu'un qui se pose des questions et ne se laisse pas influencer.

Laurent demande sa mutation pour l'Ardèche dès qu'un poste se libère. Il arrive à Aubenas début 1994 et découvre que presque tous ses nouveaux collègues militent au SNE. Ils ont adhéré quelques années auparavant lorsque le syndicat s'est fait connaître en défendant un agent maltraité par sa hiérarchie. Ils invitent leur nouveau collègue à adhérer lui aussi au syndicat, ce qu'il accepte immédiatement.

Laurent participe à une assemblée générale de sa section où il fait la connaissance de Jean-Jacques Maynard, présent en tant que secrétaire général du syndicat. La section regroupe les adhérents des départements de la Drôme, de l'Ardèche, de la Haute-Loire, de l'Allier, du Puy-de-Dôme et de toute la région Languedoc-Roussillon. Cette dernière région ayant beaucoup d'adhérents, le moment est venu de la séparer en deux.

Une fois séparée des adhérents de Languedoc-Roussillon l'équipe d'Aubenas organise la nouvelle section. Laurent et ses collègues discutent entre eux une année durant pour décider qui en seront les responsables. Les candidats ne se bousculent pas et Laurent finit par accepter le défi d'être secrétaire de section. Il n'a pratiquement aucune expérience de la vie syndicale mais Jannick et Jean-Jacques le rassurent en lui garantissant leur appui autant que nécessaire.

Outre la défense des personnels la nouvelle section discute du projet de statut unique, dont Jannick apporte des nouvelles à chaque assemblée générale et qui fait l'objet d'innombrables publications dans le journal de la branche.

Les négociations sur ce projet de statut unique se poursuivent après l'arrivée du nouveau ministre de l'environnement, Michel Barnier. Invité par le président du conseil d'administration de l'ONC à présenter ses propositions, le SNE place ce projet dans la perspective de création de corps de l'environnement.

Les négociations se durcissent car les présidents de fédérations de chasse cherchent par tous les moyens à maintenir leur autorité sur les gardes-chasse de l'ONC, voire à la renforcer.

Jannick devine alors une véritable collusion entre le directeur de l'ONC, le président de son conseil d'administration et le conseiller du ministre de l'environnement. Tous trois sont originaires d'Alsace et se connaissent de longue date. Ils ont conclu secrètement un accord avec le monde de la chasse que Jannick résume de la façon suivante : *les fédérations de chasse acceptent une avancée statutaire pour les personnels. Elle aura des incidences financières que les fédérations sont prêtes à assumer. En revanche elles obtiendront, à l'intérieur de ce nouveau statut, l'ancrage définitif des agents de terrain aux fédérations.*

Jannick est d'autant plus choqué qu'il avait noué une relation de confiance avec le directeur de l'ONC après plusieurs années de travail sur ce projet de statut. Il comprend maintenant le sens d'une petite phrase qui lui avait paru énigmatique quelques années auparavant lors de leur première rencontre après sa prise de fonction. *Messieurs*, avait dit le directeur avant même d'aborder la situation de l'ONC, *je vous demande simplement de vous rappeler que je suis là parce que c'est la décision politique de ce gouvernement et la volonté de monsieur Jean-Louis Bianco*³⁸. Le directeur avait été nommé dans le contexte d'une négociation avec les fédérations et il devait s'y tenir.

Michel Barnier écarte son conseiller dès qu'il apprend son implication dans l'accord secret avec le monde de la chasse. Jannick sait que le ministre est pourtant soumis à des pressions au plus haut niveau. Les négociations se poursuivent.

En mai 1995 la candidate des Verts Dominique Voynet recueille un million de suffrages au premier tour de l'élection présidentielle, soit à peine plus de trois pour cent des suffrages exprimés. Ce score en léger retrait par rapport à celui d'Antoine Waechter en 1988 est une conséquence de la division du mouvement écologiste après la création de Génération écologie par Brice Lalonde.

Au second tour Jacques Chirac est élu face au socialiste Lionel Jospin et choisit Alain Juppé comme Premier ministre. Le candidat de droite a bénéficié de l'appui de Génération écologie et une militante de ce parti,

³⁸ Député, ancien ministre de François Mitterrand.

Corinne Lepage, est nommée ministre de l'environnement. La nouvelle ministre est surtout connue pour ses engagements comme avocate, notamment lors du naufrage du pétrolier Amoco Cadiz en 1978 qui avait provoqué une immense marée noire sur les côtes bretonnes.

Son premier contact avec le SNE, peu après sa nomination, est très bon. Jannick évoque le projet de statut unique des agents de l'ONC qui risque de mettre les gardes-chasse sous tutelle des fédérations et l'interroge sur ses intentions. La ministre le rassure. *Je prends encore connaissance des dossiers, précise-t-elle, mais celui-ci, je tiens à vous le dire, je ne le signerai jamais.*

Dans la dernière mouture du projet de statut unique que la direction de l'ONC présente aux syndicats en septembre, il est prévu que le directeur de l'établissement puisse déléguer l'autorité d'emploi des gardes-chasse à chacun des présidents de fédération. Le compte rendu du conseil national du SNE réuni en novembre mesure la gravité de la situation. *Le problème majeur du décret, s'il sort, est que les gardes de l'ONC sont placés de nouveau sous l'autorité directe des présidents des fédérations, ce qui constitue à la fois un retour à une situation « féodale » et un non-sens sur le plan du droit puisque l'on placerait des agents de l'État sous la responsabilité de présidents d'associations.*

Le SNE interpelle aussitôt la ministre. *Je ne vais pas pouvoir tenir,* finit-elle par lâcher. Le décret paraît au journal officiel le 5 décembre 1995. Les quelques avancées sociales qu'il contient en faveur des gardes-chasse sont peu de chose en regard du retour en arrière qu'il entérine en transférant l'autorité publique de police de l'environnement à des intérêts privés. Les militants du SNE le qualifient de « décret scélérat ». Il officialise les pratiques de soumission des gardes-chasse aux présidents de fédérations qui n'étaient jusque-là que de petits arrangements.

Le bureau national du SNE décide aussitôt d'engager un recours en Conseil d'État. Avec l'appui de la caisse nationale d'action syndicale (CNAS) de la CFDT, Jannick prend contact avec l'avocate qui avait aidé Claude Jendrier à monter les premiers recours du SNE au tribunal administratif, quinze ans auparavant, qui est à présent avocate au Conseil d'État.

La dimension juridique, lui explique-t-elle, c'est moi. La dimension technique je l'ignore. Je vous demande donc de bien me faire comprendre les tenants et les aboutissants. Le syndicaliste rassemble toute la documentation possible. L'avocate étale les documents sur le sol dans son immense bureau

et c'est à quatre pattes qu'ils les examinent. Très vite elle fait le lien entre tous les éléments du dossier. Après cette séance de travail aussi inattendue qu'efficace Jannick ne doute pas une seconde du succès de l'opération.

Pendant cette période deux gardes-chasse sont assassinés par des chasseurs près de Draguignan dans le Var. Pierre Aplincourt est chargé de représenter le syndicat à leurs obsèques. Ces événements l'amènent à relativiser sa conviction qu'il n'est pas nécessaire d'être fonctionnaire pour exercer des missions de service public. *À l'ONC c'est complètement différent des agences de l'eau, se dit-il, on ne peut pas exercer des activités de police, missions régaliennes de l'État, sans être protégé par un statut de fonctionnaire.* Le SNE revendique une fois de plus la création d'une caisse de prévoyance pour les gardes-chasse. Dans l'immédiat le syndicat organise une collecte pour venir en aide aux familles des victimes. Deux ans plus tard l'auteur des meurtres sera condamné à la réclusion à perpétuité.

Le numéro de janvier-février 1996 du journal « CFDT Environnement Info » transmet, comme chaque bimestre, les dernières nouvelles aux adhérents du SNE.

L'exaction suprême a été commise par Corinne Lepage. Le décret inféodant la garderie de la chasse (agents assermentés d'une police publique) aux fédérations des chasseurs est paru au J.O du 7 Décembre 1995. Bien entendu, le recours par le SNE en Conseil d'Etat pour annulation du décret est déjà instruit et déposé.

En droit, il n'y a pas photo. Sur ce que pourra décider le Conseil d'Etat, il faut rester prudent sur un dossier comme celui-ci. *D'autant qu'il se murmure très fortement qu'une des contreparties à la signature de ce décret a été le vote par les élus de C.P.N.T. du budget de la Communauté Urbaine de Bordeaux.* Ce ne sont là bien sûr que des rumeurs sans fondement, mais elles augurent mal du crédit d'impartialité que nous pouvons accorder à notre bon Premier Ministre. L'Etat est grand, mais ses dirigeants le sont modérément.

Et puis, il y a eu l'assassinat de deux gardes dans le département du Var. Condoléances et soutien officiel bien sûr. Aucune responsabilité de l'Administration bien sûr; sauf à rappeler à messieurs et mesdames nos responsables qu'en confortant par leurs décisions un système féodal et arbitraire, ils ont quand même leur part de responsabilité dans un tel drame.

Chapitre XIV

—

Huitième congrès : Thiviers

Le huitième congrès du SNE-CFDT se déroule du 4 au 7 juin 1996 en Dordogne, dans un ancien couvent transformé en centre d'accueil pour chômeurs. Comme le précédent il commence par les conseils de branche organisés à l'initiative de chacune d'entre elles. Celui de l'administration centrale et des DIREN (AC-DIREN) réunit une quinzaine de militants, dont André Robert et Denis Keller venus de la DIREN Centre, et Claudie Lallemand venue de la DIREN Basse-Normandie. Claudine Zysberg a réussi à motiver un de ses collègues pour représenter la section syndicale de l'administration centrale à ses côtés. *Cela n'a pas été facile, confie-t-elle à ses collègues de DIREN, car les membres de la section s'intéressent peu à ce qu'il se passe en dehors de leur service. La plupart sont des contractuels qui se syndiquent en signe de reconnaissance au syndicat qui les a aidés lorsqu'ils étaient victimes d'injustices de la part de leur hiérarchie ou bien lorsqu'ils avaient des difficultés pour le renouvellement de leur contrat.*

Le conseil de branche permet de dresser un premier bilan du fonctionnement des DIREN quatre ans après leur formation. Les problèmes de statuts sont loin d'être résolus même si la précarité a un peu reculé. André a par exemple été titularisé au moment où le SHC où il travaillait a été rattaché à la DIREN après quinze années passées comme contractuel du ministère de l'équipement. *J'ai été titularisé sur poste du ministère de l'équipement juste au moment où je n'en faisais plus partie, ironise-t-il. C'est un beau cadeau pour mon arrivée en DIREN mais ça illustre bien les difficultés liées à l'absence de corps de l'environnement.*

André est l'un des rares fonctionnaires des corps de l'équipement affectés en DIREN à être syndiqué au SNE. Beaucoup de ses collègues, sachant qu'ils retourneront dans leur ministère d'origine, préfèrent adhérer à des syndicats du ministère de l'équipement qui gère leur carrière ou leurs problèmes catégoriels. Il en est de même pour les fonctionnaires issus des corps de l'agriculture. Ceux qui décident d'adhérer au SNE viennent en général à l'environnement par choix et considèrent la construction du ministère comme l'un des objectifs de leur engagement syndical.

Dans la plupart des DIREN les équipes sont à présent stabilisées. Ceux qui ne souhaitaient pas travailler pour le ministère de l'environnement ont pu demander leur rattachement à un service de leur ministère d'origine. Dans la plupart des régions le rapprochement géographique des différents services qui constituaient les DIREN a enfin pu avoir lieu grâce aux crédits obtenus par Michel Barnier.

Les militants de la branche AC-DIREN discutent de l'avenir des services régionaux. *À présent qu'il existe des services régionaux de l'environnement, pensent-ils, la logique est qu'ils assurent toutes les missions qui sont du domaine du ministère. Beaucoup de choses sont encore faites par des services de l'agriculture, de l'équipement ou encore par les directions régionales de l'industrie.* Ils considèrent que le transfert de nouvelles prérogatives aux DIREN est avant tout une question de temps. Des services départementaux finiront forcément par voir le jour et un rapprochement aura lieu entre toutes les structures qui travaillent pour l'environnement. Par exemple, les agents du Conseil supérieur de la pêche chargés de la police de l'eau devraient rejoindre les futurs services départementaux de l'environnement. Certaines missions des agences de l'eau, comme le pilotage des réseaux de mesures, devraient revenir aux DIREN.

Les militants des DIREN considèrent comme une anomalie que des établissements publics assument des tâches qui, à leurs yeux, devraient être assurées par les services de l'État. *Nous avons été extirpés des ministères de l'agriculture et de l'équipement à la création des DIREN, explique André, et c'était légitime car nos activités relevaient du ministère de l'environnement. On nous a mis de force dans de nouvelles structures qu'on essaie de faire vivre. Maintenant il faut continuer à construire le ministère en rassemblant tous les outils dans les services déconcentrés. Toute une série d'activités encore disséminées dans divers établissements publics ou dans d'autres ministères doivent maintenant être rassemblées dans les DIREN et les futurs services départementaux de l'environnement.*

Les militants de la branche AC-DIREN se rendent vite compte que leurs collègues des autres branches du SNE ne voient pas les choses de la même manière. Certains en parlent avec Jean-Jacques. *Vous savez, répond celui-ci, les collègues de la branche agences ne sont pas convaincus par l'idée d'un service public de l'environnement concentré autour de l'administration.* Il donne l'exemple de Pierre Aplincourt qui a toujours affirmé ses réticences au projet d'intégrer le personnel des agences dans des corps de fonctionnaires.

Le SNE défend pourtant bien un ministère de plein exercice, rétorquent André et ses collègues. C'est en tout cas ce que nous avons cru trouver dans le « petit livre vert » qu'on nous a demandé de lire quand on est arrivés dans

le syndicat ! Le secrétaire général approuve d'un hochement de tête. Rocard, Lalonde et Barnier, répond-il, n'ont jamais créé les corps de l'environnement et les services départementaux. Les choix des gouvernements correspondent rarement aux rêves du SNE.

Le ressentiment de certains militants des DIREN à l'égard de leurs collègues de la branche des agences de l'eau persiste mais le débat en reste à des discussions de couloirs. Pour porter la discussion au sein du conseil national il manque aux militants de la branche AC-DIREN la vision stratégique et politique qu'avait par exemple Gérard Clouet. Ils n'ont pas non plus le temps suffisant pour de se consacrer à ces réflexions, leurs priorités étant la lutte contre la précarité au sein du ministère et le bon fonctionnement des services. Les injustices sont toujours nombreuses, les agents ont grand besoin qu'on les aide à défendre leurs droits.

Au moment de désigner les futurs responsables de la branche tous les regards se tournent vers André Robert, Denis Keller, Claudie Lallemand et Claudine Zysberg. Les trois premiers acceptent d'en assumer la coordination de façon collective. Claudine Zysberg échappe à cette charge mais ne peut pas refuser de participer au conseil national où elle sera la seule militante de l'administration centrale. André et Denis cumulent les deux mandats.

Le conseil de la branche AC-DIREN se poursuit tandis que celui de la branche agences de l'eau est terminé depuis longtemps. Claude Bessis, secrétaire de branche, n'a pas pu venir et c'est son collègue de l'agence Artois-Picardie qui fait le bilan de la situation pour la dizaine de militants représentant les sections des six agences. *Après les cent cinquante postes créés dans les agences au début du sixième programme nous avons obtenu la création de cent soixante-cinq nouveaux emplois pour accompagner sa révision à mi-parcours. Mais nous venons déjà d'en perdre six. Jean-Luc Laurent a décidé de les attribuer à une « mission inter-agences » (MIA) placée au ministère pour faire face au manque de personnel de la direction de l'eau.*

Bien que ne concernant qu'une petite partie des nouveaux postes, cette mesure a créé des remous au sein du SNE. Des responsables de la branche ont dénoncé une décision autoritaire de l'administration, considérant que le ministère volait des postes aux agences, et se sont indignés que le sujet n'ait pas été discuté au CTP inter-agences.

Yves Mérillon, resté au ministère après sa mission sur la sécheresse, a enfin vu sa situation administrative se régulariser grâce à un de ces postes.

Il s'exprime sur le sujet dans une tribune du journal *CFDT Environnement Infos* de juin-juillet 1994.

Les agences doivent se résigner, écrit Yves, même si cela gêne leur susceptibilité. Aucune des décisions qui les concernent ne peut être prise sans une longue et difficile négociation interministérielle préalable. Pour mener à bien cette négociation devant des interlocuteurs aussi puissants que la direction du budget par exemple, la direction de l'eau doit avoir des personnels compétents et surtout en nombre suffisant. Les agences y ont un intérêt direct ! Regardons les choses en face, poursuit-il, l'État n'a pas et n'aura pas, pour longtemps, les moyens de sa politique. La direction de l'eau n'obtiendra de l'État qu'un nombre de postes insuffisant et la vingtaine de postes MIA est un complément vital. On peut le regretter mais ne faut-il pas en prendre acte avec réalisme ?

Yves considère que la branche agences est privilégiée par rapport aux autres. *C'est elle qui a le personnel le plus nombreux et les moyens financiers les plus importants. Dans la dernière période c'est elle qui a vu ses moyens croître alors que partout ailleurs ils régressaient. Quand on regarde l'administration centrale et particulièrement la direction de l'eau, on constate un manque dramatique de moyens matériels (voitures, bureaux, crédits de déplacements, etc.) et surtout de moyens humains. Il s'ensuit des conditions de travail et des horaires tout à fait anormaux. Face à cette situation, conclut-il, la solidarité est un impératif au sein du syndicat.*

Profitant des moyens nouveaux et des créations d'emplois, la branche agences de l'eau du SNE s'est surtout mobilisée pour négocier un accord de partage du travail aboutissant à la création de vingt-trois postes supplémentaires. Il a fallu vaincre les réticences du ministère de la fonction publique pour les obtenir.

Patrick Saint-Léger, qui travaille à présent à la délégation de Montpellier de l'agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse, est venu au congrès en compagnie de Jean-Jacques et découvre le fonctionnement du syndicat. Il règne une certaine euphorie dans les réunions de la branche agences et les syndicalistes se retrouvent au bar après leur conseil de branche vite expédié.

Il fait beau, certains partent se promener. Jean-Jacques Maynard demande quels sont les représentants de la branche qui ont été choisis pour faire partie du conseil national. Tous le regardent d'un air étonné. *Ah bon, il fallait choisir des représentants ?* L'ambiance est détendue, quelqu'un

propose qu'on tire à la courte paille. Patrick Saint-Léger et quelques autres acceptent finalement de se porter volontaires.

Le soir venu Jean-Jacques et Patrick observent de loin la réunion de la branche chasse faune sauvage. Jannick est debout face à une vingtaine de gardes-chasse attentifs. Ils vont travailler tard dans la nuit. *Quel contraste, remarque perfidement Jean-Jacques, avec le conseil de branche agences où tout le monde parle en même temps. Je préfère mille fois l'anarchie des réunions agences !* s'exclame Patrick.

Jannick Doignon récapitule les événements de ces dernières années, les avancées prometteuses pour un statut unique, la trahison de l'administration, la signature d'un décret rétrograde par Corinne Lepage. Il résume la situation actuelle à l'Office national de la chasse. *L'administration se retrouve maintenant dans une situation bloquée entre les chasseurs, qui s'affranchissent de plus en plus des règles de l'État de droit, et les personnels engagés dans une franche révolte.* L'illustration suivante est publiée dans un bulletin d'information de la branche.

Dans le même temps, poursuit Jannick, les efforts de syndicalisation ont porté leurs fruits et l'effectif de la branche est passé de quatre-vingt-dix adhérents au dernier congrès à plus de deux cents.



Laurent Faure, participant à un congrès pour la première fois, n'apprécie pas beaucoup le rythme de travail avec des réunions de huit heures du matin à dix heures du soir, pendant que les collègues des autres branches prennent le temps de se détendre. Lui et d'autres jeunes militants ne comprennent pas à quoi servent des discussions aussi longues.

Seuls quatre militants de la branche parcs nationaux participent au congrès. Thierry Houard et Gil Deluermoz en font partie. Depuis leur titularisation en 1986 les agents des parcs participent de moins en moins à la vie du syndicat et les adhérents rechignent à sortir de leurs vallées. Les seules mobilisations de la branche ont lieu lorsque les parcs sont gravement menacés.

Ce fut le cas dans le Mercantour où nous avons vu comment un directeur particulièrement autoritaire a largement contribué à l'implication syndicale de Thierry et Gil. Ce fut le cas également dans la Vanoise avec le projet de construire des remontées mécaniques dans la zone centrale du parc afin d'établir une liaison entre les domaines skiables de Val-d'Isère et de Bonneval-sur-Arc.

Lors du trentième anniversaire des parcs nationaux, Michel Barnier, à la fois ministre de l'environnement, président du conseil général de Savoie, coprésident du comité d'organisation des Jeux Olympiques d'Albertville et membre du conseil d'administration du parc national de la Vanoise, posait publiquement la question suivante. *La discussion sur les modifications des limites d'un parc national est-elle une affaire sacrée, quasi religieuse, ou peut-elle faire partie de l'évolution naturelle vers les parcs du XXI^{ème} siècle ?* Il proposait peu après une loi permettant de modifier plus facilement les limites des parcs nationaux.

Par leur connaissance du terrain les militants de la Vanoise ont démonté un à un les arguments présentés par les promoteurs du projet de remontées mécaniques. Par leur expérience historique des militants des autres parcs ont expliqué le danger que représenterait la moindre brèche dans la protection juridique dont bénéficient les parcs et qui a permis jusqu'ici la préservation d'un patrimoine naturel exceptionnel. Gil a rassemblé les idées et arguments dans un dossier de synthèse. Le SNE s'est impliqué dans un collectif de défense des parcs nationaux coordonné par la Fédération Rhône-Alpes de protection de la nature (FRAPNA) afin de récolter cent mille signatures contre le projet. La mobilisation a porté ses fruits avec l'abandon du projet de remontées mécaniques dans la Vanoise et du projet de loi sur les parcs nationaux.

Au congrès de Thiviers les militants des parcs se demandent comment inciter leurs collègues à se mobiliser pour l'action collective et redonner du dynamisme aux différentes sections. Ils décident de créer un journal de la branche dont Gil sera responsable. Après le congrès l'ancien objecteur de conscience appelle ses collègues de toutes les sections à faire part de leurs expériences ou difficultés. Il saisit les textes sur un petit ordinateur et les met en page. Les journaux sont ensuite imprimés sur une machine de l'union départementale de la CFDT des Alpes-Maritimes, puis Gil demande l'aide de deux ou trois personnes de la section pour trier les pages, monter les exemplaires et coller les étiquettes d'adresse des adhérents.

Dès son premier numéro le journal est un véritable succès. *Rien qu'en relatant ce qu'il se passe dans les autres parcs*, explique Gil, *il empêche les directeurs de se comporter comme s'ils étaient des petits chefs dans leurs républiques indépendantes*. Il contribue également à sortir la branche parcs de son repli sur elle-même en intégrant des nouvelles des autres branches du syndicat ou des discussions au conseil national pouvant intéresser les adhérents des parcs.

Revenons au congrès de Thiviers. Les soixante adhérents de la section ADEME sont représentés par quatre personnes dont Catherine Borgida, dont nous avons fait connaissance au chapitre huit. Le SNE est majoritaire dans toutes les instances de représentation du personnel de l'établissement et assure la publication régulière d'un bulletin de section. Le travail accompli par la section a abouti à la conclusion d'un accord sur le temps partiel choisi qui a déjà permis six embauches. Un autre accord sur la préretraite progressive devrait bientôt en permettre de nouvelles.

Ruven Gonzalez n'est pas présent au congrès car, une fois les structures syndicales mises en place à l'ADEME, il s'est mis en retrait afin de s'investir dans la vie politique de sa commune en banlieue d'Orléans. Adhérent des Verts, il a été élu conseiller municipal en 1995. Il occupe le poste de deuxième adjoint au maire et celui de vice-président du syndicat d'alimentation en eau potable. Il est également chargé de représenter la commune au conseil d'agglomération d'Orléans. Il passe ses soirées en réunions ou à la préparation de ses dossiers.

Laurent Duhautois est l'unique représentant de l'IFEN au congrès. La section syndicale compte trois adhérents et une bonne trentaine de sympathisants sur les quarante personnes qui travaillent au sein de l'établissement.

L'absence de statut des personnels continue à être le principal problème. Depuis la création de l'IFEN le SNE revendique l'inscription de l'établissement en liste dérogatoire, indispensable pour lui permettre de recourir à des contrats à durée indéterminée. Malgré les promesses des ministres successifs il n'existe aucune perspective en ce sens à court terme et l'IFEN a le choix entre faire appel à des fonctionnaires – difficiles à trouver et dont les compétences correspondent mal aux besoins – ou embaucher des personnels sur des statuts précaires. Laurent a été embauché comme beaucoup de ses collègues sur un contrat de trois ans qui doit d'ailleurs être renouvelé sous peu... à moins que les négociations avec le ministère de la fonction publique ou un autre impondérable l'en empêchent.

Laurent participe pour la première fois à un congrès syndical. Il avait un peu peur de se retrouver dans un groupe corporatiste centré sur des revendications matérielles liées aux conditions de travail au quotidien mais constate que la plupart des discussions portent sur le service public de l'environnement et les actions à mener pour qu'il soit plus efficace. Il décide de s'impliquer davantage et se porte candidat pour représenter la section IFEN au conseil national.

Le second jour du congrès Jean-Jacques présente le rapport d'activité faisant le bilan des trois années écoulées depuis le congrès de Nouan-le-Fuzelier. *En termes de politique de l'environnement le fait marquant était constitué par l'approbation du plan national pour l'environnement peu avant le dernier congrès. Les ambitions étaient la structuration des services sur le territoire et le changement d'échelle budgétaire. Sur ces deux termes, constate-t-il, l'échec est complet. S'il y a bien eu création des DIREN on ne peut que constater aujourd'hui leurs difficultés à exister. Quant à revendiquer l'existence d'un échelon départemental, le sujet est devenu tabou. Le changement budgétaire, poursuit-il, n'a pas non plus pris corps.*

Jean-Jacques déplore que Ségolène Royal et Michel Barnier, députés au moment de l'adoption du *plan national pour l'environnement*, aient tous les deux enterré le plan en tant que ministres. À propos de Corinne Lepage il rapporte l'anecdote suivante. *Lors de notre première rencontre, nous avons évoqué avec elle la mise en œuvre du plan national pour l'environnement. La ministre a alors demandé à ses services d'aller chercher le document mais personne n'a été capable d'en trouver un exemplaire au ministère ! Heureusement qu'une version résumée avait été vendue en kiosque, cela a permis qu'on retrouve quelques exemplaires chez l'éditeur.*

Jean-Jacques poursuit en évoquant les relations du SNE avec Corinne Lepage. *Dans les mois qui ont suivi, jamais le SNE-CFDT n'avait autant rencontré un ministre de l'environnement et dialogué avec lui... mais nous avons obtenu pour résultat des positions et décisions diamétralement opposées à celles que nous préconisons ! Le summum a été la signature du « décret scélérat ». Puis d'un seul coup ce fut le silence radio total. Depuis les grèves contre le Plan Juppé le gouvernement a pourtant demandé à ses ministres de mieux soigner leurs relations avec les partenaires sociaux. Mais à l'environnement il ne se passe plus rien et Corinne Lepage n'est là que pour peindre en vert les décisions du gouvernement sur lesquelles elle n'a aucune influence*³⁹.

Jean-Jacques évoque ensuite la position du SNE au sein de la CFDT. Il constate avec amertume que les structures de la confédération ont progressivement abandonné la préoccupation pour l'environnement. Sur les rémunérations ce n'est pas mieux. *L'Union des fédérations des fonctions publiques et assimilés (UFFA-CFDT), explique-t-il, a signé des accords entérinant la poursuite de politiques de rigueur budgétaire à l'opposé des positions majoritaires au sein du SNE. Mais le plus grave de tout ça c'est que ces positions ont été validées dans des conditions bien peu démocratiques, les syndicats proconfédéraux ayant tous procédé à des votes bloqués.*

Jean-Jacques mentionne ensuite sa participation au congrès confédéral tenu à Montpellier en mars 1995. *De nombreux syndicats ont critiqué le manque de démocratie interne et un positionnement politique trop consensuel avec le gouvernement de droite. L'équipe sortante conduite par Nicole Notat, qui avait pris le pouvoir entre les deux congrès lors du putsch contre Jean Kaspar, s'est vu refuser le quitus pour son rapport d'activité. C'est une première dans l'histoire de la confédération. Le bureau national qu'elle a proposé a pourtant été élu peu après et la totalité des candidats d'opposition ont été éliminés lors d'un dernier scrutin où, bizarrement, se sont exprimés dix pour cent de votants de plus que lors des autres votes du congrès !*

Le secrétaire général évoque ensuite les positions surprenantes de la confédération lors des grèves de décembre 1995 contre le « plan Juppé » de réforme des retraites et de la sécurité sociale. Une motion d'actualité est présentée au congrès par la branche AC-DIREN. En voici le texte intégral.

³⁹ Corinne Lepage a publié en 1998 un livre relatant son expérience, significativement intitulé *On ne peut rien faire Madame le ministre.*

Motion d'actualité

(Présentée par la branche AC-DIREN)

Lors des mobilisations de novembre-décembre 1995 demandant le retrait du plan Juppé, la direction confédérale a tenté de mettre la CFDT hors jeu de la mobilisation en voulant jouer le rôle de médiateur social auprès du gouvernement. Elle a été la première à casser délibérément le front commun intersyndical. Pour la première fois la direction confédérale a combattu un mouvement de grève, tournant le dos à ce qui a fait l'originalité et l'identité de la CFDT. Ces positions, qui ont jeté le trouble parmi les personnels en lutte et la population en général, ont entraîné un départ non négligeable de militants et d'adhérents de la CFDT en particulier dans le secteur des cheminots.

Pour réintroduire dans la CFDT un véritable débat et fonctionnement démocratique et afin de lutter contre les dérives de la direction confédérale vers plus de médiation sociale, le Congrès du Syndicat national de l'environnement (SNE) décide de soutenir les activités du Journal et de l'Association "Tous ensemble".

Cette Association, composée de militants, de sections, de syndicats, de fédérations et d'URI, a pour but de créer un cadre de débat et d'initiatives dans la CFDT pour faire vivre un syndicalisme démocratique de lutte pour la défense de l'intérêt des travailleurs, des chômeurs et la transformation sociale.

Le Congrès du SNE :

- invite les Branches et les Sections du SNE à participer aux initiatives et actions de "Tous ensemble" ;
- demande au Conseil national confédéral d'ouvrir un large débat dans l'ensemble de l'organisation pour résoudre la crise actuelle et pour définir un nouveau fonctionnement des institutions de la Confédération afin de retrouver l'essence démocratique qui a fait la force et la réputation de la CFDT depuis sa création.

Le Congrès mandate le nouveau Bureau national du SNE pour participer à "Tous ensemble".

Jean-Jacques explique que *la démarche de « Tous ensemble » revient à faire le pari qu'il est possible de créer un rapport de force en interne à la CFDT afin de retrouver des pratiques plus conformes à ses valeurs fondatrices. Lui-même n'en est pas convaincu. Mais quitter la CFDT comme le voudraient certains n'est pas non plus une solution viable, selon lui, car les pratiques des autres confédérations de salariés ne sont guère enthousiasmantes.*

La motion est votée par quarante-deux congressistes tandis que neuf s'abstiennent. Jean-Jacques est soulagé de constater que ce point délicat du positionnement politique du syndicat au sein de la confédération n'est pas un facteur de division au sein du SNE.

La troisième journée est consacrée à l'élaboration de la résolution générale. Les congressistes discutent notamment de l'attitude à tenir vis-à-vis du Conseil supérieur de la pêche qui n'est plus représenté de façon structurée au sein du SNE. Depuis la signature du « décret scélérat » à l'ONC et le recours en Conseil d'État, des agents du Conseil supérieur de la pêche (CSP) inquiets des retombées possibles sur leur statut ont repris contact avec le syndicat.

Jannick a été chargé de les accueillir avec l'espoir d'aboutir progressivement à la renaissance d'une branche pêche au sein du SNE. Jean-Jacques le met en garde. *Depuis le départ de Gilles Odic en 1987 l'expérience a montré que certains syndicalistes étaient motivés par la défense d'intérêts personnels ou d'avantages acquis particulièrement excessifs. Les conditions d'une action collective seront très difficiles à réunir.*

Les congressistes décident de relever le défi et inscrivent les lignes suivantes dans la résolution générale. *L'absence de représentation du SNE au sein du Conseil supérieur de la pêche met à mal notre image de syndicat de TOUT le ministère de l'environnement et nous prive d'informations précieuses sur ce secteur. En conséquence sa syndicalisation est reconnue comme prioritaire.*

Le congrès se termine par l'élection des conseillers nationaux, à présent au nombre de vingt-neuf. Ceux-ci élisent à leur tour les membres du bureau national. Daniel Gascard devient secrétaire général. Il sera appuyé par deux secrétaires généraux adjoints, Jannick Doignon et Denis Keller. Jean-Jacques Maynard devient trésorier, prenant la relève de François Girard gravement malade et absent du congrès du SNE pour la première fois depuis Lanslebourg en 1979. Thierry et trois autres membres complètent le bureau.

Le nouveau secrétaire général du SNE a presque 35 ans. Comme pour Jean-Jacques ses origines familiales ne le prédestinaient pas à un engagement syndical. Son père militaire disait, *à l'armée il n'y a pas de syndicat et ça fonctionne bien mieux comme ça.* Ses parents étaient catholiques pratiquants et la solidarité était une valeur centrale dans son éducation. Daniel passe toutes ses vacances à la campagne près de Gap où ses parents louent une maison à l'année. Il aide aux travaux des champs dans les fermes du hameau et rencontre des gardes forestiers. Il s'inscrit en classes préparatoires en

espérant entrer à l'École nationale des eaux et forêts mais échoue au concours et préfère rejoindre la fac. Il passe sa licence de biologie puis interrompt ses études lorsque naît son premier enfant.

Daniel accepte le premier emploi venu. Il passe deux mois à IBM avant de travailler plusieurs années comme intérimaire puis d'être responsable d'un laboratoire de traitement de surface dans une petite entreprise qui fait de la soudure sur métal. Il s'inscrit à des cours du CNAM où il apprend les techniques de traitement de la pollution. Il prend conscience que les produits chimiques que son entreprise déverse directement dans les réseaux d'égout peuvent causer des dégâts considérables à l'environnement.

L'entreprise rencontre des difficultés économiques. Elle est gérée de façon paternaliste avec des injustices qui révoltent Daniel. Il ne supporte pas le délégué du personnel au service du patron et décide avec un de ses collègues de se présenter aux élections suivantes. Ils se renseignent à la maison des syndicats et choisissent l'étiquette CFDT. Seuls candidats, ils sont facilement élus. Ils exigent que le code du travail soit respecté dans l'entreprise et s'engagent dans la rénovation de la convention collective. Mais les licenciements se multiplient, l'entreprise est sur le point de déposer le bilan.

Daniel répond à une petite annonce et se fait embaucher comme formateur en traitement des eaux usées industrielles à la Fondation de l'eau⁴⁰ près de Limoges. Il aime son travail, formant principalement des agents municipaux ou employés d'entreprises comme la Lyonnaise des eaux et la Générale des eaux. En revanche il désapprouve la façon dont la fondation est gérée. En 1990 le directeur adjoint avec qui il s'entend bien va travailler à l'agence de l'eau Rhin-Meuse. Quelques mois plus tard il suggère à Daniel de le rejoindre à Metz où un poste vient de se libérer.

Le directeur de l'agence, Jean-Luc Laurent, vient de proposer au comité de bassin un doublement des redevances, anticipant à titre expérimental dans le bassin Rhin-Meuse ce qui est envisagé pour le sixième programme des autres agences à partir de 1992. Il presse ses équipes de s'investir plus que jamais dans la lutte contre la pollution. C'est dans ce contexte enthousiasmant que Daniel pratique son nouveau métier. Il s'agit de suivre le service d'assistance technique aux exploitants de stations d'épuration (SATESE) en partenariat avec les conseils généraux du bassin. Ce service regroupe des techniciens financés par l'agence de l'eau et contribue de cette façon au bon fonctionnement des ouvrages et plus seulement à leur construction.

⁴⁰ La Fondation de l'eau sera regroupée en 1991 avec l'Association française pour l'étude des eaux (AFEE) et le Centre de formation international à la gestion des ressources en eau (CEFIGRE) pour former l'Office international de l'eau (OIEau).

Daniel adhère dès son embauche au SNE-CFDT, seul syndicat présent à l'agence. Les responsables syndicaux sont critiqués de toutes parts pour avoir accepté la « prime des bûchettes » dont le montant varie entre les agents selon le bon vouloir du directeur. Ils démissionnent de leurs responsabilités et une nouvelle équipe se met en place revendiquant des primes égales pour tout le monde. Daniel en fait partie et commence à participer au comité technique paritaire alors que Jean-Luc Laurent est toujours directeur. Il se fait tout petit, prend beaucoup de notes et admire ses collègues plus expérimentés. On lui demande de participer à un comité technique paritaire inter-agences à Paris où aucun de ses collègues ne veut aller.

La convocation indique quatorze heures dans les locaux du ministère de l'environnement. Daniel arrive juste à l'heure. Il écoute les syndicalistes des autres agences et prend des notes. À la fin de la réunion Jean-Jacques s'approche de lui. *C'est toi Daniel Gascard ? Bon, quand on a une réunion paritaire l'après-midi on se retrouve le matin pour la préparer.* Personne n'avait prévenu Daniel. *Je le saurai pour la prochaine fois,* répond-il.

Le jeune homme retrouve Jean-Jacques, Pierre Aplincourt et Claude Bessis pour le CTP mémorable où l'équipe du SNE renégocie les primes avec le successeur de Jean-Luc Laurent à l'Agence Rhin-Meuse. Daniel impressionne ses collègues des autres agences par ses calculs en temps réel.

Daniel participe au congrès de Nouan-le-Fuzelier, songe un instant à entrer au conseil national mais tout est nouveau pour lui, il préfère prendre son temps. Jean-Jacques l'a repéré et lui téléphone peu après le congrès. *Un des membres du CN s'est désisté, tu ne voudrais pas y entrer ?* Daniel demande ce que cela implique concrètement. *Presque rien,* lui répond Jean-Jacques, *tu viens te promener à Paris deux fois deux jours dans l'année.*

Quelque temps après Jean-Jacques demande à Daniel s'il ne voudrait pas entrer au bureau national du syndicat. À la question concernant ce que ça implique il répond, *pas grand-chose, tu viens te promener à Paris quatre fois dans l'année.*

Les deux hommes se téléphonent régulièrement. Le courant passe bien entre eux et Daniel s'entend bien aussi avec les autres membres de l'équipe nationale du SNE. Jean-Jacques finit par lui demander s'il serait prêt à lui succéder comme secrétaire général. D'abord sur le ton de la boutade puis plus sérieusement.

Daniel commence à y réfléchir. Il sait que Jean-Jacques en est à son troisième mandat et a besoin de passer la main. Il se dit que Yannick Doignon serait mieux placé que lui pour devenir secrétaire général mais la branche chasse faune sauvage en pleine croissance a besoin qu'il s'y consacre entièrement. Daniel accepte donc de devenir secrétaire général adjoint et

Jean-Jacques commence à l'associer à toutes les discussions importantes. Il est enchanté d'avoir trouvé un successeur aussi dynamique. En mars 1995 ils participent ensemble au congrès confédéral de Montpellier et partagent le même diagnostic sur les dérives de la CFDT.

La principale divergence entre Jean-Jacques et Daniel tient à la façon d'organiser le syndicat. Dès son premier congrès à Nouan-le-Fuzelier Daniel avait été surpris par le caractère informel de son déroulement, en particulier l'élaboration de la résolution générale. Aucun projet de résolution n'avait été préparé avant le congrès. Trois groupes avaient travaillé sur le sujet pendant une journée, écrivant trois versions différentes de la résolution. Le lendemain, le temps pour faire la synthèse avait évidemment manqué. Jean-Jacques avait proposé que cette tâche soit confiée à Gérard Clouet et que le résultat soit envoyé aux congressistes quelques semaines plus tard.

Daniel avait trouvé le congrès très convivial mais avait critiqué son manque de rigueur et commencé à vouloir y mettre de l'ordre. A Thiviers il avait insisté pour qu'un texte rédigé à l'avance serve de base commune aux groupes de travail et que la synthèse soit rédigée pendant le congrès, ce qui a permis que la résolution générale soit approuvée par les participants.

Lorsqu'il devient secrétaire général Daniel confie à Jean-Jacques qu'il sera difficile de lui succéder car il a tout dans la tête. Ce dernier en est bien conscient et se rappelle ses longs exposés en conseil national, le plus souvent suivis de quelques questions puis de votes unanimes adoptant ses propositions.

Les deux hommes conviennent alors d'une période de deux ans de « tuilage » pendant laquelle l'ex-secrétaire général accompagnera son successeur aux réunions et rendez-vous importants. Jean-Jacques se souvient à quel point ce type d'accompagnement lui avait manqué lorsqu'il avait assumé le poste en 1986. Même s'il en comprend les difficultés liées aux circonstances, il ne peut s'empêcher d'en vouloir à Yves Mérillon d'avoir été trop peu présent à ses côtés après avoir quitté ses responsabilités syndicales.

Daniel qualifiera sa première année d'exercice du secrétariat général de « lepagisme passif ». Il cumule facilement ses nouvelles fonctions avec un travail à plein temps à l'agence de l'eau Rhin-Meuse et en profite pour se consacrer à l'organisation interne du syndicat. Là où Jean-Jacques désignait volontaire le premier qui ouvrait la bouche en réunion, il préfère organiser des groupes de travail dont les membres et les mandats sont définis collectivement. Le SNE grandit et a besoin d'un fonctionnement plus structuré.

En passant le relais à Daniel, Jean-Jacques est soulagé de ne plus avoir besoin d'être vingt-quatre heures sur vingt-quatre à la disposition de l'administration. Il se souvient par exemple d'un appel interminable de Jean-Luc Laurent, en plein mois de juillet, pendant que les grillades brûlaient sur le barbecue.

Il a été secrétaire général du syndicat pendant dix ans. Il a cependant toujours gardé une activité professionnelle à l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse, travaillant officiellement un jour par semaine comme chargé de mission auprès du secrétaire général de l'agence. Dans la pratique il a plutôt consacré entre quatre-vingt-dix et cent pour cent de son temps de travail au syndicat et parfois bien plus selon les périodes. Mais il tenait à garder cet ancrage professionnel, qui l'aidait à garder la proximité nécessaire avec les salariés dont il était chargé de défendre les intérêts.

Jean-Jacques a toujours considéré qu'il s'était retrouvé secrétaire général par un concours de circonstances, n'étant a priori pas plus qualifié qu'un autre pour ce poste. Il mesure tout ce que cette expérience lui a apporté. D'abord la découverte du service public de l'environnement en pleine construction que son activité professionnelle orientée sur les aspects financiers lui aurait difficilement permise.

Mais ce que le SNE lui a apporté de plus précieux, comme à beaucoup de ses prédécesseurs, c'est de partager la vie et les combats de gens exceptionnels. Il pense à ceux qui étaient au syndicat bien avant lui comme Claude Jendrier, François Girard, Gérard Clouet, Yves Mérillon, Pierre Aplincourt, Jannick Doignon et à ceux qui sont arrivés depuis. *La relève est assurée, y compris pour organiser des coups foireux*, s'amuse-t-il en regardant Thierry Houard et Patrick Saint-Léger.

Fin 1996 Jean-Jacques reçoit avec surprise une proposition pour être nommé chevalier de la Légion d'honneur au titre de son activité à la tête du syndicat. Son nom a été suggéré à la ministre de l'environnement par Hélène Jacquot avec qui il a énormément travaillé pour résorber la précarité au sein du ministère de l'environnement. Ce geste est hautement symbolique car ce sont le plus souvent des hauts fonctionnaires ou professeurs universitaires qui sont choisis. Lorsqu'il s'agit de syndicalistes ils sont au minimum secrétaires confédéraux et sont nommés au titre du ministère du travail. Au-delà de sa personne Jean-Jacques considère qu'il s'agit surtout d'une reconnaissance du travail accompli par le Syndicat national de l'environnement dans son ensemble. Il choisit de recevoir son insigne des mains de Dominique Bidou qui avait été directeur général de l'administration du ministère de l'environnement à l'époque de Brice Lalonde. Il prononce un discours dont une grande partie est reproduite ci-après.

Déontologie et tradition syndicale s'opposent quasiment par principe à toute notion de reconnaissance institutionnelle. Mais la situation présente est particulière à de nombreux points de vue : elle est particulière pour notre pays pour lequel les voies du progrès restent à conquérir, elle est particulière pour ce ministère pour lequel se faire entendre reste un enjeu majeur, elle est particulière pour de nombreux représentants des personnels en activité au sein de leurs organisations pour lesquels faire respecter l'État de droit reste un combat quotidien.

Accorder dans ces conditions la première des distinctions de la nation à un représentant des personnels de couleur SNE-CFDT, c'est rendre aux personnels l'hommage que globalement ils méritent amplement et c'est reconnaître au SNE-CFDT sa dimension d'acteur à part entière en matière de politique de l'environnement.

Il s'agit là d'un élément fondamental pour ce syndicat qui, tout en assumant intégralement sa vocation première de défense des intérêts des personnels, se veut porteur du service public de l'environnement, c'est-à-dire d'un service qui apporte la garantie de l'État aux citoyens pour un accès et un usage équitable des ressources naturelles et patrimoniales de notre pays.

[...] Être agent au service de cette maison, ou sous tutelle de cette maison, ça n'est pas commun. Ça n'est pas commun car nous sommes peu nombreux, qu'un vrai cadre statutaire n'englobe toujours pas la réalité de l'institution, que la cohérence des structures relève toujours de l'aléatoire et que, néanmoins, les missions imparties n'en cessent pas pour autant de s'élargir régulièrement.

Ça n'est pas commun parce que, mais je prendrai soin d'éviter ici la notion de privilège, lesdites missions sont d'un intérêt existentiel pour l'ensemble de la collectivité, et sont bien comprises comme telles, en tout premier lieu par ceux chargés de les mettre en œuvre. Être agent de service public dans ces conditions, en étant d'abord citoyen avec l'ensemble des devoirs et droits que cela implique, exige dès lors plus que le simple investissement professionnel.

Il ne s'agit pas là de verser dans un quelconque mysticisme, mais d'affirmer que le simple fait de prétendre assumer nos missions implique un véritable militantisme professionnel. [...] Cela veut bien dire qu'il nous faut savoir résoudre la contradiction entre la bonne exécution des missions et les conditions d'adversité que nous rencontrons à tous points de vue.

[...] Je conclurai bien évidemment par un point plus personnel. Toute distinction provenant de la reconnaissance de mérites, je crois être bien placé pour évaluer les mérites que je n'ai pas, particulièrement par rapport à ce que je viens précisément de dire.

Alors, si je peux m'en accorder au moins un, ce ne peut être que celui d'avoir en tant que responsable, outrageusement et éhontément exploité la bonne volonté, les capacités et les compétences (notoirement plus importantes que les miennes) que mes camarades ont consenti à mettre à disposition de notre organisation.

Que tous en soient remerciés ici, les présents comme ceux qui n'ont pu se rendre disponibles. Qu'ils en soient d'ailleurs d'autant plus remerciés que toujours, l'engagement syndical s'ajoute à l'activité professionnelle normale, et qu'engagement syndical signifie dans la réalité payer une cotisation pour avoir le droit de consacrer son temps et son énergie à la cause commune. En général sans attente d'un quelconque retour même s'il se produit parfois des exceptions.

Merci au ministère de l'environnement d'avoir pris cette décision de reconnaissance de l'acteur syndical. C'est une décision peu commune, mais qui est appréciée comme très significative. Merci à ma famille, mon épouse et mes enfants qui ont plus qu'à leur tour eu à supporter sautes d'humeur et absences répétées.



Chapitre XV

—

Une verte au ministère de l'environnement

Le 21 avril 1997 le président de la République Jacques Chirac annonce la dissolution de l'Assemblée nationale et la tenue d'élections législatives. À la surprise générale la gauche obtient la majorité. Le Front national continue de croître avec quinze pour cent des suffrages au premier tour et élit un député. Les écologistes, avec près de sept pour cent des voix au premier tour, obtiennent sept députés dans le cadre de l'accord de la *gauche plurielle* avec le Parti socialiste.

Lionel Jospin, nommé Premier ministre, choisit Dominique Voynet comme ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement. Elle est connue du grand public pour avoir été candidate des Verts aux élections présidentielles de 1995. Thierry Houard, qui a toujours voté pour les Verts, espère que son arrivée va dynamiser le ministère. Cet espoir est largement partagé au sein du SNE comme dans le monde associatif.

Le syndicat est reçu par le nouveau cabinet ministériel deux semaines plus tard. Pendant plus de trois heures les responsables des principales branches du syndicat présentent les difficultés et les problèmes du ministère et de ses établissements publics à la conseillère technique Caroline Roy, chargée spécialement de l'animation des services. L'équipe du SNE estime avoir trouvé un interlocuteur attentif et franc. Cette première rencontre est rapidement suivie par d'autres pour préciser les revendications du syndicat et prendre contact avec d'autres membres de ce cabinet. Plusieurs sont issus du monde associatif et découvrent les rouages de la machine administrative. Leur bonne volonté ne fait aucun doute mais la prise en main laborieuse des dossiers laisse parfois un sentiment d'amateurisme.

La ministre reçoit fin juillet une délégation du SNE composée de Daniel Gascard, Jean-Jacques Maynard, Jannick Doignon et Denis Keller. Les quatre hommes souhaitent la bienvenue à Dominique Voynet au ministère. *Votre arrivée suscite beaucoup d'espoir au sein des personnels*, lui disent-ils,

après les renoncements successifs des dernières années. La seule chose qu'on vous demande c'est de ne pas décevoir ces attentes.

- Je ne suis pas là pour vous décevoir, rétorque la ministre.

- Vous nous excuserez, répond Jean-Jacques, mais vous venez d'arriver.

Nous, nous sommes là depuis longtemps et nous resterons encore longtemps après vous⁴¹. Vous n'êtes pas la première écologiste à l'environnement et vous devez savoir que vos prédécesseurs nous ont beaucoup déçus. L'ex-secrétaire général du SNE évoque l'époque d'Huguette Bouchardeau et de Brice Lalonde. Son plan national pour l'environnement n'a jamais été appliqué. Il n'avait pas l'appui politique nécessaire, il a fini par démissionner. À travers lui ce sont les personnels de l'environnement qui se sont sentis humiliés, explique Jean-Jacques.

Jannick rappelle ensuite comment Corinne Lepage a trahi ses personnels en signant le décret plaçant les gardes-chasse sous la tutelle des fédérations. Il rappelle que le SNE a déposé un recours en Conseil d'État et explique que la création des corps de l'environnement est un impératif pour que le ministère puisse véritablement exercer ses fonctions. *Écoutez madame, conclut-il, si vous estimez à un moment donné que vous ne pouvez pas mettre en application les politiques nécessaires au ministère de l'environnement, démissionnez.*

- Mais je ne suis pas là pour démissionner !

- Ce n'est pas ce que j'ai voulu dire. Mais il faut que vous compreniez que vous allez être soumise, au poste que vous occupez, à d'énormes pressions. Il ne faut surtout pas que vous déceviez les personnels. Jannick sait que le gouvernement de gauche plurielle a besoin de l'appui des Verts. Dominique Voynet peut donc peser sur le plan politique.

La nouvelle ministre se défend. Elle rappelle qu'elle a déjà obtenu l'abandon du projet de construction du canal Rhin-Rhône à grand gabarit et l'arrêt du surgénérateur Superphénix. *C'est très bien, répond Jean-Jacques, mais professionnellement cela ne concerne pas beaucoup les agents de votre ministère.*

Après cette introduction les syndicalistes interrogent la ministre sur les principales revendications qu'ils ont transmises à son cabinet un mois plus tôt. Invariablement celle-ci répond que le dossier sera étudié avec une concertation aussi large que possible de tous les acteurs et qu'aucune décision rapide ne sera prise. Les syndicalistes se rendent compte à quel point la nouvelle équipe connaît peu les services du ministère et ne s'est pas

⁴¹ *Les ministres passent, le personnel reste*, résumera Dominique Voynet dans le livre *Voix off* publié en 2003 où elle rend compte de son expérience à la tête du ministère.

encore rendu compte du peu de moyens dont ils disposent. Lorsque Daniel et ses collègues évoquent le nom de certains dirigeants du ministère ou des établissements publics sous sa tutelle, la ministre réagit : *ne comptez pas sur moi pour faire une chasse aux sorcières.*

En sortant de la salle de réunion les quatre hommes se regardent incrédules. Ils n'ont obtenu aucune réponse à leurs revendications. Et surtout ils ne s'attendaient pas à une réunion si tendue. Dominique Voynet s'est sentie critiquée et ils ont été perçus comme des donneurs de leçons. Ils comprennent également, mais un peu tard, qu'il aurait été bienvenu d'inclure une femme dans la délégation du SNE pour cette première rencontre avec la nouvelle ministre connue pour ses positions féministes.

Au début de l'automne 1997 Jean-Jacques assiste au congrès annuel de France Nature Environnement à Orléans sur le thème de l'eau. Les six directeurs d'agence de l'eau sont là ainsi que le directeur de l'eau du ministère. Des responsables d'associations de protection de la nature présentent Dominique Voynet comme l'une des leurs sous les yeux des hauts fonctionnaires silencieux. Ils dénoncent le fait que l'État, incapable de faire face à ses responsabilités en matière d'environnement, les transfère aux associations sans leur fournir les moyens nécessaires. La ministre évoque le plan emploi-jeunes lancé un mois auparavant par la ministre du travail Martine Aubry et son importance pour le domaine de l'environnement. Elle annonce que les agences de l'eau auront l'autorisation de créer deux cents nouveaux postes afin d'accompagner le recrutement et le suivi de milliers d'emplois jeunes, notamment dans le milieu associatif.

Sans le dire publiquement la ministre prévoit que la plus grande partie de ces postes seront affectés aux DIREN. Les militants SNE de la branche AC-DIREN tiennent l'information de leurs directeurs. Lorsqu'ils en font part à Claude Bessis, secrétaire de la branche agences de l'eau du SNE, celle-ci manque de s'étrangler car elle sait que c'est rigoureusement contraire aux règles de la fonction publique. Elle est choquée par l'amateurisme de Dominique Voynet et son équipe, qui devront vite se rendre à l'évidence et renoncer à ces affectations en DIREN de personnels recrutés par les agences.

L'épisode renforce les tensions entre les branches AC-DIREN et agences de l'eau. Les premiers reprochent aux agences, particulièrement nantaises, de ne pas vouloir partager leurs ressources humaines et financières. Les militants des agences, dont Claude, répondent qu'ils souhaitent soutenir les DIREN mais pas en faisant du bricolage illégal.

Dans l'édition du Monde du 14 novembre 1997 un article titre « Les agences de l'eau sous le feu des critiques ». *Deux rapports inédits de la Cour des comptes et du Commissariat général au plan affirment que la gestion de ces structures, publiques mais autonomes, n'est à la hauteur ni des enjeux écologiques ni des sommes investies, peut-on y lire. Les experts soulignent l'urgence d'une réforme.* Suivent des extraits des deux rapports et des commentaires extrêmement critiques concernant le fonctionnement des agences de l'eau.

Les militants de la branche agences du SNE sont très surpris. Le système satisfait la plupart des acteurs concernés, qu'il s'agisse des élus de tous bords, associations de protection de la nature ou industriels. C'est la première fois qu'il est critiqué de façon aussi sévère.

Puis la surprise laisse place à la colère lorsque les syndicalistes réussissent à se procurer le rapport du Commissariat général au plan abondamment cité dans l'article. Seuls ont été cités les extraits les plus critiques du rapport alors que l'analyse est largement plus nuancée, soulignant les aspects positifs du système des agences de l'eau et préconisant des pistes de réforme non seulement pour les agences mais également pour l'État. Le rapport met le doigt en particulier sur l'insuffisance de la police de l'eau, rejoignant les analyses faites de longue date par le SNE. Mais rien de tout cela n'apparaît dans l'article du Monde qui concentre les critiques sur les agences.

Dominique Voynet annonce peu après un projet de réforme de la politique de l'eau dont les détails seront fixés, assure-t-elle, à l'issue d'un vaste processus de concertation. Le sujet est au menu du CTP spécial inter-agences du 16 janvier 1998. Les syndicalistes y vont avec méfiance, le « vaste processus de concertation » ayant été précédé par une campagne de presse malveillante. Ils sont soulagés lorsqu'ils constatent que le projet reconnaît les succès de la politique décentralisée menée par les agences de l'eau et propose une liste d'améliorations à y apporter.

La première concerne la constitutionnalisation des redevances des agences. Peu de gens savent que les redevances payées par les usagers de l'eau depuis trente ans sont anticonstitutionnelles. Cette situation illustre bien la difficulté à trouver une place dans le cadre administratif français pour ces agences que Dominique Gros et plus tard Michel Rocard qualifiaient d'autogestionnaires.

Au moment des débats parlementaires pour préparer la loi sur l'eau de 1964 il a bien été précisé que les redevances des agences financeraient un service rendu spécifique, ce qui les distingue d'un impôt. Cela permet qu'elles soient votées par les membres de comités de bassin pour chaque

programme d'intervention de cinq ans et qu'elles soient distribuées sous la forme d'aides financières plutôt que d'abonder le budget de l'État. Le Conseil d'État a alors estimé qu'on ne pouvait les classer dans aucune des catégories juridiques existantes et qu'il s'agissait de taxes *sui generis*.

Mais au début des années quatre-vingt le Conseil constitutionnel a estimé au contraire qu'il s'agissait d'impôts et qu'elles devraient donc être votées chaque année par le parlement. Dans la pratique cela n'a pas empêché les agences de fonctionner car la loi de 1964 n'a pas été censurée par le Conseil constitutionnel lors de son approbation. Mais cette inconstitutionnalité a empêché par exemple que la loi sur l'eau de 1992 évoque les agences ou les redevances car les responsables de l'époque n'ont pas voulu courir le risque d'une censure par le Conseil constitutionnel d'un système qui fonctionnait bien à leurs yeux.

Pour y remédier le ministère de l'environnement propose un encadrement par le Parlement des programmes des agences tout en laissant les comités de bassin en déterminer le contenu à l'intérieur de ce cadre. Le SNE y est favorable.

Le projet de réforme propose aussi le renforcement de la tutelle exercée par le ministère sur les agences, la révision de la composition des comités de bassin pour augmenter le nombre de représentants des associations de protection de la nature et des associations de consommateurs ainsi qu'une réforme des redevances afin d'appliquer de façon plus satisfaisante le principe pollueur-payeur. Il est notamment question de créer de nouvelles redevances pour mieux prendre en compte les pollutions agricoles. Le SNE y est également favorable.

Les syndicalistes s'opposent en revanche à ce que le ministère de l'environnement prélève une partie des redevances perçues par les agences. Cet argent doit servir à financer les services de mesure des DIREN et ceux de la police de l'eau, mais le SNE considère que les difficultés de ces services sont davantage liées à des problèmes d'organisation qu'à un manque de financement. Rien ne servira de dépenser des millions si ces missions environnementales continuent à être exercées sur le terrain par des agents du ministère de l'agriculture ou de l'équipement sans cohérence d'ensemble. Pour avoir une police de l'eau efficace, le SNE considère que l'argumentation présentée dans le *petit livre vert* dès 1985 reste valable. Un ministère de l'environnement de plein exercice doté de corps d'État spécifiques est indispensable. Le SNE s'oppose donc à tout prélèvement sur le budget des agences tant qu'une réelle réflexion n'est pas menée sur l'organisation des services de l'État qui en bénéficieraient.

Dominique Voynet présente le projet de réforme de la politique de l'eau

en conseil des ministres le 20 mai. Le SNE déplore son manque d'ambition et considère que son principal but, non avoué, est de faire financer les missions régaliennes de l'État par le consommateur d'eau. Le ministère constitue des groupes de travail afin d'en détailler les aspects les plus complexes, comme la réforme des redevances. Le rythme des réunions ralentit pendant la période estivale.

Le mercredi 22 juillet 1998, comme tous les soirs après le travail, Claude Bessis achète son journal *Le Monde* à l'entrée du métro. Elle prend connaissance des arbitrages du projet de budget 1999 annoncés en conseil des ministres. Le ministre de l'environnement bénéficie d'une hausse de seize pour cent de son budget.

Elle lit ensuite que Dominique Voynet et Dominique Strauss-Kahn, alors ministre de l'économie, des finances et de l'industrie, ont annoncé la création d'une taxe générale sur les activités polluantes (TGAP) qui remplacera les taxes attribuées à l'ADEME dès 1999 et les redevances des agences de l'eau à partir de 2000 !

En arrivant chez elle vers huit heures du soir elle téléphone immédiatement au secrétaire général du syndicat. *Excuse-moi de te déranger, Daniel, mais il se passe quelque chose de très grave. Dominique Voynet a décidé d'en finir avec les agences de l'eau. Les redevances seront transformées en taxes donc seront votées chaque année par le parlement et non plus par les comités de bassin. L'argent ira dans le budget général de l'État. Il sera reversé chaque année aux agences... ou utilisé à d'autres fins selon les priorités politiques du moment.*

Le lendemain c'est l'effervescence à l'agence de l'eau Seine Normandie. Syndicalistes et direction mettent en commun les rares informations qu'ils sont parvenus à recueillir. C'est par un communiqué de presse intitulé « *Projet de Loi de finances pour 1999 - L'Année 1 de la fiscalité écologique* » que l'information a été diffusée. Personne ne semble avoir été informé de cette annonce qui paraît contradictoire avec le projet de réforme de la politique de l'eau porté par le ministère de l'environnement et discuté depuis huit mois avec l'ensemble de ses partenaires. Plusieurs présidents de comités de bassin croient tout d'abord à une blague quand on leur annonce la nouvelle. Le ministère annonce une réunion d'information sur le sujet pour le lundi suivant.

Claude et ses collègues syndicalistes qui ne sont pas en vacances – ou qui ont décidé d'écourter leurs vacances pour participer à la réunion – écoutent

Dominique Voynet présenter le projet. La ministre explique qu'il s'agit d'une véritable révolution fiscale qui conduira à mieux protéger l'environnement tout en créant des emplois. Claude demande la parole. *Écoutez madame, nous étions extrêmement contents d'avoir une écologiste, femme de surcroît, à la tête de ce ministère. Mais je constate que vous êtes une politicarde à la mode ancienne. Vous ne comprenez pas que vous êtes le fossoyeur de votre ministère.* La ministre est furieuse.

Le SNE diffuse le lendemain un tract de deux pages intitulé « Dominique Voynet m'a tuer ». *Bien qu'elle s'en soit défendue a priori, peut-on y lire, Dominique Voynet fait preuve de naïveté, de cynisme mais aussi d'amateurisme et de dogmatisme.* Chacun de ces adjectifs donne lieu à une argumentation détaillée puis vient la conclusion. *Ce coup de force antidémocratique semble avoir comme unique but de conforter la position de Mme Voynet qui déjà se présente comme la ministre qui a fait augmenter de seize pour cent le budget de l'environnement. C'est pour cela que les agences et leur personnel sont en train d'être vendus au ministère des finances. Nous vendrons chèrement notre peau.*

Mi-août le syndicat publie un nouveau texte présentant un solide argumentaire contre le projet, que les sections syndicales des agences de l'eau diffusent à chacun des membres des comités de bassin, aux parlementaires et à la presse. Il s'intitule « La fiscalisation des redevances sur l'eau : une erreur économique, sociale... et écologique ». En voici quelques extraits :

À court terme, la TGAP deviendra une TVA bis sur l'eau qui servira à combler les déficits publics. L'eau ne paiera plus l'eau mais son prix augmentera encore et encore ! Environnement et porte-monnaie des ménages seront les grands perdants !

Répondre aujourd'hui « centralisme étatique » à l'expérience d'associations et à l'engagement d'acteurs locaux au sein des organismes de bassin est tout à fait absurde sinon antidémocratique.

Il existe actuellement en France des outils originaux et déconcentrés dont l'efficacité économique et la légitimité sont reconnues au niveau européen et international... La décision unilatérale du gouvernement d'absorber les redevances des agences dans la TGAP va casser ce modèle original de concertation décentralisée.

Dans les agences les militants du SNE se mobilisent tous azimuts pour tenter de préserver leur outil de travail. Cela concerne aussi bien les pionniers des agences comme Xavier Basseras, Dominique Gros, Pierre Aplincourt que les militants arrivés un peu plus tard comme Claude Bessis, Jean-Jacques Caussin, Yves Mérillon, Jean-Jacques Maynard et Patrick Saint-Léger ou encore des jeunes agents issus de la vague d'embauches des années

quatre-vingt-dix à l'occasion du doublement des programmes d'intervention des agences. Beaucoup dont c'est le premier emploi ne comprennent pas pourquoi les agences de l'eau sont mises en cause tout aussi soudainement que violemment.

Les militants de la section syndicale de l'agence Rhône Méditerranée Corse imaginent un dessin pour illustrer le danger de la TGAP représentant Dominique Voynet et Dominique Strauss-Kahn jouant au bonneteau. Ils en impriment mille exemplaires sous forme de cartes postales à adresser au ministère de l'environnement pour demander le retrait du projet de TGAP.

Patrick Saint-Léger et deux collègues de la section syndicale décident de s'inviter à l'université d'été des Verts qui a lieu à Lamoura dans le Jura à la fin du mois d'août. Ils prennent contact par fax avec les organisateurs. Patrick part de Montpellier à quatre heures du matin et passe prendre ses collègues à Lyon à sept heures. La délégation syndicale est reçue par des responsables du parti dont plusieurs sont également membres de comités de bassin. Eux aussi ont pris connaissance du projet de TGAP par la presse le 22 juillet et se posent des questions sur sa pertinence. Dominique Voynet passe devant le groupe réuni autour d'une table de café et demande qui sont les participants qu'elle ne connaît pas. En apprenant qu'il s'agit de militants du SNE-CFDT elle fronce les sourcils et passe son chemin.

Patrick et ses collègues sont ensuite invités à participer à la session plénière consacrée à la fiscalité écologique. L'intervention d'Alain Lipietz est particulièrement éclairante. Porte-parole des Verts et membre du conseil d'analyse économique à Matignon, il expose dans le détail sa théorie économique sur les écotaxes qu'il présente comme la doctrine du parti. *Le principe général est qu'il faut découpler les taxes de leur affectation sinon les pollueurs sont encouragés à polluer plus pour se voir verser des sommes importantes qui leur permettront d'investir pour dépolluer ce qu'ils ont pollué.* L'orateur donne un exemple. *Une taxe de cinq cents francs pour les propriétaires de chiens à Paris permet de financer un système de nettoyage mais n'incite pas à ne pas polluer : « j'ai payé donc mon chien a le droit de croquer sur le trottoir ».* Tandis qu'une amende de cinq cents francs par crotte dissuade de polluer. En résumé, *l'écotaxe doit permettre d'attaquer le mal à la racine et d'éradiquer les pratiques nocives.*

Thierry Wahl, directeur-adjoint de cabinet de Dominique Voynet, précise que le projet de TGAP vise à mettre en pratique cette doctrine du parti. *Dans l'état actuel les redevances encouragent à polluer et payent ensuite les réparations. Ce qu'il faut, plutôt que réparer les dégâts, c'est dissuader de polluer.* Il conclut. *L'enjeu de la TGAP est de changer les habitudes et*



**LA FISCALISATION DES REDEVANCES SUR L'EAU :
UNE ERREUR ECONOMIQUE, SOCIALE ... et ECOLOGIQUE**

ouvrir la voie à une société fondamentalement écologiste orientée vers le développement durable.

Les réactions des militants Verts sont nombreuses et majoritairement hostiles aux propositions faites par ceux qui sont perçus comme les technocrates du parti. *De nombreuses activités humaines produisent des déchets qu'il faudra bien traiter de toute façon... Il faut ajuster les taxes à des critères écologiques, ce qui est contraire à l'idée d'une taxe générale... Le projet de TGAP conduira à une baisse des crédits affectés à l'environnement... Il risque de détruire les organisations de bassin, qui sont des outils précieux et originaux, un exemple réussi de décentralisation... Le projet est un retour à une centralisation, contraire à l'esprit des Verts.*

Patrick Saint-Léger prend alors la parole en précisant qu'il s'exprime au nom du Syndicat national de l'environnement et non pas seulement au nom du personnel des agences de l'eau. *Il y a des dysfonctionnements dans la politique de l'eau, une réforme est donc nécessaire. Il faut revoir certaines redevances pour qu'elles correspondent mieux aux réalités de terrain mais surtout pas pour les centraliser. Et surtout les dysfonctionnements sont pour l'essentiel du fait du gouvernement et non des agences.* Il évoque la police de l'eau, impossible à organiser correctement en l'absence de corps de l'environnement. Il développe ensuite l'argumentaire exposé dans le tract « La fiscalisation des redevances sur l'eau : une erreur économique, sociale... et écologique », dont des dizaines d'exemplaires sont distribués aux participants tout comme les cartes postales avec Dominique Voynet jouant au bonneteau avec les redevances des agences.

Au retour Patrick et ses collègues chantent dans la voiture *Dominique, nique nique...* ce refrain populaire deviendra le titre du compte rendu qu'ils diffuseront le lendemain de cette escapade préparée en quarante-huit heures.

Le bureau national de rentrée du SNE a lieu début septembre au siège de l'agence de l'eau Seine-Normandie à Nanterre. Pour la première fois depuis longtemps Jean-Jacques Maynard n'y participe pas. Il a volontairement fixé son retour de vacances après cette date pour tenter de réduire son influence sur les décisions du syndicat.

Jannick Doignon explique tout d'abord que le chantier de création des corps de l'environnement est enfin ouvert après la victoire du SNE en Conseil d'État⁴². *C'est l'occasion qu'on attend depuis quinze ans pour enfin*

⁴² Cette victoire sera abordée au prochain chapitre.

sortir du joug des fédérations de chasse. Il faut absolument mobiliser toutes les ressources du syndicat pour faire réussir ce projet.

Claude prend ensuite la parole, extrêmement mobilisée contre le projet de TGAP. Elle explique qu'au-delà du personnel des agences, des responsables associatifs, des élus et même des industriels commencent à prendre position contre ce projet. La secrétaire de la branche agences considère qu'il faut mobiliser toutes les ressources du syndicat pour y faire face, y compris en se mettant en grève si Dominique Voynet persiste à vouloir l'imposer contre l'avis de tout le monde.

Le secrétaire de la section ADEME intervient. *Ce projet, à l'évidence négatif pour les agences de l'eau, est au contraire une bonne chose dans notre cas. Nous fonctionnons sur la base de subventions annuelles qui viennent de trois ministères différents. D'une année sur l'autre nous n'avons aucune certitude concernant les moyens dont nous pourrions disposer. Pour nous la TGAP c'est plutôt un espoir de voir assurer la pérennité de nos ressources.*

Denis Keller fait remarquer que ses collègues des DIREN se posent beaucoup de questions sur le projet de TGAP. Certains ne voient pas forcément d'un œil négatif l'entrée des agences dans le giron du ministère et la fin de leur autonomie financière. Denis évoque ensuite les discussions concernant la précarité au sein du ministère. *La situation des vacataires permanents et des contractuels « n x trois ans » est une priorité pour le cabinet, explique-il, on travaille beaucoup ensemble depuis un an maintenant. Concrètement on ne peut pas dire qu'on ait obtenu grand-chose jusqu'à présent, complète-t-il, mais au moins on a l'impression d'être écoutés et l'administration fait tout son possible pour améliorer ce qui peut l'être.*

Daniel remarque que la précarité au sein du ministère ne cessera vraiment que lorsque seront créés des corps A, B et C de l'environnement. *C'est à ce chantier que Dominique Voynet devrait mettre toute son énergie plutôt que de détruire ce qui marche plutôt bien comme les agences de l'eau.*

Jannick a du mal à tenir sur sa chaise. *Il faut qu'on frappe un grand coup pour bien montrer à Dominique Voynet et au gouvernement que les agents ont des demandes fortes et qu'on ne les laissera pas faire n'importe quoi. Organisons une grande manifestation à Paris de tout le personnel de l'environnement.*

C'est ainsi que le SNE décide d'organiser la première grande manifestation de son histoire. Les revendications au départ relativement disparates entre les branches se retrouvent finalement autour des mots d'ordre suivants : exiger un véritable service public de l'environnement avec des hommes, des moyens et des statuts pour les personnels qui en sont dépourvus, ainsi que l'abandon du projet actuel d'inclusion des redevances des agences

de l'eau dans la TGAP. La manifestation est fixée au 14 octobre 1998, jour de l'audition de Dominique Voynet à l'Assemblée nationale sur les crédits de son ministère dans le cadre de l'examen de la loi de finances pour 1999.

Le 9 octobre, le SNE est invité avec les autres syndicats présents dans les agences de l'eau à une réunion de concertation sur la TGAP. Claude et des collègues de la branche agences n'ont reçu aucun document préparatoire. Ils considèrent que les conditions minimales pour une concertation digne de ce nom ne sont pas réunies et envisagent de boycotter la réunion. Mais il serait dommage de se priver d'une opportunité d'avoir de nouvelles informations en cette période cruciale. Les syndicalistes décident donc d'assister à la réunion mais de rester muets sauf éléments nouveaux vraiment significatifs.

Dominique Voynet présente le projet, sans grand changement depuis la présentation faite au mois de juillet puis passe la parole à son directeur de l'eau pour développer les détails de sa mise en œuvre. Les militants du SNE ont surtout une impression de confusion et d'incohérence. L'application de la TGAP dans le domaine de l'eau a été annoncée bien avant d'être préparée sur les plans technique et politique.

La ministre se tourne alors vers les syndicalistes. *Avez-vous des questions ?* Les cinq ou six représentants de la CGT et de FO se manifestent. Dominique Voynet leur répond puis regarde en direction de Claude et des six ou sept autres représentants du SNE-CFDT. *Y a-t-il d'autres questions ?* C'est le silence. L'atmosphère devient pesante. La ministre comprend que le syndicat majoritaire dans les agences, opposé à son projet, refuse d'en discuter. Elle clôt la réunion, se place devant la porte et serre la main de chacun. En sortant Claude et ses collègues distribuent des tracts préparés d'avance présentant les positions du syndicat demeurées inchangées en l'absence de nouvelles informations.

La semaine suivante c'est la grande manifestation. Daniel mobilise ses collègues de l'agence Rhin-Meuse et deux bus arrivent de Metz. La mobilisation est très forte dans toutes les agences avec des banderoles « Non à la TGAP pour l'eau », « TGAP, non au racket de Bercy », « TGAP = Très Grosse Ânerie Politique » ou encore « L'eau ne doit pas payer le rafale ». La manifestation permet de rencontrer des collègues des autres agences mais aussi de côtoyer les autres branches du SNE que beaucoup ne connaissent que de nom. Ils prennent conscience de la diversité de la grande famille de l'environnement.

Les branches chasse faune sauvage et Conseil supérieur de la pêche sont venues en nombre avec des revendications comme « Pour sauvegarder la nature, un corps d'État pour l'environnement », « L'environnement veut un corps pas pour le décor », « Sauvez la vie. Donnez un corps à l'environnement », « CSP, Fédé, chacun de son côté » ou encore « Domi, fais gaffe aux lobbies ».

Les militants des parcs nationaux sont également nombreux. Ils viennent surtout pour soutenir leurs collègues de l'ONC qui n'ont pas été titularisés en 1985 alors qu'eux ont eu cette chance. La palme revient à Thierry et ses collègues du Mercantour, partis la veille au soir de Nice, qui sont passés par les Écrins et la Vanoise pour remplir un bus.

Les syndicalistes des DIREN se sont plus ou moins mobilisés selon les régions. Certains agents ont l'impression qu'il s'agit surtout d'une manifestation pour les agences de l'eau mais cela ne les empêche pas de venir car ils tiennent à revendiquer un service public fort pour l'environnement. Il n'y a que deux ou trois représentants de l'administration centrale dont Claudine Zysberg. *Mes collègues du ministère ne comprennent pas qu'on mette en cause une ministre qui fait des efforts pour l'environnement, explique-t-elle. Et ils ne se sentent pas concernés par les revendications des établissements publics comme les agences de l'eau ou l'ONC.*

En tout c'est près d'un millier d'agents du ministère de l'environnement ou – principalement – d'établissements sous sa tutelle qui se sont déplacés pour exprimer leurs revendications.



En tête du cortège une grande banderole revendique « Des hommes et des moyens pour le service public de l'environnement ». Dans le journal « Environnement Magazine » un long article est titré « Malaise au ministère ». Il explique que les manifestants sont venus *non pas pour réclamer des augmentations mais les moyens de travailler et d'être efficaces.*

Une délégation demande à être reçue par la ministre. Daniel, Jean-Jacques, Jannick et Claude parviennent seulement à rencontrer son directeur de cabinet, Jacques Maire, qui n'est autre que le fils d'Edmond Maire, l'ancien secrétaire général de la CFDT. Il écoute attentivement les positions du syndicat concernant la construction du ministère et confesse que cette démonstration de force des personnels lui sera utile pour revendiquer les postes et les budgets dont il connaît le besoin.

Concernant la TGAP il ressort de l'entretien auquel participe également une conseillère technique de Dominique Voynet que l'annonce brutale du 22 juillet résulte de la volonté de la ministre de donner un coup de pied dans la fourmilière du monde de l'eau qui n'avait accouché, après neuf mois de concertation, que d'un programme de réforme mou, insuffisant pour le redynamiser. Elle estime indispensable que les agences de l'eau fassent un bilan d'étape après trente ans d'actions.

Une conseillère technique donne l'exemple du monde agricole. Claude répond que les agences n'ont pas pu mener les politiques qu'elles voulaient dans ce domaine mais ont dû appliquer les décisions imposées par le gouvernement. Concrètement la mise en œuvre de la TGAP reste un objectif majeur pour la ministre mais les modalités d'application dans le domaine de l'eau restent floues. Des scénarios seront proposés dans les prochains jours.

La délégation se dirige ensuite vers Matignon. Le cabinet du Premier ministre refuse de la recevoir et les manifestants se voient barrer la rue de Varenne par des CRS.



La semaine suivante le SNE est invité à exprimer sa position lors d'un colloque organisé au Sénat sur le projet de création de la TGAP par le Cercle français de l'eau, groupe de réflexion et de promotion du *modèle français de l'eau*. Des élus, principalement de droite, prononcent des discours extrêmement critiques envers le projet. Des représentants du gouvernement, au contraire, le défendent.

Jean-Jacques développe l'argumentaire de la triple erreur économique, sociale et écologique. Son intervention est très applaudie. Elle est suivie par celle du directeur général de l'eau de Suez-Lyonnaise des eaux. Jean-Jacques déplore que ce malheureux projet d'application de la TGAP au domaine de l'eau amène le SNE à se retrouver dans le même camp que les lobbies les plus libéraux et conservateurs contre une écologiste ministre de l'environnement d'un gouvernement de gauche plurielle.

Peu après, face à l'unanimité des critiques, le gouvernement finit par reconnaître l'importance de préserver l'autonomie financière des agences de l'eau. La TGAP ne se substituera donc pas aux redevances des agences mais concernera seulement les taxes qui seront destinées à l'ADEME et de nouvelles taxes qui seront créées notamment en matière de pollutions agricoles.

Les discussions concernant la réforme de la politique de l'eau reprennent sur la base du projet annoncé en conseil des ministres le 20 mai. *Que d'énergie et de temps perdus*, se dit Jean-Jacques. L'épisode laissera des traces. Les relations entre Dominique Voynet et l'équipe dirigeante du SNE, déjà tendues dès leur première rencontre en 1997, seront irrémédiablement compromises.

Chapitre XVI

—

Des corps pour l'environnement

Dominique Voynet et son équipe sont déterminés à améliorer la situation déplorable des gardes-chasse qui sont à la merci des fédérations de chasseurs depuis le « décret scélérat » de 1995. Le courant passe bien entre le SNE et les membres de son cabinet ministériel, en particulier Caroline Roy et Jean-Pierre Raffin. Spécialement chargé de la chasse et de la pêche, ce dernier est universitaire et militant. Il est bien connu du SNE, ayant représenté France Nature Environnement lors des rencontres du Pavillon Chevreul en 1989⁴³ et ayant participé à une conférence sur la biodiversité organisée par le syndicat dans les locaux de la CFDT.

Sur le plan politique la tension monte entre le ministère de l'environnement et les chasseurs. Des conflits surviennent à l'occasion de chaque renouvellement du conseil d'administration d'une fédération de chasseurs. Le président proposé par celui-ci doit être nommé par le ministre. Contrairement à la coutume de nombreuses propositions sont refusées.

Au grand dam du monde de la chasse, Dominique Voynet promet de répondre aux revendications du personnel de l'ONC. Début 1998 le secrétaire général du SNE reçoit une convocation à la dernière minute, sans précision sur le motif. Lorsque Daniel Gascard arrive, la ministre lui annonce qu'après une longue bataille avec le ministère du budget elle a obtenu l'augmentation tant attendue des primes de risques pour les gardes nationaux de l'ONC, qui passe de six pour cent à dix et demi pour cent.

Dans ce climat porteur ont lieu des élections professionnelles. À l'ONC le SNE passe de deux à quatre sièges sur neuf au CTP de l'établissement. Au CTPM le syndicat est majoritaire avec sept sièges sur treize. Le tout avec un très bon taux de participation de soixante-quinze pour cent. Les propositions ambitieuses du SNE correspondent bien aux attentes des personnels.

Début avril le Conseil d'État se réunit pour juger le recours engagé par le syndicat contre le statut des gardes-chasse de 1995. Le commissaire du

⁴³ Voir Chapitre VI.

gouvernement demande l'annulation complète du statut. Tous les espoirs sont permis mais le jugement est mis en délibéré.

Lorsque le SNE se réunit peu après avec Dominique Voynet celle-ci félicite le syndicat pour ses résultats aux élections. Daniel Gascard et Jannick Doignon considèrent que l'annulation probable du statut des gardes-chasse – et par extension celui des gardes-pêche – représente l'occasion de créer des corps de l'environnement. En plus des personnels de l'ONC et du CSP ils pourraient accueillir les personnels des DIREN et d'autres établissements publics sous la tutelle du ministère de l'environnement. La ministre y est favorable. Pour éviter une augmentation du nombre de corps, difficilement acceptable par le ministère de la fonction publique, il est envisagé de procéder par extension des corps B et C des parcs nationaux. Le SNE fait remarquer qu'il faudra aussi créer des corps de catégorie A, soit en titularisant les cadres de parcs nationaux et en étendant ce corps aux autres établissements publics du ministère et des DIREN, soit en créant un corps interministériel « aménagement-environnement » avec l'équipement et l'agriculture.

Une surprise attend les syndicalistes au CTPM du 19 juin. L'administration distribue en séance un projet de décret de titularisation des contractuels de catégorie A en poste au ministère de l'environnement dans des corps de l'équipement. Elle motive cette introduction en dernière minute par les dernières négociations menées avec le ministère de l'équipement la veille au soir. *Le TGV de la titularisation des agents de catégorie A*, explique de façon imagée le directeur général de l'administration, *partira après le CTPM de l'équipement le 30 juin prochain. Dans ce TGV un wagon est réservé pour les contractuels de l'environnement qui peuvent bénéficier de la procédure. Si le CTPM de l'environnement donne son accord, les deux cent trente contractuels de l'environnement monteront dedans tout de suite. Sinon le TGV partira sans eux.*

Le SNE proteste énergiquement sur la méthode car un sujet de cette importance mérite débat et information du personnel. *La titularisation des agents de catégorie A dans le corps de l'équipement viderait d'une partie de son contenu le corps de l'environnement que nous souhaitons*, explique Daniel. Le projet n'ira pas plus loin. Mais il laisse penser aux militants du SNE que leur ministère n'a pas l'intention de créer de corps de catégorie A de l'environnement.

La décision du Conseil d'État concernant le statut des gardes-chasse est publiée le 3 juillet 1998. Sont annulés non seulement le décret de 1995 et ses arrêtés d'application mais également les articles du statut des fédérations départementales de chasseurs liant les gardes-chasse aux fédérations.

La nouvelle était attendue, mais les syndicalistes n'espéraient pas une victoire aussi rapide et aussi complète.

Le moment est enfin venu, pense Jannick, de réparer l'injustice de 1985 quand les gardes-chasse avaient été exclus du processus de titularisation. Après treize années de lutte, lui et ses collègues n'ont pas le droit de laisser passer cette nouvelle occasion. Sur le terrain, certains de ses collègues ont de plus en plus de mal à supporter les pressions quotidiennes depuis qu'ils sont mis à disposition des présidents de fédération départementales de chasseurs. Un garde-chasse vient de se suicider. Il était âgé d'à peine vingt-quatre ans.

Dominique Voynet ouvre officiellement le chantier de titularisation des catégories B et C pour les personnels de l'ONC et du CSP. Le processus, long et complexe, devrait prendre entre un et deux ans. En attendant les agents dont le statut vient d'être annulé se retrouvent dans un vide juridique. La première urgence est donc d'élaborer un nouveau statut même s'il doit être provisoire.

Jannick et des collègues sont invités à une longue journée de travail en septembre pour analyser en détail les quatre-vingts articles d'un projet qui vient de leur être transmis par l'administration. Celui-ci reprend dans les grandes lignes le statut de 1995, épuré et remodelé pour être conforme aux textes de la fonction publique.

En octobre les fédérations départementales de chasseurs demandent à Dominique Voynet de surseoir à la signature de ce statut. Face à son refus, elles décident de suspendre la paie des gardes en service dans leurs départements et demandent que les services de garderie de l'ONC quittent les locaux dans les plus brefs délais et rendent l'ensemble du matériel mis à leur disposition. Daniel et Jannick jubilent en apprenant la nouvelle. L'indépendance totale des gardes est une revendication constante du SNE !

Deux jours plus tard des centaines de gardes-chasse défilent sous les fenêtres du ministère, avenue de Ségur, à l'occasion de la grande manifestation du SNE souhaitée par Jannick avec leurs collègues des agences de l'eau opposés à la TGAP et les autres branches du syndicat.

Le lendemain la ministre demande au directeur de l'ONC et aux préfets de mettre tout en place pour assurer le paiement des salaires et le fonctionnement des services départementaux de garderie. La stratégie des fédérations de chasse a totalement échoué. De nombreux gardes mis à la porte par les fédérations en garderont un profond ressentiment. La transition

est globalement bien gérée même si certains travaillent chez eux pendant quelques semaines en attendant leurs nouveaux locaux.

C'est dans ce contexte tendu qu'est créé le groupe de travail chargé de mettre en œuvre la titularisation. Jannick représente la branche chasse faune sauvage du syndicat. Un représentant du CSP est également présent, s'appuyant sur une nouvelle section syndicale du SNE créée dans l'établissement. Thierry Houard représente la branche parc nationaux. Bien que titularisés depuis 1985, les personnels des parcs sont concernés puisque les corps de l'environnement seront une extension des corps d'agents techniques et de techniciens des parcs nationaux. André Robert représente la branche DIREN. Sur proposition du SNE les nouveaux corps seront ouverts aux techniciens des DIREN. Il s'agira bien de corps d'agents techniques et de techniciens de l'environnement et non de corps de gardes comme le souhaiterait le syndicat autonome des gardes-chasse également représenté au groupe de travail.

Le bureau national du SNE charge Jannick de conduire les négociations. Les réunions du groupe de travail se passent à Paris de façon hebdomadaire voire parfois deux fois par semaine. Avant chaque réunion Jannick organise une discussion préalable entre les branches du syndicat.

Les positions sont parfois très différentes. La tension monte entre Jannick et Thierry, chacun défendant le point de vue de ses collègues. En revanche la règle est claire entre eux : *on peut s'étripier lors des réunions préparatoires mais on doit définir la position du syndicat et ensuite tout le monde soutient cette position face à l'administration.*

La première tâche consiste à déterminer les éléments communs dans les métiers qu'exercent les agents de chaque établissement. Le travail se base sur une étude réalisée peu de temps auparavant dans les parcs nationaux. Sous le nom de référentiel métiers, elle sert de canevas général pour remplir les cases qui manquent pour les autres établissements. Cette classification déterminera en grande partie les caractéristiques des corps. Seront-ils composés d'une seule filière ou d'une filière pour chaque établissement ?

Jannick considère qu'il faut créer une seule filière où seraient rassemblés les agents de l'ONC, du CSP, des parcs et les techniciens des DIREN avec possibilité de mutation entre les établissements. Il pense que c'est la seule façon de construire le ministère de l'environnement comme un ensemble cohérent. Il estime aussi qu'une filière unique est la meilleure garantie contre tout retour en arrière et pour l'indépendance définitive des gardes-chasse vis-à-vis des fédérations de chasseurs.

Thierry sait que ses collègues des parcs n'accepteront pas cette solution. Beaucoup craignent que les conditions de travail dans les parcs

évoluent radicalement avec l'arrivée dans leurs corps de gardes-chasse beaucoup plus nombreux qu'eux. Il convoque une assemblée générale de la branche parcs nationaux afin de consulter les sections syndicales sur les positions à défendre en leur nom lors des réunions du groupe de travail sur la titularisation.

La rencontre a lieu à Porquerolles dans les locaux du Conservatoire botanique national méditerranéen. Une jeune garde du parc des Écrins qui participe à une réunion de branche pour la première fois essaie de comprendre la situation. Tentons de nous mettre à sa place après une courte présentation.

À l'âge de quinze ans Clotilde Sagot s'intéresse beaucoup aux oiseaux et à la flore, elle aime randonner dans les vallées autour de Barcelonnette où ses parents sont professeurs. Elle rencontre des gardes du parc du Mercantour et rêve de devenir vétérinaire dans un parc national. Elle entre en classe préparatoire à Grenoble pour préparer le concours de l'école vétérinaire. Elle apprend que très peu de vétérinaires sont embauchés dans les parcs nationaux et la perspective de soigner des chiens et des chats l'intéresse beaucoup moins. Au bout de quelques mois elle abandonne le rythme de travail effréné de la classe prépa et poursuit ses études en fac de biologie. Pendant les vacances elle fait un stage au parc national du Mercantour où les gardes l'accueillent de façon extraordinaire.

Pendant son année de maîtrise elle profite d'une bourse d'échanges internationaux de la région Rhône-Alpes pour faire un stage sur la restauration des tourbières du lac Saint-Jean au Québec. L'entreprise Johnson&Johnson draine et décape une couche de quarante centimètres de végétation pour faire des tampons absorbants, laissant la tourbe brune séchée par le soleil sans aucun végétal vivant. Puis renouvelle l'opération un peu plus loin.

De retour à Grenoble Clotilde s'inscrit en DEA et milite à la FRAPNA où elle fait signer les pétitions de la campagne *Sauvons les parcs nationaux* lorsque Michel Barnier souhaite modifier les limites du parc de la Vanoise pour permettre l'installation du télésiège reliant Val-d'Isère à Bonneval-sur-Arc. Peu après sa soutenance elle tente sa chance au concours des agents techniques des parcs nationaux avec trois mille cinq cents inscrits pour seulement cinq places... Elle n'en croit pas ses yeux en recevant la lettre annonçant qu'elle est reçue.

La jeune fille prend son poste au parc des Écrins en 1996 à l'âge de vingt-cinq ans. Pendant les mois qui suivent elle ne parvient pas à prendre ses jours de repos tellement le travail la passionne. Elle est choquée lorsqu'elle

constate les compromis qu'acceptent les dirigeants du parc. Dans son esprit le parc est un sanctuaire et la nature doit primer sur tout le reste. Elle est scandalisée lorsqu'elle apprend par exemple que l'ONF a obtenu l'autorisation d'ouvrir une piste pour l'exploitation forestière en pleine zone centrale.

Clotilde partage ses indignations avec ses jeunes collègues des autres parcs qu'elle rencontre à l'occasion des stages qui constituent la formation de garde-moniteur. Beaucoup sont proches des associations de protection de la nature et ont un esprit très militant. Ils comprennent petit à petit que les parcs ne peuvent exister sur la durée que si les gens qui habitent autour sont convaincus qu'ils servent à quelque chose. Pour cela il est nécessaire que certaines activités y perdurent. Éleveurs, gardiens de refuge et même touristes ont des besoins qui sont parfois considérés comme prioritaires en regard de la protection de la nature.

Le stage de commissionnement pour la police de la chasse a lieu à l'école du Bouchet où sont formés les gardes-chasse. Dans les couloirs ceux-ci expliquent aux stagiaires des parcs nationaux qu'ils se retrouvent sous l'autorité des fédérations de chasseurs à cause de leur nouveau statut. Certains sont totalement déprimés.

Clotilde demande à une formatrice, chargée de mission juridique à l'ONC, s'il est bien normal que des agents soient placés sous l'autorité des gens qu'ils sont censés contrôler. La réponse complètement alambiquée fait rire les stagiaires. Un autre formateur se retranche derrière son devoir de réserve. À son sourire la jeune fille comprend qu'il est bien content qu'elle ait posé la question.

Clotilde prend sa carte au SNE six mois après son embauche. Une assemblée est organisée dans son secteur par l'équipe jeune et dynamique qui anime la section des Écrins après une période de crise syndicale provoquée par le directeur qui avait ensuite été nommé au Mercantour. L'ambiance est sympathique et les réunions très intéressantes. Elle devient trésorière un an plus tard. Le secrétaire de section qui travaille dans le même secteur que Clotilde la tient au courant de l'actualité nationale et l'invite à participer à l'assemblée générale de la branche parcs nationaux. Ils quittent leur vallée des Écrins à cinq heures du matin et arrivent à la pointe de la presqu'île de Giens juste à temps pour prendre le bateau qui rejoint l'île de Porquerolles.

Clotilde et son secrétaire de section se joignent aux quinze à vingt personnes déjà présentes dans la salle, venues des six parcs nationaux français. Chacun prend des nouvelles des autres parcs. Tous se sentent membres d'une

grande famille. Daniel Gascard et Jean-Jacques Maynard ont également été invités.

Thierry rappelle le motif de la réunion que tous connaissent bien grâce au journal de la branche édité par Gil Deluermoz. *Je vous ai demandé de venir parce que les discussions sur les futurs corps de l'environnement entrent dans une étape cruciale. J'ai besoin de connaître l'opinion de chacune des sections pour savoir exactement les positions que je dois défendre au nom du personnel des parcs.*

Il explique la position défendue par Jannick, consistant à transformer les corps des parcs nationaux en corps uniques d'agents techniques et techniciens de l'environnement où se retrouveraient mélangés les agents des parcs, de l'ONC et du CSP. *Nous sommes à peine plus de trois cent cinquante agents dans l'ensemble des parcs, à comparer aux mille sept cents agents de l'ONC et huit cents du CSP. Quand l'un de nous voudra postuler dans un autre parc national il sera en concurrence avec tous les agents des corps uniques. À moins de rester au même endroit on ne pourra plus faire nos carrières dans les parcs nationaux.*

Les réactions sont vives. Les gens des parcs ont peur de voir leurs établissements envahis par des gardes-chasse. L'idée d'aller travailler à l'ONC est complètement inenvisageable pour la plupart. Ils ont fait le choix de travailler dans un parc national et pas ailleurs. Beaucoup comme Thierry ont un attachement passionné à la vocation des parcs nationaux. Ils ne comprennent pas qu'on les prive de la possibilité de continuer à vivre leur vie professionnelle dans un parc. Certains évoquent le nom de Jannick avec colère. Clotilde est choquée par le comportement de ce syndicaliste de l'ONC qui semble si peu respectueux de ses collègues des autres branches. Elle se lève et demande, *Mais c'est qui ce Jannick ?*

Daniel intervient. *Jannick est le secrétaire de la branche chasse faune sauvage du SNE. Il a été chargé par le bureau national de conduire les négociations au nom du syndicat. Mais Thierry aussi participe à toutes les réunions de négociations. Le SNE ne défendra que des positions qui conviennent à toutes les branches.*

Le secrétaire général rappelle le contexte. *Le SNE vient de gagner un recours en Conseil d'État contre le statut qui plaçait les gardes de l'ONC sous tutelle des fédérations de chasseurs. C'est une occasion unique pour créer les corps de l'environnement que notre syndicat revendique depuis toujours.*

Un participant remarque que presque tous ceux qui sont à Porquerolles ont participé à la grande manifestation six mois auparavant pour revendiquer les corps uniques. *Nous n'y sommes pas allés pour nous-mêmes puisque*

nous sommes déjà fonctionnaires. Nous y sommes allés pour soutenir les gars de l'ONC. Tous sont favorables à la titularisation des gardes-chasse. Mais ils n'imaginaient pas que cette titularisation se ferait à leurs dépens. Après coup certains regrettent leur geste de solidarité. Ils ont le sentiment d'être totalement ignorés dans le processus.

Le secrétaire de la section du parc de la Vanoise lit un petit mot de ses collègues d'une voix posée. *Si les choses se passent comme le SNE national l'envisage, pour nous c'est une déclaration de guerre.* Il replie le papier et se tait. Un garde-moniteur adhérent de longue date déchire sa carte du syndicat et la lance en travers de la salle. Pour Daniel le message est clair. Les agents des parcs n'accepteront pas d'être laissés pour compte.

Jean-Jacques connaît bien les agents des parcs car il a participé à des dizaines de réunions lorsqu'il était secrétaire général. Il comprend leur réaction. *Vous avez absolument raison de vouloir préserver le mode de fonctionnement des parcs,* dit-il. Il parle de la personnalité de Jannick. *Il a vécu à l'ONC des situations d'injustice d'une violence inouïe.* Thierry, quant à lui, n'oublie pas les années passées à lutter contre un directeur autoritaire dans le parc du Mercantour. Toutes proportions gardées, cette expérience l'aide à imaginer ce que vivent Jannick et ses collègues. *Cette titularisation,* poursuit Jean-Jacques, *c'est le combat de sa vie. Jannick veut à tout prix éviter de revivre l'échec de 1985 quand la titularisation des gardes-chasse a échoué à cause des fédérations de chasseurs et des syndicats corporatistes.*

Clotilde est convaincue que les gardes-chasse doivent devenir fonctionnaires. Mais pas question que le prix à payer soit la dilution des agents des parcs dans des corps de fonctionnaires composés majoritairement de gardes-chasse. *Ce n'est tout de même pas de notre faute s'ils n'ont pas été titularisés en 1985,* pense-t-elle.

Les participants décident de mener une enquête auprès de tous les agents des parcs pour recueillir leur position sur la création des corps uniques. Gil Deluermoz est chargé de l'organiser avec l'aide d'un correspondant dans chaque section. Les résultats conforteront les avis unanimes exprimés à Porquerolles. La séparation des futurs corps de l'environnement en filières distinctes est une exigence absolue pour le personnel des parcs.

La délicate question des filières est discutée lors des réunions préparatoires organisées par Jannick avant chaque réunion du groupe de travail officiel. Thierry n'hésite pas à être provocateur pour faire comprendre la manière dont les agents des parcs vivent leur métier. *On est des poètes de la*

nature et on veut le rester. Les petits oiseaux ça nous va très bien. On est très loin du contrôle de police pendant une battue à sangliers. Il rappelle qu'une partie de ses collègues, notamment au Mercantour, sont d'anciens objecteurs de conscience. On a les cheveux longs et y'en a même qui fument des pétards. Quand on a un képi sur la tête on doit avoir du mal à comprendre cette manière d'être. On s'est battu pour ne pas se laisser imposer certaines choses. Le képi et les armes on ne les a jamais acceptés.

De son côté Jannick considère ses collègues des parcs comme une élite qui tient absolument à garder ses privilèges. Il juge leur comportement incompatible avec les valeurs de solidarité qui fondent le syndicat. À ses yeux le projet du SNE formalisé dans le *petit livre vert* et réaffirmé à chaque congrès du syndicat revient à créer des corps de fonctionnaires dans lesquels tous les agents du ministère de l'environnement seraient considérés comme égaux et pourraient exercer leurs métiers dans n'importe quel établissement. L'enjeu pour lui est de rendre irréversible l'évolution initiée vingt ans plus tôt du métier de garde-chasse vers celui d'agent technique de l'environnement.

La délégation du SNE conduite d'une main de fer par Jannick est très écoutée au sein du groupe de travail sur la titularisation car c'est le seul syndicat qui défend une position claire et cohérente, valable aussi bien pour les parcs, l'ONC, le CSP et les DIREN. À l'opposé les syndicalistes de l'UNSA, de la CGT et de FO expriment souvent des positions différentes voire contradictoires selon l'établissement qu'ils représentent.

Lors d'une réunion visant à conclure la définition des missions au sein des corps, les syndicats sont invités à exprimer leur position sur les missions communes entre le travail des gardes-moniteurs dans les parcs et ceux des gardes-chasse à l'ONC. Jannick répond que selon le SNE les missions sont identiques au minimum à quatre-vingt-dix pour cent. Thierry ne parvient pas à garder son calme. Il contredit Jannick. *Cela ne correspond pas à la vision des parcs. Il y a beaucoup plus de différences et les agents n'accepteront pas que l'on nie ces différences.*

Jannick devient blême. À la sortie de la réunion il accuse Thierry de vouloir faire échouer le processus de titularisation des gardes-chasse. Les deux hommes finissent par reconnaître que la question n'a pas été assez discutée en réunion préparatoire. Chacun avait joué sur les mots pour ne pas avoir à confronter leurs divergences.

À partir de ce jour-là Jannick et Thierry ne se parlent plus. Le premier songe à ses collègues qui ont perdu la vie à cause de la situation inextricable de leur statut à l'ONC et ne supporte pas que les gens des parcs refusent de partager leurs privilèges. Le second a de plus en plus de mal à admettre les postures autoritaires de Jannick qui lui rappellent son expérience

traumatisante du service militaire à Brignoles. Seule la présence d'André Robert lors des réunions préparatoires permet de maintenir le contact entre les deux hommes. Extérieur au conflit, il parvient à jouer un rôle de modérateur et de conciliateur.

André connaît les parcs pour y avoir passé une partie de ses vacances. *C'est dans la vallée des Merveilles, raconte-t-il, que j'ai rencontré pour la première fois un garde-moniteur du Mercantour: Un barbu assis sur un rocher avec un grand bâton de berger et des chamois autour de lui. Il lisait « Ainsi parlait Zarathoustra » de Nietzsche si je me souviens bien. Thierry éclate de rire. Le collègue devait faire sa pause, c'est tout.*

Le SNE se réunit pour son congrès en juin 1999 à Chorges dans les Hautes-Alpes. Les négociations avancent au sein du groupe titularisation et le syndicat doit se positionner sur la question des filières. La branche chasse faune sauvage revendique des corps uniques ce qui signifie que la gestion du personnel de tous les établissements serait réalisée par une seule commission administrative paritaire (CAP). La branche parcs nationaux revendique des corps avec trois filières donc trois CAP différentes afin que le personnel continue à être géré de façon séparée.

Daniel convoque une réunion d'urgence du conseil national quelques heures avant le début du congrès pour tenter de trouver un compromis. *Il y a des différences historiques entre les parcs et l'ONC, explique Jannick, mais sur le fond nous faisons tous le même travail. Cela n'a aucun sens de revendiquer la création de corps de l'environnement si c'est pour qu'ils soient séparés en filières distinctes et que chacun reste au sein de son établissement. C'est ma conviction profonde, conclut-il. Mais en tant que négociateur du SNE je défendrai la position du syndicat quelle qu'elle soit si elle a été décidée démocratiquement.*

Le personnel des parcs, répond Thierry, n'acceptera pas d'être dilué dans des corps uniques dominés par les gardes-chasse. Si le SNE ne revendique pas des filières séparées dans les futurs corps de l'environnement les agents des parcs quitteront le syndicat comme un seul homme et défendront leurs métiers par d'autres moyens.

Gil Deluermoz explique pourquoi les personnels des parcs tiennent tant à leurs métiers et en quoi ils sont différents de ceux des gardes-chasse. *Les collègues de l'ONC agissent sur l'ensemble du territoire et font appliquer des lois nationales. Nous, dans chaque parc nous sommes gestionnaires d'un espace considéré comme exceptionnel. Les parcs sont des espaces*

sanctuarisés avec une réglementation spécifique définie dans les décrets de création. Au sein des espaces qui nous sont confiés nous devons concilier les usages comme l'agriculture, le pastoralisme, le tourisme.

Il aborde aussi l'importance de l'éducation du public à la préservation de l'environnement. C'est l'un des piliers fondateurs pour la création des parcs nationaux. La communication et la pédagogie y représentent trente pour cent des activités tandis qu'à l'ONC cela constitue rarement plus de deux ou trois pour cent. À l'inverse la répression de la chasse représente à peine cinq pour cent des missions des gardes-moniteurs dans les parcs. À l'ONC c'est plutôt soixante pour cent.

André intervient à son tour. *Sur le fond Jannick n'a pas tort concernant l'enjeu de construction du ministère. Mais il est clair qu'il y a un enjeu existentiel pour les personnels des parcs qui ont développé, au sein de leur communauté de travail, une ambiance qui ne tient pas vraiment compte de la hiérarchie. Les directeurs font confiance aux agents dans leur capacité d'organisation et d'investissement dans leur mission. Personne ne contrôle les horaires. Chacun met ses capacités à la disposition de l'équipe.* Il cite l'exemple d'un garde moniteur qui est vétérinaire et met ses compétences à disposition du parc bien qu'il soit en catégorie C. *Les gens des parcs ont peur de voir arriver des agents d'une structure beaucoup plus cadrée et hiérarchisée compte tenu des missions de police. Ils craignent d'être complètement chamboulés dans leurs habitudes de travail. Il faut comprendre ces inquiétudes même si cela peut paraître une défense des intérêts corporatistes. Il y a quand même un problème de fond qu'on ne peut pas éluder dans cette question des corps uniques.*

La discussion se prolonge pour déterminer si les métiers sont les mêmes ou non et quelles sont les proportions de chaque mission. Chacun campe sur ses positions. L'heure du repas a sonné quand Daniel finit par perdre patience. *Vous êtes en train de dire exactement la même chose les uns et les autres. En fait ce que vous êtes en train d'expliquer c'est que vous faites tous les mêmes métiers mais sur des milieux différents. Chaque établissement a sa propre trajectoire et ses propres façons d'exercer les mêmes métiers.* Le secrétaire général marque une pause. *Il faut donc créer des corps uniques, mais avec des spécialités différentes pour les parcs, l'ONC et le CSP.* Nouvelle pause. *Je mets aux votes cette proposition. Qui est contre ?*

Personne ne s'oppose à ce qui apparaît comme la dernière chance d'arriver à un compromis. *Ouf*, se dit Daniel. *Si les parcs s'en allaient c'était l'échec complet du SNE pour porter un projet cohérent pour tous les personnels du ministère de l'environnement.*

La solution implique deux niveaux imbriqués de CAP. Il y aura d'abord

des CAP préparatoires pour chaque type d'établissement où les postes de travail seront ouverts à la mutation seulement pour les agents de chaque type d'établissement. Les agents des parcs nationaux par exemple pourront donc continuer à faire carrière au sein des parcs. Pour les postes non pourvus dans les CAP préparatoires il y aura ensuite une CAP de l'ensemble du corps où pourront être décidées des mutations entre les établissements. Le principe de corps uniques d'agents techniques et de techniciens de l'environnement auquel tient Jannick est donc maintenu.

Thierry est soulagé par la sortie de cette crise difficile. *J'ai failli être celui qui, tel le joueur de flûte, aurait emmené tous les collègues derrière moi pour partir du SNE et se jeter à la mer. Ça aurait été la mort dans l'âme que l'on serait parti. Mais on l'aurait fait, c'est évident. Il n'y avait pas d'autre solution si on n'obtenait pas les CAP spécifiques aux parcs.* Jannick aussi est satisfait de la résolution du conflit mais il garde du ressentiment à l'égard de ses collègues de parcs. Accepter les CAP préparatoires était nécessaire pour pouvoir avancer collectivement. *Le SNE est tout de même un instrument magnifique, pense-t-il.*

Le congrès de Charges peut commencer⁴⁴.

Des représentants des réserves naturelles font officiellement leur entrée au SNE. Salariés d'associations de protection de l'environnement ou de collectivités locales, ils ont souvent des statuts précaires et souhaitent devenir fonctionnaires dans les corps d'agents techniques et de techniciens de l'environnement en cours de constitution. Ils font en effet un travail similaire à celui des agents des parcs nationaux mais sur des territoires plus petits. Les congressistes décident de soutenir cette revendication et l'inscrivent dans la résolution générale du syndicat. Le SNE demande que les personnels travaillant dans les réserves naturelles intègrent rapidement ces futurs corps de l'environnement. Une section syndicale est créée et deux représentants sont élus au conseil national.

Jannick demande que le sujet soit inscrit à l'ordre du jour du groupe de travail sur la titularisation. La réponse du ministère est peu encourageante. *Les personnels des réserves naturelles sont employés par des organismes privés. Il faudrait une expertise juridique pour dégager tous les arguments qui permettraient de justifier leur titularisation.* Les projets de décrets de création des corps B et C sont présentés peu après aux membres du groupe

⁴⁴ Le déroulement de ce congrès sera présenté au chapitre suivant.

de travail sur la titularisation. Leur champ d'application permet d'intégrer les personnels des parcs, du CSP, de l'ONC et des techniciens des DIREN.

Jannick, en tant que négociateur du SNE, explique aux syndicalistes des réserves naturelles que le dossier est trop avancé. *Il faut créer les corps de l'environnement au plus vite et on ira négocier votre intégration tout de suite après.*

La question est discutée en conseil national en mars 2000. Les représentants des réserves se sentent trahis. *Nous sommes venus au SNE en espérant devenir enfin de vrais agents du ministère de l'environnement. Vous nous avez laissé entendre que ce serait possible. On se sentait vraiment à notre place dans le syndicat. Et maintenant vous faites marche arrière en vous pliant aux arguments du ministère.*

Au stade actuel des choses, explique Jannick, seule une volonté politique affirmée de la ministre pourrait faire aboutir la demande des réserves naturelles. Or Dominique Voynet n'est pas favorable à cette intégration. Je crois savoir qu'elle ne veut pas se fâcher avec certaines associations comme la LPO qui risquent de perdre la gestion de leur personnel en poste dans les réserves.

Thierry est très gêné. *On ne peut pas laisser au bord du chemin ceux qui sont justement les plus faibles, argumente-t-il. C'est une question de principe.* Lui et ses collègues se sentent proches du personnel des réserves naturelles qui sont souvent comme eux des naturalistes militants.

Vouloir forcer la discussion avec l'administration, reprend Jannick, ferait courir le risque de repousser la conclusion rapide de la signature des décrets. C'est inacceptable pour les personnels de l'ONC et du CSP qui luttent pour cela depuis quinze ans.

Le secrétaire général adjoint Denis Keller est resté en retrait, sa chaise basculée en arrière est appuyée contre le mur. Il est choqué par la brutalité des propos de Jannick. *Les collègues aussi se battent depuis plus de quinze ans pour sortir de leur précarité, rappelle-t-il. Ce n'est pas parce ce combat a été mené à l'extérieur du SNE qu'il n'existe pas. Ayons davantage de respect les uns envers les autres à l'heure de prendre des décisions lourdes de conséquences.*

Les délégués des réserves naturelles insistent pour que dans les textes on fasse figurer au moins la mention que les personnels des réserves ont vocation à être titularisés dans les corps créés. Jannick explique qu'au stade actuel le SNE doit accepter ou refuser les textes proposés par l'administration, mais ne peut pas faire de nouvelles propositions. *La marge de discussion est très faible, explique-t-il, d'autant que le ministère voudrait faire aboutir ces décrets très rapidement.*

Claude Bessis ajoute un argumentaire juridique au débat. *À supposer même qu'on arrive à faire inscrire que les personnels des réserves naturelles ont vocation à être titularisés, cela ne leur donnera aucune garantie de l'être tant qu'ils dépendent de structures de statut privé.*

Daniel poursuit. *Le SNE continuera à apporter tout son appui pour expertiser le cas des réserves naturelles et explorer toutes les solutions possibles pour sortir leur personnel des situations précaires dans lesquelles il se trouve.*

Les deux représentants des réserves se sentent abandonnés. Ils quitteront le syndicat peu après. Daniel garde un souvenir amer de cet échec. *Le syndicat, pense-t-il, a mal géré la discussion avec ces nouveaux arrivants en leur donnant trop d'espoir dès le départ. Les agents des réserves ont peut-être aussi surestimé les capacités du SNE. Être le syndicat majoritaire au ministère de l'environnement ne permet pas de faire tout ce que l'on veut.*

Le processus de titularisation touche à sa fin. Reste à négocier le contenu des arrêtés qui fixeront le régime indemnitaire des futurs corps de l'environnement. L'administration propose que les agents de chaque établissement gardent le niveau de primes qu'ils ont à présent. Cela représente une différence de douze pour cent entre le personnel des parcs et celui de l'ONC, notamment du fait de la prime de risque que reçoivent les seconds.

L'histoire des statuts et des mobilisations du personnel de chaque établissement explique cette différence. Les agents de l'ONC ont revendiqué des augmentations de leurs primes pendant de nombreuses années de mobilisation et l'administration les a acceptées en espérant ainsi faire passer plus facilement la mise sous tutelle des fédérations dans le statut de 1995. En comparaison les personnels des parcs, une fois titularisés, se sont peu mobilisés pour améliorer leur situation financière.

Thierry et ses collègues de la branche parcs souhaitent que le SNE revendique des primes identiques pour tous les agents des corps de l'environnement. *A présent qu'on a accepté le principe des corps uniques, les conditions de rémunérations doivent être les mêmes pour tout le monde.* Jannick craint que revendiquer une telle augmentation des primes pour le personnel des parcs conduise à un blocage des négociations. *En plus cette différence entre les régimes indemnitaires rendra les postes dans les parcs moins attractifs pour les agents de l'ONC donc vous protégera de l'invasion que vous craignez tant.*

Une nouvelle fois la tension monte entre Thierry et Jannick. Laurent Faure vient de remplacer ce dernier comme secrétaire de la branche chasse faune sauvage du SNE. Jannick conserve son poste de secrétaire général adjoint du syndicat et s'engage à porter la négociation de la titularisation jusqu'à son terme. Exaspéré par l'attitude des parcs nationaux, il laisse cependant les nouveaux responsables de la branche discuter de la question du régime indemnitaire.

Laurent comprend la revendication de la branche parcs nationaux. Au-delà de la question financière, Thierry et ses collègues ne veulent pas devenir les laissés pour compte de corps de l'environnement à deux vitesses. La prime de risque est justifiée pour les gardes-chasse par le port de l'arme et la nécessité de verbaliser des chasseurs qui sont eux aussi armés. Les gardes-moniteurs des parcs ne sont pas armés mais sont également chargés de la police de la chasse. Et surtout ils travaillent dans des milieux à risque, notamment la haute montagne. Les agents recensent au moins dix-neuf accidents graves depuis la création des parcs nationaux dont cinq mortels.

La question est à l'ordre du jour du prochain CTP inter-parcs. Thierry consulte les sections des six parcs nationaux et organise une réunion préparatoire avec les représentants de la CGT dans les parcs. Il y a unanimité pour demander une augmentation des primes en s'alignant sur le régime indemnitaire des agents de l'ONC. Les syndicalistes des parcs décident de quitter la table des négociations si l'administration n'accepte pas cette revendication. Gil Deluermoz est inquiet. Les discussions vont-elles se poursuivre sans leur participation ? Le projet de création de corps de l'environnement, si près d'aboutir, sera-t-il remis en cause ?

La réunion paritaire débute avec une présentation des propositions par l'administration. Thierry répond qu'il est hors de question que le personnel des parcs se retrouve avec un régime indemnitaire inférieur à celui des autres agents au sein des corps de l'environnement. Les représentants du ministère de l'environnement répondent que la question n'est pas de leur ressort car elle dépend du ministère du budget qui refuse d'augmenter les primes de risque pour le personnel des parcs. *Nous allons rapporter cette position à nos collègues, on verra les mobilisations que cela risque de générer dans les parcs. Vous en assumerez toutes les conséquences. Messieurs-dames, au revoir.* Tous les représentants du personnel, SNE et CGT, quittent la salle.

Jannick est atterré lorsqu'il apprend cette attitude radicale. C'est l'œuvre de sa vie qui est mise en péril. Mais Dominique Voynet tient à la création des corps de l'environnement et parvient à convaincre son collègue du ministère du budget d'augmenter de douze pour cent les primes des personnels des parcs nationaux.

Les péripéties ne s'arrêtent pas là. Au CTP de l'ONC les gardes-chefs responsables des équipes départementales ou de secteur revendiquent un doublement de leur prime de technicité. Ils justifient leur demande par les missions de management et les fortes responsabilités associées à cette fonction. Ils entrent en grève administrative en refusant de transmettre au ministère les documents relatifs à la police de la chasse. La mobilisation porte ses fruits et ils obtiennent gain de cause.

Logiquement les syndicalistes des parcs nationaux revendiquent la même augmentation pour leurs chefs de secteur. La réponse du ministère de l'environnement est sans appel. *On est allé à Bercy se battre pour obtenir vos primes de risques, on a eu le plus grand mal à les obtenir. Mais si vous en voulez vraiment trop on va nous claquer la porte au nez et tout sera perdu.* Thierry et ses collègues interrogent les sections. Peu de chefs de secteurs sont prêts à se mobiliser. Les syndicalistes décident de ne pas insister.

Dominique Voynet signe les décrets créant les corps d'agents techniques et de techniciens de l'environnement le 7 juillet 2001, trois jours avant de laisser la place à Yves Cochet au ministère de l'environnement.

Jannick a le sentiment d'avoir accompli sa mission. Il est épuisé. Les innombrables batailles menées contre l'administration lui semblent pourtant peu de choses. Mais avoir dû se battre contre ses propres collègues au sein du syndicat l'a anéanti.



Chapitre XVII

—

Neuvième congrès : Charges

Une centaine de militants du SNE se retrouve dans les Hautes-Alpes du 1^{er} au 4 juin 1999 pour le neuvième congrès du syndicat. Après une matinée éprouvante avec la réunion exceptionnelle du conseil national sur la création des corps de l'environnement, le premier après-midi est consacré aux conseils de branche.

Au conseil de la branche chasse faune sauvage Jannick Doignon demande à ses collègues d'entériner l'accord qui vient d'être trouvé avec la branche parcs nationaux. *Je n'étais pas favorable à cette solution des CAP préparatoires mais c'est la seule solution pour que le processus de création des corps de l'environnement puisse se poursuivre. Malheureusement certains de nos collègues des parcs n'auraient pas hésité à faire échouer le processus de titularisation s'ils estimaient que leurs intérêts n'étaient pas pris en compte.*

Laurent Faure et Xavier Bruny sont mal à l'aise. Ils ont longtemps discuté avec Thierry Houard, Gil Deluermoz et Clotilde Sagot. Ils savent à quel point le personnel des parcs a soutenu le processus de titularisation des gardes-chasse, même s'ils ne pouvaient pas partager le rêve de Jannick d'un corps unique où les agents de tous les établissements circuleraient librement.

Au même moment dans une autre salle de réunion Thierry explique à ses collègues de la branche parcs qu'il s'agit du meilleur compromis possible pour ce qui les concerne. *C'était ça ou quitter le SNE et laisser les corps techniques de l'environnement se faire sans nous ou contre nous.* Les agents des parcs s'attendent pourtant à de profonds changements dans leur vie professionnelle. Ils sont prêts à les accepter tout en continuant à défendre les spécificités de leur métier de garde de parcs nationaux. Les CAP préparatoires représentent pour eux une sécurité pour l'avenir, leur permettant d'éviter que la gestion du personnel des parcs soit totalement fondue avec celle de l'ONC.

La branche pêche, en sommeil depuis le départ de Gilles Odic en 1987, s'est peu à peu reconstruite avec l'appui de Jannick. Un des premiers résultats obtenus a été la création d'un CHS au sein du Conseil supérieur de la pêche. En principe il s'agissait simplement d'appliquer la loi, cette instance

étant obligatoire pour un établissement public de ce type. Mais la hiérarchie refusait d'aborder les notions de conditions de travail et de sécurité au sein d'une instance paritaire. Il a fallu une forte pression du personnel et du SNE sur la direction et sur le ministère pour aboutir.

Le nombre d'adhérents à la branche CSP du SNE augmente rapidement, notamment avec le processus de titularisation qui concerne aussi cet établissement. Des responsables de la branche ont participé à l'ensemble du processus de négociation avec leurs collègues du SNE, malgré un manque de militants suffisamment disponibles et informés pour travailler sur ce sujet complexe. L'accord conclu entre les branches parcs et chasse faune sauvage leur convient bien. Il y aura également une CAP préparatoire pour le CSP.

Il y a peu de nouveautés dans la branche IFEN si ce n'est qu'un premier CTP s'est enfin tenu en avril 1998 rassemblant trois représentants du SNE et trois représentants de la direction. Le plus gros problème concerne toujours le statut du personnel. Il ne pourra évoluer que lorsque l'établissement sera inscrit sur liste dérogatoire c'est-à-dire autorisé à embaucher des contractuels en CDI comme le font par exemple les agences de l'eau. Cette inscription reste une promesse non tenue malgré plusieurs réunions avec le cabinet ministériel de Dominique Voynet et un engagement prononcé en CTPM. Laurent Duhautois relativise. *Dominique Voynet n'est après tout que la quatrième ministre de l'environnement qui s'engage à résoudre ce problème.*

De nouveaux postes ont été obtenus mais seuls des fonctionnaires peuvent être recrutés même si aucun d'entre eux n'a les compétences nécessaires. La direction met souvent six mois à un an pour recruter des candidats qui ne correspondent pas aux besoins. Le personnel est écœuré.

La branche ADEME reste très impliquée dans la réduction du temps de travail et la création d'emplois. Les accords sur le temps partiel choisis et la préretraite progressive signés par le SNE ont permis de créer une trentaine de postes.

Les négociations sont sur le point de commencer pour le passage aux trente-cinq heures à l'échéance du 1^{er} janvier 2000 dans le cadre de la loi Aubry, comme pour toutes les entreprises de droit privé. Les syndicalistes revendiquent la compensation intégrale par des emplois des heures de travail gagnées, ce qui représente l'équivalent de quatre-vingt-dix postes. Comme l'ADEME a déjà obtenu la création de cent postes au titre du budget de 1999 pour faire face à l'augmentation de ses missions, la direction ne sollicite que la création de trente postes supplémentaires pour compenser le passage aux trente-cinq heures. Il en manquera donc soixante. *Dans ces conditions, conclut Ruven Gonzalez, la charge de travail du personnel continuera à augmenter.*

Le principal sujet de discussion de la branche agences de l'eau est la réforme de la politique de l'eau. La taxe générale sur les activités polluantes (TGAP) annoncée par Dominique Voynet l'année précédente sera bien créée. Grâce aux mobilisations massives contre le projet, elle ne remplacera pas les redevances des agences de l'eau mais leur sera complémentaire.

Dans son éditorial Jean-Jacques Maynard décrit la *pantalonnade de la TGAP-eau* comme une *démonstration de n'importe quoi et d'incompétence généralisée*. D'ailleurs, complète-t-il, *le projet est maintenant réduit à l'état de mistigri politique et celui qui le gardera en mains (du PS ou des Verts) y laissera des plumes*.

Les militants de la branche considèrent que les agences de l'eau ont été victimes de critiques injustes mais reconnaissent que leur fonctionnement est loin d'être parfait. Le SNE est donc favorable à une réforme de la politique de l'eau sur les bases du projet présenté par Dominique Voynet en mai 1998.

Dans le détail les positions sont cependant très différentes d'une agence de l'eau à l'autre. Les responsables de la branche savent de plus qu'ils ne sont pas les seuls concernés par la réforme de la politique de l'eau et qu'ils doivent davantage discuter avec leurs collègues des autres branches, notamment ceux de l'administration centrale et des DIREN.

Le ministère de l'environnement annonce la création, dès le budget 2000, d'un *fonds national de solidarité pour l'eau*. Un prélèvement de cinq cents millions de francs sera ainsi effectué sur le budget des agences de l'eau pour financer des actions à l'échelle nationale. Il doit servir entre autres à renforcer les réseaux de mesure et la police de l'eau.

Claude Bessis est furieuse. *Nous sommes tous d'accord qu'améliorer la police de l'eau est une priorité. Mais c'est beaucoup plus un problème d'organisation qu'une question de moyens. Cela ne pourra pas marcher tant que ce seront les DDE, les DDAF et les DRIRE qui seront chargées de la police de l'eau. Nous devons nous opposer à ce racket des agences de l'eau*, conclut-elle.

Claude sait que ses collègues de la branche DIREN ne partagent pas cette position car une partie des fonds leur seront consacrés. Sur le thème de la politique de l'eau un travail commun approfondi entre les différentes branches du SNE est plus que jamais nécessaire.

Une vingtaine de militants participent au conseil de branche AC-DIREN. Les syndicalistes font d'abord le point sur l'actualité. Une centaine de postes a été créée au titre du budget 1999, du jamais vu depuis la création

des DIREN. La tendance devrait se poursuivre pour le budget 2000. Le poids politique de Dominique Voynet au gouvernement y est pour beaucoup.

En revanche, l'objectif « zéro précarité au ministère de l'environnement » est encore loin d'être atteint. Grâce à Denis Keller et ses collègues la ministre et ses conseillers sont parfaitement au courant de la situation des vacataires permanents et également de celle des agents en contrat emploi solidarité, en service national vert ou encore des objecteurs de conscience qui continuent tous à remplir des missions de titulaires. Mais le ministère de l'environnement n'a toujours pas la maîtrise de ses personnels qui dépendent, selon le statut des agents, des ministères de l'équipement ou de l'agriculture. Dominique Voynet souhaite éviter les tensions avec les ministres pourvoyeurs du personnel de l'environnement, elle n'envisage pas de remettre à plat la gestion des personnels.

Les situations se règlent au compte-gouttes en utilisant une partie des nouveaux postes créés pour régulariser les situations statutaires d'agents déjà présents dans les équipes. Plusieurs vacataires permanents finissent par changer de métier, lassés des conditions de travail précaires que leur offre le ministère de l'environnement. Denis, qui devait signer un nouveau contrat tous les mois avant l'arrivée de Dominique Voynet, se voit proposer des contrats de trois mois puis des contrats d'un an. On lui suggère surtout de poser sa candidature à l'un des postes qui seront ouverts prochainement dans les agences de l'eau.

Sur le long terme les syndicalistes espèrent que certains agents pourront intégrer les futurs corps B et C de l'environnement. André Robert qui représente la branche AC-DIREN dans le groupe de travail sur la titularisation fait part à ses collègues de l'avancée des travaux. *Le ministère a bien compris que notre idée c'est bien que le corps qui se construit soit utilisé pour les agents des services de l'État. Il ne s'agit pas de bricoler un machin inter-établissements publics. A chaque réunion, à chaque détail technique je demande « et si l'agent est en poste dans les services de l'État, comment ça se passe ? ».*

La création d'un corps A de l'environnement, essentielle aux yeux du syndicat, n'est pas encore à l'ordre du jour. Ce serait pourtant la solution pour titulariser les nombreux agents sous statut « n fois trois ans » dont les compétences ne correspondent pas aux postes ouverts dans les corps de l'agriculture et de l'équipement. Des biologistes, géologues, hydrologues ou autres spécialistes ont été recrutés dans les DIREN pour constituer des

centres de référence technique à l'échelle régionale. On leur proposait des contrats de trois ans, le maximum autorisé par la loi de titularisation de 1983⁴⁵, en leur promettant qu'ils seraient renouvelés. Mais ces dernières années le renouvellement des contrats a été de plus en plus laborieux et les augmentations de salaires qui accompagnaient chaque nouveau contrat ont souvent été refusées par le ministère du budget.

Le SNE se mobilise plus que jamais pour les droits des « n fois trois ans ». Il obtient même la création d'une commission consultative paritaire et d'une grille de salaires spécifiques pour la gestion de ces personnels. *C'est un paradoxe total*, explique Daniel Gascard, *lorsque l'on sait que la règle dans la fonction publique est que tous les postes permanents soient occupés par des fonctionnaires. Mais cela illustre bien la situation du ministère de l'environnement qui a besoin pour exercer ses missions de spécialités qui n'existent pas dans la fonction publique. En attendant la création de corps de l'environnement prenons acte de cette situation et tentons de gérer au mieux l'incohérence.*

Les services du ministère ont recensé tous les agents en contrats « n fois trois ans » en administration centrale et en DIREN. Denis Keller et Claudie Lallemand ont complété ce recensement car certains directeurs avaient « oublié » des agents embauchés en douce qu'ils cachaient soigneusement à l'administration centrale. Ils alertent leurs collègues en situation précaire : *la création de la CCP n'est qu'un point de départ. À vous maintenant de trouver des candidats qui vous représenteront... et de gagner les élections.* Le SNE est bien placé car c'est le seul syndicat investi dans la défense des personnels contractuels du ministère de l'environnement.

Ces questions statutaires sont indissociables de la réflexion sur le rôle des DIREN. Depuis qu'elles ont été créées, le SNE se bat pour qu'elles conservent la technicité qui caractérisait notamment les anciens SRAE et pour qu'elles ne deviennent pas des services uniquement administratifs. L'enjeu est de continuer à assurer la production et la gestion des données sur l'environnement, notamment sur l'eau. Les agents parcourent les rivières de chaque région pour réaliser des pêches électriques comme Denis ou des mesures d'hydrométrie comme André.

Au fil du temps les responsables du ministère de l'environnement poussent à ce que ces missions soient sous-traitées à des bureaux d'études ou des laboratoires extérieurs. Les agents chargés de leur exécution savent que cette perspective signifierait la perte progressive de la connaissance du terrain et de la capacité d'expertise des DIREN. Or c'est justement ce qui constitue

⁴⁵ Dite loi Le Pors. Voir Tome I, p. 170.

leur crédibilité et leur force de conviction lorsqu'il s'agit de défendre des dossiers face à d'autres ministères.

Le sujet de l'acquisition et de la gestion des données est longuement discuté au sein de la branche DIREN du SNE et avec les responsables du ministère. Les syndicalistes s'impliquent aussi dans des actions très concrètes au quotidien. Ils organisent une mobilisation chaque fois qu'un poste à caractère technique est menacé et qu'on propose de reconvertir un spécialiste pour préparer la fermeture d'un laboratoire dans une des DIREN.

Ils essaient surtout de prendre les devants pour éviter d'en arriver là. Denis devient responsable du laboratoire d'analyses physico-chimiques et hydro-biologiques de la DIREN Centre et engage une procédure de certification. C'est un travail énorme. Il y consacre des nuits blanches en sachant que cette certification est la condition pour que des laboratoires puissent continuer d'exister au ministère de l'environnement. *Je n'ai pas le choix*, explique-t-il à sa compagne lorsqu'il rentre à la maison. *Si je baisse les bras maintenant le labo n'existera plus et mon travail n'aura plus lieu d'être.*

Le second jour du congrès débute avec le compte rendu des conseils de branches de la veille. Vient ensuite la présentation du rapport d'activité du syndicat. Daniel est souriant. *Ne gâchons pas notre plaisir. Nous n'avons jamais été aussi nombreux au Syndicat national de l'environnement. Avec deux cent cinquante adhérents supplémentaires depuis notre dernier congrès à Thiviers il y a trois ans nous sommes à présent près de mille syndiqués au SNE. Notre objectif de syndicalisation au CSP a été atteint avec une trentaine d'adhérents. Nos collègues des réserves naturelles ont décidé de nous rejoindre, et avec eux nous pouvons imaginer pour l'avenir des corps de l'environnement couvrant un périmètre très large. Nous avons aussi quelques adhérents au Conservatoire du littoral. Le SNE-CFDT vient d'y remporter les élections et nos adhérents siègent au CTP récemment créé.*

Un congressiste demande ce qu'est le Conservatoire du littoral. *C'est un établissement public à caractère administratif sous tutelle du ministère de l'environnement*, répond Daniel. *Il a été créé en 1975 avec la mission d'acquérir des sites naturels menacés de dégradation ou de disparition. Le Conservatoire dispose officiellement d'une trentaine de postes mais emploie une centaine d'agents. C'est vous dire le nombre de travailleurs précaires.* Le secrétaire général invite les militants qui souhaitent en savoir plus à entrer en contact avec l'un des nouveaux adhérents SNE du Conservatoire. *Malheureusement*, ajoute-t-il, *Florence avait prévu de*

venir au congrès mais a dû y renoncer à la dernière minute à cause d'une surcharge de travail.

Florence Verdier a grandi dans les Alpes-de-Haute-Provence. Son père, ingénieur au centre d'études nucléaires de Cadarache, travaillait sur les projets de surgénérateurs tout en militant à la CFDT et au PS. La jeune fille suit des études à l'Institut d'études politiques d'Aix-en-Provence. Elle écrit un mémoire sur un projet d'aménagement d'un port en eau profonde à l'embouchure d'un petit cours d'eau à Piriac-sur-Mer en Loire-Atlantique. Depuis son enfance elle y passe une partie de ses vacances d'été. Sa tante est impliquée dans l'association *Les amis de la nature* qui a acheté des terrains en bord de mer pour y installer un camping familial. Florence compare le projet de port avec d'autres expériences similaires. Elle écrit dans son rapport que ce type de projet a déclenché partout un fort développement immobilier. C'est le contraire de ce que promettent ses promoteurs. À la satisfaction de Florence le projet sera abandonné quelques années plus tard.

La jeune fille poursuit ses études à Montpellier par un DESS « Activités et aménagements littoraux et maritimes » et trouve un stage dans la minuscule équipe du Conservatoire du littoral et des rivages lacustres. Outre le délégué presque toujours en déplacement, un technicien est chargé du suivi des travaux financés par le Conservatoire et une secrétaire fait office d'assistante du délégué.

Florence poursuit son travail de façon informelle au Conservatoire après son stage en s'inscrivant à la fac pour bénéficier de la sécurité sociale. Ses parents l'aident financièrement. Après quelques mois elle réussit à être recrutée par une association qui réalise une étude pour le compte du Conservatoire. Elle travaille à l'identification des zones de préemption dans l'Aude où il faut se battre car la protection de l'environnement n'est pas une priorité. Elle accompagne le délégué dans des réunions, discute avec les maires. C'est une grande victoire à chaque fois que le Conservatoire parvient à acheter un terrain car sa protection sera assurée pour les générations futures. En tout plus de six cents kilomètres de rivages – soit dix pour cent du linéaire côtier français – sont protégés par le Conservatoire.

Florence est payée avec des crédits d'études bien que son travail corresponde à un besoin permanent du Conservatoire. Au bout de deux ans une vague de recrutement visant à préparer la succession des délégués régionaux – presque tous recrutés à la création du Conservatoire en 1975 – permet à la jeune fille d'être embauchée sur un contrat « n fois trois ans ».

Elle s'épanouit dans ses missions mais souffre d'une ambiance tendue au sein de la petite équipe où la secrétaire n'assure pas ses fonctions et fait l'objet d'une procédure disciplinaire.

Florence apprend que la secrétaire s'est syndiquée à la CFDT à l'occasion de ce conflit. Elle voit un certain Jean-Jacques Maynard entrer dans les locaux du Conservatoire pour l'accompagner à un entretien avec le directeur et le délégué. *Il n'a pas l'air commode, se dit-elle, il a vraiment une tête de syndicaliste.*

Quelques années passent. En 1998 des élections professionnelles sont organisées pour la première fois dans l'établissement qui vient de dépasser la taille critique les rendant obligatoires. Florence décide de se syndiquer et va se renseigner à la maison des syndicats.

– Vous travaillez au Conservatoire du littoral qui dépend de l'environnement ? Il faut vous adresser au SNE, allez donc voir Jean-Jacques Maynard.

Florence se souvient du nom du syndicaliste qui avait défendu la secrétaire.

– Il n'y a pas d'autre possibilité ?

– Non, non, il n'y a que lui qui puisse vous aider.

La jeune fille surmonte ses réticences et prend contact avec Jean-Jacques qui lui donne rendez-vous à son bureau à l'agence de l'eau. *Je suis bien content de vous rencontrer, dit le syndicaliste. Comme vous devez l'imaginer la secrétaire du Conservatoire a beaucoup parlé de vous lors de l'entretien auquel j'ai participé.* Florence se demande comment réagir. *Elle n'a pas dû dire beaucoup de bien de moi, dit-elle, sachant que la secrétaire rêvait de succéder au délégué et la considérait comme une concurrente.* Jean-Jacques hoche la tête et lui résume les reproches qu'il a entendus à propos de Florence. C'est encore pire que ce que la jeune fille imaginait. Elle en a les larmes aux yeux. Jean-Jacques, gêné, change de sujet et lui explique ce qu'est le SNE.

Florence est vivement intéressée, pose beaucoup de questions et décide d'adhérer au syndicat.

Ils évoquent la perspective des élections au Conservatoire. Jean-Jacques explique l'importance de ces élections. *Tu vas t'inscrire sur les listes pour le CTP je suppose ? – Mais je n'y connais rien, s'inquiète Florence.* Jean-Jacques lui raconte que lui s'est retrouvé secrétaire du CTP ministériel à peu près au même âge. *Quelqu'un du SNE pourra t'accompagner au CTP comme expert, complète-t-il.*

Le SNE-CFDT remporte deux sièges sur trois au CTP du Conservatoire du littoral. La première réunion a lieu en mars 1999. Florence se rend au siège du Conservatoire à Paris pour y participer. Elle évoque dans son compte

rendu *l'ambiance sereine et constructive, marquée d'une volonté commune de faire avancer les choses traînant depuis trop longtemps comme le statut des agents, l'organisation du Conservatoire ou la création d'un CHS.*

Denis Keller a été nommé expert par le SNE-CFDT, il peut donc accompagner les représentants du Conservatoire et intervenir à leur demande pendant les réunions. Une collaboration efficace et sympathique se met en place entre le syndicaliste de la branche AC-DIREN et l'équipe novice du Conservatoire. Ils préparent les réunions le matin au local syndical du ministère de l'environnement puis rejoignent ensemble les locaux du Conservatoire, quai d'Austerlitz.

Florence représente également le personnel du Conservatoire du littoral aux réunions du CTPM. Elle retrouve Jean-Jacques et rencontre Daniel, Jannick, Thierry, Claude et les autres responsables nationaux du syndicat. Elle regarde et elle écoute. Elle a l'impression d'être une petite souris au milieu de syndicalistes à fort caractère qui ont l'air de connaître parfaitement les sujets abordés. Elle est bien accueillie par l'équipe du SNE. En juin 1999 elle regrette de ne pas pouvoir aller au congrès de Chorges par manque de temps.

Daniel poursuit sa présentation du rapport d'activité. *La période écoulée depuis le congrès de Thiviers peut clairement être coupée en deux. La première moitié, de juin 1996 à juin 1997, correspond à la fin du gouvernement Juppé. Corinne Lepage est alors ministre de l'environnement depuis plus d'un an. Nous avons déjà perdu toute illusion de faire progresser les choses et notre action se limitait à la défense ponctuelle des droits syndicaux et de nos adhérents ainsi qu'à la dénonciation de la lâcheté du gouvernement vis à vis des lobbies. Nous n'avons pendant un an obtenu aucune entrevue ni aucune réponse à aucun de nos courriers.*

La bourde politique du siècle⁴⁶ a mis fin à ce gouvernement et à cette majorité. Commence alors une nouvelle période, de juin 1997 à maintenant.

L'arrivée d'une ministre issue d'un parti écologiste – et dont les députés sont indispensables pour que le gouvernement garde sa majorité – a fait naître beaucoup d'espairs dans nos rangs. Nous avons aussitôt plaidé pour une transformation radicale et immédiate du ministère. Il fallait à tout prix mettre à profit ce que l'on appelle la période « d'état de grâce » pour remettre ce ministère dans le sens de la marche. Abasourdis par ce

⁴⁶ Daniel fait référence à la dissolution de l'Assemblée nationale par Jacques Chirac.

changement inattendu de majorité les lobbies, en particulier celui de la chasse, n'auraient pas eu le temps de réagir.

Nous avons échoué à convaincre l'équipe de Dominique Voynet. Cette équipe ne connaissait quasiment rien au fonctionnement d'un ministère. De culture associative, elle ne voyait probablement pas un syndicat professionnel comme un allié potentiel. Je suis persuadé qu'une grosse opportunité a été gâchée.

Le secrétaire général revient sur les résultats des élections au CTPM du printemps dernier. Ces élections, explique-t-il, ont conforté la position du SNE comme première organisation syndicale du ministère de l'environnement. Nous continuons à progresser et pourtant nous n'avons obtenu que sept sièges sur quinze au CTPM alors que nous en avions huit. Ceci est dû au nouveau mode de scrutin sur sigles que l'administration a imposé pour des raisons incompréhensibles, à moins que ce ne soit justement pour nous affaiblir. Vous vous souvenez que chacun a pu choisir entre les six grandes organisations syndicales, même celles qui n'étaient pas représentées dans son établissement.

Daniel énumère ensuite les revendications qui ont avancé depuis deux ans. En premier lieu la résorption de la précarité et notamment la perspective de création d'une CCP pour la gestion des contrats « n fois trois ans ». Ensuite le chantier de création des corps techniques de l'environnement après la victoire du SNE en Conseil d'État. Il évoque aussi la mobilisation contre le projet de TGAP qui se poursuit avec l'élaboration d'un cahier de propositions pour une politique de l'eau commun aux branches agences de l'eau, CSP et AC-DIREN.

Daniel revient enfin sur la mobilisation du 14 octobre 1998. Pour la première fois de son histoire le SNE appelait à une manifestation de tous les personnels du ministère de l'environnement, établissements publics compris. La conjugaison d'un ras-le-bol de l'absence d'une grande ambition pour le ministère, de la création de la TGAP et la nécessité de faire face au lobby de la chasse nous ont conduit à décider de cette action. Sur un mot d'ordre « Des hommes, des femmes et des moyens pour l'environnement », la mobilisation fut globalement un succès en nombre mais aussi parce que toutes les branches du syndicat étaient présentes.

En conclusion le secrétaire général tire un bilan très positif de ces dernières années. Pour continuer sur cette voie il estime nécessaire que l'équipe militante qui sortira de ce congrès soit nettement renforcée. Les textes le prévoient, il faut maintenant des candidats, dit-il en se tournant vers Patrick Saint-Léger, Laurent Faure, Clotilde Sagot et d'autres jeunes

militants. Puis il conclut. *Je vous invite, après avoir débattu, à voter le quitus au conseil national sortant.*

L'après-midi est consacrée à des groupes de travail sur la résolution générale. Sous l'impulsion de Daniel celle-ci est élaborée et discutée selon une procédure très précise.

Un mois et demi avant le congrès un projet de texte a été rédigé, divisé en trois chapitres : choix de société ; politique de l'environnement et service public ; les outils de notre politique revendicative. Toutes les sections du syndicat l'ont reçu avec la mission d'en débattre et proposer des amendements. Un premier tri a été réalisé par une commission des résolutions elle-même désignée par le CN.

Au congrès trois groupes de travail discutent les amendements de l'un des chapitres de la résolution et en formulent de nouveaux lorsqu'ils le jugent nécessaire. Le soir, pendant que leurs collègues sont au bar, les membres de la commission des résolutions examinent chaque amendement et décident s'il sera intégré, rejeté ou retenu pour le débat en séance plénière le lendemain.

Ce débat qui concerne une dizaine d'amendements donne lieu en alternance à deux interventions en faveur et deux contre chaque proposition, de cinq minutes chacune au maximum, suivies de la conclusion du rapporteur et du vote de l'amendement.

Certains congressistes se plaignent de la rigidité du processus. Mais lorsque vient le moment de voter l'adoption de la résolution dans son ensemble, tous reconnaissent que son contenu a fait l'objet de discussions démocratiques et que le texte, même sur les sujets les plus controversés, traduit la position majoritaire des adhérents. Daniel est satisfait. A ses yeux le travail collectif a besoin d'être organisé pour être juste et efficace.

Le congrès se termine par l'élection du conseil national qui comprend à présent quarante membres. Avec l'entrée de Laurent Faure et Xavier Bruny une nouvelle génération se prépare à représenter la branche chasse faune sauvage.

Le bureau national du SNE est en revanche dans la continuité du précédent. Daniel reste secrétaire général. Jean-Jacques conserve son mandat de trésorier. S'ajoutant à Jannick et Denis, un troisième secrétaire général adjoint vient renforcer l'équipe. Il s'agit de Jean-Pierre Masson, informaticien à l'agence de l'eau Loire-Bretagne à qui revient la lourde tâche de coordonner l'actualisation du *petit livre vert*⁴⁷.

⁴⁷ Voir Tome I, p. 175.

Jean-Pierre a quatorze ans en mai 1968. Il est issu d'une famille chrétienne et considère que l'amour du prochain est le principe qui doit guider ses choix dans la vie. Lorsqu'il a dix-huit ans son père, agriculteur, est atteint par un cancer qui lui sera fatal. Jean-Pierre se souvient qu'il avait souvent les mains jaunes à force d'utiliser des pesticides sans protection. Il est inutile de chercher ailleurs la cause du cancer. Le jeune homme en retient qu'on ne joue pas avec la nature impunément.

En 1974 il est marqué par la campagne électorale de René Dumont. Objecteur de conscience, il se retrouve à couper du bois en Bourgogne pour le compte de l'ONF. Il considère injuste de faire ainsi une concurrence déloyale aux agents forestiers et envoie une lettre de démission au ministre de la défense, conscient du risque de se retrouver au tribunal pour « désertion de l'ONF en temps de paix ». Il travaille alors comme bénévole chez les chiffonniers d'Emmaüs et soutient les luttes sur le plateau du Larzac.

Jean-Pierre travaille ensuite comme éducateur dans des instituts professionnels pour jeunes en difficultés puis, lorsqu'il a lui-même des enfants, suit une formation en informatique. Il travaille quelques années dans des sociétés de service mais supporte mal de le faire pour de grosses entreprises commerciales, y compris éventuellement des entreprises qui produisent des armes. Il envoie des candidatures spontanées à des entreprises liées à l'environnement et parvient à être embauché à l'agence de l'eau Loire-Bretagne.

Jean-Pierre participe à la section locale du SNE et coordonne la rédaction d'un cahier de doléances pour dénoncer la gestion désastreuse de l'agence par le nouveau directeur. Ce cahier sera présenté au ministère avec Daniel Gascard et Claude Bessis mais le directeur est protégé par des hauts fonctionnaires. Jean-Pierre comprend alors à quel point les grands corps d'État tiennent les rênes du pouvoir.

L'informaticien déçu par les orientations de l'agence notamment dans le secteur agricole trouve dans le syndicalisme une nouvelle source de motivation pour donner du sens à son travail. Le congrès de Thiviers en 1996 lui donne l'envie et l'occasion de s'impliquer davantage dans les instances nationales du syndicat.

Chapitre XVIII

—

Libéralisme, environnement et réduction du temps de travail

Considérant que la préservation de l'environnement n'est pas compatible avec le libéralisme économique, plusieurs militants du SNE participent à des groupes locaux de l'association Attac (Association pour la taxation des transactions financières et pour l'action citoyenne) dès sa création en 1998. Ils apprennent qu'un accord sur les échanges commerciaux sera négocié à Seattle début décembre 1999 lors d'une conférence de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), prévoyant la libéralisation de l'ensemble des services et notamment ceux qui concernent l'environnement. Si l'accord est adopté la France pourrait par exemple se retrouver obligée de mettre en concurrence la gestion de ses parcs nationaux.

La résolution générale adoptée à Chorges précise la position du syndicat à ce sujet. *La mondialisation de l'économie, peut-on y lire, ne fait que libéraliser les mouvements de capitaux à l'échelle internationale. Il ne s'agit en fait que d'une super privatisation au profit de quelques multinationales qui confortablement voient leurs profits augmenter. Les contreparties de cette mondialisation pour les peuples n'existent pas (salaire bas, niveau de vie au seuil de la pauvreté, travail des enfants) et même pire quand le FMI dicte son ordre économique. Dans de nombreux pays les dégâts sociaux sont grands et sources de conflits. Le SNE soutient la création d'une taxe – dite taxe Tobin – sur les transactions financières et spéculatives.*

Dans ces conditions comment parler d'environnement ? Alors que là aussi les dégâts sont réels et menacent la planète. Sur l'Europe comme pour la mondialisation le SNE ne peut adhérer à cette vision uniquement économique où l'homme est totalement absent.

Le gouvernement français pousse l'Union européenne à signer l'accord commercial tout en défendant « l'exception culturelle » : sous la pression de l'opinion publique il souhaite éviter l'uniformisation des productions artistiques que pourrait produire l'abandon des politiques publiques dans ce secteur. Le gouvernement de Lionel Jospin soutient en

revanche la libéralisation des échanges dans le domaine de l'environnement car cela ouvrira de nouveaux marchés aux entreprises du secteur dont les deux principaux leaders mondiaux sont français. Les responsables confédéraux de la CFDT soutiennent la même position. Lorsque le SNE leur demande des éclaircissements peu avant la conférence de Seattle, ils ne répondent pas.

Un contre-sommet est organisé à Seattle par Attac et un grand nombre de mouvements de la société civile partout dans le monde. Le ministère de l'environnement propose de financer les frais de voyage et de séjour de représentants des organismes de défense de l'environnement qui souhaitent y participer. C'est ainsi qu'un militant du SNE prend l'avion pour l'ouest des États-Unis afin de défendre la position du syndicat. Pendant que les dirigeants mondiaux négocient – en théorie au nom de leurs peuples – dans l'enceinte surprotégée du centre de congrès de Seattle, la mobilisation des opposants surprend par son ampleur. L'embryon d'une société civile internationale se constitue. Le mouvement se poursuivra sous d'autres formes comme les rendez-vous annuels du Forum social mondial, qui commenceront un an plus tard à Porto Alegre. José Bové, l'éleveur de brebis du plateau du Larzac venu dénoncer l'absurdité des taxes à l'importation qui l'empêchent de vendre ses roqueforts, en est l'un des symboles médiatiques.

Fidèle à son histoire le SNE continue d'associer défense des personnels et défense des politiques de l'environnement. En ce début de XXI^{ème} siècle, le temps d'un contre-sommet, les revendications et réflexions menées à l'échelle locale et à l'échelle nationale par le syndicat sont confortées par une mobilisation à l'échelle mondiale. Mais les liens noués à cette échelle ne dépassent pas le niveau de l'engagement personnel de quelques militants.

L'actualité illustre peu après les conséquences sur l'environnement de ce qu'on appelle alors la mondialisation. Le 12 décembre 1999 le pétrolier Erika affrété par la société Total, battant pavillon maltais et dont l'armateur est italien, se brise et coule au large du Finistère. Dix mille tonnes de fioul lourd se répandent dans l'océan.

Pendant deux semaines les militants du SNE comme une grande partie de la population française s'inquiètent jour après jour du mouvement des nappes qui se rapprochent peu à peu des côtes. Les tentatives de pompage sont inefficaces. Dominique Voynet, en vacances à l'île de La Réunion, juge inutile d'interrompre ses congés pour se rendre sur place.

Après un long suspense le pétrole atteint les côtes bretonnes et vendéennes dans la soirée du 24 décembre. La ministre rentre précipitamment

en métropole. *Ce n'est pas la catastrophe écologique du siècle*, déclare-t-elle aux populations atteintes par la marée noire. *Au Venezuela il y a au moins vingt-cinq mille morts*, complète-t-elle, faisant allusion à un glissement de terrain dramatique qui s'y est produit la semaine précédente. Cette comparaison ne diminue pas l'importance du désastre écologique et Dominique Voynet se trouve fragilisée par la façon dont elle a géré la crise.

Au conseil national du SNE au début de cette année 2000 Daniel Gascard et ses collègues s'interrogent sur la stratégie à adopter face au ministère où les dysfonctionnements se multiplient au quotidien, tout comme dans les établissements publics placés sous sa tutelle. D'un autre côté, certaines revendications avancent bien. Des postes sont créés dans les DIREN, le processus de résorption des emplois précaires avance et la création des corps B et C de l'environnement est tout près d'aboutir. Mais l'administration refuse d'envisager la création de corps A qui en serait la suite logique. Le SNE a rappelé cette revendication au directeur de cabinet de Dominique Voynet. *La création de ces corps est inutile*, a répondu celui-ci, *car le corps du génie rural est amené naturellement à diriger le ministère de l'environnement*.

Le SNE rencontre Dominique Voynet le 21 mars. Les syndicalistes alertent tout d'abord la ministre sur la diminution rapide de technicité dans les DIREN, en contradiction avec les orientations affichées. *Plusieurs projets de sous-traitance dans le domaine de l'hydrométrie sont à l'étude*, s'étonne Claudie Lallemand, *en totale contradiction avec des affichages politiques rappelant l'importance de conserver les missions de collecte des données, seules garantes du maintien dans les services d'une bonne technicité et d'une bonne connaissance de terrain*.

La Ministre répond qu'il s'agit avant tout d'une question de moyens. *De toute façon*, complète-t-elle, *cela n'a pas grande importance puisque les agents qui vont sur le terrain ne sont pas les mêmes que ceux qui vont en réunion*. Devant la surprise de ses interlocuteurs elle explique que la mission des DIREN en matière de collecte de données consiste surtout à recueillir les données dans d'autres services. *La sous-traitance du travail de terrain est donc une façon de valoriser les agents en leur donnant accès à un travail de bureau*, conclut-elle.

Les syndicalistes sont consternés. Ils tentent d'expliquer la réalité de leur travail à la ministre qui semble la méconnaître totalement. Dominique Voynet dévoile alors le fonds de sa pensée. *Vous trouvez ça intéressant, vous, d'être en cuissardes dans une rivière ?*

Claudie est choquée. *Et Denis, sa passion pour le terrain, le sens collectif de son travail technique, ses anecdotes sur les pêches électriques dans les rivières, l'équipe formée avec ses collègues de la DIREN Centre ?*

Heureusement qu'il n'est pas venu à la rencontre d'aujourd'hui, pense-t-elle. Je ne sais pas s'il aurait supporté un tel manque de considération de la ministre pour le travail de ses agents.

Le second sujet abordé concerne l'aménagement et la réduction du temps de travail (ARTT). Les négociations sur les trente-cinq heures viennent de s'achever pour ce qui concerne le secteur privé. L'ADEME était concernée en raison de son statut d'établissement public à caractère industriel et commercial. Le SNE a réussi à grand peine à y négocier un accord prévoyant quatorze jours de congés supplémentaires pour le personnel, compensés par la création de trente-cinq postes pérennes et de huit postes d'emploi-jeunes.

Pour la fonction publique les négociations sont sur le point de commencer mais le gouvernement refuse le principe même de créations d'emplois. Aux yeux du SNE un passage à trente-cinq heures sans création significative d'emplois reviendrait pour les personnels en place à effectuer les mêmes missions en moins de temps. Afin de ne pas se laisser enfermer dans une négociation perdue d'avance, le SNE propose d'adopter une position ambitieuse pour tout le personnel du ministère de l'environnement et ses établissements publics : une réduction du temps de travail non pas à trente-cinq mais à trente-deux heures par semaine entièrement compensée par des créations d'emplois.

Les syndicalistes rappellent à Dominique Voynet que la même revendication est inscrite dans le programme politique de son parti. *Ce que vous me demandez est totalement impossible*, répond la ministre, *le seul cadre institutionnel possible concerne les trente-cinq heures*. Qu'elle soit chef de file des Verts dont les trente-deux heures étaient l'une des promesses électorales n'a rien à voir, selon elle, avec ses prises de position de ministre. Claudie Lallemand et ses collègues obtiennent seulement que soient incluses dans les discussions sur la réduction du temps de travail les conditions d'un passage volontaire à trente-deux heures pour les agents qui le souhaiteront.

Le syndicat organise des enquêtes pour recueillir l'avis du personnel. Dans les agences de l'eau par exemple huit cent soixante-dix questionnaires sont retournés au syndicat, ce qui correspond à soixante pour cent du personnel. Les agents sont favorables à la réduction du temps de travail à une écrasante majorité et sont disposés pour cela à revoir l'organisation de leur travail. En revanche ils sont plutôt réticents à une baisse des salaires.

Le syndicat forme un groupe de travail avec des représentants de toutes ses branches professionnelles. Xavier Bruny assure la coordination des travaux, Denis et Daniel le pilotage politique. Un énorme travail s'engage pour rédiger des propositions détaillées de mise en œuvre de la réduction du temps de travail au ministère de l'environnement et dans ses établissements

publics. L'administration s'en inspire pour rédiger ses propositions de cadrage ministériel qu'elle présente au ministère de la fonction publique.

La réponse arrive au printemps 2001 après les élections municipales. Les négociations proprement dites peuvent commencer. Avant la première réunion le ministère de l'environnement envoie un document reprenant les propositions faites par la fonction publique. Le SNE diffuse immédiatement le tract suivant.

A.R.T.T.

PROVOCATIONS

Les propositions du MATE viennent de nous parvenir pour le comité de suivi du 6/6...

Non seulement aucune revendication essentielle n'a été prise en compte mais ces propositions sont en net recul par rapport à celles de Décembre.

♦ Un calcul miracle aboutit à **14 jours de RTT**. En Décembre c'était 17 jours ; les 35 heures vrais c'est 23 jours. (en travaillant à l'identique d'aujourd'hui). Qui plus est, nous ne serions pas libres d'utiliser ces jours !

♦ Non prise en compte comme temps de travail de la 1^{ère} heure des trajets aller et des trajets retour vers le lieu de travail sur le terrain ou en réunion.

Un calcul rapide : Les personnes qui travaillent hors du bureau 2 jours ou plus par semaine, soit environ les 2/3 des effectifs concernés travailleront plus longtemps avec les 35H qu'actuellement. C'est ce qu'on appelle une avancée sociale.

♦ Remise en cause des récupérations actuelles sur les horaires variables.

Par contre l'Administration se sert :

♦ pour l'Administration les 35 heures, c'est 36 heures plus les déplacements.

♦ Annualisation du temps de travail pour les activités à caractère saisonnier.

♦ Introduction généralisée des astreintes.

♦ Abandon des récupérations pour le travail des dimanches et jours fériés au profit d'une indemnisation dérisoire.

ET L'EMPLOI.... RIEN

Face à l'équation impossible : 0 emploi + ARTT = Amélioration du Service Public
L'ETAT a choisi : **Les sacrifiés c'est nous.**

REAGISSONS !!!

Le SNE appelle le personnel à envoyer des messages au directeur général de l'administration avec le texte suivant :

Nous refusons les propositions iniques qui sont faites pour l'application de l'ARTT au MATE⁴⁸.

Nous refusons d'être les dindons d'une farce absurde où, parce que l'État refuse ses responsabilités d'employeur, nous serions les sacrifiés d'une des plus grandes avancées sociales depuis un demi-siècle.

Le service public de l'environnement n'existe pas sans nous, et nous sommes déterminés à utiliser tous les moyens collectifs de pression (grève du zèle, strict respect des horaires minimaux, grève de déplacements...) pour obtenir une ARTT respectueuse des agents.

En l'espace de quelques jours, le directeur reçoit une quantité faramineuse de messages qui bloquent son fax et sa boîte email. Il comprend que le SNE a une forte capacité de mobilisation et qu'il devra compter avec le syndicat pour obtenir un accord. Il sait aussi que Dominique Voynet tient à ce que cet accord soit conclu.

Les négociations se déroulent au rythme d'une réunion par semaine pendant le mois de juin. Le SNE organise systématiquement des réunions préparatoires où les représentants des différentes branches se mettent d'accord sur une position du syndicat. Les discussions sont parfois tendues car ce qui convient par exemple aux agents des parcs nationaux, les horaires, l'organisation des services, la prise en compte des temps de transport, est souvent contradictoire avec le quotidien des agents en poste en administration centrale ou dans d'autres organismes.

La CGT et FO participent aux réunions avec l'administration mais ont annoncé qu'elles ne signeraient pas l'accord en raison de la position de principe de l'administration de ne pas créer d'emplois pour compenser la réduction du temps de travail. Le SNE se veut pragmatique et acceptera de signer l'accord si le rythme de créations de nouveaux postes au ministère de l'environnement des dernières années est maintenu.

La délégation conduite par Daniel occupe donc une place centrale dans les négociations. Comme dans le cas des négociations sur les corps de l'environnement le SNE est souvent le seul syndicat dont tous les représentants parlent d'une seule voix quel que soit leur établissement d'origine. C'est aussi le seul syndicat qui y a étudié en détail les situations. Sous l'impulsion de Xavier l'équipe de négociation rédige des tracts d'information après chaque réunion ; le personnel est informé et les sections syndicales sont consultées en permanence.

⁴⁸ Ministère de l'aménagement du territoire et de l'environnement.

Le directeur adhère à l'approche proposée par le SNE qui consiste à faire confiance aux agents et à leur laisser un maximum de souplesse dans l'organisation de leur travail. Dans la pratique toutes les options d'organisation doivent être ouvertes à tout le monde. Le nombre de plages fixes obligatoires par semaine est par exemple établi à huit ce qui ouvre la possibilité de négocier localement des semaines de quatre jours.

Le SNE souhaite également que le comptage du temps de travail soit généralisé. Il a en effet calculé que les agents publics de la sphère environnement ont tout à y gagner car de façon générale ils travaillent bien plus de quarante heures par semaine. Des tractations difficiles s'engagent sur les temps de transport pour se rendre en réunion ou en mission de terrain. Le SNE considère ces temps de transport comme du temps de travail dans la mesure où les agents sont à disposition de leur employeur. L'administration s'y oppose. Le syndicat obtient finalement gain de cause grâce à des arguments juridiques tout en acceptant un plafonnement du nombre d'heures comptabilisées chaque jour.

À la veille de la dernière réunion le projet d'accord convient au SNE sur presque tous les points importants. Daniel hésite encore sur la position à adopter. Faut-il continuer à négocier ou accepter l'accord proposé ? Il discute longuement avec son secrétaire général adjoint Denis Keller. Tous deux estiment qu'une marge de progrès est encore possible. Le secrétaire général décide de téléphoner au directeur général de l'administration pour lui signaler les deux derniers points importants aux yeux du syndicat.

Le lendemain le directeur propose des solutions pour chacun d'eux. Daniel annonce que l'accord convient à l'équipe de négociation du SNE et qu'il doit à présent consulter la base du syndicat pour pouvoir le signer en septembre, sous réserve que les créations de postes promises se retrouvent effectivement dans le projet de loi de finances pour 2002. Les autres syndicats confirment qu'ils ne signeront pas l'accord mais les responsables de la CGT ne cachent pas qu'ils comptent sur la signature du SNE pour qu'il puisse entrer en vigueur considérant les bénéfices qui en résulteront pour le personnel.

Le projet d'accord est approuvé pendant l'été par toutes les sections syndicales puis par un conseil national extraordinaire à l'unanimité moins une abstention. Daniel est radieux. Au CTPM début septembre Yves Cochet, qui a remplacé Dominique Voynet à la tête du ministère, annonce la création de deux cent quatre-vingt-cinq postes pour 2002. Daniel lit alors une déclaration préparée le matin même confirmant la signature de l'accord par le SNE-CFDT.

La formule alambiquée du communiqué du ministère de la fonction

publique publié par la suite fera beaucoup rire Daniel et ses collègues. *Il n'y a pas eu de création d'emplois au titre de la réduction du temps de travail, peut-on y lire, mais une compensation d'effectifs au titre de l'adéquation entre les missions et les moyens.*

Des élections des représentants du personnel au CTPM ont lieu peu après la signature de l'accord. Le SNE remporte quarante-cinq pour cent des voix, trois points de plus que son score précédent. Il obtient huit sièges sur quinze et retrouve ainsi la majorité absolue perdue aux élections antérieures, lorsque l'administration avait décidé d'instaurer un vote sur sigle.

L'accord national sur la réduction du temps de travail étant signé, le SNE organise des formations pour les adhérents qui auront à négocier localement. Trois sessions sont prévues dans différentes régions. Une soixantaine de volontaires y participent. Les membres du groupe de travail national expliquent l'importance pour chaque établissement de ce qu'ils sont parvenus à faire inscrire dans l'accord ministériel. Dans les CTP locaux, bien souvent, les négociateurs du SNE en sauront ainsi davantage que leurs directeurs ou responsables administratifs.

Les directeurs des parcs nationaux souhaitent négocier chacun de leur côté mais le ministère leur impose de discuter un accord commun à l'ensemble des établissements. Les discussions sont difficiles car les directeurs refusent que toutes les options d'organisation du travail soient ouvertes comme le prévoit l'accord national.

Ils refusent la semaine de quatre jours au motif qu'il sera trop difficile d'organiser la permanence des missions de service public dans les petites équipes. Les représentants syndicaux considèrent que c'est la seule façon d'obtenir une réduction réelle du temps de travail pour le personnel de terrain. *On sait à quelle heure on part, et en montagne c'est souvent très tôt, mais on ne sait pas à quelle heure on reviendra*, explique Thierry Houard. *On travaille souvent beaucoup plus de huit heures dans une journée.*

Lorsque les discussions semblent bloquées la directrice de la nature et des paysages affirme par téléphone au syndicaliste et à l'un de ses collègues que le ministère défendra l'application intégrale de l'accord national contre l'avis des directeurs des parcs. Lors du CTP inter-parcs elle tient le discours inverse. *Elle n'a pas résisté à la pression des directeurs*, pense Thierry. La directrice nie avoir fait des promesses par téléphone. Les syndicalistes la traitent de menteuse et quittent la salle de réunion. Ils demandent rendez-vous au directeur général de l'administration qui confirme la position du ministère

en faveur de l'ouverture de toutes les options dans tous les établissements. La directrice de la nature et des paysages se sent humiliée. Les responsables du SNE sont satisfaits d'avoir obtenu gain de cause mais les négociations au niveau national ne reprendront pas. Les équipes syndicales devront négocier des accords localement avec chaque directeur de parc.

Dans certains parcs comme le Mercantour Thierry et des collèges obtiennent sans difficulté un accord qui reprend les principes de l'accord national.

Dans d'autres parcs comme les Écrins les négociations sont tendues. Le directeur parvient à diviser les représentants du personnel en refusant absolument d'accorder la semaine de quatre jours aux chefs de secteur. L'accord finalement signé prévoit que la moitié du personnel de chaque secteur pourra bénéficier de la semaine de quatre jours.

En Vanoise le directeur cherche à annualiser le temps de travail et propose des semaines de trente-deux heures pendant l'hiver en échange d'horaires de travail élargis pendant l'été. Clotilde Sagot, qui a quitté le parc des Écrins pour la Vanoise, est secrétaire de la section syndicale. Elle discute longuement avec ses collègues.

Tous savent qu'en hiver il y a moins de touristes mais qu'il n'y a pas moins de travail pour autant. C'est justement la période où les équipes peuvent mener les observations, les réunions de préparation et les négociations avec tous les acteurs du parc. *Réduire le temps de travail en hiver serait catastrophique pour le fonctionnement du parc*, conclut Clotilde. La section syndicale revendique la possibilité de travailler trente-six heures sur quatre jours pendant toute l'année.

Le directeur refuse. Le personnel se met en grève, lit une déclaration lors d'une réunion du conseil d'administration. Le directeur finit par proposer une semaine de quatre jours et demi avec des possibilités de récupération de demi-journées complémentaires. Clotilde estime que cette solution intermédiaire revient à soumettre les possibilités concrètes de travailler quatre jours au bon vouloir de chaque directeur. Mais la majorité du personnel considère que c'est suffisant. Elle signe l'accord à contrecœur.

À l'ONCFS⁴⁹ les négociations sur la réduction du temps de travail se déroulent en même temps que la fonctionnarisation dans les corps B et C

⁴⁹ L'Office national de la chasse est devenu Office national de la chasse et de la faune sauvage (ONCFS) en 2000.

de l'environnement. Comme dans les parcs, la semaine de quatre jours est l'option préférée des personnels de terrain. Les syndicalistes revendiquent également la création de postes pour compenser les journées non travaillées. L'administration n'accepte ni l'un ni l'autre et les négociations sont bloquées.

Le SNE organise des manifestations dans les délégations régionales de l'ONCFS et un petit groupe se rend à Paris pour exposer les revendications du personnel au conseil d'administration de l'établissement. Les syndicalistes attendent à l'extérieur et laissent la réunion se dérouler normalement puis, lorsque le représentant du personnel au conseil d'administration leur indique que c'est le bon moment, ouvrent grand les portes et font irruption dans la salle de réunion.

Le président du conseil d'administration indigné se tourne vers le directeur. *Comment le petit personnel ose-t-il troubler mon conseil d'administration ?* Xavier Bruny prend la parole. *Monsieur le président, ce n'est pas votre conseil d'administration mais c'est le conseil d'administration de notre établissement.* Après un silence le président demande que le personnel expose ses revendications. Xavier lit une déclaration puis s'assoit sur les marches de la salle avec ses collègues. Le président reprend la parole. *Vous avez exposé vos revendications, vous pouvez partir – Non,* répond Xavier, *mes collègues et moi voulons assister au conseil.* Le président décide alors de clôturer la séance.

La mobilisation ne suffit pas à faire bouger l'administration. *Il faut donner un grand coup de pied dans la fourmière pour faire évoluer les choses,* se révoltent les responsables du SNE, *mais comment faire ?* Une manifestation de gendarmes à Paris avec képis et véhicules de service leur donne une idée. *On est aussi capable de le faire.* L'UNSA, qui constitue la continuité du SGONCPN, s'associe à l'initiative. La manifestation est préparée aussi discrètement que possible mais l'administration l'apprend et annonce que les agents qui utiliseront les véhicules de l'ONC pour aller manifester seront sanctionnés. Le personnel est très mobilisé et les responsables syndicaux les rassurent. *Sanctionner mille personnes d'un seul coup cela ne s'est jamais vu.*

Le 15 janvier 2002 au matin deux cents véhicules de l'ONCFS venus de la France entière débarquent gyrophares allumés sur l'avenue de Ségur. En sortent entre six et sept cents agents en tenue de garde-chasse. C'est la moitié du personnel de terrain de l'établissement qui s'est déplacée. Certains ont amené leurs vieux képis qu'ils font décoller avec des pétards jusqu'au deuxième étage du bâtiment. Le perron du ministère se trouve vite couvert de képis. Et les fonctionnaires de l'administration centrale qui

assistent au spectacle depuis les fenêtres parleront encore longtemps des kékis qui volent.

Pendant ce temps une délégation est reçue par des conseillers ministériels. Les syndicalistes revendiquent que les cent quarante postes vacants soient pourvus et que cinquante-six postes soient créés pour l'année 2002 dont quarante-cinq au titre de l'ARTT. Ils demandent aussi que l'ensemble des options de réduction du temps de travail prévues par l'accord national soient ouvertes à tous les agents et que le travail les dimanches et jours fériés soit indemnisé.

Au milieu de la réunion les conseillers ministériels s'excusent car ils vont devoir s'absenter pour participer au repas de nouvelle année du cabinet. Daniel et Jannick n'en croient pas leurs oreilles. Dans le tract publié à l'issue de la rencontre ils dénoncent leurs interlocuteurs qui ont préféré manger des petits fours plutôt que de négocier avec le personnel.

Avec ce nouveau rapport de force le SNE parvient à négocier un accord sur la réduction du temps de travail à l'ONCFS qui répond aux attentes du personnel.

Les négociations dans les agences de l'eau ont lieu tout d'abord au CTP inter-agences. Un premier point d'achoppement paralyse les discussions. Le directeur de l'eau considère que le nombre d'heures annuelles travaillées ne doit pas prendre en considération deux journées de congé supplémentaires acquises en 1994 dans les négociations sur les primes associées au sixième programme des agences. Claude Bessis assure que le cabinet ministériel a affirmé le contraire. *Je n'ai pas reçu d'instructions dans ce sens, je ne peux rien faire*, insiste le directeur.

Les dirigeants du SNE s'y attendaient et ont préparé une riposte. Le syndicat sollicite une suspension de séance. Patrick Saint-Léger envoie un message à Daniel en réunion au cabinet. L'ensemble de la délégation du SNE au CTP inter-agences monte quelques étages et fait irruption dans la réunion avec le directeur de cabinet. Le secrétaire général du SNE demande à Claude Bessis d'expliquer ce qui se passe puis prend le relais. *C'est inadmissible que l'administration et le cabinet tiennent des discours différents*, conclut-il.

J'y vais, répond le directeur de cabinet. Il arrive dans la salle du CTP inter-agences toujours suivi par la délégation du SNE. *Monsieur le directeur de l'eau, j'ai besoin de vous voir*, dit-il simplement. Lorsque la séance reprend le SNE obtient gain de cause. Et le directeur de l'eau ne le pardonnera pas au syndicat.

Dans le train de retour vers Montpellier Patrick réfléchit aux modes d'action du SNE. Il situe ce CTP inter-agences et la « manifestation gyrophares » des agents de l'ONCFS dans la continuité de « l'opération commando » dans la Vallée de Chevreuse⁵⁰ que Pierre Aplincourt et Jean-Jacques lui ont racontée maintes fois. Il songe à son propre parcours et se remémore sa course folle dans les rues d'Embrun en 1981 alors qu'il décollait les affiches du RPR pendant la campagne des présidentielles. Il se sent à sa place dans ce syndicat qui sait si bien « faire des coups ».

Lors des derniers mois du gouvernement de gauche plurielle, les militants du SNE apprécient le nouveau souffle du service public de l'environnement. Les idées défendues par le SNE depuis plus de quinze ans sont enfin reprises et le ministre Yves Cochet s'est prononcé en CTPM en faveur de la création d'un corps A de l'environnement et d'un échelon départemental du ministère.

Daniel et ses collègues insistent pour que des pas décisifs soient effectués dans ce sens sachant qu'il faudra probablement repartir à zéro lorsqu'arrivera un nouveau ministre. Un nouveau décret sur les attributions des DIREN est en préparation pour prendre en compte leur croissance. Il doit être présenté en CTPM juste avant les élections.

Une mauvaise surprise attend les syndicalistes comme en atteste le communiqué de presse ci-contre.

Les militants du SNE diffusent rapidement l'information grâce à leurs relais dans les milieux associatifs, comme ils l'avaient fait en 1988 lorsqu'Alain Carignon avait signé un arrêté comparable. Joignant leurs efforts avec ceux de l'UNSA-environnement, ils proposent aux personnels de signer une pétition qui sera remise au ministre. On peut y lire :

Sans préjuger des éventuelles considérations politiciennes liées au contexte électoral et que je ne veux pas connaître, je refuse que vous vous croyiez autorisé à détruire ainsi trente ans de patiente construction de ce Ministère au bénéfice des intérêts corporatistes du grand corps d'État qui a participé au saccage des espaces et des ressources naturelles de notre pays.

La garantie de l'État dans la conduite d'une politique publique de l'Environnement ne peut être assurée qu'à travers la reconnaissance d'un MATE de plein exercice, ce qui signifie clairement : indépendant des problématiques de missions et de gestion des autres ministères techniques.

⁵⁰ Voir tome 1, p. 173.

Communiqué de presse

du 05/02/2002

COCHET brade l'environnement à l'agriculture

Au cours du Comité Technique Paritaire Ministériel du ministère chargé de l'Environnement du 5 mars 2002, l'administration de monsieur COCHET a présenté deux projets de décrets, fixant les nouvelles missions des directions régionales de l'environnement (DIREN) et des directions départementales de l'agriculture et de la forêt (DDAF). Ces textes déjà validés par Maignon sont prêts à partir pour le Conseil d'Etat, pour être publiés au JO, avant les élections présidentielles. En contradiction complète avec les dernières déclarations du ministre – renforcement du ministère de l'environnement au niveau des départements, création d'une grande agence de la nature – ces textes confient aux DDAF la protection et la gestion des milieux naturels, l'application de la politique de la pêche, de la chasse et de l'eau. Les DIREN ne gardent que des missions de contrôle, d'animation et d'évaluation.

Le SNE-CFDT, syndicat majoritaire au ministère de l'environnement, regrette l'absence totale de concertation avec les personnels et les organisations syndicales et dénonce l'abandon complet des missions opérationnelles de terrain des DIREN au profit des DDAF et la tutelle quasi avouée de l'agriculture sur certains établissements publics de l'environnement (ONCFS, CSP, parcs nationaux,...). Le SNE-CFDT met en cause cette réorganisation suicidaire à terme pour le ministère de l'environnement et la lisibilité de son service public. Il quitte la salle, suivi par les autres organisations syndicales.

Le CTP inter-DIREN est convoqué d'urgence trois jours avant les élections pour se prononcer sur les décrets DIREN et DDAF car le Conseil d'État a souligné que sa consultation avait été « oubliée ». Les représentants de tous les syndicats dénoncent une *désinvolture et un mépris inacceptables* et boycottent la réunion.

Entre les deux tours des élections Yves Cochet téléphone à Daniel pour lui annoncer qu'il renonce à signer les décrets, *considérant la complexité des demandes du Conseil d'État pour une signature dans les temps et l'ampleur des réactions négatives*.

Le Ministre propose une rencontre avec le SNE qui donnera lieu à une évaluation conjointe des politiques menées et des perspectives d'avenir. Plusieurs membres du cabinet sont présents. Ils évoquent les projets

qu'ils auraient voulu mener à bien sans y parvenir. Ils reconnaissent que beaucoup de temps a été perdu au début du mandat de Dominique Voynet faute d'une connaissance suffisante du ministère de l'environnement et du fonctionnement de l'administration. Daniel apprécie ce moment d'auto-critique et d'évaluation collective.

Le premier tour des élections présidentielles a lieu le 21 avril 2002. Sans surprise Jacques Chirac arrive en tête avec près de vingt pour cent des suffrages. Contredisant les pronostics des instituts de sondage, Jean-Marie Le Pen arrive en seconde position avec près de dix-sept pour cent des suffrages tandis que Lionel Jospin en obtient à peine seize pour cent. Jacques Chirac est élu au second tour avec plus de quatre-vingts pour cent des suffrages grâce au soutien massif de la gauche.

Le candidat écologiste Noël Mamère a obtenu un peu plus de cinq pour cent des voix au premier tour, en net progrès par rapport au score de trois pour cent obtenu par Dominique Voynet sept ans auparavant. La campagne des Verts a pourtant été chaotique avec le retrait à la dernière minute du candidat Alain Lipietz désigné lors de la primaire écologiste.

L'Union pour la majorité (UMP) remporte les élections législatives avec près de quatre cents députés tandis que le Front national perd son seul député élu en 1997. Les candidats écologistes totalisent autour de six pour cent des voix comme au précédent scrutin mais n'obtiennent que trois sièges dans le cadre de leurs accords avec le Parti socialiste et le Parti communiste.

Roselyne Bachelot, nommée ministre de l'écologie et du développement durable à la suite de l'élection présidentielle, est maintenue dans cette fonction et y restera jusqu'en 2004. Voici les premières impressions de Jean-Jacques à son propos dans le journal du SNE. *Tout comme moi sans doute, vous découvrez assez régulièrement dans la presse les positions de notre nouvelle ministre dite « de l'écologie », consistant finalement à expliquer que sur le plus grand nombre de sujets, elle va essentiellement s'employer dans un premier temps à donner des délais supplémentaires par rapport à tout ce qui pourrait constituer une quelconque contrainte vis-à-vis du laisser-faire habituel.*

Chapitre XIX

—

Dixième congrès : Savines

Le dixième congrès du SNE a lieu du 4 au 7 juin 2002, entre les élections présidentielles et législatives. Jean-Pierre Masson en rend compte dans le journal du syndicat.

A cinq kilomètres de distance de Chorges (congrès de 1999), Savines-le-Lac se distingue d'abord par son microclimat qui n'a rien à voir avec les pubs du style « Les Hautes-Alpes, département le plus ensoleillé de France ». Pluie, grisaille, vent pendant cinq jours : sacré nom, que ce congrès a été studieux. Les balades dans cette région alpine (superbe, paraît-il), que dalle. Pourquoi s'est-on encombrés avec chaussures de rando, maillot de bain, boules de pétanque et tutti quanti pour se ressourcer le soir ? Et pourtant la semaine a été ultra-conviviale avec un moment très fort : la soirée musicale « country-bluegrass guitares + banjo + mandoline » animée par le groupe de Robert Corti⁵¹ qui a été ovationné par quatre-vingt-quinze congressistes en délire.

Sous la pluie, le congrès commence par les traditionnels conseils de branche.

L'ancienne branche chasse du SNE, devenue chasse faune sauvage en 1992, se nomme à présent « branche faune sauvage ». Le mot chasse a été supprimé du nom de la branche syndicale en 2000 quand l'Office national de la chasse a été renommé *Office national de la chasse et de la faune sauvage* (ONCFS) comme le SNE le revendiquait de longue date. Jannick Doignon aurait souhaité qu'il s'appelle *Office national de la faune sauvage* mais les conseillers ministériels de Dominique Voynet lui ont expliqué que c'était politiquement impossible. En changeant le nom de la branche les syndicalistes

⁵¹ Voir Tome 1, p. 129.

espèrent tout de même que l'administration s'en inspirera et que le nom de l'Office évoluera.

Laurent Faure rappelle que depuis les élections professionnelles de l'année 2000 le SNE est devenu le syndicat majoritaire à l'ONCFS. Il demande à Jannick de récapituler les vingt années de lutte qui ont permis au SNE d'en arriver là alors qu'au départ le syndicat autonome était le seul présent au sein de l'établissement.

La première section syndicale SNE-CFDT à l'ONC, créée en 1978 par Denis Reudet et Robert Corti, ne concernait que les techniciens⁵². C'est en 1983 que des gardes-chasse venus d'un nouveau syndicat autonome fondé par Jean-Armel Le Beller l'ont rejointe.

Jannick rappelle l'échec de la première tentative de titularisation en 1986 puis le travail quotidien pendant de longues années pour construire une branche syndicale solide défendant le personnel partout où c'était nécessaire.

Il évoque l'implication du SNE dans la construction d'un statut unique pour le personnel de l'ONC. *Vous vous souvenez*, poursuit-il, *qu'on a pourtant voté contre le projet final de ce statut unique en 1995 et qu'on l'a attaqué en justice, car il livrait pieds et poings liés le personnel de l'ONC aux fédérations de chasseurs.*

C'est ce qui a déclenché la création des corps de l'environnement qui sont aujourd'hui devenus réalité. La quasi-totalité des mille trois cents agents de l'ONCFS ont obtenu le statut de fonctionnaire et de nouveaux collègues viendront renforcer les corps de l'environnement grâce aux concours qui seront organisés à l'automne.

Les militants du SNE insistent pour que Jannick soit candidat aux élections du représentant du personnel au conseil d'administration de l'ONCFS. *Vous m'avez bien eu*, dira-t-il plus tard à ses collègues. *Je pensais que je pourrais enfin me reposer une fois la titularisation menée à son terme.* Ce nouveau mandat lui demandera cependant beaucoup moins de temps que la responsabilité de la branche qu'il a transmise à Laurent Faure en 2000. Après dix années comme permanent syndical il vient de reprendre son travail de garde-chasse à mi-temps pour son plus grand plaisir car il reste passionné par le terrain.

Laurent et Xavier font le bilan du chantier de réduction du temps de travail à l'ONCFS. *Si nous avons pu signer un bon accord*, insistent-ils, *c'est grâce à la mobilisation de tous nos collègues en particulier lors de la manif gyrophares.* Les militants en gardent le souvenir d'une journée fatigante mais

⁵² Idem, p. 129 à 134.

extraordinaire. Ils savent aussi que ce type de manifestation ne pourra pas être renouvelé dans l'avenir car l'administration bloquera les véhicules avant.

Laurent fait le point sur l'organisation de la branche. Lorsqu'il a pris la succession de Jannick il a cherché à mettre en place autour de lui une organisation collective pour éviter une charge de travail qu'il n'aurait pas pu assumer du fait de l'augmentation constante du nombre d'adhérents. *Vis-à-vis de l'administration il faut un porte-parole, un responsable*, explique-il. *C'est le rôle du secrétaire de branche. Mais en interne au syndicat, poursuit-il, je pense qu'il n'est pas nécessaire qu'il y ait un responsable avec une organisation pyramidale.* Les secrétaires de section sont de plus en plus autonomes pour résoudre les problèmes locaux et la petite équipe constituée autour de Laurent leur apporte un appui quand c'est nécessaire.

La branche CSP compte à présent une quarantaine d'adhérents répartis en quatre sections syndicales. Un premier bulletin de branche a été réalisé à la fin de l'année 2001. La titularisation du personnel transforme en profondeur le fonctionnement de l'organisme dans lequel la gestion des personnels dépendait encore souvent du bon vouloir des fédérations de pêche. La réduction du temps de travail se met en place avec difficulté.

Les militants du SNE souhaitent un rapprochement entre les gardes-chasse et les gardes-pêche. Ils l'inscrivent dans la résolution générale du syndicat. *Les missions assurées par l'ONCFS et le CSP et l'évolution future de ces missions font que l'existence de deux établissements distincts ne se justifie plus. Le SNE-CFDT préconise dès à présent, à l'échelon départemental, le rapprochement géographique – dans les mêmes locaux – du CSP et de l'ONCFS pour mettre les métiers communs en synergie : ceci constitue la première étape avant la fusion complète de ces deux établissements.*

À long terme le SNE est favorable à la création d'une « Agence des espaces naturels » qui regrouperait les personnels de l'ONCFS et du CSP. C'est aux yeux du syndicat la meilleure façon de garantir que les missions de police ne soient pas séparées des missions techniques et scientifiques.

Certains militants de la branche parcs nationaux observent avec appréhension la mise en place des corps uniques d'agents techniques et de techniciens de l'environnement. Le seul aspect vraiment positif est financier

car les primes augmentent de onze et demi pour cent pour les agents techniques et quatorze pour cent pour les techniciens.

Les gardes des parcs nationaux se réjouissent du fait que les agents de l'ONC puissent enfin bénéficier du statut de fonctionnaires mais les violents conflits entre les deux branches du syndicat ont laissé des traces. Les relations entre Thierry Houard et Jannick Doignon restent tendues.

Les négociations sur la réduction du temps de travail ont été douloureuses dans certaines sections et les résultats sont en demi-teinte, notamment si on les compare à ceux des autres établissements du ministère. Clotilde Sagot et ses collègues savent que ces résultats sont liés au peu d'entrain de certains agents des parcs à se mobiliser pour ce qui concerne leurs conditions de travail.

Gil Deluermoz continue à travailler à la publication du journal interne de la branche qu'il a lancé peu après le congrès de Thiviers et qui est à présent tiré à mille exemplaires. Il pense que la circulation des informations sera essentielle pour l'avenir des parcs nationaux comme elle l'a été pendant les négociations des corps de l'environnement. Gil prend un soin particulier à décoder le jargon du langage syndical en expliquant systématiquement ce que sont, dans la pratique, les discussions aux CTP, CCP ou CHS. Pour remplir ce rôle il souhaite comprendre ce qui se passe dans les autres branches du SNE et présente sa candidature au conseil national.

Les militants de la branche discutent du devenir des emplois-jeunes qui ont été recrutés par les parcs nationaux. Le SNE en a recensé une quarantaine dont une moitié recrutée directement et l'autre moitié par l'intermédiaire de collectivités locales, même si leur financement provient du parc et qu'ils y exercent leurs missions. Gil et ses collègues demanderont à l'administration d'organiser des concours spécifiques pour qu'ils puissent accéder aux corps techniques de l'environnement.

Thierry rappelle pourquoi le SNE, bien que favorable au programme « emplois-jeunes », s'est opposé de toutes ses forces à leur embauche dans les parcs. *Le SNE a encouragé l'embauche d'emplois-jeunes dans les milieux associatifs, explique-t-il, mais s'est toujours opposé à leur embauche par les établissements publics car les besoins de l'administration doivent être couverts par des postes budgétaires. On a obtenu un engagement de la ministre sur ce principe en CTPM mais certains directeurs n'étaient pas d'accord. Au CTPM suivant on a donc dénoncé l'attitude de certains parcs qui avaient embauché des emplois-jeunes malgré l'interdiction ministérielle.*

Le secrétaire de la branche poursuit par une anecdote. *Le directeur du parc de la Vanoise s'est senti concerné et a commencé à justifier son action. Le directeur général de l'administration, Jean-Luc Laurent, lui a*

répondu très sèchement qu'il avait fait n'importe quoi et que par décence il ferait mieux de se taire. Vexé, le directeur du parc a commencé à plier ses affaires pour quitter le CTPM. Jean-Luc Laurent l'a sèchement averti que s'il quittait le CTPM il pouvait poser sa démission en même temps. Les militants de la section Vanoise sourirent en se rappelant la mauvaise humeur de leur directeur au lendemain de cette réunion.

Thierry aimerait trouver un successeur mais aucun des militants n'est disposé à assumer cette responsabilité de secrétaire de branche.

Le conseil de la branche agences de l'eau est consacré en partie aux projets de réforme de la politique de l'eau. Près de quatre années sont passées depuis l'annonce puis l'abandon de la transformation des redevances des agences de l'eau en TGAP. Dominique Voynet avait finalement présenté au parlement un projet de loi examiné en première lecture à l'assemblée nationale en décembre 2001. Voici ce qu'on peut en lire dans le journal du syndicat.

Issu d'une longue, très longue (im)préparation, c'est un projet laminé et déjà fort édulcoré par les différents lobbies qui a été examiné au parlement. Le lobby agricole s'est déchaîné dans la défense de ses intérêts particuliers. Le débat a fini par se focaliser sur quelques points pour lesquels les députés ont fait plutôt preuve de courte vue et l'ensemble a été torché en trois jours pour aller s'enliser au sénat. Suite du numéro (d'illusionniste ?) après les élections... ou jamais !

Pour ce qui est de nos attentes sur ce sujet le SNE n'a pas vraiment matière à se réjouir : rien ne réaffirme le rôle du ministère de l'environnement comme étant LE ministère de l'eau, rien sur la police de l'eau, rien pour faire évoluer la loi Pêche, et des agences particulièrement bousculées...

Seul lot de consolation, la prise en compte sociale du prix de l'eau⁵³, notion que nous avons contribué à faire émerger.

Clause Bessis évoque les contre-propositions pour une réforme de la politique de l'eau en France qui ont été publiées dans un numéro spécial du bulletin d'information de la branche agences. *Ce document a résulté d'un vrai travail interbranches associant des militants des six agences, de l'administration centrale et des DIREN, explique-t-elle. Nous avons réuni dans chaque établissement ceux qui travaillent directement sur les différents thèmes et nous avons aussi discuté avec des partenaires comme par exemple*

⁵³ Principe selon lequel les plus démunis ne doivent pas être privés de l'accès à l'eau.

la Confédération paysanne sur le thème de la lutte contre les pollutions d'origine agricole.

Les positions du SNE ont été présentées au ministère puis aux députés et sénateurs au moment de la préparation du projet de loi. Cette réflexion a également servi de point de départ pour les travaux du Conseil économique et social qui a élaboré un avis sur la réforme de la politique de l'eau à la demande du Premier ministre. Les militants du SNE se sont rendus au palais d'Iéna, siège du conseil, pour des échanges avec le représentant de la CFDT, co-rapporteur chargé de l'élaboration du rapport.

Claude évoque ensuite la révision du statut du personnel des agences. *Le ministère des finances n'a jamais admis l'indépendance des agences et le statut de leur personnel. Le contrôleur financier des agences, depuis trois ans, se permet d'inventer des règles et d'interpréter les textes dans un sens toujours défavorable au personnel. Des promotions sont refusées, les embauches se font plusieurs échelons au-dessous de ce qui est prévu par notre statut, des agents mis à disposition d'autres organismes ont dû revenir précipitamment dans leur agence... ou démissionner. Et nos directeurs n'ont pas fait preuve de beaucoup d'énergie pour nous défendre.* Le fait que le statut de 1979⁵⁴ n'ait pas été publié au journal officiel restreint les possibilités de recours au tribunal administratif. Un groupe de travail ministériel a mis en chantier un nouveau statut. L'essentiel des négociations reste à venir.

Le bilan de la gestion de Dominique Voynet et d'Yves Cochet est globalement négatif du point de vue des responsables de la branche agences. Même la réduction du temps de travail qui a permis aux agents de disposer de vingt jours de repos supplémentaires s'est quasiment faite sans création d'emplois – vingt nouveaux postes seulement ont pu être obtenus sur un effectif total de plus de mille huit cents.

Le seul point vraiment positif est le programme emplois-jeunes. Ce programme a en particulier été à l'origine de la création de milliers d'emplois de techniciens de rivières ou d'animateurs dans des structures associatives ou des syndicats de rivières. Deux cents postes ont été créés dans les agences pour encadrer ces emplois-jeunes. Une dizaine d'années après la précédente vague d'embauches au sixième programme cet afflux de nouveaux embauchés est bienvenu notamment dans les délégations régionales des agences où beaucoup d'entre eux sont affectés. La nouveauté provient

⁵⁴ Voir Tome I, chapitre 10.

également des profils sélectionnés, souvent moins spécialisés sur le plan technique que le personnel en place et davantage tournés vers le montage de partenariats et l'animation des politiques territoriales. Nombre d'entre eux adhèrent au SNE et renouvellent les équipes militantes.

La section ADEME venue en force à Savines est la seule qui respecte la parité entre hommes et femmes. Ses responsables, à l'opposé de ceux de la branche agences, dressent un bilan très positif du mandat de Dominique Voynet et d'Yves Cochet au ministère de l'environnement. Les effectifs de l'établissement sont passés de sept cent cinquante à mille employés et la politique énergétique de la France a été relancée. La création de la TGAP a permis à la fois une augmentation et une pérennisation des ressources financières de l'ADEME qui dépendaient auparavant des subventions irrégulières des ministères de l'industrie et de l'environnement.

Ruven Gonzalez évoque les négociations de la réduction du temps de travail et les leçons que la section syndicale en a tiré. *Une négociation très forte et très dure, se souvient-il, surtout avec les autres syndicats. La CGT a commencé à attaquer individuellement nos militants les plus fragiles, notamment des jeunes femmes qui avaient peu d'expérience.* Le secrétaire de la section a réuni ses collègues pour mettre au point une stratégie de résistance. *Dès que quelqu'un se sent attaqué il le signale immédiatement pour que les autres interviennent à sa place. La personne se met en retrait, d'autres militants prennent le problème en charge.* Il en a résulté un fort esprit de groupe au sein de la section avec un réel partage des tâches. Malgré la violence des négociations Ruven et ses collègues gardent un bon souvenir de cette période.

Le SNE a obtenu quatre-vingts pour cent des voix aux élections professionnelles de l'IFEN et la section bénéficie d'un bon capital de sympathie du personnel. La situation statutaire ne s'est cependant pas améliorée et certains se plaignent que le syndicat n'obtienne aucun résultat. Les responsables du SNE répondent aux adhérents de l'IFEN que personne ne peut se mobiliser à leur place. Le syndicat demande à l'UFFA-CFDT (union fédérale des fonctionnaires et assimilés) d'intervenir auprès du ministère de la fonction publique pour que l'IFEN soit enfin ajouté à la liste dérogatoire permettant de recruter des contractuels en CDI.

Denis Keller dresse un bilan des chantiers en cours dans la branche AC-DIREN. Il évoque tout d'abord la lutte contre la précarité, un combat permanent qui concerne tout le ministère. *La création de la CCP dédiée à la gestion des « n fois trois ans » permet beaucoup plus de transparence pour la reconduction des contrats et pour les salaires. Je vous rappelle que nous y avons deux sièges de titulaires sur trois et qu'il faut continuer à se battre pour que l'administration la fasse fonctionner correctement. Le seul point négatif est qu'on ne communique pas assez sur cette CCP.*

Denis poursuit. *L'autre temps fort dans le domaine des emplois précaires a été la sortie de la Loi Sapin relative à la résorption de l'emploi précaire et à la modernisation du recrutement dans la fonction publique. Cette loi a ouvert des possibilités de titularisation principalement dans les corps de l'agriculture et de l'équipement pour ce qui nous concerne. Nous avons demandé la formation d'un groupe de travail pour suivre son application au ministère avec des représentants des parcs nationaux et du Conservatoire du littoral qui sont également concernés notamment avec les emplois-jeunes. Nous avons compté que plus de deux cents agents doivent pouvoir sortir de la précarité et être titularisés grâce à cette loi. Le risque c'est que l'administration en oublie une partie.*

Comme vous voyez nous sommes encore loin d'avoir atteint notre objectif de zéro précarité au sein du ministère, conclut le secrétaire de la branche.

Denis n'évoque pas son cas personnel. Depuis assez longtemps il voulait quitter Orléans. Il disait qu'il choisirait un poste au bord de la mer. *Je serai gardien de dunes au Conservatoire du littoral, ainsi j'aurai du temps pour réfléchir,* plaisantait-il parfois. Il a finalement déposé une candidature sur un poste d'encadrement des emplois-jeunes à la délégation de Poitiers de l'agence Loire-Bretagne. Au vu de ses diplômes et de son expérience le directeur lui a fait une proposition d'embauche au sixième échelon de la catégorie trois. Denis a commencé à visiter des logements en vue de son déménagement avant de se présenter pour signer son contrat. À sa grande surprise le contrat indiquait qu'il était embauché au douzième échelon de la catégorie quatre. *Le contrôleur financier a refusé la proposition que je lui ai transmise,* a expliqué le directeur. *La nouvelle proposition n'est pas négociable,* a-t-il complété. Denis a refusé de signer.

Il sait qu'il ne constitue pas un cas isolé mais un exemple de plus du *diktat du contrôleur financier* dont lui ont fait part ses collègues de la branche agences de l'eau. Ce refus lui a beaucoup coûté. Le poste à l'agence aurait signifié la fin de deux décennies de précarité et un nouveau métier qui lui convenait à merveille. Mais il ne pouvait pas céder devant une telle injustice

dans son cas personnel alors qu'il défendait en permanence un traitement équitable pour les agents du service public de l'environnement.

Au conseil de branche, Denis et ses collègues évoquent les perspectives d'avenir pour les DIREN. Plusieurs centaines de postes ont été créés grâce à Dominique Voynet. Claudine Bourhis, toujours adhérente du SNE, est chargée de la répartition des postes entre les vingt-sept DIREN. Ce travail à la direction générale de l'administration du ministère de l'environnement lui a été proposé après les quelques années à la DIREN d'Orléans qui ont suivi son retour de la DIREN Réunion. Claudine Bourhis est l'une des rares ingénieures d'un corps de l'équipement à avoir, jusqu'à présent, réalisé l'ensemble de sa carrière au ministère de l'environnement. Elle ne participe plus aux réunions syndicales depuis que ses nouvelles fonctions l'amènent à participer aux CTP du côté de la direction mais continue à adhérer au SNE.

Les militants de la branche AC-DIREN sont agacés des critiques répétées de certains collègues des autres branches du SNE à l'égard du bilan de Dominique Voynet. Claudie Lallemand résume l'opinion générale de ses collègues. *Dominique Voynet a fait exister le ministère de l'environnement politiquement. On nous traite d'écologistes mais au moins on existe.* La création de l'Institut de formation de l'environnement (IFORE) et de l'Inspection générale de l'environnement (IGE) sont également des éléments structurants pour l'avenir du ministère.

Le conseil se termine par une discussion sur l'organisation de la branche DIREN. Denis ne veut pas rester secrétaire de branche préférant se consacrer à son rôle de secrétaire général adjoint du syndicat aux côtés de Daniel. C'est un jeune militant nommé Simon Lery, ingénieur de l'équipement comme Claudine Bourhis, qui accepte de lui succéder.

Simon naît dans une famille de gauche en banlieue parisienne. Son grand-père était secrétaire général de la JOC⁵⁵ pendant la seconde guerre mondiale puis par la suite s'est mobilisé en faveur de la participation des salariés dans la gestion des entreprises. Pendant les grèves de 1986 contre la réforme Devaquet, élève en terminale au prestigieux lycée Louis-le-Grand, il est le seul de sa classe à ne pas aller en cours en signe de protestation et bénéficie de jets de yaourts de la part de ses condisciples lors d'une manifestation sous les fenêtres de son lycée. Il rejoint les étudiants de Tolbiac et participe à des manifestations durement réprimées.

⁵⁵ Jeunesse ouvrière chrétienne

Le jeune homme suit des études d'ingénieur à l'École nationale des travaux publics de l'État. Son diplôme en poche il est affecté temporairement à la DDE de l'Essonne puis fait un « service ville » à Evry. A l'issue de ce service qui doit se traduire par une réaffectation à la DDE, le directeur tente de l'affecter sans lui demander son avis sur un poste de conseiller de gestion. Simon lui écrit qu'il n'apprécie pas la façon dont il procède en envoyant une copie du courrier au syndicat ultra majoritaire des ingénieurs affilié à Force ouvrière. Le syndicat se montre bien peu attentif à la situation.

Si c'est comme ça que ça se passe dans l'administration, pense-t-il, je préfère m'en aller dès maintenant. En réaction, il postule sur l'autre poste disponible à la DDE de l'Essonne. Il travaille pour la police de l'eau et la gestion des risques d'inondation, vérifiant la mise en œuvre des textes d'application de la loi sur l'eau de 1992 qui viennent de sortir. Le jeune ingénieur prend des positions courageuses plus proches de la doctrine du ministère de l'environnement que des pratiques traditionnelles de la DDE. Sur la base d'une analyse technique bien étayée son équipe adresse un procès-verbal au vice-président du Conseil général pour des travaux effectués sans autorisation dans une rivière, ce qui provoque des réactions violentes de la part de l'homme politique. Heureusement il est soutenu par son chef de service tandis le directeur dénonce une attitude trop extrême de son propre service de police de l'eau.

Simon a de jeunes enfants et cherche à habiter en province. Il postule à la DIREN Pays de la Loire pour s'occuper d'environnement urbain puis d'hydrométrie et de gestion des risques. L'adjoint du chef de service de l'eau et des milieux aquatiques n'est autre que Maurice Février. Il incite le nouvel arrivant à se syndiquer au SNE et à siéger au CTP local. L'ambiance au sein de la section syndicale est excellente avec un mode de relation qui n'a rien à voir avec celui de l'administration. La liberté de parole est totale. Au congrès de Chorges Simon entre au bureau de la branche AC DIREN et au conseil national.

Daniel lui demande de siéger à l'union fédérale équipement (UFE) de la CFDT dont le SNE fait partie. Les relations entre l'UFE et le SNE ne sont pas toujours faciles. Le SNE se méfie à la fois d'une culture équipement très présente à l'UFE et de positionnements souvent suivistes par rapport à la confédération CFDT. De son côté l'UFE déplore parfois l'arrogance du SNE qu'elle perçoit largement comme le syndicat des agences de l'eau.

Simon occupe une position idéale pour établir la jonction entre les deux structures, étant l'un des rares agents du corps de l'équipement à être syndiqué au SNE. Ses collègues de la branche DIREN sont presque tous des contractuels comme Denis Keller ou des agents issus de l'agriculture comme

Maurice Février ou Catherine Roudier. Certains, comme André Robert, appartiennent au corps de l'équipement mais pas depuis l'origine. *Je ne suis pas du sérail, je suis un contractuel titularisé par hasard dans le corps de l'équipement*, dit André pour expliquer que Simon est plus indiqué que lui à représenter le SNE à l'UFE.

À Savines Simon explique comment il perçoit cette participation. *Quand je suis arrivé à l'UFE j'ai senti que tous les débats y étaient feutrés avec des arrière-pensées partout. Je ne dis pas qu'au SNE il n'y en a pas. Mais en arrivant j'ai parfois mis les pieds dans le plat ou dit une ânerie et personne ne m'en a voulu, les collègues savent que si je dis ça c'est parce que je ne connais pas l'historique. À l'UFE je me suis retrouvé face à une équipe de permanents, des professionnels du syndicalisme et à chaque fois que je m'exprime ils pensent que j'ai une idée derrière la tête. Cela n'empêche pas de rencontrer à l'UFE des gens très sympathiques*, poursuit-il. *Et surtout j'apprends beaucoup sur ce qu'est le syndicalisme professionnel et la gestion des corps. C'est un vrai manque au niveau du SNE, on en souffre dans la branche DIREN. Avec les corps de l'environnement on va être obligé de s'y mettre.*

Aucun représentant du Conservatoire du littoral n'est présent au congrès de Savines comme c'était déjà le cas à Chorges. La section syndicale constituée autour de Florence Verdier s'est pourtant étoffée. Elle a notamment conclu un accord sur la réduction du temps de travail particulièrement favorable au personnel grâce aux formations organisées par le SNE.

Les militants se mobilisent pour la lutte contre la précarité. Florence connaît bien le problème. Chaque fois qu'elle découvre un collègue en situation précaire cela lui rappelle les conditions de son arrivée au Conservatoire. Un des principaux défis consiste à pérenniser la situation des emplois-jeunes qui ont été embauchés par l'établissement et assurent des missions de nature permanente. Plusieurs jeunes concernés se syndiquent au SNE. Encouragés par Florence, Jean-Jacques et Denis, ils prennent eux-mêmes en charge leurs revendications. L'un d'eux est nommé expert au CTPM. Il expose face à Dominique Voinet la situation des emplois-jeunes au Conservatoire du littoral et dans les parcs nationaux.

Le congrès de Savines se poursuit par la présentation du rapport d'activité. Pour la première fois il a été préparé par le conseil national et non par le secrétaire général. Xavier Bruny est chargé de sa présentation. Il met en évidence l'aboutissement de deux revendications majeures du SNE : la création des corps techniques de l'environnement et la réduction du temps de travail. Seuls bémols, la création de corps A de l'environnement demeure une perspective incertaine qui dépendra de la volonté du nouveau gouvernement et la réduction du temps de travail ne s'est pas accompagnée de créations d'emplois à la hauteur des besoins.

Le rapport d'activité évoque l'actualisation du *petit livre vert* décidée au congrès de Chorges. *Le bilan est très maigre, peut-on y lire. À défaut d'une personne à la fois disponible et compétente pour piloter la réflexion sur le thème du développement durable, le groupe de travail n'a pas fonctionné. Pour pallier cette carence Jean-Pierre Masson s'est formé en autodidacte par de nombreuses lectures et a essayé d'en extraire des idées essentielles en se situant plus sur le terrain de l'éco-citoyenneté que celui du professionnel de l'environnement. Le résultat présenté au conseil national ne répond pas en l'état à la commande du SNE. Un nouveau départ a été pris et un nouveau groupe de travail s'est constitué mais il faudra que chaque branche s'implique réellement pour l'étoffer. Et cela ne se décrète pas dans un texte de résolution !*

Vient le moment de renouveler le conseil national. Tous les candidats sont invités à se présenter brièvement et décrire leurs motivations en vue du vote du lendemain matin. Le dernier jour le conseil national se réunit sitôt élu et désigne à son tour les membres du bureau. Il y a peu de changement. Jannick Daignon est remplacé par Laurent Faure qui devient secrétaire général adjoint aux côtés de Denis Keller. Jean-Jacques Maynard, toujours trésorier, sera secondé par Jean-Pierre Masson qui devient trésorier adjoint. Simon Lery fait son entrée au bureau national pour représenter la branche AC-DIREN. Daniel Gascard reste secrétaire général mais annonce qu'il ne souhaite effectuer que la moitié de ce troisième mandat. Denis sait qu'il est le mieux placé pour prendre la relève mais ne le souhaite pas tant qu'il aura un statut précaire. Il préfère rester secrétaire général adjoint pour conseiller un futur secrétaire général qui aurait moins d'expérience interbranche, comme Laurent ou Simon.

Chapitre XX

—

Désaffiliation de la CFDT

Les fondateurs du SNE, au début des années 1970, partageaient les orientations de la CFDT qui prônait le socialisme autogestionnaire pour construire un nouveau projet de société. Au congrès confédéral de Strasbourg, en 1988, Jean-Jacques Maynard a assisté à ce qu'il a appelé à l'époque le *tournant majeur dans l'histoire de la CFDT*.

En même temps que la référence au socialisme, c'est surtout l'exigence de démocratie qui a été abandonnée dans la façon dont ont été organisés les débats et votes, estime-t-il. Son analyse s'est confirmée au congrès confédéral de Montpellier en mars 1995. L'équipe conduite par Nicole Notat, qui avait pris le pouvoir deux ans auparavant lors du putsch contre Jean Kaspar, a été réélue dans des conditions étranges après s'être vu refuser le quitus pour son rapport d'activité.

Au moment des grèves de décembre 1995 contre le « plan Juppé » de réforme des retraites et de la sécurité sociale, les positions de la confédération CFDT, critiques envers les grévistes, ont fait la une de l'actualité et ont choqué de nombreux militants. Les congressistes du SNE ont voté six mois plus tard à Thiviers une motion dénonçant *les dérives de la direction confédérale vers un syndicalisme de médiation s'affranchissant des positions de sa base*. Le SNE a soutenu le mouvement « Tous ensemble », dont l'objectif était de lutter à l'intérieur de la CFDT pour revenir à des pratiques plus démocratiques et conformes aux valeurs fondatrices de la confédération.

Ce mouvement n'a eu une qu'une durée de vie de trois ans. Au congrès confédéral de Lille de 1998 ses membres minoritaires au sein de la confédération ont compris qu'ils ne parviendraient pas à inverser son évolution. Daniel Gascard et Denis Keller ont assisté à la victoire des courants pro-Notat et ont été choqués par leur arrogance. Ils ont noyé leur déconvenue dans quelques brasseries de Lille avec Xavier Bruny, venu représenter un syndicat de l'union départementale de Savoie.

Le congrès confédéral suivant a eu lieu à Nantes en mai 2002, juste avant le congrès du SNE à Savines. Daniel a interpellé Nicole Notat sur la réforme des retraites, devant trois ou quatre-mille congressistes. *Plutôt que*

de nous proposer des amendements lénifiants, pourquoi aucun amendement sur les trente-sept ans et demi de cotisation pour les retraites n'a été retenu ? Le rôle du congrès n'est-il pas de définir clairement les orientations politiques ? De trancher clairement les débats ? La secrétaire générale de la confédération a répondu que le bureau national avait décidé de ne pas inscrire la question à l'ordre du jour du congrès considérant en résumé qu'il savait mieux que les adhérents ce qui était bon pour eux !

Dans ce contexte, de plus en plus d'adhérents et responsables du SNE s'interrogent. *Notre syndicat doit-il y rester affilié à la CFDT si on ne se reconnaît plus dans ses positions et modes de fonctionnement ?* La question est débattue à plusieurs reprises au conseil national mais les discussions sont vite conclues par l'absence d'alternative préférable à la CFDT. Et dans la pratique l'affiliation du SNE à la CFDT a très peu d'impact sur l'activité de la plupart des responsables du syndicat.

Un des points forts de la CFDT est son fonctionnement interprofessionnel. Les unions locales, unions départementales et unions régionales sont des lieux de rencontre et d'action collective de syndicalistes engagés dans des secteurs d'activité différents.

Quelques adhérents du SNE y sont impliqués comme Xavier Bruny qui participe à l'union départementale CFDT de la Savoie. Il y rencontre un syndicaliste permanent qui a créé un syndicat départemental de la Fédération générale des transports et de l'équipement (FGTE) où se retrouvent des agents saisonniers des remontées mécaniques, des transporteurs de fonds, des cheminots... Xavier apprend beaucoup sur les réalités du travail et de l'emploi dans son département. Il aide à l'organisation d'un congrès de la FGTE à Aiguebelle où il habite. Peu à peu il s'implique davantage dans l'union départementale (UD).

En 1997 le congrès de l'UD de Savoie donne lieu à un affrontement entre les partisans et les opposants à la ligne politique proposée par Nicole Notat. Xavier et ses collègues organisent un vote au sein de leurs syndicats. Trente pour cent des mandats sont favorables à la ligne confédérale et les soixante-dix-pour cent restant, contre. Mais d'autres syndicats dont une majorité – même minime – est favorable à la ligne confédérale pratiquent des « votes bloqués » en attribuant tous leurs mandats aux candidats pro-Notat. Il en résulte un conseil et un bureau de l'union départementale composés à cent pour cent de militants favorables à la ligne confédérale. *Nous avons été virés comme des malpropres*, constate Xavier.

Le garde-chasse réagit en s'investissant davantage au niveau interprofessionnel. Il ne comprend pas que la CFDT refuse de prendre en compte ses opinions et même d'en débattre. Avec ses collègues de l'opposition à l'UD il constitue une sorte d'UD-bis où il décide de se battre *pour que continue à exister une CFDT des travailleurs, et pas seulement une CFDT des riches*. Il participe en 1998 au congrès confédéral de Lille, il a l'impression d'une grosse machine qu'il est impossible de faire évoluer.

À l'UD de Savoie Xavier découvre les plans de développement, véritables outils que la confédération CFDT utilise pour étouffer les syndicats dissidents. Il assiste au cas d'un routier formé par la CFDT pour faire du développement syndical. Après trois semaines il revient avec un discours conforme à la ligne confédérale. Pour poursuivre son plan de développement il doit prôner ce que souhaite la confédération. Il devient plus tard directeur des ressources humaines dans une entreprise de transport. *Grâce à la CFDT*, conclut Xavier, *il n'est plus du côté des travailleurs mais du côté des patrons*.

Grâce aux décharges de temps de travail que le SNE lui fournit, Xavier s'engage dans l'organisation de formations, qu'il considère comme le meilleur moyen de donner aux adhérents l'envie et les moyens de s'impliquer dans l'action syndicale. Il monte des formations au sein du SNE et également au niveau du département avec des collègues de la FGTE mais aussi des banques.

Un nouveau congrès de l'UD a lieu en 2000. Les syndicats dissidents utilisent les mêmes méthodes de vote bloqué que leurs concurrents et parviennent à élire un conseil et un bureau dans l'opposition à la confédération. Ils sont critiqués de toutes parts pendant deux ans. Xavier est secrétaire adjoint de l'UD chargé de la formation. Il espère former des militants capables de faire évoluer la CFDT de l'intérieur.

L'union régionale CFDT pro-confédérale propose un plan de développement au secrétaire de l'UD qui l'accepte dans la perspective d'avoir un poste plus important. Xavier voit son collègue adhérer peu à peu aux idées de la confédération.

Celui-ci dénonce en conseil de l'UD l'action de son conseiller juridique, affirmant qu'il gère les fonds de la caisse nationale d'action solidarité (CNAS) de façon contraire aux règles de la CFDT et que cela constitue un détournement de fond. Xavier n'en croit pas ses oreilles. Il est vrai que l'UD refuse d'appliquer une règle imposée par la confédération selon laquelle les salariés doivent payer une cotisation rétroactive de douze mois pour être défendus s'ils ne sont pas adhérents. Xavier et ses collègues considèrent cette règle injuste car elle exige un effort financier à des salariés souvent déjà en difficulté. Ils préfèrent demander aux salariés de se syndiquer

sans paiement rétroactif et de verser au syndicat une part de leurs gains en cas de victoire aux tribunaux. Tout est fait en totale transparence et avec l'accord du secrétaire qui à présent fait semblant de l'ignorer.

Au conseil de l'UD les syndicats fidèles à la ligne confédérale profitent de l'accusation pour demander le remplacement du bureau. Un vote est organisé mais la majorité décide de conserver le bureau en place. La situation est dénoncée à l'union régionale CFDT qui entame un procès contre l'UD de Savoie au tribunal administratif et met en place un nouveau bureau parallèle à celui dont Xavier fait partie. Le tribunal répond qu'il ne peut pas juger des problèmes de personnes ni des positions idéologiques.

La CFDT participe aux mobilisations contre le projet de réforme des retraites présenté par François Fillon. S'appuyant sur une plateforme intersyndicale intitulée « Un nouveau partage des richesses », les manifestations culminent le dimanche 13 mai 2003 avec trois millions de personnes dans la rue dans tout le pays. De nombreux adhérents du SNE en font partie. Le lendemain une réunion entre l'État et les partenaires sociaux se solde par un échec des négociations.

Le mouvement social va continuer. Xavier a bon espoir que le gouvernement finisse par reformuler le projet devant l'ampleur des mobilisations. Il en discute avec Daniel Gascard, Jannick Doignon, Clotilde Sagot et une quinzaine de militants du SNE venus participer à une formation dans la ville de Gap.

Il s'agit du second module d'un plan de formation monté par Xavier et une petite équipe du SNE avec l'appui de la FGTE, après une formation sur le thème « Relations avec la presse » organisée en fin d'année 2002 pour les responsables du syndicat. A Gap la formation concerne des adhérents des parcs nationaux, de l'ONCFS et du CSP qui viennent d'être élus représentants du personnel aux CAP des nouveaux corps de techniciens et agents techniques de l'environnement.

Daniel est l'un des intervenants de la première journée de formation. Des militants l'interrogent sur la réforme des retraites, lui demandant si allonger la durée des cotisations à quarante ans pour les agents du secteur public n'est pas, finalement, la seule solution pour préserver le système. Le secrétaire général du SNE entreprend une longue explication.

La réforme de 1993, qui a allongé la durée des cotisations pour le secteur privé, n'a pas permis de rééquilibrer financièrement les caisses de retraite. Le problème, c'est que les revenus du travail baissent sans cesse

tandis que les revenus des capitaux ne font qu'augmenter, il faut donc les prendre en compte dans le calcul des retraites.

Et au-delà de la réforme des retraites, ajoute-t-il, les projets pour la sécurité sociale vont dans le même sens. En refusant de remettre en cause le partage actuel des richesses, le gouvernement condamne à court terme ces deux institutions. Il n'hésite pas à s'attaquer au pacte social mis en place à la sortie de la seconde guerre mondiale. Les salariés travailleront de plus en plus, les actionnaires toucheront de plus en plus de dividendes et l'écart entre riches et pauvre continuera à se creuser.

Daniel retourne à Lyon le lendemain. Dans sa voiture il apprend par la radio que François Chérèque, successeur de Nicole Notat à la tête de la CFDT vient de signer un accord acceptant les propositions du gouvernement !

Il s'arrête au bord de la route montant au col Bayard et téléphone à Jannick qu'il vient de quitter. *Il a signé, le con !*

Les militants du SNE-CFDT se sentent trahis. Leur confédération vient de signer un accord auquel la plus grande partie des personnels est opposée. Plus grave encore aux yeux de Daniel, la CFDT vient de briser la dynamique extraordinaire des mouvements sociaux qui prenait forme en opposition aux politiques libérales du gouvernement Balladur.

Xavier intègre dans le programme de la dernière demi-journée de formation une discussion avec des adhérents désorientés par cette annonce. Beaucoup veulent quitter la CFDT.

Arrivé à Lyon Daniel s'informe sur ce qui s'est passé auprès de ses collègues de la FGTE. Ils lui confirment que la décision du secrétaire général de la CFDT dépasse le mandat que lui a confié le conseil confédéral. Dans les jours qui suivent il reçoit des centaines de messages et d'appels téléphoniques. Les secrétaires de sections ne savent pas comment répondre à l'incompréhension de leurs adhérents.

Le mouvement social se poursuit malgré la signature de la CFDT. Daniel participe le dimanche suivant à une nouvelle manifestation à Paris contre le projet Fillon. Il retrouve des militants du SNE venus de toute la France. Clotilde, arrivée de la Vanoise avec la moitié des adhérents de sa section, brandit fièrement des drapeaux de la CFDT. Au contraire des grèves de 1995 où les militants CFDT s'étaient fait huer dans le cortège, elle reçoit des encouragements et des soutiens. Continuer la lutte permet aux militants de montrer qu'ils ne se sentent pas engagés par la signature de François Chérèque.

Un conseil national du SNE se tient deux semaines plus tard à Nouan-le-Fuzelier. Daniel résume la situation que tous les conseillers nationaux connaissent déjà. Les responsables de branches ont eu le temps de recueillir l'avis de toutes leurs sections. Nombre d'adhérents ont été choqués sur le fond et sur la forme par l'attitude de la CFDT sur le dossier des retraites. Le malaise est profond, il faut décider ce que va faire le SNE. Les avis varient sensiblement d'une branche à l'autre.

Thierry Houard annonce que la plupart des militants de la branche parcs nationaux quitteront le SNE s'il reste à la CFDT, même s'ils sont très attachés à l'outil syndical que représente le syndicat. *Pour nous*, conclut le secrétaire de branche, *quitter la CFDT est la seule option envisageable. Quelques collègues quitteront peut-être le SNE, ajoute-t-il, mais au moins quatre-vingt-dix pour cent resteront j'en suis sûr.*

Denis Keller explique qu'il en est de même au sein de la branche AC-DIREN à l'exception de la section administration centrale.

Laurent constate une position plus modérée de la plupart des sections de la branche faune sauvage. *Pour nous l'attachement au SNE est le plus important. La plupart des militants souhaite que le SNE quitte la CFDT mais restera au SNE dans tous les cas de figure.*

La situation est similaire au sein de la branche CSP.

Claude Bessis décrit une situation contrastée pour la branche agences de l'eau. *L'attachement au SNE est très fort dans les agences, explique-t-elle, mais si on garde l'étiquette CFDT il faut s'attendre au départ de la quasi-totalité des militants dans certaines sections.*

Ruven Gonzalez résume la situation de la branche ADEME. *Environ un tiers des adhérents souhaite quitter la CFDT, un tiers souhaite y rester et le dernier tiers restera au SNE dans tous les cas. Quoi qu'il arrive, conclut-il, il y aura de la casse.*

Daniel demande ensuite à chaque conseiller national d'exprimer sa position personnelle. Quelques-uns souhaitent rester à la CFDT pour la faire évoluer.

C'est de l'intérieur qu'on fait bouger les choses, dit Xavier Bruny. On est en train d'y parvenir à l'UD de Savoie en misant sur la formation des militants. Pourquoi on n'y arriverait pas au niveau de l'ensemble de la CFDT ?

Mais au fur à mesure que les conseillers s'expriment il apparaît clairement que ceux qui sont déterminés à quitter la CFDT sont les plus

nombreux. C'est notamment le cas de Thierry. *Je me posais déjà la question de rester ou non à la CFDT en 1995 avec la position de Nicole Notat sur la sécurité sociale*, explique-t-il. *Avec la signature de François Chérèque sur les retraites les limites de l'acceptable ont été dépassées.*

Le tour de table montre aussi l'attachement de tous à l'outil syndical que constitue le SNE et la volonté de l'équipe militante de continuer ensemble le travail accompli. Il montre aussi sans ambiguïté que, s'il reste à la CFDT, le SNE perdra l'essentiel des militants qui font vivre son activité syndicale. Mais partir est un véritable saut dans l'inconnu. Chacun sent le poids qui pèse sur ses épaules.

Daniel prend la parole en dernier. Il est touché par les paroles de ses collègues. Chacun a dit ce qu'il a sur le cœur. Même ceux qui sont les plus attachés à la CFDT envisagent la possibilité d'en partir. Les conseillers nationaux ne se sont pas exprimés en fonction de leurs intérêts individuels mais ont défendu une certaine idée de l'action collective. Daniel peut lire sur les visages un certain soulagement d'avoir pu s'exprimer et surtout de constater que tout le monde se retrouve sur les mêmes valeurs d'éthique.

Le conseil vote la motion suivante, à l'unanimité moins une voix.

Position du SNE-CFDT sur la gestion du dossier retraites par la Confédération

Le SNE-CFDT, réuni en Conseil National le 5 juin 2003, après en avoir débattu :

- Dénonce sans équivoque l'approbation par la Confédération CFDT d'un projet de loi sur les retraites porteur de régression sociale importante, tant pour les salariés du privé que du public, projet qui ne répond pas aux valeurs de Solidarité entre les générations ;
- Condamne sur le fond et sur la forme la prise de position sans concertation de François CHEREQUE et du Bureau National Confédéral ;
- Considère cette approbation comme une caution à la politique libérale du gouvernement, laquelle conduit au démantèlement des services publics et notamment de l'éducation nationale, de la santé, de l'environnement, ...

Le SNE-CFDT se donne comme priorité absolue son implication dans le mouvement social pour la reprise des négociations sur les retraites, en particulier sur la base d'un financement augmenté et élargi à l'ensemble des richesses.

Il appelle en conséquence chacun à participer activement au mouvement de contestation en cours et à venir.

Le Conseil National constate l'attachement des adhérents du SNE à un syndicat qui défend de façon indissociable une politique sociale et environnementale ambitieuse, et les personnels qui la mettent en œuvre.

Dès la fin du conflit social sur les retraites, sauf changement important à la tête de la CFDT, et en tout cas avant la fin du mois de septembre 2003, le SNE consultera l'ensemble de ses adhérents dans la perspective d'un congrès extraordinaire visant à statuer sur l'affiliation à la CFDT.

NOUAN le FUZELIER, le 5 juin 2003

Le conseil national discute ensuite des possibilités d'affiliation du SNE dans l'hypothèse d'un départ de la CFDT.

La CGT est la première option envisagée. Certains la jugent intéressante et d'autres inimaginable, selon les relations qu'entretiennent les militants du SNE avec les militants de la CGT déjà présents dans les services ou établissements où ils travaillent.

Les options UNSA et FO sont écartées car, dans le domaine de l'environnement, les syndicats qui y sont affiliés ont des positions corporatistes souvent antagoniques avec celles du SNE. C'est notamment le cas à l'ONCFS où le SNE s'est construit en opposition au syndicat autonome.

Restent SUD et la FSU sur lesquels les conseillers nationaux ont besoin d'avoir plus d'informations afin de pouvoir se déterminer.

Le hasard du calendrier veut que ce conseil national ait été choisi pour célébrer les trente ans du SNE⁵⁶. A la fin de la journée les militants se retrouvent autour du champagne et des petits fours prévus pour l'occasion. Claude Jendrier, qui fut le troisième secrétaire général et premier permanent du SNE, a été invité à la commémoration.

L'ambiance n'est pas vraiment à la fête mais les militants sont assurés qu'un départ collectif de la CFDT semble possible et devrait permettre de préserver le SNE dans la continuité de son histoire. Face au saut dans le vide que constitue cette perspective de départ, une partie des conseillers nationaux finit la soirée passablement éméchée et passe le début de la nuit à lancer des « taïaut » dans la forêt solognote.

Au début de l'été, le projet Fillon de réforme des retraites est adopté par le parlement et aucun changement ne s'annonce à la tête de la CFDT. Dans les sections du SNE, de plus en plus d'adhérents refusent de payer leur cotisation et ne restent au SNE qu'en comptant sur son départ prochain de la CFDT. Plusieurs autres syndicats affiliés à la CFDT préparent aussi leur départ de la confédération.

Daniel, Jannick et Jean-Jacques élaborent un questionnaire qui sera envoyé à tous les adhérents. La première question concerne l'avis de chacun sur le choix collectif que doit faire le SNE. Après de longs débats ils décident d'indiquer les conséquences de chaque choix proposé sur le fonctionnement du syndicat.

⁵⁶ La création du syndicat, le 13 avril 1973, est décrite dans le tome I, p. 17.

Première Partie

Mon avis sur le choix collectif que doit faire le S.N.E

(Cocher la case correspondant à votre choix)

- | | |
|--|--------------------------|
| 1) Je souhaite que le SNE reste à la CFDT
→ Une nouvelle équipe militante sera à construire, l'équipe actuelle ayant fait le choix de ne plus militer dans ces conditions. | <input type="checkbox"/> |
| 2) Je souhaite que le SNE quitte la CFDT pour construire son syndicalisme ailleurs
→ Une majorité de l'équipe militante actuelle est prête à se réinvestir dans ce cadre pour défendre les mêmes valeurs. | <input type="checkbox"/> |
| 3) Je n'ai pas suffisamment d'éléments pour me prononcer | <input type="checkbox"/> |

Pierre Aplincourt refuse de répondre au questionnaire et le renvoie avec l'observation suivante. *Je trouve inadmissible la façon dont les dirigeants du syndicat cherchent à influencer le choix des adhérents. C'est un véritable chantage puisque vous annoncez que vous décidez de partir de la CFDT quelle que soit la décision des adhérents.*

Celui qui fut secrétaire adjoint à l'action revendicative à la fin des années soixante-dix⁵⁷ estime que les responsables actuels du SNE auraient dû saisir l'occasion pour provoquer des débats sur le type de syndicalisme que souhaitaient les adhérents plutôt que de se comporter comme une avant-garde éclairée qui sait ce qui est bon ou pas.

Daniel défend son choix. *La confiance accordée à l'outil SNE est aussi une confiance accordée à une équipe*, explique-il. *Comment ne pas dire aux adhérents que le vote « rester à la CFDT » veut aussi dire changer l'équipe qui le dirige et que le vote « quitter la CFDT » veut dire quitter la CFDT avec l'équipe d'animation actuelle ?* Daniel pense qu'il aurait été bien plus malhonnête et destructeur de laisser croire aux adhérents que les choses pouvaient continuer comme avant en restant à la CFDT.

Xavier coche la deuxième case du questionnaire. Il pense à ses collègues de l'UD et à tous les combats qu'il y a menés ces dernières années. *Tout cela pour en partir*, se dit-il. Il pense à son père, militant de la CFDT pendant des décennies. Il a du mal à se résoudre à l'idée de quitter la CFDT et en discute longuement avec Jean-Jacques, l'un des rares militants du SNE à être impliqué, comme lui, dans les structures interprofessionnelles.

L'ancien secrétaire général lui parle du groupe de travail environnement à la confédération, dans les années quatre-vingt, et des visites qu'il a rendues aux responsables politiques au moment du *plan national pour l'environnement* avec Pierre Bobe, permanent de la confédération. Plus récemment il y a eu le travail avec le Conseil économique et social sur la réforme de la politique de

⁵⁷ A partir du Congrès de Lanslebouurg, en 1979. Voir tome I, p. 142.

l'eau. *Nulle part nous ne retrouverons de tels leviers pour la mise en œuvre de nos idées*, estime Jean-Jacques. *La confédération CFDT avait un poids important auprès des instances de décision du gouvernement et auprès du Premier ministre en particulier. Le conseil confédéral n'était pas vraiment comme un conseil des ministres mais on peut dire que la sensibilité du monde du travail y était représentée dans toutes ses dimensions. À partir de là il y avait des débats musclés, tranchés par le pilote confédéral, mais les notions que l'on réussissait à faire passer avaient beaucoup de chances de se retrouver un jour dans un projet de loi.*

Jean-Jacques reste un moment silencieux. *Je ne suis pas sûr que tout cela existe encore à la CFDT. Les syndicats qui étaient le maillon décideur ont un rôle de plus en plus limité et les professionnels du syndicalisme sans lien avec la base ont pris le dessus.*

Xavier partage cette analyse. *Si les syndicats avaient gardé la main sur le fonctionnement de la confédération on n'en serait pas où on en est aujourd'hui.*

Les deux hommes ont toujours insisté, mais en vain, pour une implication plus forte des militants du SNE dans les structures territoriales et fédérales de la CFDT.

Jean-Pierre Masson se charge de dépouiller les six cent soixante questionnaires qui lui sont renvoyés, ce qui représente un taux de participation de soixante-trois pour cent des adhérents à jour de leurs cotisations. Vingt-sept pour cent seulement des adhérents souhaitent que le SNE reste à la CFDT contre cinquante-six pour cent qui souhaitent qu'il quitte la confédération. Quinze pour cent considèrent qu'ils n'ont pas suffisamment d'éléments pour se prononcer. La consultation confirme le constat dressé par le conseil national.

Le questionnaire inclut ensuite des questions sur la position individuelle des adhérents.

La moitié des adhérents qui se sont prononcés affirment qu'ils resteront au SNE dans l'hypothèse où le SNE choisirait de rester à la CFDT, un peu plus d'un quart qu'ils le quitteront pour aller ailleurs et douze pour cent qu'ils ne se syndiqueront plus.

Dans l'hypothèse où le SNE choisirait de quitter la CFDT, les deux tiers des adhérents qui se sont prononcés affirment qu'ils resteront au SNE, douze pour cent qu'ils le quitteront pour adhérer à un autre syndicat CFDT, et neuf pour cent qu'ils ne se syndiqueront plus. Ces résultats montrent que les adhérents sont particulièrement attachés à l'outil que représente le SNE.

Concernant les perspectives d'affiliation du SNE le questionnaire interrogeait les adhérents sur leur position dans les trois hypothèses

d'affiliation envisagées par le conseil national du SNE. Les adhérents expriment une légère préférence pour la FSU juste devant SUD. La CGT arrive nettement derrière. Près de quarante pour cent des adhérents qui ont renvoyé le questionnaire affirment qu'ils quitteront le SNE s'il intègre la CGT.

Ces résultats sont présentés au conseil national du SNE en octobre. Daniel résume ensuite les rencontres avec les organisations syndicales susceptibles d'accueillir le SNE.

Notre première rencontre avec les responsables confédéraux de la CGT a été encourageante, explique-t-il. Mais contrairement à la CFDT il n'existe pas à la CGT de syndicat unique rassemblant les agents du service public de l'environnement. Les responsables des syndicats concernés nous ont ensuite expliqué que nos adhérents devraient se répartir dans des syndicats différents selon qu'ils travaillent en DIREN, au CSP, à l'ADEME, etc.

Daniel poursuit. *Nous avons ensuite rencontré Annick Coupé, la responsable de l'union syndicale SUD. Le SNE pourrait en faire partie s'il le souhaite mais deviendrait alors un syndicat autonome sans perspective d'action sur le plan interprofessionnel.*

Daniel fait part de la rencontre avec la FSU. *Le secrétaire général, Gérard Aschieri, nous a informé que la fédération envisage d'ouvrir son champ de syndicalisation à l'ensemble de la fonction publique ce qui permettrait a priori d'y accueillir le SNE. Daniel précise qu'une partie des syndicats des ministères de l'équipement et de l'agriculture qui quittent eux aussi la CFDT songe également à s'affilier à la FSU.*

Le secrétaire général complète son exposé en observant que les positions de la FSU sont proches de celles du SNE sur le plan idéologique, notamment par ses critiques des excès du libéralisme économique. Des militants l'interrogent sur le caractère corporatiste de la fédération autrefois restreinte au domaine de l'enseignement. *Il me semble que cette tendance s'estompe, répond Daniel, notamment avec l'ouverture aux autres secteurs de la fonction publique.*

Le conseil national convoque un congrès extraordinaire le 9 décembre 2003 pour se désaffilier de la CFDT. Sachant qu'il faut les deux tiers des mandats pour modifier les statuts du syndicat Daniel et Jean-Jacques pensent que les sections doivent agir par vote bloqué en attribuant la totalité de leurs mandats à la position majoritaire des adhérents. Ils aimeraient ne pas avoir à utiliser cette méthode qu'ils ont toujours critiquée. Mais ils connaissent

les pratiques de la confédération et craignent des mauvaises surprises. Il ne faut surtout pas courir de risques car un résultat inférieur aux deux-tiers entraînerait à coup sûr la disparition du SNE. Daniel évoque l'implosion de la FGTE dont plus de la moitié des membres du conseil a fini par démissionner. Après une discussion animée le CN vote à l'unanimité moins deux voix de suggérer aux sections un vote bloqué lors du congrès extraordinaire.

Daniel participe à l'assemblée générale de la section ADEME où la consultation a montré une situation très différente de celle du reste du syndicat. Plus de la moitié des adhérents souhaite rester à la CFDT même s'il faut pour cela quitter le SNE. Deux groupes de travail sont créés pour étudier les choix possibles pour la section.

Le premier, majoritaire, rassemble ceux pour qui la priorité est de rester à la CFDT. La plupart des agents issus de l'AFME en font partie. Ils ont gardé des liens avec la fédération chimie énergie de la CFDT où ils étaient affiliés jusqu'en 1991 avant de rejoindre le SNE au moment de la création de l'ADEME⁵⁸. Beaucoup ont été choqués par la position de François Chérèque mais pensent qu'il faut essayer de faire évoluer la CFDT de l'intérieur. D'autres approuvent le principe d'un syndicalisme de négociation incarné par François Chérèque et Nicole Notat.

Cette position est partagée par une minorité d'adhérents dans d'autres branches du SNE. C'est notamment le cas de l'ancien secrétaire général Yves Mérillon qui avait déjà exprimé une position divergente de celle de Jean-Jacques à son retour du congrès confédéral de Strasbourg en 1988⁵⁹. Yves n'a pas suivi de près le processus de négociations de la réforme des retraites mais observe de façon générale que les luttes syndicales conduisent souvent à défendre des acquis sociaux plutôt que de s'attaquer à des inégalités plus graves qui existent au sein du monde du travail. Il apprécie en particulier l'implication de la CFDT pour la syndicalisation dans les petites et très petites entreprises.

Le second groupe de travail créé à l'assemblée générale de la section ADEME rassemble les adhérents pour qui la priorité est de rester au SNE. Ses membres savent que le SNE va quitter la CFDT et que la section ADEME, en conséquence, va décider de quitter le SNE. Quelques adhérents particulièrement critiques envers l'évolution de la confédération proposent que la section se divise en deux, une partie restant à la CFDT et l'autre restant au SNE. Le groupe décide de voter. Les opinions favorables à la scission l'emportent.

⁵⁸ Voir chapitre VIII.

⁵⁹ Voir chapitre V.

À l'assemblée générale de la section ADEME une dernière discussion concerne le vote de la section lors du congrès de désaffiliation du SNE. Les adhérents refusent le principe d'un vote bloqué mais les trois quarts s'expriment en faveur d'un départ du SNE de la CFDT. Par solidarité avec leurs collègues, une grande partie de ceux qui resteront à la CFDT veulent faciliter le processus de désaffiliation entrepris par le SNE.

Le congrès extraordinaire arrive vite. Le communiqué de presse publié aussitôt après en résume les conclusions.

SNE

Syndicat National de l'Environnement

Communiqué

Le Syndicat National de l'Environnement-CFDT, organisation syndicale majoritaire au ministère de l'écologie et du développement durable (MEDD) avec plus de 45% aux dernières élections professionnelles, fort de 1500 adhérents, a réuni ce mardi 9 décembre 2003 un congrès extraordinaire pour tirer les conséquences de ses désaccords avec la confédération CFDT.

Les 85 délégués présents représentant 98,21% des mandats totaux condamnent sur le fond et sur la forme l'accord donné par François CHEREQUE au plan FILLON sur les retraites le 15 mai 2003. Ils réfutent la condamnation sans équivoque du mouvement altermondialiste par la CFDT et plus généralement déplorent le dérive libérale de sa confédération. (**VOTE ACQUIS à 93,16% des mandats**)

Ils décident en conséquence la désaffiliation du Syndicat National de l'Environnement (SNE) de la CFDT (**VOTE ACQUIS à 90,49% des mandats**)

Ils demandent enfin leur affiliation à la Fédération Syndicale Unitaire -FSU. (**vote acquis à 85,73% des mandats**)

Daniel dépose les nouveaux statuts du SNE à la mairie de Paris et présente les résultats du congrès à la direction générale de l'administration du ministère de l'environnement afin que tous les élus dans les instances paritaires puissent conserver leur mandat après le changement de statut du syndicat.

Épilogue

L'affiliation du SNE à la FSU est confirmée lors du congrès de février 2004 de cette fédération où elle ouvre son champ de syndicalisation à l'ensemble de la fonction publique.

Certaines sections du SNE ont perdu des adhérents mais en ont gagné d'autres car ces dernières années l'affiliation à la CFDT rebutait certains sympathisants qui hésitaient à franchir le pas de l'adhésion. Les équipes militantes sont restées en place dans leur quasi-totalité, plus soudées que jamais. La section de l'ADEME est la principale exception, l'équipe militante s'y étant séparée en deux groupes qui ont suivi des chemins différents.

L'année 2003 est également celle du décès de Denis Keller. Le secrétaire général adjoint du SNE apprend au printemps qu'il est atteint d'un cancer des poumons. Daniel lui rend visite à Orléans. Denis souhaite aller au parc floral même s'il a du mal à marcher avec son corset. Ce sera sa dernière promenade.

Il fait soleil et les fuchsias sont en fleurs. Denis parle de sa mère qui adorait cette fleur quand le téléphone de Daniel sonne. Denis et la compagne de Daniel écoutent de loin la conversation. Ils comprennent que le secrétaire général de la FSU Gérard Aschieri est au bout du fil. Le conseil confédéral vient de donner son aval à l'arrivée du SNE au sein de la fédération. Le visage de Denis s'illumine. *Nicole Notat n'aurait jamais appelé de cette façon, pense-t-il, heureux que l'avenir du SNE soit assuré.*



Un représentant du ministère de l'environnement se rend à l'hôpital pour présenter à Denis son avis de titularisation, préparé en urgence afin que sa famille bénéficie des mêmes garanties que celles des autres agents qui ont travaillé des dizaines d'années au service de l'État. Des hauts responsables se sont mobilisés pour rendre possible cette titularisation qui compense si peu le décalage entre le travail qu'a accompli Denis et le salaire qu'il a reçu.

Avec cette disparition, Daniel perd son bras droit et sa principale référence pour la conduite du SNE. Il mène à son terme le processus de désaffiliation puis passe le relais dès que possible comme il l'avait annoncé en 2002 au congrès de Savines. Laurent Faure accepte de prendre sa suite.

L'année où s'achève ce deuxième tome de l'histoire du SNE marque une inflexion dans l'histoire du ministère de l'environnement. Après trente ans d'une trajectoire globale de croissance et de renforcement, commence pour le ministère et ses établissements publics une phase que les militants du SNE ont qualifié de « démantèlement durable ». Les budgets sont gelés, les recrutements bloqués, les corps techniques de l'environnement gérés à minima et le projet de corps A de l'environnement abandonné tandis que la porte est ouverte aux lobbies soucieux de préserver leurs intérêts particuliers.

Le SNE s'invite aux festivités des quarante ans du parc national de la Vanoise avec une grande banderole.



Sigles

- ADEME** – Agence de l’environnement et de la maîtrise de l’énergie
AFME – Agence française pour la maîtrise de l’énergie
ANRED – Agence nationale pour la récupération et l’élimination des déchets
AQA – Agence pour la qualité de l’air
ARTT – Aménagement et réduction du temps de travail
ASSECO – Association études et consommation de la CFDT
ATTAC – Association pour la taxation des transactions financières et pour l’action citoyenne
ATEN – Atelier technique des espaces naturels
BEPA – Brevet d’études professionnelles agricoles
BRL – Bas-Rhône Languedoc
CALME – Coordination pour l’adaptation des loisirs motorisés à l’environnement
CAP – Commission administrative paritaire
CCP – Commission consultative paritaire
CDD – Contrat à durée déterminée
CDI – Contrat à durée indéterminée
CE – Comité d’entreprise
CFDT – Confédération française démocratique du travail
CHS – Comité d’hygiène et sécurité
CHSCT – Comité d’hygiène, de sécurité et des conditions de travail
CGT – Confédération générale du travail
CNAM – Conservatoire national des arts et métiers
CNAS – Caisse nationale d’action syndicale de la CFDT
CNERP – Centre national d’étude et recherche du paysage
CTP – Comité technique paritaire
CTPM – Comité technique paritaire ministériel
CN – Conseil national (d’un syndicat)
CNPF – Conseil national du patronat français (qui deviendra le Medef en 1998)
CSP – Conseil supérieur de la pêche
DDASS – Direction départementale des affaires sanitaires et sociales
DDAF – Direction départementale de l’agriculture et de la forêt
DDE – Direction départementale de l’équipement
DEA – Diplôme d’études approfondies

DIREN – Direction régionale de l'environnement
DP – Délégué du personnel
DRAE – Délégation régionale à l'architecture et à l'environnement ou Délégué régional à l'architecture et à l'environnement
DRIR – Direction régionale de l'industrie et de la recherche
DRIRE – Direction régionale de l'industrie, de la recherche et de l'environnement
EPA – Établissement public à caractère administratif
EPIC – Établissement public à caractère industriel et commercial
FMI – Fonds monétaire international
FNE – France Nature Environnement
FFSPN – Fédération française des sociétés de protection de la nature
FGM – Fédération générale de la métallurgie de la CFDT
FGTE – Fédération générale des transports et de l'équipement de la CFDT
FRAPNA – Fédération Rhône-Alpes de protection de la nature
FSU – Fédération syndicale unitaire
IFEN – Institut français de l'environnement
IFORE – Institut de formation de l'environnement
IGE – Inspection générale de l'environnement
INSEE – Institut national de la statistique et des études économiques
IUT – Institut universitaire de technologie
JOC – Jeunesse ouvrière chrétienne
LPO – Ligue pour la protection des oiseaux
MATE – Ministère de l'aménagement du territoire et de l'environnement
MEDEF – Mouvement des entreprises de France (anciennement CNPF)
MIA – Mission inter-agences
OFB – Office français de la biodiversité
OMC – Organisation mondiale du commerce
ONC – Office national de la chasse
ONCFS – Office national de la chasse et de la faune sauvage
ONF – Office national des forêts
PNE – Plan national pour l'environnement
PSU – Parti socialiste unifié
RPR – Rassemblement pour la République
SAGE – Schéma d'aménagement et de gestion des eaux
SATESE – Service d'assistance technique aux exploitants de stations d'épuration
SDAGE – Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux
SEMA – Service de l'eau et des milieux aquatiques (de la DIREN)
SHC – Service hydrologique centralisateur

SGONCPN – Syndicat autonome des gardes de l’Office national de la chasse et de la protection de la nature
SNAPONCFD – Syndicat autonome des personnels de l’Office national de la chasse et des fédérations départementales des chasseurs
SNUPFEN – Syndicat national unifié des personnels des forêts et de l’espace naturel
SRAE – Service régional de l’aménagement des eaux
SUD – Union syndicale « solidaires unitaires démocratiques »
SYGMA – Syndicat général des services extérieurs du ministère de l’agriculture, affilié à la CFDT
TGAP – Taxe générale sur les activités polluantes
UD – Union départementale (d’un syndicat)
UDF – Union pour la démocratie française
UFE – Union fédérale équipement de la CFDT
UFFA – Union des fédérations des fonctions publiques et assimilés de la CFDT
UNEF – Union nationale des étudiants de France
UNSA – Union nationale des syndicats autonomes
URI – Union régionale interprofessionnelle de la CFDT
UTN – Unité touristique nouvelle
ZNIEFF – Zone naturelle d’intérêt écologique, faunistique et floristique

Congrès et principaux responsables du SNE

Dates	Lieu	Secrétaire général	Secrétaires généraux adjoints ¹	Trésorier
13 avril 1973	Paris (A.G. constitutive)	Dominique Gros	Zénon Wilczynski	Xavier Basséras
23 au 25 mai 1975	Francheville	Zénon Wilczynski	Claude Jendrier Octave Martinet	Francis Lucas
31 mai au 2 juin 1977	Bruguières	Claude Jendrier	Pierre Aplincourt Octave Martinet	Francis Lucas
6 au 8 juin 1979	Lanslebourg	Claude Jendrier	Pierre Aplincourt Octave Martinet Yves Mérillon Georges Stockman	Francis Lucas
3 au 5 nov. 1982	Le Pradet	Claude Jendrier	Yves Mérillon	Pierre Guingamp
12 au 15 nov. 1985	Vigy	Yves Mérillon ²	Jean-Jacques Maynard ³	Pierre Guingamp
4 au 7 oct. 1988	Nouan-le-Fuzelier	Jean-Jacques Maynard	François Girard Gérard Clouet Jannick Doignon	Claude Jendrier
19 au 22 oct. 1992	Nouan-le-Fuzelier	Jean-Jacques Maynard	Jannick Doignon	François Girard
4 au 7 juin 1996	Thiviers	Daniel Gascard	Jannick Doignon Denis Keller	Jean-Jacques Maynard
1 ^{er} au 4 juin 1999	Chorges	Daniel Gascard	Jannick Doignon Denis Keller Jean-Pierre Masson	Jean-Jacques Maynard
4 au 7 juin 2002	Savines-le-Lac	Daniel Gascard	Denis Keller Laurent Faure	Jean-Jacques Maynard
9 déc. 2003	Paris (Congrès extraordinaire)	Daniel Gascard	Laurent Faure	Jean-Jacques Maynard

¹ Ou, selon les périodes, membres du bureau représentant les principales branches professionnelles.

² Jean-Jacques Maynard remplace Yves Mérillon comme secrétaire général à partir du 1^{er} septembre 1986.

³ Gilles Odic remplace Jean-Jacques Maynard comme secrétaire général adjoint à partir du 1^{er} septembre 1986.

Edité par le Syndicat national de l'environnement SNE-FSU

104, rue Romain Rolland

93260 Les Lilas

www.snefsu.org

Imprimé par SCOPIE à Toulouse



imprimerie@scopie.net

avec encres végétales sur papier 100% recyclé



Maquette intérieure et couvertures : Guillaume de CROP

Photos p. 209 et p. 210 : Sébastien Bernard

Dessins p. 195, p. 228 et p. 281 : Nicolas Hébert

N° ISBN 978-2-9548482-1-1

Dépôt légal : 4^{ème} trimestre 2019

Le Syndicat National de l'Environnement

Tome II : 1986-2003

*Les personnels s'engagent pour construire
un véritable service public de l'environnement*

Le premier tome de l'histoire du Syndicat National de l'Environnement, paru en 2014, décrivait les luttes des pionniers de l'environnement pour trouver leur place dans l'administration française des années soixante-dix et quatre-vingt (1973-1986).

Dans ce second tome nous retrouvons les mêmes militants et leurs successeurs à une époque où l'environnement devient un enjeu politique important. De nouveaux organismes sont créés, de nouveaux métiers voient le jour et les professionnels de l'environnement commencent à être considérés comme des agents publics à part entière. Ces avancées se heurtent à l'inertie et à la résistance de ceux qui considèrent que leurs intérêts immédiats sont menacés par le changement de société qui s'annonce, qu'ils agissent au nom de certains chasseurs ou agriculteurs, qu'ils soient industriels ou hauts fonctionnaires.

Les deux tomes apportent un regard peu connu sur trente ans d'histoire institutionnelle de l'environnement du point de vue de ceux qui sont sur le terrain, militants syndicaux pour la construction d'un monde plus juste.

Patrick Laigneau, ancien militant du Syndicat National de l'Environnement à présent basé au Brésil, est consultant et chercheur en gestion concertée de l'eau.



Syndicat national de
l'environnement



Prix de vente en France : 10€

ISBN 978-2-9548482-1-1



9 782954 848211